

LE SACRE ET LE COURONNEMENT DE NAPOLÉON

PAR FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

PARIS - OLLENDORFF - 1908.

INTRODUCTION.

I. — DE TOULON À NOTRE-DAME.

II. — LES RAISONS DU SACRE.

III. — LA NÉGOCIATION DU SACRE.

IV. — LES APPRÊTS DU SACRE.

V. — LA VEILLE DU SACRE.

VI. — LE JOUR DU SACRE.

VII. — LE LENDEMAIN DU SACRE.

VIII. — LA RANÇON DU SACRE.

IX. — LES BÉNÉFICES DU SACRE.

INTRODUCTION.

Pour mettre à la portée des amateurs un des chefs-d'œuvre de l'art français au temps de Napoléon, et surtout, l'avouerai-je, pour satisfaire une envie déjà très ancienne de bibliophile passionné, j'avais entrepris l'an dernier, de concert avec mon collaborateur et ami M. Manzi, de reproduire à quelques exemplaires, sous un format maniable, les dessins originaux d'Isabey, de Fontaine et de Percier qui ont formé le Livre du Sacre. Je comptais joindre à ces gravures un texte fort bref et uniquement descriptif. — C'est pourquoi j'ai écrit ce volume où les descriptions sont rejetées aux pièces justificatives, et où il est question de religion, de politique et de beaucoup d'autres choses. On croit faire un livre et c'est un autre. Le sujet nous mène et les documents nous commandent.

C'est que, en abordant les études préliminaires. En revoyant mes notes, en constatant les lacunes et en travaillant à les combler, j'ai été amené à prendre du Sacre une idée tout autre que celle courante. Une telle surprise est ménagée d'ordinaire à quiconque étudie d'un peu près un fait d'histoire et essaie d'en approfondir les causes, mais ici plutôt qu'ailleurs elle était inattendue. Tant d'écrivains avaient raconté les négociations avec la cour de Rome, les aspects et les formes, de la cérémonie, les fêtes qui l'avaient précédée et suivie. Cela semblait le sujet le plus rebattu et sur lequel il fut le moins utile d'écrire, en admettant qu'écrire puisse jamais l'être. Moi-même, n'avais-je point, dans un de mes livres, essayé de dégager l'idée qu'on pouvait prendre du rôle joué par Joséphine, et, dans un autre, exposé ce que j'ai cru surprendre des cabales formées par la mère, les frères et les sœurs ? Sur tout cela, je n'ai point à revenir et je n'y reviens que par des allusions. Bien ne m'a fait voir que je me fusse trompé sur les points que j'avais abordés. Mais je n'avais vu que les comparses, je n'avais point assez regardé l'acteur principal. Je ne m'étais, demandé ni pourquoi il avait voulu être sacré, ni dans quelles conditions il avait obtenu de l'être, ni par quelles incertitudes il avait passé, avant, pendant et après la cérémonie, ni de quel prix il avait cru la payer, ni de quelle conséquence elle avait été. Tout me sembla à trouver et tout à dire. Les documents d'archives fournissaient le détail qu'on peut souhaiter sur l'extérieur des choses, restait l'âme des êtres et leurs mobiles ; restait l'enchaînement, et le déroulement des actes, restait la raison d'être de ces actes. Le Sacre, n'était-ce point de la part de Napoléon une tentative pour substituer au droit démocratique qui l'avait investi, une façon de droit divin ? N'était-ce pas le point de départ du malentendu entre l'Empereur et la Nation, de la lutte entre le Sacerdoce et du triomphe en France des doctrines ultramontaines ? En même temps, des phénomènes d'impulsivité, inexplicables pour qui est tenté de croire que, chez Napoléon, tout est médité et raisonné ; (les sautes brusques d'opinion, des arrêts et des changements dans des desseins en apparence immuables ; des retours en arrière, des ruptures qui semblent tenir au dégoût ou à la désillusion ? J'en arrivai à penser que le nombre des pensées et des actes qui venaient du Sacre, qui se rattachaient au Sacre, qui l'avaient pour cause directe ou médiate, était infiniment plus grand que je ne l'avais supposé, que de là partait une manière nouvelle d'envisager les êtres et les choses et qu'aux éléments de connaissance qu'on avait de Napoléon, celui-ci, nouveau, apportait une contribution importante.

Parce, qu'il avait été sacré par le Pape, Napoléon a considéré qu'il était revêtu d'un caractère ineffaçable, qu'il était devenu un souverain égal à tous les souverains, qu'il ne pouvait point être discuté comme tel, qu'il était l'oint du Seigneur, et que, si son empire n'avait point reçu une institution divine, il s'en fallait de peu. On ne saurait dire qu'il le crût, mais il prétendait au moins le faire croire, et, en vérité, des illusions qu'on donne à celles qu'on prend, le pas est si vite franchi qu'on peut se demander si ici il ne l'a pas été. Tout au moins, dans la foi qu'il avait placée en sa destinée, n'avait-il pas, quoiqu'il s'en soit défendu, admis une part de fatalisme qui devait le rendre plus apte qu'homme au monde, à subir l'impression qu'il avait été désigné, qu'il remplissait, qu'il accomplissait une mission. Certes, de cela, il ne s'explique point, ou il s'explique confusément. Mais cette croyance dont il peut être presque inconscient, qu'il ne raisonne point, qu'il essaie de réfuter, se fait jour par quantité de phrases échappées. Ainsi, lorsqu'il écrit à Joséphine : *Toute ma vie, j'ai tout sacrifié, tranquillité, intérêt, bonheur, à ma destinée* ; lorsqu'il lui écrit : *Je dépends des événements ; je n'ai pas de volonté ; j'attends tout de leur issue* ; et encore : *Plus on est grand, et moins on doit avoir de volonté ; l'on dépend des événements et des circonstances* ; qu'est-ce que la Destinée, si elle n'est point providentielle, que, valent les événements s'ils ne tiennent qu'au hasard ? Qui parle de sa destinée, entend bien qu'il est *prédestiné*. De la désignation, l'institution divine n'est qu'une conséquence et comme une confirmation, mais n'est-ce pas que devant les yeux de celui qui la reçoit, cette institution devient effective et valable, s'impose à l'esprit, l'obsède et le conquiert ? Ce n'est point à dire que Napoléon, dans la suite de ses actes, se crût (jusqu'en 1810) moins obligé de faire effort. Il ne manque pas dans l'histoire de souverains, fort convaincus de leur droit divin, qui besognent à leur gouvernement, et ont le sentiment fort net que leur action continue y est nécessaire. Mais on les reconnaît pour des croyants, à des phrases, à des mots ou des gestes. Il semble bien que ces phrases ; ces mots, ces gestes, se trouvent chez Napoléon à partir du Couronnement.

Qu'il ait eu la ferme confiance que, au souverain investi par le vote populaire, la consécration religieuse apporte une dignité supérieure qu'il ait considéré que par là seulement, par le Sacre et le Couronnement, il devient véritablement le souverain, qu'il est revêtu dès lors d'un caractère indélébile que tous les autres souverains sont tenus de respecter, c'est ce qui résulte de l'effort qu'il fit, en janvier 1813, pour obtenir que le Pape sacrât et couronnât son fils. S'il eût regardé le Sacre et le Couronnement comme une solennité de nature seulement à déployer des pompes majestueuses et à impressionner les badauds, eût-il été tenté de la renouveler pour son fils ? Eût-il, au lendemain des désastres de Russie, offert au Pape ce qu'il lui offrait — c'est-à-dire en fait l'abandon de tous les desseins qu'il avait suivis depuis 1807 — en échange d'aussi minces avantages ? Il était convaincu que du sacre du Roi de Rome découlerait pour les rois d'Europe l'obligation de le maintenir sur le trône et que par là sa dynastie vivrait. Tout ce travail dont j'ai rendu compte ailleurs n'est explicable que si Napoléon est parti d'une donnée presque mystique, de la conviction que le sacre imprime à celui qui le reçoit le caractère de souverain ; que, par là seulement, il est mis au-dessus des autres hommes. — Et cette conviction où l'aurait-il puisée pour en appliquer les effets à son fils, s'il ne l'avait éprouvée directement et personnellement. Combien de fois cette plainte ne revient-elle point à Sainte-Hélène ! Combien de fois, contre les tortionnaires anglais, n'élève-t-il point le Sacre et le Couronnement qui l'ont mis hors du commun des hommes, qui l'ont élevé à un rang d'où nul ne saurait le faire descendre !

Y a-t-il là une part d'affectation ? Est-ce un rôle qu'il joue ? Croit-il ce qu'il dit ? Pourquoi pas ? Ne voit-on pas avec quelle rapidité l'homme s'habitue aux situations les plus extraordinaires, comme il en prend vite le ton et l'esprit ? Il n'est même pas besoin que le titre soit authentique pour que celui qui s'en est paré en connaisse l'orgueil et qu'il en jouisse délicieusement. Les armoiries qu'il porte sont usurpées, il le sait ; mais il n'en est pas moins satisfait. Il trouve tout naturel qu'on lui donne du Prince, et l'Altesse, tout court, lui semble maigre. Qu'est-il pourtant ? Rien de ce qu'il affecte d'être, mais sa mentalité est devenue telle qu'on l'étonnerait singulièrement et qu'on le blesserait au vif, si on rappelait doit il vient et comme on doit le nommer. Une déformation d'un genre, particulier s'est opérée dans son esprit ; il a cessé sur un point d'être conscient des réalités ; il a pris pour valables les mensonges qu'il s'est forgés ; il marelle dans son rêve et rien ne saurait l'en éveiller. Si telle sur un homme qui par aucun côté ne rappelle Napoléon la griserie devant un verre vide, pourquoi sur Napoléon qui a bu ces coupes pleines de gloire, l'ivresse serait-elle moins profonde ? Pourquoi de toute cette vie et prodiges Napoléon n'aurait-il point acquis et gardé l'impression qu'il est un prodige ? Pourquoi l'homme qui croyait la Destinée ne se serait-il pas formé la conviction que cette destinée providentielle a été reconnue par l'interprète de la Divinité et que le Sacre en a été l'affirmation ?

Dès lors, comment ne pas voir que Napoléon, convaincu qu'il est souverain, qu'il a acquis, par le sacre, le caractère et l'état de souverain, se tient à égalité-avec les souverains, perd la notion qu'il ne saurait être pour eux que l'ennemi, pour prendre celle qu'il peut non seulement vivre en paix avec eux, mais entrer dans leurs alliances, pénétrer dans leurs familles, qu'il est *leur frère*. La Révolution d'où il sort, dont il est le produit, est abolie par le Sacre : la France a renouvelé sa dynastie : après les Capétiens, les Napoléons. N'est-il point en Europe des souverains dont la dynastie est presque aussi neuve, qui doivent la couronne à une suite d'assassinats et dont les titres consistent dans l'acclamation de quelques régiments soudoyés ? Pourquoi eux et pas lui ? Quelle différence d'eux à lui ? Pourquoi seraient-ils recherchés plutôt que lui ? S'il faut des victoires nouvelles pour abaisser leur superbe, il en gagnera, mais, ensuite, aucune raison pour ne point marcher de pair et ne point entrer en amitié — car il croit à cela.

On peut penser que de telles impressions dérivent en même temps que du Sacre qui en fut la consécration, de l'*Impérialité* qui en est le principe, du sentiment inné chez Napoléon qu'il est né pour commander, mais, sans le Sacre, au moins en ce qui concerne la parité d'origine, elles n'eussent point atteint un tel développement. Quant à la parité d'autorité, l'erreur est semblable, mais elle est inverse.

Napoléon a la conscience de son pouvoir impérial ; il se sait, se sent dictateur, il agit comme tel dans son absolutisme, il dispose de toute la force et de toutes les ressources de la nation. Il n'a point pour sa politique de conseils à prendre ; comme il le dira : *Il n'a pas à s'excuser d'aucune faute sur autrui, n'ayant jamais suivi que sa propre décision... Il s'en est toujours tenu à son propre jugement.* De cette conception de l'autorité, qu'il n'applique pas seulement à celle qu'il exerce, mais à celle qu'exercent des hommes revêtus d'un litre semblable on analogue à celui qu'il porte, dérivent la plupart des erreurs qu'il a commises dans sa politique extérieure. Il a traité tête à tête avec le Pape ; il a obtenu du Pape à Paris des concessions d'un certain ordre — telles que le Pape, à Rome, les avait refusées. Il est demeuré convaincu qu'il exerce sur le Pape une influence décisive et que, désormais, le Pape marchera dans ses voies. Le Pape lui apparaît comme un souverain absolu tel qu'il est lui-même dans son empire, qui n'a qu'à parler

pour être obéi. Ces résistances qu'il a éprouvées durant, la négociation du Sacre, il les retrouve pourtant telles après le retour du Pape à Rome, telles à tous les moments de sa querelle avec Pie VII — sauf lorsque, à Fontainebleau, en janvier 1813, il peut de nouveau traiter tête à tête avec lui, mais deux mois après, le Pape renie sa signature et se dément devant le monde. C'est que ce souverain absolu est en réalité le prisonnier du Sacré Collège ; c'est que les cardinaux sont ses maîtres, qu'il hésite et tremble devant eux et que, de son infaillibilité prétendue, il n'a l'exercice que si elle sert les passions, les haines et les superstitions d'une camarilla qui se transmet, à travers les générations, le secret des bonnes doctrines. Et de même à Tilsit et après Tilsit, avec l'empereur Alexandre, qu'il croira un souverain absolu, parce qu'Alexandre prend le titre d'autocrate ; de même, après le mariage autrichien, avec l'empereur François, la Sacrée Majesté Impériale. Que ce soit ici le Collège des Cardinaux, là l'ensemble des éléments familiaux et aristocratiques, peu importe, le souverain est en lisières ; il n'a que l'apparence de l'autorité même si sincèrement il voulait, il dépend de ceux qui ne veulent point et, de gré ou de force, il les suit. Napoléon a cru traiter avec un pareil à lui, et il n'a traité en réalité qu'avec le représentant irresponsable et peut-être inconscient des oligarques : ceux-ci poussent en avant le mannequin couronné, lui font échanger des signatures et des serments, mais qui ne comptent point. Les souverains d'Europe — qu'ils soient pape ou empereurs — sont les agents d'une aristocratie qui, selon les États, varie en ses procédés, mais qui partout suit le même dessein : l'abaissement de la France et l'abolition de l'œuvre révolutionnaire. De cette œuvre, Bonaparte, quoi qu'il fasse, reste le principal artisan : donc, avec lui, mille entente possible ; d'un côté comme de l'autre, l'entente serait l'abdication et le suicide. Napoléon peut tenter de s'agréger aux rois, d'entrer dans leurs familles, d'y greffer son frère, son fils adoptif, les petites parentes de Joséphine, lui-même ; il ne saurait s'agréger aux aristocrates. Ils, engagent des valets, qu'ils payent pour des services patents ou occultes, condition qu'ils leur trouvent l'âme qu'il faut. Ils ne subissent point un maître et c'est un maître qu'est Bonaparte. Que leur importe à eux que Bonaparte ait ou non été sacré par le Souverain Pontife des catholiques ? Ils n'en sont point à une religion près : catholiques à Rome et à Vienne, luthériens à Berlin, orthodoxes à Pétersbourg, anglicans à Londres, ils ne tiennent à aucun dogme, à aucune morale, certains à aucune patrie. Ils constituent une fédération qui, dans l'Europe continentale au moins, échange des alliances, entretient des parentés, maintient des liaisons par-dessus les frontières dont elle ne se soucie point et en dépit des travestissements que revêtent à quelques moments certains de ses membres. Peu importe : elle les retrouvera au moment venu, et d'ailleurs, ne la servent-ils pas toujours ? Ce sont des espions qu'elle a dans le camp ennemi, et que l'ennemi paye : double bénéfice. Jusqu'à l'avènement de Napoléon, on peut croire à des coalitions de souverains et de gouvernements. Les souverains ont demandé la paix, les gouvernements ont Entité d'alliances. C'est donc fini : point du tout : jamais les aristocrates ne feront la paix avec la Révolution, jamais ils ne s'allieront à Bonaparte. Il le leur faut, non pas vaincu, mais terrassé et enchaîné, lion captif devant la cage duquel leurs haines promèneront leurs dérisions.

Rien de ce qui fut signé, promis, juré par les rois, les empereurs, le pape ne vaut ni ne tient sans le contreseing des aristocrates : jamais ils ne le donneront. Et celui-là qui, parce qu'il est souverain, a cru que les autres souverains étaient pareils à lui, que leur parole valait, que leur autorité existait, qui s'est lié à l'une

et à l'autre, celui-là, c'est la dupe désignée, et la première des dupes, dont il s'est lui-même rendu la victime — c'est le Sacre !

Dans ce Sacre, que de contradictions, que d'hésitations, que de manœuvres avortées ! Vainement cherche-t-on le pourquoi de certains actes. Y a-t-il un pourquoi ? Ainsi, le sacre, le couronnement de Joséphine. C'est un caprice. Que Napoléon ait voulu l'aire pièce à ses saurs et à ses frères, qu'il ait prétendu, ayant des torts vis-à-vis de sa femme, les racheter en l'associant à sa gloire, ce ne sont point des raisons. Il n'y en a aucune — pas même un prétexte historique. Si Napoléon avait ouvert l'histoire de France, il y aurait vu que le couronnement des reines était inusité depuis deux siècles. Au XIII^e et au XIV^e, quelques reines furent couronnées, de Blanche de Castille, épouse de Louis VIII, à Jeanne de Bourbon, première femme de Charles V ; ensuite, durant deux cent cinquante ans, de 1364 à 1610, plus de couronnement de reine. Seule, Marie de Médicis, et cet unique exemple n'est point engageant. En admettant même qu'elle n'eût pris aucune part au drame de la rue de la Ferronnerie, la coïncidence était trop frappante pour qu'on ait eu, les Bourbons régnant, le goût de revenir à de telles cérémonies : point de couronnement donc pour Anne d'Autriche, pour Marie-Thérèse d'Autriche, pour Marie Leczinska, pour Marie-Antoinette. Et celle-ci assiste, sans y participer, au sacre de Louis XVI. Donc, l'excuse même manque du rétablissement d'une des cérémonies traditionnelles par qui Napoléon cherchait il établir un lien entre l'ancien et le nouveau régime.

La contradiction est encore plus décidée entre les deux états qu'il propose à Joséphine : il l'a couronnée, mais il entend ne pas l'épouser. Un des liens est-il moins puissant que l'autre ? Pour que le Pape fasse le sacre de Joséphine, il faut qu'il ignore qu'elle n'est point mariée. Que le Pape l'apprenne avant le couronnement, quel soufflet ! Après, quel scandale ! Et Napoléon n'y pense pas ! Certes il a établi des rapports entre Joséphine et le Pape, et il y a mis de l'adresse. Ils s'écrivent des lettres et des brefs, échangent des cadeaux, se gracieusement par écrit. Mais il y a loin d'une cheminée ou d'un chapelet, à un sacrement. Le Pape est scrupuleux ; ne le serait-il point, il a des obligations de bienséance ; souverain pontife des catholiques, il ne peut enfreindre, en connaissance de cause, une des lois fondamentales de la discipline catholique. Le tromper ? — Outre que cela est dangereux, cela est oiseux. A quoi cela mène-t-il ? En législation et en politique, Napoléon subordonne tout à ces deux propositions. Cela est-il juste ? Cela est-il utile ? Dans les deux cas ici, la réponse est négative. Même, comment ne se rend-il pas compte que s'il est périlleux de tromper le Pape et s'il en peut résulter de graves inconvénients, au cas qu'on y réussisse, le succès, ainsi gagné par une fourberie, ne portera pas moins préjudice à lui, Napoléon, et à Joséphine ? A lui, car, de cette façon, au lieu du mariage religieux qu'il aura esquivé sera substitué le lien du couronnement — et lequel est le plus fort ? Qu'il acquière à quelque moment la preuve qu'il peut avoir des enfants, qu'il veuille, par politique, contracter un mariage auquel [sa destinée](#) l'habilitera, ses obligations vis-à-vis de Joséphine auront changé de caractère ; elles seront bien plus étroites ; elles l'obligeront à des démonstrations toutes différentes. Et Joséphine même ? A ces sommets où il l'a entraînée, elle est à la vue de tous, et, malgré que la société qui a traversé la Révolution ne soit guère difficile, tout de même, elle n'a pu se défendre de jaser sur ce qu'a fait Joséphine ; de ses amants d'avant 1786 on est mal renseigné, cela fut obscur et échappa aux novellistes. On a su la séparation avec

Beauharnais et c'est tout ; mais, depuis 1788, ses aventures ont eu bien plus d'éclat, elle a fréquenté un personnel sur qui l'attention était attirée ; elle a vécu avec des hommes connus, célèbres, même illustres — en même temps qu'elle a traversé des amours vulgaires et qui dégradent. Pour peu qu'on cherche dans son passé, on verra s'y lever d'étranges malandrins avec qui elle a en toutes sortes d'affaires. N'est-ce pas la plus étonnante et lit plus inutile bravade de présenter une telle femme à la nation dans la plus auguste des cérémonies, de la sacrer et de la couronner ? Napoléon, s'il n'est pas au courant de toute cette vie, en commit assez, en a assez souffert pour n'avoir point de doutes au moins sur les dernières histoires. A tant d'inimitiés qu'il accumule, à tant de critiques qu'il néglige, à quoi bon joindre un ridicule qu'il se donne ? Car ainsi prouvera-t-il combien il ignore le monde et même le demi-monde ; ainsi, par l'apothéose d'une aventurière, dont tout Paris connaît la carrière, provoquera-t-il la risée de ceux à l'opinion desquels il paraît tenir davantage. Qu'il se plaise à étonner l'univers, cela est bon, mais faut-il qu'il s'ingénie à le braver ? Sur sa gloire qui produit de l'admiration, du dévouement, de la haine, mais dont nul n'est tenté de rire, il greffe un scandale qui égaie. Pourquoi ? Sans doute qu'il n'a point le sens du ridicule. Il ose tranquillement ce que nul Parisien, nul Continental n'oserait. Dès que la femme lui plaît et qu'il l'a choisie, c'est assez : il ignore le respect humain et ne se soucie point de l'opinion. On comprend qu'il ne recule pas à la couronner, mais pourquoi la couronne-t-il ?

Vis-à-vis du Pape, des contradictions de nature analogue, aussi inexplicables. Qu'il ait souhaité très vivement la venue de Pie VII à Paris, qu'il ait employé toutes les formes de promesses pour décider son voyage, nul doute ; peut-être les inférieurs ont accentué et exagéré ses paroles, mais il les a dites. Il n'est point homme à laisser partir de telles notes de Talleyrand sans les avoir corrigées ; à recevoir de telles lettres de Fesch sans les avoir lues. Ce qui entre au ministère des Relations extérieures va tout droit à son cabinet. Il n'ignore rien et les subalternes ne se risquent point à des amplifications sans ses ordres. Donc, il a désiré le Pape ; il a pris avec lui des engagements ; or, ceux qui sont de forme et d'étiquette, qui, s'il les remplissait exactement, lui permettraient d'enfreindre les autres, il n'en tient compte et, comme de 'parti pris ; les viole, tandis qu'aux autres il s'attache et il les remplit. On dirait qu'il met une sorte de vanité à donner clans sa cour des désagréments à ce pape qu'il y a amené, qu'il s'efforce de le rabaisser, de l'humilier, de le mettre en posture d'inférieur. À chaque occasion, il prend le pas sur lui — et il est son hôte. Il lui offre des divertissements qu'interdirait la plus simple bienséance ; il le fait dîner, le Pape ! avec sa famille, en bourgeois qui recevrait son curé ; il lui donne ses chevaux de retour sur la route d'Italie, et il arrête l'itinéraire qu'il suivra de façon à lui interdire de se trouver dans une grande ville au moment des fêtes de Pâques. On dirait qu'il le brime, mais il l'aime bien tout de même et Croit l'avoir conquis — ce qui peut être vrai. S'il demande au Pape de le sacrer, c'est sans doute qu'il le tient pour le représentant de la plus haute des autorités religieuses, il devrait donc, pour rehausser le prestige du Sacre, placer le Pape qui confère le sacre, au-dessus de tous les mortels, en faire un envoyé de Dieu, descendu tout exprès des sept collines. Il devrait d'autant plus lui prodiguer les honneurs, l'entourer de respects et d'adorations. Cela serait politique, outre que cela ne créerait pas de précédent, pourrait se passer à la Cour, hors de la vue des peuples, permettrait, sous des prétextes de dignité à sauvegarder, d'empêcher les contacts trop fréquents entre le Pape et les fidèles. Il ne pense à rien de cela. Le séjour du Pape l'ennuie et le fatigue : il le témoigne ; la préséance à donner au Pape

offusque son orgueil ; il prend le pas ; selon qu'il a affaire de lui ou non, il le requiert ; il n'a pas un moment le sens de ce qu'il lui doit comme empereur, ayant reçu de lui le sacre, le sens de ce qu'il lui doit comme fidèle — et le sacre ne vaut pourtant que s'il est catholique. Mauvaise éducation, manque d'usage ? Peut-être ; pourtant il s'en instruit s'il faut ; caprice plutôt et foucade ? Au moins pour une part. Chez d'autres de la Famille, cette tendance s'accusa et se précise bien mieux : le brusque lâchage dans les traits, la lassitude invincible, la rupture immédiate du dessein, l'impossibilité de se contraindre. Chez lui, moins, mais pourtant, à des époques tragiques de son histoire, n'en voit-on pas quelque chose, qu'on excuse, qu'on explique, mais qui, en réalité, vient peut-être de ce fond-là ?

Et en même temps, de ce pape qu'il traite ainsi, comme un verre qu'on brise — après l'avoir vidé, il attend beaucoup, il espère quantité de grandeurs prochaines et il s'étonne qu'on les lui refuse, qu'on ne vienne pas au-devant de ses désirs, qu'on se dérobe ou qu'on s'insurge.

Ah ! l'étrange homme ! A proportion qu'on l'examine et qu'on l'étudie, il multiplie les énigmes. Ne serait-ce pas que, où l'on cherche des raisons profondes et des desseins médités, il faudrait souvent trouver l'exercice, d'un tempérament impulsif qu'entraînent l'affection, la colère, le dépit et qui mêle des actes spontanés et irréfléchis à des déterminations pesées et raisonnées ? Peut-être même est-ce à un des côtés les plus séduisants de son génie — et non pas le moins instructif : seulement, comment faire le départ de ces actes et comment les discerner ? Pour quelques-uns, on arrive à des vraisemblances, mais le plus souvent, au moment de conclure et de formuler une opinion, on hésite et l'on se reprend. Dans cette forme d'histoire qui s'efforce de dégager les causes, et qui envisage les faits comme des éléments d'enquête sur certains esprits, le tâtonnement est perpétuel ; l'erreur fréquente et la victoire obscure. Du moins s'ennoblit-elle à l'étude de tels hommes et devient-elle après qu'on en a savouré les fallacieuses délices, l'unique obsession de l'écrivain altéré de vérité.

Frédéric MASSON.

2 Décembre 1907.

I. — DE TOULON À NOTRE DAME.

Un petit capitaine d'artillerie, maigre et hâve, résolu d'hier à adopter la nationalité française, pourvu que la France lui rapporte ce qu'il en attend, débarque de Corse à Marseille aux premiers jours de juin 1793. Dans son île natale, son ambition a subi un échec qui la tourne vers quelque point plus favorable ; sa jeunesse a déplu ; son outrecuidance a choqué, son passé a paru suspect. Calculant mal ses forces, il a cru tout emporter par l'audace et, partout, il a trouvé des adversaires plus réfléchis, plus subtils et plus puissants. Une dernière sottise d'un de ses frères l'a contraint à quitter la place. Le voici en France : il y est jeté en pleine guerre civile.

De quel côté se rangera-t-il ? Qui va l'emporter : Paris ou la Province, les Montagnards ou les Girondins, les violents qui, asservissent la France aux caprices de leur tyrannie, préparent, dans l'anarchie grandissante, on ne sait quel gouvernement sur qui ils sont si peu d'accord qu'ils s'extermineront les uns les autres avant de le réaliser ; ou les prétendus modérés, qui, en possession du pouvoir, ont provoqué d'eux-mêmes, par ambition, par inconscience ou par rancune, toutes les mesures contre les conséquences desquelles ils s'insurgent à présent ? Ils ont favorisé la faction parisienne, se flattant de la conduire et menés par elle ; ils ont mis en accusation, sur de mensongers prétextes, les ministres leurs prédécesseurs ; ils ont accompli l'avilissement de l'autorité ; ils ont ouvert la persécution religieuse ; ils ont préparé la chute de la Royauté ; ils ont toléré, sinon encouragé les massacres dans les prisons ; ils ont coopéré à la condamnation du Roi ; ils ont accédé à toutes les lois destructrices des garanties individuelles, et ces prétendus libéraux ont été à la fois les plus lâches des gouvernants et les pires ennemis de la liberté. Puis, un jour que l'arbre planté par eux portait ses fruits, destitués de leur pouvoir et craignant pour leur vie, ils ont tenté la résistance. Mais la faction dont ils avaient encouragé l'usurpation, dont ils avaient applaudi le triomphe, dont ils avaient amnistié les crimes, prend l'offensive contre cette garde départementale dont ils ont décrété la formation et qui n'est encore qu'une ombre. La faction a la force, elle en profite, impose à la Convention épeurée la proscription des chefs mêmes de la majorité, remet la puissance suprême à la minorité, sa complice et sa servante. Dans les départements où, par les administrations, ils sont encore les maîtres, les prétendus modérés provoquent l'insurrection. Soixante-treize départements y adhèrent. La faction alors, attestant l'unité qu'ils rompent, l'indépendance qu'ils compromettent, la nationalité qu'ils mettent en péril, appelle à son secours l'armée qui, malgré certains de ses chefs, lui répond et lui obéit.

Et l'armée a raison : car, de républicaine et de nationale qu'elle était à ses débuts, l'insurrection dite fédéraliste a tourné au royalisme, et de là, par une pente fatale, elle a roulé dans la boue des complicités étrangères. Entre Français qu'on dispute, jusqu'aux coups, c'est le droit des partis, mais dès que l'étranger s'en mêle, il n'y a qu'à faire front et tomber dessus. Quiconque ne marche point est traître, car il est complice.

Si devant Lyon insurgée l'on doutait ; si devant Caen et Marseille révoltées, l'on hésitait, devant Toulon, tout scrupule tombe. Le drapeau blanc y flotte, grâce à l'étranger, Anglais, Napolitain, Espagnol, et par lui. Et à lui sont livrés la flotte et l'arsenal. Dès lors, plus d'insurrection légitime, plus de guerre civile ; c'est la

guerre nationale où l'intégrité du territoire est en question, où, pour triompher « des hordes étrangères » et des traîtres à la patrie, leurs complices, quiconque est patriote — et c'est l'armée entière — marche sans hésiter. Pas un soldat n'a suivi Dumouriez ; pas un ne rejoint Wimpffen ou Précý, pas un ne s'agrège à l'armée fédéraliste des Bouches-du-Rhône, pas un ne se jette dans Toulon. Il y a là le plus spontané et le plus significatif mouvement de l'Ame nationale. Ces hommes, moins de six mois auparavant, tenaient tout en leurs mains, disposaient de tout ; ayant déclaré la guerre à l'empereur et à l'empire, ils passaient pour les patriotes par excellence ; ils avaient choisi les généraux ; ils avaient composé de leurs amis les administrations des départements ; ils formaient la majorité dans la Convention et ils y portaient les lois à leur gré. L'insurrection contre- eux de la faction parisienne était criminelle et le pays légal tout entier la réprouvait. Il a suffi qu'un soupçon s'élevât que rien ne justifiait encore ; il a suffi qu'on pensât que l'unité nationale serait menacée, que l'étranger se mêlerait à ces querelles, qu'il en profiterait ; leur pouvoir s'est écroulé, leur autorité a disparu, leurs forces se sont dissipées. En présence de la faction parisienne et de la minorité delà Convention assumant à présent tout entière la résistance nationale, reste seul debout le Royalisme, avec son alliée, la Coalition.

Quand Bonaparte débarque de Corse, les événements n'ont pas encore amené cette évolution, ni imposé aux patriotes une direction formelle. On est encore entre Français, entre républicains de droite et de gauche, et l'hésitation est licite. Pourtant, lui ne doute pas. Il voit, d'un côté, l'énergie, la cohésion et l'offensive ; de l'autre, l'hésitation, le dispersement, la défensive parlementaire. Toutefois, il raisonne ses idées, les rédige et les publie. Dans ce *Souper de Beaucaire* où il s'efforce d'exposer les opinions contradictoires d'un Nîmois, d'un militaire, d'un Marseillais, d'un fabricant de Montpellier, il presse ses interlocuteurs de son inflexible logique, il démontre vers quel abîme courent, sans y croire, les fédéralistes marseillais, il affirme l'unité nationale et conclut à la nécessité de se rallier à la Convention. Et après avoir écrit, il marche.

Ce sont là ses premiers actes eu France. Ainsi, d'abord la plume ; d'abord, un écrivain, un pamphlétaire dont les représentants du peuple trouvent la brochure assez convaincante et assez utile pour la réimprimer deux fois en Avignon, afin de la répandre dans tout le Midi. Ils n'ont pas tort : cela est net, vigoureux, dépouillé de rhétorique ; cela va au but et s'adresse à tous. L'homme qui a écrit ces pages a l'esprit géométrique : d'une proposition, il tire les conclusions, démontre et prouve. Sa conviction naît du raisonnement. C'est par raisonnement qu'il est partisan de la Convention ; par raisonnement aussi, on n'en peut douter, que de Corse il s'est fait Français. Tout porté qu'il est à écrire, à publier ce qu'il écrit, car il est né journaliste et il le restera toute sa vie, il n'a garde d'en l'aire sa carrière. Ecrire, c'est, pour lui, une façon d'agir ; que d'autres façons s'offrent, il les saisit, mais il garde sa plume en réserve comme une épée de chevet : nul ne s'en servira comme lui ; nul comme lui ne maniera la verve, la subtilité, l'ironie, l'injure, l'éloquence, mais à son heure et pour son but.

A présent, ce n'est plus le journaliste, c'est l'artilleur qui est en scène. Amené devant Toulon, il se trouve, par les circonstances, le manque de chefs, la confiance d'un compatriote représentant du peuple, mis à la bonne place ; il se distingue, s'établit en officier d'avenir, franchit trois grades en quatre mois, est nommé général de brigade ; il est le victorieux, mais il est des victorieux. Nationalisée par sa résistance contre l'étranger, par son triomphe sur les représentants légaux de la nation devenus des rebelles, la faction, en ce qui

louche sa manière de gouverner, n'est que pire par les procédés qu'elle emploie, par le personnel qui applique ses décrets, les provoque ou les prévient. Bonaparte, quoiqu'il soit général et qu'il ait conservé l'esprit militaire, n'en est pas moins eu liaison avec les Conventionnels montagnards, lesquels règnent et gouvernent, avec les comités de surveillance révolutionnaire, par ces deux armes, la délation et la terreur. Si avant est-il dans le parti, que Robespierre le jeune pense à lui pour un grand rôle et que, dans la réaction de Thermidor, peu s'en faut qu'il ne soit confondu avec les complices de l'Incorruptible. Il s'en tire, grâce encore à des Montagnards, mais ceux-ci adversaires de Maximilien, grâce à quelque Corse — car les Corses dans toute cette partie de sa carrière jouent un rôle considérable. Seulement, on ne le laisse pas dans le Midi, on l'appelle dans l'Ouest, pour y faire une guerre sans éclat, sans combinaison, guerre de fossés et de chemins creux, ou à chaque pas, les chefs, surtout d'artillerie, risquent, outre leur vie, leur réputation sans nulle espérance de gloire, ni même d'honneur. Changer d'arme, descendre à commander une brigade de fantassins, lui artilleur, fi ! Il atermoie, diffère, cherche à **s'embusquer**, même dans un bureau, pense aller ailleurs chercher sa fortune, très loin, aux Echelles ou en Turquie, comme jadis en Russie.

Soudain, les gouvernants, Conventionnels et Montagnards, ont besoin d'un soldat qui soit à eux, sous la main et qui, trop bas placé pour devenir redoutable, ait prouvé des talents qui les rassurent. En Thermidor, contre Robespierre et ses amis rebuchés à l'Hôtel de ville, contre le général Henriot galopant sa soulerie par les rues sans y trouver un gueux qui le suive, il a suffi de paroles, de décrets, du spectre de la loi, d'un général tel que Barras, et d'un gendarme. Sans le gendarme, qui sait ?... Mais, à présent, l'aventure est plus grave. Ce qui reste des Conventionnels, après trois années de dictature où ils se sont entre-tués, présente à la nation une constitution qui est acceptable, toute constitution n'étant ni bonne ni mauvaise et ne valant que selon qu'on l'applique. Mais les Conventionnels prétendent en même temps faire voter à cette nation des décrets accessoires qu'ils ont rendus, par qui ils conservent, pour un an au moins, le pouvoir législatif, pour trois l'exécutif. Paris veut bien de la constitution, pas des Conventionnels. Avec Paris qui, pour la première fois depuis le mois d'août 1791, résiste à la faction et lui tient tête, la nation presque entière est prête à se solidariser. Les départements voisins adhèrent aux délibérations de ses assemblées électorales ; le mouvement de réaction qui s'est violemment produit contre les terroristes, et s'est tourné parfois en massacres ou en assassinats, trouve cette issue légale et porte les électeurs à réclamer la liberté de leur suffrage. Tout Paris est eh armes, les bataillons de toutes les sections marchent et quoi leur opposer ? On a réarmé à la hâte les Terroristes désarmés par décrets ; on a équipé à la diable des officiers réformés venus pour solliciter, comme Bonaparte, d'être réintégrés ou replacés. On a quelques soldats, mais tiendront-ils et que feront leurs chefs qui parlementent avec les rebelles, s'apprêtent à changer de parti ou refusent de commander et se dérobent ? On a distribué des fusils et des cartouches aux Conventionnels qui, dans les Tuileries cernées, se sont apprêtés à recevoir, autrement que jadis Louis XVI, l'assaut du peuple souverain — non pas à cette fois du peuple marseillais ou brestois, mais du peuple parisien. Est-il le peuple souverain, dès qu'il cesse d'être l'auxiliaire de la faction ?

Et point de chef encore, car le général Barras, le dictateur Barras, cela est bon pour des Journées comme en Thermidor ou pour des promenades militaires, mais à un combat sérieux ou pouvant devenir tel, il ne se risque pas ; non qu'il

ne soit brave, il a fait ses preuves, mais, de ses campagnes aux Indes et même à Toulon, il n'a rapporté que le goût des aides de camp, la passion des plumets et le ferme propos de se faire appeler général : il ne se fait pas au moins d'illusion sur ses talents militaires. Au 12 germinal an III, quand on crut au péril jacobin, il présidait la Convention. La Convention l'adjoignit à Pichegru, mais lui-même avait fait nommer Pichegru commandant général. S'il a été ensuite *chef de la force armée pour protéger les arrivages de subsistances*, ce fut une dictature bien plus civile que militaire, et il ne s'agissait point de stratégie, mais de farines. Ici la crise est autrement violente, la responsabilité autrement lourde. Il faut de la décision, de l'activité, des manœuvres ; il faut un soldat. Barras se récuse. Mais les généraux que leur grade ou leurs services désigneraient font grève : alors, plusieurs Conventionnels en même temps pensent à ce polit Buona-Parte : des Corses d'abord, puis, certain qui l'a vu à l'Armée d'Italie et dont la femme distingua ce sauvageon, enfin Barras lui-même qui l'a connu sous Toulon et a contribué à l'avancer.

Acceptera-t-il, lui, ce que tous les autres refusent ? Osera-t-il, pour la première fois depuis 1701, s'opposer au peuple souverain ? Prendra-t-il sur lui d'employer les armes qu'il faut ? Pourquoi pas ? Il n'a point la superstition de l'insurrection parisienne ; il ne la tient pas pour invincible. Il trouve une occasion de sortir du rang, de marquer sa place, de se rendre l'homme nécessaire, de *s'employer* ; en même temps, de dissiper le prestige par qui, depuis six ans, la France se laisse opprimer par les Parisiens — pourquoi pas ? de prendre la revanche du soldat sur le civil.

Quatre années auparavant, il a vu, du Carrousel, *la plus vile canaille* assaillir le château. *Si Louis XVI se fût montré à cheval, la victoire lui fût restée*, a-t-il écrit le soir même à Joseph. Que, par une inspiration qui eût paru divine ou par un de ces hasards que la fortune réserve à ses favoris, Louis XVI eut appelé ce petit lieutenant d'artillerie qui, des fenêtres du magasin de prêt sur gages tenu par Fauvelet-Bourrienne, regardait les préparatifs du combat, le lieutenant fût venu de fort bonne grâce, et il eût sauvé la Royauté, comme à présent il va sauver la Convention. Même y aurait-il eu moins de mal : *Le Roi, a-t-il écrit, avait assurément pour sa défense au moins autant de troupes qu'en eut la Convention au 13 vendémiaire et les ennemis de celle-ci étaient bien autrement disciplinés et redoutables*. Plus que d'agir, il s'agissait d'oser vouloir, et il sut vouloir. Le problème pose, qui était de vaincre, il ne vit plus que la solution, et ne s'embarrassa ni de scrupules, ni de ménagements. En une heure, tout changea de face : les ordres volèrent ; la résistance, jusque-là civile, se fit militaire ; l'insurrection fut vaincue, non pas parce que des gardes nationaux assaillants furent mitraillés autour de Saint-Roch, à la rue Nicaise, au Pont royal, mais que, sur l'ordre de ce petit général, des canons furent disposés aux bons endroits et que, sur son signal, des artilleurs osèrent approcher la mèche des lumières de ces canons.

De là, l'essor. Mais si, victorieux au Dix août, Bonaparte se fût trouvé et tenu engagé avec la Royauté, victorieux au Treize vendémiaire, il se trouva et se tint engagé avec les hommes de la Convention qui l'avaient deviné, avancé, grandi, qui devaient lui fournir les moyens d'appliquer son génie militaire et, dès le premier jour, de montrer sur le terrain l'homme de guerre qu'il était. Il n'avait d'ailleurs aucune autre liaison à Paris, aucune occasion de s'engager ou de se lier avec un autre parti. Il ne connaissait qu'eux. Barras l'avait tiré du néant, fait général en second, puis général en chef de l'Armée de l'intérieur, promu général de division, marié à sa maîtresse, Joséphine de Beauharnais, appelé au

commandement de l'Armée d'Italie. Chez Joséphine, même société, Barras, Tallien, les témoins de son mariage ; peut-être quelques ci-devant, ralliés à la République, certaines femmes qui pensaient d'abord à s'amuser, et cherchaient l'amant riche ; du demi-monde que le petit Corse émerveillé prenait pour le vrai monde ; tout cela courtisant la puissance nouvelle dont on se disputait la protection et les faveurs, et dont on n'avait garde de médire.

En Italie, durant les campagnes où il établit sa gloire, où il attache à son nom une renommée universelle, où il se présente en conquérant et en libérateur, il n'est pourtant qu'un officier général aux ordres de ceux qui, en France, exercent le pouvoir exécutif ; sans doute, ils hésiteraient à le destituer ; mais, s'ils le destituaient, il faudrait bien qu'il obéît. Il sait qu'on a besoin de lui ; aussi, menace-t-il de sa démission à chaque contrariété qu'on lui donne ; mais c'est l'unique arme qu'il ait. S'il rend service aux Directeurs, et s'il les soutient, moralement et matériellement, il dépend d'eux. Sa fortune est liée à la leur ; ses ennemis sont les leurs. En vendémiaire an IV, il a triomphé au nom des Conventionnels et à leur profit ; près de deux années plus tard, lorsque les ex-conventionnels se trouvent de nouveau en péril, c'est lui encore qu'ils appellent à la rescousse.

La Convention n'a pu faire en sorte qu'elle imposât indéfiniment sa dictature à la nation. Pour trois ans, elle s'est assuré le pouvoir exécutif, pour un le législatif ; au delà, elle n'a point osé le mettre en décret. D'après la Constitution, les Conseils sont renouvelables par tiers : la Convention a fourni deux tiers, qui sortent en l'an V et l'an VI : un tiers a été élu en l'an IV, déjà réactionnaire, mais affectant de se dire républicain ; un deuxième tiers, élu en l'an V, est de nuance plus accusée ; que sera-ce du troisième ? Dans le Directoire même, la majorité peut échapper ; elle ne tient plus qu'à une voix. À défaut de Hoche qui est brûlé, mais qui leur a du moins envoyé des soldats, les ex-conventionnels font appel à Bonaparte et, outre l'appui qu'il leur prête par les adresses enflammées de son armée victorieuse, il délègue Augereau qui fait la besogne, décime le Directoire et les Conseils et n'y laisse que les hommes du parti.

S'il s'y prête comme il fait, ce n'est pourtant pas uniquement par politique. Il a des raisons meilleures et qui le justifient.

La Montagne a organisé la défense nationale ; elle l'a voulue, même par la Terreur ; elle n'avait qu'un moyen de ne point périr, et c'était de vaincre. L'armée entière l'a senti et si, à l'exception de quelques généraux politiques, elle a constamment obéi, si elle s'est constamment ralliée à la Montagne, c'est qu'elle aussi voulait vaincre : vaincre d'abord pour cette patrie, puis pour elle-même, car les généraux ne se souciaient point de retomber sergents ; et, plus que qui que ce fût, le soldat de l'armée royale, qui faisait le cadre de l'armée nouvelle, avait gagné à la Révolution. Outre les mots qui grisaient, il y avait les faits qui convainquaient. Or, c'était celle armée que, par une sottise inexpiable, avaient menacée les motionnaires des Conseils, les clubistes de Clichy et les journalistes à leur suite. Sur ces épidémies à vif de héros, la moindre épigramme ouvrait des blessures saignantes. Ils attendaient des couronnes civiques et c'était, comme a dit Bugeaud, de pots de chambre qu'on les coiffait. Rien n'égale l'obscénité des injures, si ce n'est l'audace des mensonges. A chaque rencontre, les Français républicains ont été battus, rossés, anéantis. Leurs adversaires sont des héros, que dire de leurs assassins ! Les massacres de Vérone sont légitimes et leur répression fut criminelle. Tout est comme à dessein mis en œuvre pour exaspérer les soldats patriotes, leur prouver qu'entre eux qui défendent la

nation, son indépendance et sa souveraineté, et les royalistes qui demain seront le gouvernement, c'est une guerre à mort où il faut que les uns ou les autres succombent. Que ce soit l'Armée de Sambre-et-Meuse qui parle, ou l'Armée d'Italie, ce sont les mêmes plaintes, les mêmes alarmes, les mêmes résolutions. Bonaparte a pu accélérer le courant, mais nul général n'eût pu s'y dérober. Le coup d'Etat de fructidor, au moins à ses débuts, a nettement le caractère d'une révolte du patriotisme, incarné dans les soldats, contre la Contre-Révolution, soudoyée ou soutenue par l'étranger. Bonaparte n'en est ni l'auteur, ni le fauteur, mais il s'y associe franchement : il y collabore avec énergie, il ne pourrait faire autrement sans perdre toute popularité militaire, sans renoncer à toute influence sur le soldat, sans se rendre suspect de trahir la patrie.

A son retour d'Italie, bien qu'à des moments il paraisse chercher quelque moyen de séparer sa fortune de celle de ses anciens protecteurs, bien qu'il laisse critiquer devant lui certains de leurs actes, il n'est point, malgré Campo-Formio, en telle posture qu'il puisse se passer d'eux. Il est loin de tenir rue Chantereine l'état qu'il avait à Mombello ; point de princes, d'ambassadeurs, ni de cardinaux mendiant la paix ; point de peuples à constituer attendant de lui leur indépendance ou leur liberté ; point de cour où s'empresse quiconque porte un uniforme et où déjà s'insinuent des habitudes de respect : certes, un bel accueil, des louanges officielles, la rue qu'il habite pavoisée en rue de la Victoire, des bals où la société s'entasse pour le voir, une grande popularité ; mais, à Paris, combien de jours dure-t-elle ? Les vocalises d'une cantatrice, les scandales d'une fille, les obscénités d'un roman, les détails d'un crime, cela vaut, pour en parler, les victoires d'un général ; mieux même, et on s'en lasse moins vile. Sauf qu'il est élu membre de l'Institut — en remplacement de Carnot proscrit en fructidor — Bonaparte ne gagne rien à Paris et il a hâte d'en sortir, autant que ses anciens amis ont hâte de l'en faire sortir. Mais il lui faut une porte dorée : ce sera l'Egypte ; encore faut-il qu'on la lui ait ouverte, qu'on ait mis à ses ordres vaisseaux, soldats, approvisionnements, toutes les ressources militaires dont dispose la nation — et des savants, et des peintres, et des ingénieurs et des poètes. On ne les lui marchandé pas : il choisit et désigne, mais c'est le Directoire qui commande et qui paie.

Il emmène à sa suite une France en raccourci, une France où tout individu représente une valeur sociale et est, peut-on presque dire, le premier en sa spécialité, une France aristocratique où le talent est aussi répandu que le courage et qui, si la grande France périssait, en reproduirait tous les éléments essentiels. Il va essayer sur cette petite France, bien plus librement qu'il n'a pu faire en Italie, ses procédés et ses moyens de gouverner. Peut-être, en Orient, si la fortune est favorable, fixera-t-il sa vie, accomplira-t-il son rêve. Qui sait ? Etre tenté par le destin d'Alexandre n'est point d'une Ame commune. S'il partait de l'Egypte, sa place d'armes, [pour porter une armée de 60.000 hommes sur l'Indus, soulever les Mahrattes, conquérir les Indes](#) ; s'il formait un empire allant du Nil au Gange, de la Méditerranée à la mer de Chine, s'égalant ainsi pour le moins aux conquérants fabuleux, perses, macédoniens, arabes ou mogols qui l'ont précédé sur ces mêmes routes, est-ce qu'il n'aurait point saturé son urne de cette gloire dont elle était avide, est-ce qu'il aurait moins profondément gravé son nom au temple de mémoire, est-ce que son existence paraîtrait à la postérité moins surprenante et plus vide ?

Cela a passé dans son esprit, l'a hanté jusqu'à Saint-Jean d'Acre. [Cette place enlevée](#), a-t-il dit, [l'armée française volait à Damas et à Alep](#) ; elle eût été en un clin d'œil sur l'Euphrate ; les chrétiens de la Syrie, les Druses, les chrétiens

d'Arménie se fussent joints à elle ; les populations allaient être ébranlées. Nous aurions été bientôt renforcés de plus de six cent mille hommes ; j'aurais atteint Constantinople et les Indes ; j'aurais changé la face du monde ! Mais, si loin qu'il pousse son rêve et qu'il s'y plaise, il n'a pas coupé le câble avec la France, Soit qu'il soit retenu par la nécessité de recevoir des renforts, le dévouement à la République de ses troupes, qui, généraux et soldats, ne sont pas encore entièrement à lui, dont il éprouve des résistances et presque des révoltes ; soit qu'il veuille se ménager, sur un autre théâtre, en cas d'un revers, d'un obstacle infranchissable, les moyens de retrouver les chances qui lui échapperaient sur celui-ci ; par ses frères et par sa femme qu'il a laissés à Paris, il reste en contact et en liaison avec le Directoire et les Conseils. Joséphine est habituée chez Barras, chez Rewbell et chez Gohier. Sans doute, pour ce mari éloigné, dont elle pense divorcer et qu'elle trompe à la journée, son dévouement est médiocre, mais qu'il reparaisse, les liaisons qu'elle a formées ne seront pas inutiles ; Joseph, et Lucien, travaillant pour eux-mêmes, se sont rendus des puissances dans les Conseils, et agissent l'un dans les couloirs et l'autre à la tribune. Ils sont étroitement mêlés à ce monde gouvernemental et parlementaire où les bonnes têtes sont si rares, décimé qu'il fut de 1792 à l'an IV — sur 1080 députés ou suppléants élus à la Convention, 151 disparus, morts, exécutés, assassinés ou suicides ; écrémé encore, en fructidor an V, de quiconque, nouveau venu, offusquait les médiocrités en place ; et, depuis lors, recruté uniquement de doublures agréables au bloc républicain, telles qu'elles ne lui inspirassent ni envie, ni soupçons. Dans ces assemblées singulièrement ternes, telles qu'en produit, dans une démocratie, la candidature officielle dépouillée de toute vergogne, les Bonaparte jouent bientôt un grand rôle, s'établissent en pays conquis, armés qu'ils sont de l'argent rapporté d'Italie par le général et par lui confié à Joseph, préparés par un long atavisme, par une constante pratique de leurs assemblées corses, de celle vie de finesses et d'intrigues, toujours pareille quel qu'en soit le théâtre. On le voit assez en germinal an VII où Lucien, pour ses intérêts électoraux, a joué des Conseils à son gré et contraint la majorité des Directeurs à se retirer ou à démissionner.

Lorsque, las de l'Orient après l'échec de Saint-Jean d'Acre, sentant en Europe une autre partie à jouer, Napoléon, revenant d'Egypte, arrive à Paris, certes, il y porte bien toutes les caractéristiques du général attendu, depuis 1792, pour ramener, dans le gouvernement et le pays, l'ordre et la sécurité, une hiérarchie et une discipline. Plus que tous ceux que les partis ont pressentis ou qui se sont essayés d'eux-mêmes à la dictature — plus que La Fayette, que Dumouriez, que Pichegru, que Hoche, qu'Augereau, que Bernadotte, que Joubert, que Jourdan — il est qualifié ; il porte avec lui la victoire, il marche dans une gloire qui le baigne de sa lumière ; mais, s'il éblouit la nation et l'armée, il n'émouvrait guère les citoyens des Conseils, n'étaient Joseph et Lucien qui, sans penser qu'il reviendrait, ont tissé les fils d'une intrigue en vue d'atténuer l'exorbitant despotisme du législatif, de renforcer l'exécutif et surtout de s'y introduire : car l'intérêt général est peu de chose, ici comme ailleurs, en présence de l'intérêt individuel et, à défaut de son frère Napoléon qui est loin, Joseph s'entendrait fort bien avec son beau-frère Bernadette qui est près.

Si, de 1790 à 1790, Napoléon a grandi devant l'armée et devant la nation ; s'il a, en Italie et en Egypte, fourni les preuves qu'il était un organisateur, un pacificateur à la façon forte, un médiateur, — car, à négocier, à établir des compensations, à découvrir des moyens et des procédés d'entente, il est, par son atavisme, si bien préparé que, à sa première rencontre avec des diplomates, et

même avec des prêtres, il s'établit leur égal, sinon leur maître, — il aurait, n'étaient ses frères, tout à conquérir du personnel gouvernemental, sans lequel il ne peut rien tenter. Ce n'est pas tout de vouloir faire un coup d'État, d'être, pour ce coup d'État, soutenu par la nation entière, il faut découvrir la fissure légale par où s'introduire, imaginer la procédure, trouver les auxiliaires, arrêter le plan d'action, proportionner les rôles aux acteurs. Or Napoléon est, pour le civil, aussi neuf en réalité qu'il l'était pour le militaire six années auparavant. Lorsqu'il doit aborder des assemblées où tout semblerait lui avoir été rendu aisé par Lucien et par ses amis, il est intempestif, maladroit, déclamatoire ; il perd le sang-froid ; il veut discourir, parle mal et n'agit point. Au Luxembourg, devant les Anciens, il surprend et atterre ceux qui comptaient sur lui ; à Saint-Cloud, devant les Cinq-Cents, sans Lucien, sans Leclerc et Murât, il se perdrait ; même, il compromet toute la conspiration si bien préparée ; mais c'est sa fortune encore qui le porte : par ces défaillances mêmes, il change l'axe du coup d'État qui, de parlementaire qu'il devait être, tourne au militaire. Par là, le général est mis à la première place : autrement, ce serait la seconde, la troisième, — qui sait ? peut-être simplement un commandement d'armée ?

Mais, de là, d'un des trois sièges vacillants de consul provisoire où il fait son apprentissage, où il observe et s'instruit — car il a tout à apprendre — où il délibère très sagement entre Sieyès et Roger Ducos, sous l'œil des Commissions nommées avant leur séparation par les Anciens et par les Cinq-Cents ; de là, de ce Directoire à trois têtes au lieu de cinq, pour s'élever comme il fait au suprême pouvoir, est-ce par l'effort prémédité d'une ambition qui a marqué son but et qui y tend par tous les moyens, n'est-ce pas plutôt par le concours de circonstances, dont il profite certes, mais qui le portent et l'entraînent, par la conséquence forcée des mesures qu'occasionne la réfection successive des éléments de résistance de la nation ?

Ici, tout se tient et s'enchaîne, les prémisses posées, les conséquences résultent fatalement. L'abdication de l'Autorité qui est le lien essentiel de toute société civilisée, la déliquescence de l'Administration par qui s'exerce l'Autorité, produisent l'Anarchie, de même que la Hiérarchie découle du rétablissement de l'Autorité et de son application intégrale par l'Administration. Les membres des Commissions qui ont reçu des Conseils mandat de rédiger la Constitution, ne sont pas tous — il s'en faut — les amis de Napoléon, les partisans d'un gouvernement centralisé à formule autoritaire. On ne trouve parmi eux que des vétérans de la Révolution. Plusieurs, à la Constituante, furent entre les plus ardents à abaisser l'autorité centrale et à inaugurer, dans chaque département, chaque district et chaque municipalité, un régime parlementaire qui eut pour effet d'anéantir tous les moyens de gouverner et d'administrer ; d'autres, jaloux encore de ce que leurs devanciers avaient laissé de prérogatives au chef du pouvoir exécutif, l'ont mis dans l'impossibilité de les exercer, soit en plaçant les ministres sous leurs décrets d'accusation, soit en encourageant ou en innocentant les émeutes factieuses ; certains, à la Convention, ont requis et prononcé la peine de mort contre le chef du pouvoir royal unifié, puis ils ont assuré leur domination en supprimant toute administration légale et en organisant le despotisme des comités de délation ; la plupart enfin, s'ils ont combattu individuellement certains des membres du Directoire, moins à cause de l'intérêt public qu'à la requête d'intérêts privés, ont lutté constamment contre tout ce qui prenait dans les lois une apparence de réaction, contre tout ce qui pouvait servir à centraliser le gouvernement au profit de l'exécutif et au détriment du législatif. Si parfois ils ont toléré, encouragé même la cassation des

administrateurs élus suspects aux dictateurs, et leur remplacement par des agents nommés par le Directoire, ce n'a jamais été le bon fonctionnement de l'administration qu'ils ont eu pour objet, mais leurs haines, leurs avantages ou leurs agréments. Ainsi a-t-on conduit la France à un état social tel que le gouvernement ne subsiste que par des expédients, qu'il a fait de la banqueroute la base de son système financier, qu'il est incapable d'assurer aux citoyens ni indépendance, ni sécurité, ni justice, ni propriété, ni industrie, ni commerce, ni circulation, ni instruction, ni religion, et que, dans le désagrégement total, l'individu est obligé de recourir pour sa défense à sa propre initiative ; seulement, à ceux qu'il croit ses adversaires, le gouvernement largifie ses inquisitions et sa tyrannie. Les administrations font de même, chacune pour son compte, et le résultat est tel que sans finances, sans crédit, sans moyen d'assurer le recrutement de l'armée ou de poursuivre les déserteurs, la France, au premier échec, est en péril manifeste. Le 9 messidor an VII, par un message solennel, le Directoire a déclaré aux Conseils et à la nation que **le corps politique était menacé d'une dissolution totale, si on ne s'empressait de retremper tous les ressorts de son organisation et de son mouvement.**

À présent, tel est le besoin de rétablir l'unité dans le gouvernement, telle la nécessité d'échapper aux discussions stériles où vacille l'autorité, telle l'obligation de reconstituer un mode d'administration qui permette au pouvoir central d'exercer son action et qui assure aux citoyens les éléments normaux d'existence sociale, que ces membres des Commissions, individuellement patriotes, sensés et droits, renoncent aux chimères dont ils ont été le plus épris et, confiant en apparence le gouvernement à trois consuls nommés pour dix années et indéfiniment rééligibles, établissent en réalité un chef, revêtu de toutes les prérogatives du pouvoir absolu, puisque, dans tous les cas où ils sont appelés à délibérer, le second et le troisième consuls ont seulement voix consultative ; ils peuvent consigner leur opinion sur un registre spécial, **après quoi la décision du Premier consul suffit.**

Le Premier consul propose et promulgue les lois élaborées par un Conseil d'État dont il nomme les membres ; il fait les règlements nécessaires pour assurer leur exécution, dirige les recettes et les dépenses de l'État, pourvoit à sa sûreté intérieure et à sa défense extérieure, négocie tous les traités, nomme et révoque tous les agents diplomatiques, militaires, judiciaires, financiers, administratifs, lesquels, à raison de leurs fonctions, sont irresponsables, sauf devant lui. Pour les directions générales, la représentation nationale conserve son autorité, mais elle ne saurait s'immiscer dans l'exercice habituel du gouvernement. La séparation des pouvoirs soustrait l'exécutif aux sollicitations et aux menaces par qui le législateur, sous un régime parlementaire, le fait chanter au profit de ses électeurs favoris. L'exécutif a sa fonction qui est de gouverner, le législatif a la sienne qui est de consentir l'impôt, d'examiner les dépenses, de prononcer sur toutes les questions d'ordre général qui intéressent la nation. De là, le conflit prochain, mais pour l'instant on n'y songe pas. Ceux qui ont fait la Révolution, et non pas seulement les législateurs, mais les généraux, les diplomates, les littérateurs, les artistes, les hommes de science, remplissent le Sénat et, par le Sénat, le Tribunal et le Corps législatif. Consuls, sénateurs, tribuns, législateurs tiennent leurs pouvoirs des Commissions des Conseils et par là découlent du régime directorial. Seulement, dans la Constitution de l'an VIII telle qu'elle est présentée au peuple, Bonaparte est nominalement proposé comme Premier consul pour une période de dix années ; il est accepté par 3.911.007 voix sur 3.912.009 volants. La base du pouvoir exécutif, c'est ta nation unanime ; la base

du pouvoir législatif, c'est, non pas même l'élection populaire, fut-ce à deux degrés, mais un choix arbitrairement fait par une émanation survivante du gouvernement disparu. Cette différence d'origine frappe l'un des pouvoirs au profit de l'autre d'une infériorité qui s'accroît à chaque secousse.

Le but que se sont proposé les hommes de la Révolution est pourtant atteint : se produire devant, les électeurs, ils n'oseraient : l'expérience tentée en l'an IV et en l'an V leur suffit ; mettre en vigueur une constitution sans consultation nationale, ils ne pourraient : ils ont donc présenté aux votes populaires Bonaparte qui trame après lui la Constitution, grâce à laquelle ils se maintiennent en place, avec une certaine action encore sur le gouvernement. D'ailleurs, ils n'ont point de doute que Bonaparte, représentant de l'armée républicaine, devant tout ce qu'il est à la Révolution, ayant pris une part décisive aux actes qui la consolidèrent et qui en assurèrent la durée, ne se montre encore tel qu'on le vit en Vendémiaire et en Fructidor, adversaire implacable du Royalisme et de la Contre-Révolution.

Telle est la situation au jour où le Premier consul, quittant le Luxembourg sa demeure provisoire, l'ait son entrée aux Tuileries. C'est le 30 nivôse an VIII (20 janvier 1800). En six ans et demi, le petit capitaine d'artillerie a fait du chemin. Qu'est-il, nul ne le saurait dire en vérité, car il n'est point de ceux qui se livrent ; que fera-t-il ? Le sait-il lui-même ? Son étoile s'est levée à l'Orient, il la regarde et il y croit.

Trois mois après Brumaire, Bonaparte ne se trouve pas encore assez maître de la machine pour déployer lui seul toute la puissance que lui a conférée la Constitution. On ne saurait dire qu'il tâtonne, mais il l'essaie. Avant de mettre en marche, il doit s'instruire des rouages, les vérifier, les contrôler, remplacer ceux qui ne fonctionnent pas, en forger de nouveaux, soit sur des modèles retrouvés, soit sur des dessins que son expérience ou son imagination lui suggère. Il ne s'en rapporte point à lui seul. Il consulte et prend des avis. Mais, sur chaque question, il s'adresse à qui la connaît : bien vile, il voit que, depuis dix ans, la machine gouvernementale est arrêtée ; auparavant elle fonctionnait. Qui la menait donc ? Non pas le roi, ni la cour, ni le ministère, mais ce personnel nourri, élevé, éthique pour l'administration : les premiers commis, les intendants, les subdélégués et les employés — ceux qui, tirant la charrette sans broncher, d'un pas égal, s'appelaient **les Bouleux**. Ce sont des hommes qui mettent leur honneur à remplir leurs fonctions, sans s'en laisser distraire et sans y chercher d'autres profits que leurs appointements réguliers et la satisfaction de leur conscience, qui vivent pour leur besogne, envisagent seulement la partie qui leur est confiée, mais la connaissent en ses détails. Ils n'ont point à proprement parler d'opinion politique. Ils ont le goût, même la passion, de l'ordre, de la régularité, des écritures bien tenues, des comptes nets, des actions propres. La Révolution choquait leur esprit et changeait leurs habitudes : d'ailleurs, elle les a chassés ; elle en a tué même beaucoup. Les survivants sont depuis lors restés sous la remise ; certains, en petit nombre, en sont sortis pour entrer dans les Conseils, ce qui leur réussit peu. C'est là le personnel que Bonaparte recherche, tire de l'obscurité, [l'omet on fonctions. Ce seront les collaborateurs les plus dévoués et les plus utiles de son œuvre. Tout de suite, ils s'y appliquent et la débrouillent. En matière de gouvernement, l'essentiel est de trouver et de mettre en besogne les spécialistes.

Mais, au-dessus ou au-dessous, il y aies partis ; Bonaparte doit en prendre une idée nette, discerner les hommes qui peuvent être ralliés, ceux qui doivent être combattus. Il n'a point à rallier les Républicains : ils ont fait cette constitution ; ils y sont chez eux, comme lui. Il n'a qu'à tirer parti de chacun le mieux possible, en l'appliquant à la tâche qu'il est le mieux capable de suivre : même ceux qui, aux premiers jours, ont été exclus des Conseils pour leur résistance au coup d'Etat seront ia plupart employés. Seuls, les anarchistes seront mis hors du jeu. Toutefois, Bonaparte n'est point en liaison telle qu'elle crée des liens indissolubles avec les Montagnards qu'il appelle à gouverner. Ceux qui furent ses protecteurs aux premiers jours ont la plupart disparu de la scène ; morts, déclassés, déshonorés : Robespierre jeune, Turreau, Fréron, Tallien, Barras, Saliceti même qu'il laissera à ses frères. Contre certains représentants de la Corse qui pourtant ont joué dans sa vie un rôle singulièrement utile, il montre des préventions, peut-être des ressentiments, d'autant moins explicables que, avec eux, jadis, l'alliance fut plus intime. Il se sert de tous les autres, mais il n'est l'esclave d'aucun ; aucun — sauf Talleyrand et Fouché — n'a barre sur lui, ne peut lui rappeler des complicités anciennes. Talleyrand et Fouché sont à part ; ils exercent sur lui un prestige qui résiste a tout ce qu'il apprend d'eux : ils sont infidèles, concussionnaires, traîtres ; il le sait et n'en tient compte. Les croit-il nécessaires à ses desseins ? Subit-il leur intelligence ? Leur est-il attaché par des liens qu'il ne peut rompre ? C'est là un côté obscur de son histoire et toutes les explications données jusqu'ici sont insuffisantes.

Vis-à-vis tics anti-républicains, depuis qu'il est sur la scène, il a pris une attitude militaire ; même les adresses de son armée avant Fructidor, justifiées par les attaques antimilitaristes des Clichyens, ont ce caractère ; il a pris Toulon — service commandé ; il a mitraillé en Vendémiaire — service commandé ; il a délégué Augereau pour le coup de Fructidor — service commandé ; à Paris, du 15 frimaire au 14 floréal an IV, s'il a paru à une fête républicaine — l'anniversaire du 21 janvier— service commandé. En rien de tout cela, le citoyen Bonaparte, mais un général ou un membre de l'Institut. De ses opinions de derrière la tête, nulle manifestation qui l'engage et l'oblige. Donc, les royalistes, se disant qu'il est né gentilhomme, qu'il fut élève du Roi et qu'il a épousé une ci-devant, espèrent Monk ; et les catholiques, mieux informés, sachant ce qu'il a fait en Italie et comme il y a traité le pape et les prêtres, Constantin. Avec les catholiques, il juge tout de suite qu'il s'entendra, pourvu qu'ils consentent à être uniquement des catholiques et que l'autel cesse d'être solidaire du trône. La religion ne l'effraye point ; elle n'effraye pas davantage, pour le moment, les autours de la Constitution nouvelle : [Hommes religieux](#), s'écrie Cabanis, [de quelle manière que vous adoriez cette force inconnue de la nature, cette puissance toujours et partout active que vous aimez à faire présider plus immédiatement aux destinées humaines, la liberté de votre culte sera protégée, cl, si vos dogmes contribuent à fortifier dans les cœurs la bonne et saine morale, ils seront respectés de ceux même qui ne les adopteront pas.](#)

Quiconque réclame l'exercice de la religion catholique comme un besoin de conscience, non comme un prétexte de troubles civils, se ralliera tôt ou tard. Par là l'armée antirépublicaine sera coupée en deux, elle perdra la plus forte partie de son personnel, elle perdra l'enthousiasme ; elle perdra ses cadres et ses recrues. Avec les royalistes, par contre, nulle entente possible. Pour jouer les Dumouriez ou les Pichegru, Bonaparte a trop conscience de ce qu'il est et de ce qu'il vaut : s'il prétend réconcilier les Français, ce n'est pas par la Contre-

Révolution, c'est dans la Révolution. Rien de l'œuvre essentielle accomplie par la Révolution ne peut être sacrifié : c'est la France même.

Donc, tout de suite, rupture avec les royalistes qui, cherchant un instrument, ont rencontré l'adversaire le plus redoutable que la monarchie de droit divin ait jamais trouvé. Avec d'autres, par l'intrigue ou par l'argent, on pouvait s'entendre. S'ils refusaient d'écouter, on usait d'autres moyens, et, dans ces luttes entre partis où s'épuisa la sève française, ne trouve-t-on pas à toute heure soufflant le feu les Bourbons et l'étranger ? Bonaparte ne peut être ni tenté, ni séduit : les forces de gouvernement qu'il assemble et qu'il organise ne sont plus de celles dont on a facilement raison par leur incohérence, leur dispersement, leur indépendance du pouvoir central ; au milieu desquelles au moins on glisse et on vit. Il va les grouper, les tenir en main, les diriger, les commander et d'un tel ton que chacun, militaire ou civil, devra payer de sa personne. Alors quoi ? Demander la paix, paraître se soumettre — garder ses armes. Mais, avec lui, il faut jouer franc jeu. On ne le prend pas à ces finesses. Il y répond par douze halles. Cela est brutal, mais cela porte. Alors quoi ? Le tuer.

Mais il a monté encore et grandi. Sur les victoires d'Italie et d'Égypte, lointaines déjà, Marengo vient de jeter un lustre nouveau et en a ravivé l'éclat. Bonaparte consul est aussi Bonaparte général — et il est invincible. Au retour, il ne trouve plus de contradicteurs ; il écarte de ses conseils l'homme que, au lendemain de Brumaire, il y jugeait le plus nécessaire et sur qui son amitié fraternelle lui inspirait des illusions à présent dissipées. Il se met à l'œuvre civile à laquelle il se sent égal, mais, pour que cette œuvre puisse être suivie, il doit en avoir terminé avec les guerres qui, depuis dix années, absorbent toutes les forces vives de la nation. Pour celle-ci, déjà rassasiée de gloire, et guerrière seulement par une élite, le grand besoin, l'aspiration suprême, c'est la paix. Dans les éléments qui ont constitué la popularité de Bonaparte, la paix, — le traité signé à Campo-Formio, — a joué son rôle connue la victoire. La paix qu'on espère de lui, la paix définitive que doivent acheter de tels succès, la paix universelle qu'impose une telle invincibilité ; par cette paix, la Révolution consolidée, l'égalité conquise, la possession des biens nationaux assurée, c'est le rêve de tout ce qui, en France, besogne à la terre, à l'atelier, au comptoir, le rêve des bourgeois et des paysans — et aussi le rêve de beaucoup de soldats. Et Bonaparte y travaille de tous les côtés à la fois, et s'y efforce.

Et c'est alors que les royalistes veulent le tuer.

Seuls ? Non. Jusqu'où sont allés, dès avant Marengo, les coalitions entre anarchistes et monarchistes, entre terroristes d'hier et terroristes de demain, entre rouges et blancs ? Durant ces quatorze ans que va durer le gouvernement de Bonaparte, à chaque fois qu'un coup, tenté ou avorté, fera sortir des noms et permettra de saisir des individus, on relèvera des indices qui, sans permettre d'établir la complicité, laissent des soupçons d'entente. Y a-t-il seulement confidences entre hommes de main se prêtant un appui mutuel en vue de dépister la police ? la haine a-t-elle produit une atmosphère telle que les combinaisons d'assassinat flottent dans l'air et que des complots presque semblables se forment sans avoir besoin de se combiner ? ou bien ces bras qui s'agitent en même temps pour une besogne pareille obéissent-ils à des têtes qui se sont concertées ? De ce qu'on a surpris certains chefs en conférence, doit-on croire que, dès lors, ont été conclues des alliances, échangées des assurances ou des garanties qui, pour se montrer au jour, n'attendent que le moment où le Consul aura péri, n'importe de quelle main ?

Il vit sous le couteau ; il est la cible vivante constamment visée. On a prétendu que la police imaginait, préparait, provoquait les attentats. Elle en étouffe ou en tait cent, pour-un qui est poursuivi. Le Premier consul est intéressé à ce qu'on ignore par quelles inimitiés il est recherché, car, par là, l'espoir "< de stabilité que la France a mis en lui se dissiperait, la confiance qu'elle a prise en son avenir serait anéantie, elle retomberait dans la crainte de ces extrêmes contre qui Bonaparte la protège et qu'elle déteste autant, qu'ils soient blancs ou rouges.

La Machine infernale éclatant, sitôt après le complot de Chevalier, celui de Demerville, Céracchi et Aréna, la France entière applaudit quand le Premier consul frappe à gauche, puis à droite. Elle souhaiterait des mesures plus radicales, un déploiement plus efficace de rigueur. Elle serait prête à lui offrir tous les moyens d'exception pourvu qu'il en finisse avec ceux qui troublent le repos auquel elle aspire. Le besoin qu'elle a de la paix extérieure se double d'un tel besoin de paix intérieure que, pour assurer celle-ci, elle ferait bon marché des prétendues libertés politiques dont clic a éprouvé le néant.

À celui qui rappelle les proscrits, sans compromettre la révolution agraire, accomplit seulement alors, par l'acquiescement des émigrés ; à celui qui rétablit la sûreté des fortunes, en même temps que la sécurité des individus ; à celui qui travaille à doter la nation d'un code de lois réglant les rapports privés des citoyens entre eux, formulant, dans tous leurs détails, toutes les hypothèses des situations où l'individu peut être placé dans la vie sociale, depuis le moment où il est conçu, jusqu'au moment où ses héritiers se partagent les derniers fruits de son activité ; à celui qui prétend rouvrir les églises, rétablir les cultes, rendre aux prêtres une place dans la nation, sans leur accorder une place dans l'État, sans rien restituer au clergé des biens à présent vendus et partagés, au contraire en obtenant à ces propriétés sa renonciation définitive ; à celui qui, après deux ans, accomplit l'œuvre qu'on pouvait croire irréalisable de réconcilier la Révolution avec l'Europe après avoir réconcilié la France avec elle-même, à celui-là que ne donnerait point la nation ? Et il rencontre des obstacles, et on lui fait des oppositions, et les tribuns l'invectivent, et les députés votent contre lui, et, pour l'arrêter en sa marche, tous les corps constitués, émanation des assemblées révolutionnaires, semblent conjurés. D'eux ou de lui, qui a changé ? Ni eux ni lui peut-être, mais on ne s'est point entendu. Les parlementaires ont cru faire d'un homme à eux le chef de l'exécutif, et ils ont pris Bonaparte pour sauvegarder leurs intérêts. Lui, aux actes duquel on s'est rapporté, sans lui demander des engagements, a compris qu'il serait l'homme de la France en même temps que de la Révolution et que, s'il maintenait fermement tout ce qui a été formulé par celle-ci d'essentiel, ce ne serait point en privant la nation des éléments qu'il juge indispensables à sa grandeur. Il ne saurait se faire l'instrument ni des sectaires politiques, ni des sectaires religieux : on est tout autant sectaire lorsqu'on prétend contraindre à croire ou à ne pas croire. De ces sectaires, il faut que la nation subisse l'oppression ou que de nouveau Bonaparte l'en délivre. Il faut qu'il les brise ou qu'il renonce à remettre debout une France vivante, une France douée de tous les organes nécessaires à une nation civilisée et européenne, une France profitant de toutes les forces qu'elle peut récupérer et qu'elle accommodera pour consolider sa puissance, une France rétablie par la concorde dans l'unité d'aspirations nationales que les dissensions intérieures ont brisée, assurée parla religion, **seul appui ferme et durable de l'État**, contre l'immoralité antisociale, se reposant sur une armée devenue tout entière, par huit années de campagnes, une armée de métier, mais si fortement imprégnée de patriotisme qu'elle ne saurait obéir à quiconque ne serait point national.

Porté par la nation qui l'acclame, il se résout à un coup d'État dont la légitimité est certaine si la légalité en paraît douteuse. Il est l'organe du peuple souverain, et il marche d'accord avec le Sénat, conservateur de la Constitution. Il élimine des tribuns et des législateurs, mais il se présente devant le peuple dont il réclame le verdict. Le peuple lui répond en l'acclamant Consul à vie, en accroissant les pouvoirs qu'il lui a confiés, en lui remettant plus complètement encore la direction de ses destinées.

Sans l'infatuation parlementaire — et celle des nouveaux venus est la plus forte — sans cette opposition systématique à toutes les mesures de rénovation sociale et cette obstruction caractérisée à la vie nationale concertée entre des intrigants dont plusieurs ne sont même pas Français, les divers corps de l'État se fussent trouvés en force pour combattre sur un point la politique de Bonaparte et y donner un échec. C'est parce qu'une minorité factieuse, enhardie par l'audace même de ses discours, a attaqué avec autant de violence que de perfidie toute proposition de loi, quelle qu'elle fut, dès qu'elle émanait de Bonaparte ; c'est parce que cette minorité a obtenu sur des questions intéressant l'ordre social entier, d'éphémères triomphes que le Consul exaspéré par ces coups d'épingle a pris son parti et qu'il a décimé les assemblées, et, de même, est-ce pour cela que le peuple l'a acclamé. Mais, sans ce système d'obstruction, on eût compris, dans le cas particulier du Concordat avec la cour de Rome, que l'Institut, le Sénat, le Tribunal, le Corps Législatif différassent d'opinion avec Bonaparte, lequel avait si fort le sentiment qu'il allait, sinon contre l'opinion de la nation, au moins contre les préjugés des corps politiques, qu'il reculait à présenter au Corps Législatif un traité qui ne deviendrait exécutoire que par son vote. En examinant la question de sang-froid, non comme en devaient être tentés des hommes voués à ce prosélytisme de l'athéisme, pire que l'autre, car on ne console point avec le néant, mais comme eussent fait des hommes sincères, libérés de toute révélation, mais envisageant la religion du côté traditionnel, politique et social, on eût pu appréhender, comme conséquence lointaine, le rétablissement d'une religion dominante, comme effet immédiat, l'anéantissement de la plupart des garanties que la France, au cours des siècles, avait acquises contre les prétentions ultramontaines et qui avaient procuré l'union intime de la Couronne et du Clergé, la participation de celui-ci à la vie nationale, son loyalisme à l'égard du souverain et son abstention dans les querelles entre le pape et le roi. Que, sans courir à la persécution contre les catholiques ou à la domination cléricale, on ne pût songer à perpétuer la séparation de l'Eglise et de l'État ; que, par suite, il y eût nécessité de rechercher un statut légal pour l'Eglise catholique, tout esprit politique devait y acquiescer. Mais il fallait sauvegarder les droits de l'Eglise gallicane ; il ne suffisait point de déclarer qu'elle subsistait, il fallait lui donner la vie, lui rechercher des sanctions, lui fournir un corps de doctrines autrement précis que la Déclaration de 1682, où eussent été mentionnées toutes les garanties passées en usage et ayant pris force de loi. L'œuvre eût été singulièrement ardue, et l'on n'y pensa guère ; on avait assez de la négociation toute seule : elle se compliquait de nécessités politiques, de questions de personnes, de la hâte d'en finir — surtout de l'ignorance des négociateurs, du manque d'idées générales, de l'absence de doctrine, de la brièveté des vues. Aux Romains, les plus avisés et les plus retors des diplomates, opposait-on au moins des Français qui, par leur attachement aux bonnes doctrines, par leur science ecclésiastique, par leur connaissance des précédents, fussent capables de fournir des arguments et de les soutenir ? Hélas ! Où il eût fallu Demis, on avait Dernier : où il n'eût point été trop de l'Assemblée du Clergé et du corps de la vieille

Sorbonne, on employait quelques conseillers d'Etat. De là, des fautes immenses, irréparables qui devaient, un siècle plus tard, porter toutes leurs conséquences.

Bonaparte allait au plus pressé et le besoin du jour l'emportait. Certes, il croyait bien être dans la doctrine gallicane, parce que, jadis, il avait lu l'*Esprit de Gerson* et il était convaincu qu'il ne lâchait rien parce qu'il affirmait à toute ligne la Déclaration de 1082 et les quatre articles. Il se flattait qu'il n'avait en rien compromis l'Eglise de France et qu'il pouvait à la fois abandonner au pape des droits que le Clergé et la Couronne lui avaient constamment déniés, le rendre l'arbitre aussi bien de la destinée des évêques que des circonscriptions des diocèses et n'en maintenir pas moins, chez les prêtres, l'esprit d'indépendance vis-à-vis du pape et de loyalisme vis-à-vis du souverain qui avaient-profité si fort à la France ancienne. En échange de quelque chose qui tenait au présent — peu de chose — il abandonnait l'avenir, tout l'avenir.

Sans doute — mais il voulait en finir avec la guerre civile ; il voulait dissoudre cette alliance formée entre les Bourbons et les prêtres, qui, aux dépens de la religion, fournissait au parti royaliste ses agents les plus actifs et les plus influents ; il espérait mettre la main sur le clergé qui lui fournirait, pensait-il, d'excellents auxiliaires pour affermir et exercer son gouvernement. Et puis qui l'eût instruit ? Qui eût été capable de mettre en corps d'ouvrage la doctrine de l'Eglise telle qu'elle était pratiquée en France, qui l'eût restaurée de tant de ruines, qui en eût imposé la compréhension à tous ces esprits fermés à la politique religieuse, même lorsqu'ils pratiquaient la religion catholique ?

Les opposants n'étaient ni mieux instruits, ni mieux inspirés : la plupart, ayant pris parti contre toute religion révélée et ayant poursuivi, durant leur règne, la *déchristianisation* de la France, ne voyaient, dans le Concordat, qu'une réaction contre les théories qu'ils avaient rendues dominantes ; quelques-uns, adeptes de la religion réformée, ayant formé le dessein de faire une France protestante, soit que l'esprit sectaire, si fort en eux, les y portât, soit qu'ils attribuassent à l'exercice d'un culte les vertus de race qu'ils se plaisaient à reconnaître aux Anglo-Saxons et aux Allemands, voyaient l'échec de leurs desseins dans le triomphe de la *Bête romaine* ; mais ils confondaient dans une pareille haine les gallicans et les ultramontains ; seuls, quelques très rares honnêtes gens, suspects et tenus à l'écart, en même temps convaincus de l'excellence de la religion catholique et de la nécessité qu'elle fût préservée des théories ultramontaines, découvraient dans le Concordat, pour un avenir plus ou moins lointain, les éléments destructifs de la foi : du jour, pensaient-ils, où, de limitée qu'elle était par les libertés gallicanes, la puissance romaine s'érigerait à être infaillible, absolue, sans limite et sans contrôle ; du jour où le clergé séculier obéirait aux injonctions pontificales comme faisait la Compagnie de Jésus, *perinde ac cadaver*, le joug deviendrait insupportable à tous ceux qui recherchaient dans la religion plutôt une direction morale que des pratiques ou des superstitions ; alors, la lutte ne larderait point à s'émouvoir entre le pouvoir civil conscient de ses droits et le pouvoir religieux enivré de son infaillibilité ; celui-ci, aux mains d'un étranger médiocrement instruit de tendances et de besoins que nul ne serait plus en position de défendre et de faire valoir, s'ingérerait à des mesures qui provoqueraient la lutte avec celui-là. Partagés entre la déférence aux lois civiles ou religieuses, les fidèles devraient choisir de leur patriotisme ou de leur foi ; l'un ou l'autre y périrait, à moins que ce ho fussent tous les deux et, sur la question religieuse, la nation se diviserait aussi profondément qu'elle l'avait fait ci-devant, aux temps de la Ligue et de la Constitution civile.

Le Premier consul, il est vrai, en même temps qu'il proposait au Corps Législatif l'approbation du Concordat, lui présentait les lois organiques qu'il en rendait inséparables et qui seules pouvaient le faire accepter. Par elles, il prétendait conserver au pouvoir civil la plupart des droits si patiemment acquis par la Couronne et par le clergé de France ; il opposait ces lois que la papauté devait constamment contester, comme une digue infranchissable aux prétentions romaines ; mais ces lois ne pouvaient produire leurs effets que si, appliquées par le pouvoir civil, elles étaient acceptées et réclamées par le Clergé qu'elles protégeaient et auquel elles assuraient l'indépendance compatible avec l'unité de l'Eglise universelle ; que cet accord cessât, que, au lieu de voir dans ces lois une garantie, le clergé prétendît y trouver une oppression ; qu'il s'empressât d'abandonner ses privilèges et mît son orgueil à les abdiquer ; que, séduit ou entraîné, il se coalisât avec son chef étranger contre le gouvernement national pour enfreindre ces lois ou les tourner, combien de temps dureraient-elles et comment seraient-elles applicables puisqu'elles ne prévoyaient aucune sanction effective ? Que, par complicité, par faiblesse ou par indifférence, le gouvernement cessât à quelque moment d'en exiger le respect ou qu'il consentît à les abolir, alors le rétablissement du culte, tel que le Premier consul l'avait formulé, produirait tous ses effets, et la France se trouverait entraînée à une scission qui renouvellerait les guerres religieuses ou à une sujétion telle que l'Espagne l'avait subie durant trois siècles. — Quel était le pire ?

Encore plus que sur la digue des lois, Bonaparte comptait sur l'esprit du clergé qu'il nommerait, qu'il avancerait, dont il surveillerait l'éducation, dont il contrôlerait les doctrines, dont il resterait le maître impérieux et l'exigeant bienfaiteur. Oublieux des réflexions qu'il jetait sur le papier au temps où il débutait dans l'artillerie, il s'imaginait que, par des grâces, de l'argent et des honneurs, il rattacherait à son gouvernement les prêtres qu'il emploierait, dont il assurerait la considération et le bien-être, et que les serments qu'ils auraient prêtés entre ses mains, constitueraient pour leur conscience la plus forte des obligations. Il ne se rendait pas compte que, des qu'il ne remettait point le Clergé en possession de toutes ses prérogatives politiques, de tous ses biens et de tous ses privilèges, il ne paraissait devant lui que comme un révolutionnaire, dont les restitutions n'étaient que des acomptes sur la restauration intégrale. Cet espoir, au moins autant que l'ambition personnelle, entraîna certains prêtres à des démarches dont le Premier consul ne s'avisa point de suspecter la sincérité et sur lesquelles il fonda l'opinion qu'il avait rallié le clergé tout entier, alors que, en réalité, il ne devait être sur ni des Constitutionnels, mécontents d'avoir été la plupart sacrifiés et d'avoir dû renier tes principes auxquels ils étaient le plus attachés ; ni des Insermentés, restés la plupart fidèles à la monarchie et regrettant les droits qu'ils tenaient d'elle ; ni des jeunes prêtres, élevés dans l'horreur du schisme et devenus par là uniquement romains. Toute autre solution présentait, il est vrai, des inconvénients et, pour celle-ci, les plus graves n'étaient point immédiats ; on pouvait même se figurer que les avantages présents et ceux qu'on pouvait encore tirer de la réconciliation avec l'Eglise romaine, compenseraient les périls auxquels on serait toujours à temps pour parer. Et puis, alors que tout de l'Eglise était en ruines, comment imaginer que l'église allait si tôt se rendre redoutable ?

D'ailleurs, la politique seule avait-elle guidé Napoléon et n'y avait-il nulle part à faire au sentiment, à l'atavisme, à la première éducation, à quelque religiosité subsistante, pourquoi pas même à une part de foi conservée en son cœur, sinon en son esprit ? La question a été posée et les arguments qui militent en faveur

de l'affirmative ne sont pas à dédaigner. Bonaparte ne pratiquait point la religion catholique ; mais, par quantité de ses actes, il s'atteste non seulement respectueux de la croyance d'autrui, non seulement disposé à reconnaître une vertu aux sacrements et désireux que les siens y participent, mais déterminé en ce qui le touche à éviter tout sacrilège — et admettre qu'il puisse y avoir sacrilège, c'est déjà une forme de la foi.

Si Bonaparte avait compté que le Concordat et le rétablissement public de la religion catholique auraient pour conséquence immédiate la fin des troubles dont l'exercice du culte avait été la raison, l'occasion ou le prétexte, il avait eu raison, pour les soldats, non pour les chefs. Ceux-ci étaient d'autant plus ardents qu'ils sentaient s'échapper leurs meilleurs auxiliaires. *Le clergé est une de nos meilleures armes*, écrivait le Prétendant à son frère le comte d'Artois. Le parti royaliste ne pouvait voir sans une furieuse colère que cette arme lui tombât des mains. S'il parvenait encore à susciter la résistance de quelques évêques émigrés, c'était, par un étrange retour, un schisme nouveau, celui de la Petite Eglise, provoqué, contre le pape Pie VII, par les mêmes hommes qui jadis anathématisaient les Constitutionnels rebelles au pape Pie VI et qui triomphaient de ses décisions dogmatiques. Ils entraînaient moins de prêtres encore et moins de fidèles.

Sans doute, Louis XVIII se consolait en déclarant qu'il ne reconnaissait pas plus le Concordat que la République. *Cela ne change rien au fond des choses*, écrivait-il. *Le Concordat passé entre Léon X et François Ier subsiste dans toute sa rigueur et nul évêque de France ne peut avoir un titre légitime s'il n'est présenté par moi au Saint-Siège*. Mais, si cela ne changeait rien au fond, cela changeait si fort les apparences que tout le parti fut mis en mouvement pour en finir avec Bonaparte. Du gouvernement anglais, pressé par la terreur de l'invasion que le Consul préparait à Boulogne, usant de tous les moyens et les prodiguant pour se défendre, les royalistes recevaient tous les subsides qu'ils réclamaient pour préparer et accomplir la Contre-Révolution ; entre Paris et Londres, ils avaient formé des stations, préparé des gîtes, posé des relais ; à Paris, ils avaient multiplié les cachettes et embauché des complices jusque dans le palais du Gouvernement. Leurs pratiques avec les républicains désabusés, convertis au royalisme, les avaient conduits à des républicains mécontents qu'ils prétendaient ramener à la bonne cause, puis à des républicains qui, simplement haïssant Bonaparte, s'alliaient à quiconque conspirait pour le renverser. Il n'était plus question cette fois de comparses bretons ou normands, chair à guillotine ou à fusillade, qu'on désavoue s'ils échouent, qu'on écarte avec quelques louis s'ils réussissent, et dont on dit qu'ils ont agi spontanément et qu'on les ignore. L'état-major de Monsieur comte d'Artois donnait tout entier : c'étaient ses familiers, ses amis de cœur, ses favoris de toujours et, avec eux, les chefs les plus célèbres des Chouans, Georges Cadoudal à la tête. Se proposaient-ils, comme on a dit plus tard, d'enlever Bonaparte aux Tuileries, à Saint-Cloud, sur la route de Malmaison ? Qu'eussent-ils fait de lui ? D'un tel enlèvement à l'assassinat, l'écart est médiocre et la distance vite franchie. Aussi bien, grâce au recul, on peut juger les faits sans continuer à se payer de mots. Entre la Révolution, qui était Bonaparte, et la Contre-Révolution, qui était un Bourbon — et tous les Bourbons, de toutes les branches, car les fils mêmes du régicide Égalité adhéraient à tout ce que professaient leurs *aînés* — l'état de guerre existait depuis 1792. La Révolution pour combattre avait la guillotine, les fusils et les canons ; la Contre-

Révolution le poignard, le pistolet ou la bombe. Une arme vaut l'autre. On prend celle qu'on trouve et qui lue. Mais, si les royalistes étaient en droit d'attaquer, Bonaparte était en droit de se défendre. Les tentatives de ses adversaires légitimaient toutes les mesures qu'il eût prises. S'il refusa de proclamer authentiquement l'état de siège, il eut tort. Pour éviter toute atteinte au prestige civil de son gouvernement, il se lia les mains et se restreignit à combattre, avec des armes émoussées, des adversaires qui affilaient soigneusement les leurs. Les ayant pris, il dut les traduire devant un tribunal criminel où ils trouvèrent des juges à leur goût, des témoins à leur dévotion, un auditoire formé tout exprès pour les applaudir, où les belles dames rivalisaient avec certains généraux à qui témoignerait plus de sensibilité pour les assassins et plus d'animosité contre la victime. Une Commission militaire eût évité ces scandales, prévenu les déclamations, rendu prompte justice et Bonaparte n'eût pas moins eu les mains libres pour faire grâce s'il l'eût jugé à propos. Mieux inspiré, c'était à une Commission militaire qu'il avait déféré le duc d'Enghien.

Ici, il a dû frapper fort, pour que à Londres et à Edimbourg on apprît que ce n'était pas un jeu ; il a dû frapper haut, pour que Monsieur comte d'Artois voyant couler du sang royal, commençât à réfléchir ; il a dû frapper vite, car, pour cet otage de Maison souveraine, les souverains d'Europe n'eussent pas manqué d'intervenir. Qu'il y eût par surcroît *vendetta* déclarée des Bourbons à lui et que l'atavisme lui fit paraître légitime en France ce qui, en Corse, était de tradition constante — que, dans la vendetta de famille à famille, tous les individus de la famille sont également responsables, — cela peut être, mais nul ne saurait nier qu'il ne dut être convaincu de la participation active du duc d'Enghien aux attentats dirigés contre sa personne. Qu'il violât la droit des gens en enlevant, sur territoire neutre, un émigré français, que toutes les apparences lui présentaient comme son assassin, cela était répréhensible, mais étaient-ils bien venus à le lui reprocher ceux qui enlevaient ou qui assassinaient sur territoire neutre des diplomates revêtus d'un caractère qui aux yeux de tous les peuples passe pour le plus sacré ? Bonaparte ne prétendait point faire un acte de justice, mais un acte de représailles ; il n'envisageait pas des principes, mais les faits. Il frappa le coup volontairement, il en réclama hautement la responsabilité ; s'il y eut excès de zèle des agents employés, il ne les désavoua jamais et il les récompensa magnifiquement. Quant à la nation, sauf quelques personnalités royalistes, qui, pour le moment, gardèrent leur indignation secrète, quitte à s'en glorifier onze années plus tard, elle demeura parfaitement indifférente. Que souhaitait-elle ? Un gouvernement qui la garantît des perpétuels changements par qui la fortune des particuliers était à chaque fois ébranlée et par qui la sécurité publique était compromise, et d'une réaction royale ou jacobine dont par expérience elle connaissait les alternatives douces. Ce fut dans les cours et dans quelques salons qu'on s'émut sur le sort du duc d'Enghien. On n'eut garde dans les casernes et les ateliers : si on en parla, ce fut pour applaudir au bien joué.

II. — LES RAISONS DU SACRE.

En présence des conspirations qui renaissaient chaque jour contre la personne du Premier consul, les grands Corps de l'Etat s'accordèrent à penser — au moins à dire, car les suggestions ne leur manquaient pas — que la stabilité définitive serait acquise au gouvernement seulement s'il devenait héréditaire. Ils trouvaient à l'hérédité prise en soi des avantages et des agréments qu'ils louaient à l'envi. Tout ce qui constituait l'essentiel de la Révolution serait maintenu et affermi ; l'on ne loucherait point à l'édifice républicain ; on le couronnerait seulement d'un empereur, moyennant quoi plus d'attentats, plus de guerre civile et la réconciliation définitive avec l'Europe monarchique, désormais rassurée. Va pour l'Empereur !

Pour bien des causes, l'on ne voyait plus ici le même enthousiasme ni la même allégresse que lors du Consulat à vie. La paix, celle paix tant souhaitée, n'avait été qu'une trêve. Les Anglais, devant l'effort colonial où se portait la politique du Premier consul, devant les inquiétudes que leur causait la paix rétablie sur le continent, avaient, à l'improviste, attaqué en même temps les vaisseaux français sur toutes les mers et ils avaient rompu le traité d'Amiens dont ils avaient eu soin de n'exécuter aucune des clauses qui les désavantageaient. La mer s'était fermée et pour en rouvrir les portes, il en fallait aller chercher la clef à Londres. C'était encore de l'argent, du sang, des larmes. On avait dû reformer l'armée réduite moins de deux ans auparavant, et la conscription pesait lourdement sur un peuple qui, sous l'ancien régime, n'entretenait que de petites armées, où le service de tous les officiers et de la plupart des soldats était volontaire. Il en coûterait cher : à partir de 1795, les armées de la Révolution avaient le plus ordinairement vécu sur l'ennemi, et rapporté même de notables bénéfices : cette armée-ci, avec les flottes et les flottilles qu'il lui faudrait, serait payée de bon argent français. Puis, serait-ce un remède certain contre les conspirations royales que l'établissement de l'hérédité ? Même les plus fidèles, ceux de l'entourage immédiat de Bonaparte, n'en étaient pas convaincus ; au lendemain des premières démarches du Sénat, Duroc écrivait à Davout : **Le Premier consul ne s'est pas encore prononcé ; mais ce que je sais bien, c'est que sa volonté sera suivie et que, nous autres, nous lui serons toujours les seuls fidèles et véritablement attachés ; et, pour moi, quoique dans tous ces on-dit il y en ait beaucoup qui me déplaisent, je n'en verserais pas moins bien volontiers mon sang pour maintenir ce que le Premier consul aura cru utile au pays. Sans doute — mais que croyait-il utile et puisqu'on parlait d'hérédité, où était l'héritier ? Eugène de Beauharnais, dont on avait dit qu'il allait être adopté, était mis de côté — la formule de l'adoption n'étant point assez monarchique — et l'on paraissait s'arrêter à déclarer héritiers certains des frères du Consul. Piètre expédient. La confiance que la nation témoignait à son héros ne s'étendait point aux frères de celui-ci : un seul était connu, Lucien : encore presque uniquement dans le monde parlementaire et chez les gens de lettres : considération médiocre, popularité nulle et c'était le seul qu'on n'ignorât point. Or il était brouillé à la mort avec le Consul : il résidait hors de France ; et nul ne pensait à lui, hormis quelques mécontents, et combien rares ! Joseph, que le Consul avait mis au premier rang dans les négociations et auquel il avait donné l'air de les avoir conduites, n'avait point parlé pris une existence propre. Il avait au bas des traités mis sa signature : Bonaparte. De Bonaparte, il n'y avait qu'un, le Consul.**

C'était donc lui qui avait signé. Quant à Louis, nul n'en avait ouï parler, et c'était mieux.

Cette hérédité à laquelle pourraient se trouver appelés, uniquement sur la volonté du Consul, des héritiers éventuels qui n'avaient rendu aucun service à la nation et qui lui étaient totalement inconnus, était-ce en vérité de quoi consolider le gouvernement, et, pour que le peuple l'agréât, à quel point fallait-il qu'il fût épris de Napoléon ! Dans une famille souveraine, régnant depuis des siècles, établie en un droit de possession qui a reçu des Ages une telle consécration qu'on le nomme divin et que certains le croient tel, les princes du sang sont, par le fait même de, leur conception légitime et de leur naissance avouée, aptes à succéder au trône. C'est un fait indépendant de leur volonté, indépendant de la volonté du souverain, lequel ne saurait, dans un état monarchiquement constitué, changer l'ordre de la succession et substituer aux héritiers du sang, à quelque degré qu'ils se trouvent, ses propres enfants, dès qu'ils ne sont point issus d'un mariage légitime, contracté avec une princesse de maison souveraine. Voilà la pure doctrine française. Ailleurs, les femmes mêmes sont supposées aptes, quel que soit l'époux qu'elles aient choisi, pourvu qu'il soit prince, à transmettre aux enfants qu'elles sont présumées avoir conçu de lui, le droit à régner qu'elles ont reçu de leur père ou de leur mère, qu'elles exercent en personne et auquel leur époux n'est point légalement associé. Cela produit des surprises dynastiques, mais elles sont, paraît-il, sans importance puisque, en Europe, quatre monarchies pour le moins sont régies par de telles lois.

Ce qui est sans exemple, c'est une institution monarchique où, lors de la fondation de la dynastie, le droit héréditaire est étendu aux collatéraux du **soldat heureux** qui l'établit : c'est supposer un droit antérieur, possédé en puissance par le père du fondateur : dans le cas présent, un droit dont Charles de Buonaparte eût été le détenteur à coup sûr inconscient. Alors, sans doute, Joseph et Louis participent à la succession, mais Napoléon, étant cadet, n'a nul droit pour en être investi et ses autres frères ne peuvent en être privés. L'hérédité collatérale n'est justifiable que par la communauté d'origine, le partage présumé de la fortune de l'auteur commun entre ses descendants et la réversibilité de ces parts des uns aux autres. Cela, ici, est absurde : pourtant, de là, dérivent toutes les prétentions, toutes les folies de Madame Bonaparte la mère, de ses fils et de ses filles. En politique tout se paye ; admettre une ambiguïté, c'est susciter une prétention ; supposer un droit, c'est le créer.

Le problème de la transmission héréditaire du gouvernement ne se trouvait donc point résolu, il était seulement présenté dans des termes que la nation eût trouvés inacceptables si elle les eût pris au sérieux. Elle ne les agréait que pour plaire à Napoléon et parce qu'elle n'imaginait point qu'ils pussent se réaliser. D'ailleurs, Napoléon lui-même s'était réservé une issue plus rationnelle par la faculté d'adopter qu'il prétendait se faire reconnaître. Mais, sinon en droit, au moins en fait, cette faculté était limitée ; il ne pouvait guère l'exercer qu'au profit d'un de ses neveux. Encore, un seul de ses frères avait-il des fils ; encore, ce frère aurait-il à consentir à l'adoption de son fils ; encore, par là, sacrifierait-il à ce fils des droits qu'il considérait comme lui étant personnellement acquis. La faculté d'adopter ne levait aucune des difficultés pendantes ; elle jetait un nouvel élément de trouble dans les relations entre Napoléon et ses héritiers éventuels.

Pour le sortir d'embarras, on lui suggéra ou peut-être trouva-t-il de lui-même une formule hypocrite qui, tout en reconnaissant les droits qu'il semblait avoir concédés à ses frères, les restreignait, ou paraissait les restreindre à leur

descendance. C'était là pour l'avenir, au cas où l'hypothèse se réalisât, une nouvelle source de contestations.

Par suite de circonstances auxquelles Napoléon s'était trouvé impuissant à pourvoir ou à remédier, l'inauguration de la quatrième dynastie s'accomplissait donc dans des conditions singulièrement précaires et anormales. Le fondateur qui, par l'établissement d'un gouvernement héréditaire, prétendait assurer la perpétuité des institutions émanées de son accord avec la nation, n'avait point d'héritiers directs, naturellement investis, en qui la nation pût se flatter de retrouver les qualités distinctives qui le lui avaient fait élire pour son chef. L'hérédité, même détournée sur des personnages de second ordre qui n'y étaient habilités que par la consanguinité avec le fondateur, n'était point formellement établie, puisque, à tout instant, son règlement pouvait être modifié par un acte dépendant de la volonté seule du fondateur. Dès que l'ordre de succession n'était point incommutable, il n'y avait plus de gouvernement héréditaire ; et toute cette agitation était vaine.

En apparence, pourtant, cette Maison impériale qu'on allait constituer se modelait sur la Maison ci-devant royale et l'on peut se demander jusqu'à quel point cette considération n'avait point influé sur les décisions de Napoléon ; s'il ne s'était point proposé de rentrer ainsi dans une accoutumance ancienne en substituant trait pour trait les Bonaparte aux Bourbons. Ainsi, avant 1789, la Maison de France était représentée, au premier degré, par trois princes du sang : Louis XVI, le comte de Provence, le comte d'Artois ; à présent, de même, la Maison de France serait représentée par trois princes : Napoléon, Joseph et Louis. Napoléon ne s'efforcera pas seulement de recueillir pour les appliquer h sa vie extérieure les traditions royales ; il fera passer sur la tête de ses frères certaines dignités qui traditionnellement étaient le partage des frères du roi : ainsi, parce que le comte de Provence a été, après le duc du Maine et le prince de Dombes, mestre de camp des Carabiniers, le prince Louis en sera colonel-général, et, seul de tous les colonels-généraux créés à la même époque, il sera reconnu à la tête de la brigade appelée tout exprès à Paris. Ainsi, parce que Monsieur comte de Provence a eu dans son apanage le Luxembourg, le prince Joseph habitera le petit Luxembourg bien que le palais, avec toutes ses dépendances, fasse partie, aux termes de la Constitution, de la dotation du Sénat conservateur. Et de tels exemples, pourraient être multipliés.

L'illusion qu'il se flattait peut-être de produire ne pouvait vraiment s'exercer que sur des esprits singulièrement bornés et ignorants. Ce qui tendrait à prouver néanmoins qu'il eut en vue cette substitution totale de sa maison à celle des Bourbons, c'est la négociation qu'il avait admis qu'on engageât pour déterminer le comte de Provence à abdiquer ses droits héréditaires. Faute étrange de la part d'un tel homme, puisqu'elle fournit au Prétendant, à la fois, l'occasion d'une protestation retentissante à laquelle s'associèrent tous les princes de son sang, et le meilleur argument qu'on pût trouver, l'Empire fait, contre la légitimité du nouveau régime ; faute vénielle pourtant, puisque, de la part de Napoléon, possesseur incontesté de la réalité du pouvoir, elle prouvait sa volonté de concilier les éléments les plus disparates, d'écarter tous les prétextes de discorde entre les citoyens, et, en attribuant à la branche française de la Maison de Bourbon un établissement convenable, de payer vis-à-vis d'elle sa dette et la dette de la France.

Par là sans doute, il reconnaissait aux Bourbons un droit, puisqu'il leur proposait de renoncer à ce droit : ce droit, comment pouvait-il en concilier l'existence avec

celle du droit populaire dont émanait sa puissance consulaire ? C'est que, vraisemblablement, bien qu'il proclamât celui-ci, il n'y croyait guère, ou du moins croyait-il qu'il s'exercerait avec plus d'autorité si la place était rendue libre et si, comme avait fait le fondateur de la deuxième race, il implantait sa dynastie sur les ruines de la Maison capétienne désintéressée et consentante.

La négociation ayant échoué, il nia qu'il en eût jamais eu connaissance. Le zèle seul de quelque agent subalterne avait pu donner motif ou prétexte à la lettre du Prétendant par qui avaient été révélées les démarches, tentées près de lui. Comment cela aurait-il pu être ? a-t-il dit plus tard. Moi qui ne pouvais régner précisément que par le principe qui les faisait exclure, celui de la souveraineté du peuple, comment aurais-je cherché à tenir d'eux des droits que l'on proscrivait en leur personne ? Cela lui paraissait hon à dire à Sainte-Hélène, lorsqu'il s'efforçait d'accréditer qu'il n'avait point cherché d'autre origine, ni d'autre consécration à sa dignité impériale, mais pensait-il de même en janvier 1803 ? Il ne parut point, cela est vrai ; il ne lit point lui-même la proposition au ministre de Prusse, chargé de la transmettre ; mais ce fut son ministre des Relations extérieures, Talleyrand.

M. de Talleyrand, écrit Lucchesini à sa cour, le 3 janvier, me fit observer qu'il allait me parler d'une affaire dont le Premier consul, lui et moi, nous serions les trois personnes qui en auraient pendant longtemps connaissance en France et dont le général Bonaparte était résolu de ne s'ouvrir qu'au roi notre maître, qui, par sa probité, sa sagesse et sa puissance, lui inspire confiance, estime et considération. Le roi de Prusse pouvait et devait consulter son allié, l'empereur de Russie, sur la démarche qu'on lui demandait de faire — et il le consulta en effet. Donc, si l'on en croyait Napoléon, qui a déclaré que : directement ni indirectement, de près ni de loin, il n'a rien fait qui pût se rapporter à cela, il faudrait admettre que M. de Talleyrand eût pris sur lui, sans en avoir parlé au Consul, de faire au nom de celui-ci cette ouverture à Lucchesini, de mettre en mouvement deux souverains les plus puissants d'Europe, d'ouvrir des négociations avec le Prétendant, d'exposer le Premier consul à un échec dont la gravité résulte des déclarations mêmes de Napoléon — et de cet abus de confiance, qui eût été un crime d'État, il n'eût à aucun moment porté peine. Gela, si l'on veut, n'est point impossible, quoique improbable de tout autre que de Talleyrand.

Aussi bien, lors du mariage autrichien, le goût qu'a montré Napoléon de se rattacher aux Bourbons ne saurait paraître douteux. Il avait, quoiqu'il l'ait nié dans les écrits de sa captivité, le respect et même la superstition des doctrines monarchiques. Par un effort continu, à partir de 1805, il tendit à agréger sa maison aux maisons souveraines d'Europe, à se faire admettre lui-même dans la société, la famille des rois. Les temps où il vivait, l'éducation qu'il avait reçue, le prestige qu'avait exercée sur sa jeunesse besogneuse la monarchie bienfaisante et lointaine, tout concourait à le déterminer, dès qu'il songeait à fonder une dynastie, à souhaiter qu'elle ne fût point usurpatrice. Le sort qu'il préparait aux Bourbons était préférable à coup sûr au couvent où Pépin le Bref enferma Childéric III ou au poison dont Hugues Capet gratifia Louis V. Il n'avait à se repentir de la démarche que parce qu'elle avait échoué et qu'on l'avait ébruitée : naturellement, il la fit diplomatiquement démentir par Talleyrand, de même qu'il la nia plus tard, lorsqu'il prétendit former une doctrine à son empire écroulé.

Sans qu'on puisse dire que par la reconnaissance virtuelle du droit antérieur d'une maison qui se réclamait d'une institution divine, il eût vicié l'institution

démocratique qu'il allait réclamer de la nation, on peut affirmer qu'il n'était point satisfait de donner à son trône l'unique hase du suffrage populaire : le Tribunal et le Sénat proposant le renouvellement d'institutions monarchiques, le peuple appelé à consacrer ce rétablissement par des votes inscrits aux mairies ou chez les notaires, cela était pauvre d'invention, plat et commun, ne frappait point l'esprit des peuples, ne satisfaisait point son imagination à lui-même, tournée au grandiose, affamée de magnificence et trop latine pour n'être point assujettie à la mégalomanie romaine. Ne pouvant s'établir en souverain légitime par la simple élection à un trône vacant sur lequel il avait reconnu — ou paru reconnaître — que les Bourbons avaient le droit d'élever des prétentions ; n'étant point si croyant à la souveraineté nationale qu'il attribuât à ses manifestations une grâce efficace pour établir une dynastie qu'il rêvait d'imposer aux siècles, il était en train de se chercher à la fois une consécration et des ancêtres. Ceux-ci étaient plus faciles à trouver que celle-là ; aussi, en même temps qu'on négociait en secret pour se la procurer, se contenta-t-on pour le moment en se recommandant d'aïeux retrouvés : non que Napoléon tombât dans le, ridicule de ses frères, si ardents à se découvrir une ascendance princière, mais, à défaut d'une généalogie on règle qui le fit remonter aux Carolingiens, il s'établit en restaurateur du culte de Charlemagne, en préconiseur de sa mémoire ; il se prépara à être le successeur de celui qui, ayant empli le monde de ses exploits, ayant ceint la couronne impériale, ayant effectivement rétabli l'empire d'Occident, lui semblait avoir agi comme il agissait et qu'il croyait faire revivre.

On s'est justement demandé à quelle époque remontait cette préoccupation. Elle peut n'être guère antérieure au 9 floréal an XI (29 avril 1803) où l'on en trouve la première manifestation dans une note au ministre de l'Intérieur : [Le ministre présentera un projet pour placer la statue de Charlemagne sur la place de la Concorde ou sur la place dite Vendôme](#). Elle coïncide donc exactement avec l'échec des propositions faites au Prétendant. (Lettre du comte de Provence au président de Meyer 28 février. — Adhésion des princes de la Maison de France 23 avril.) Ou le Premier consul ne connaissait point encore le résultat de la démarche de Meyer, et il se préparait pour le cas où elle aurait réussi ; ou il le connaissait, et il se retournait. Dans une hypothèse comme l'autre, le rapprochement s'impose avec la tentative près du Prétendant. La démarche a échoué, Bonaparte tient plus que jamais à Charlemagne : le 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803), il en témoigne par un arrêté en forme solennelle : [Il sera élevé à Paris, au centre de la place Vendôme, une colonne à l'instar de celle de Trajan ; colle colonne doit avoir deux mètres soixante-treize centimètres de diamètre sur vingt mètres soixante-dix-huit de hauteur](#) (la colonne Trajane a trois mètres soixante et vingt-neuf mètres soixante). [Le fût sera orné, dans son contour en spirale, de cent huit figures allégoriques en bronze ayant chacune quatre-vingt-dix-sept centimètres de proportion et représentant les départements de la République ; elle sera surmontée d'un piédestal terminé en demi-cercle, orné de feuilles d'olivier et supportant la statue pédestre de Charlemagne](#).

Qu'il y eût là une réminiscence de la Colonne nationale dont l'érection sur la place de la Concorde avait été arrêtée en l'an VIII, en même temps que, dans chaque chef-lieu celle d'une Colonne départementale ; peu importe. Ce qui donne son caractère à la colonne nouvelle et ce qu'il y faut voir, c'est la statue de Charlemagne. Quelle statue ? Une statue nouvelle ou bien la statue qui a été transportée de Gand à Paris et que, quatre jours après l'arrêté — le 12 vendémiaire (5 octobre) — le ministre de l'Intérieur refuse de rendre à la ville de Gand qui en faisait solliciter la restitution par son maire le citoyen Kotgen : [Ayant](#)

donné une destination à la statue de Charlemagne, il est impossible, écrit-il, de la rendre à la ville de Gand ; ou bien encore cette autre statue en bronze, enlevée en 1794 de la grande fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville d'Aix-la-Chapelle, transférée à Paris, conservée dans un dépôt de la Bibliothèque Nationale et que, à la même date, le ministre de l'Intérieur refuse de rendre aux Aixois qui la réclament ? Quoi qu'il en soit, le dessein à présent se marque et s'affirme. Charlemagne est l'ancêtre dont va se réclamer Napoléon.

Qu'il soit porté vers lui par une admiration qui remonte peut-être à son enfance, aux récits légendaires dont son frère Lucien se rendra le chantre dans la *Cirnéide* ; sûrement à l'étude qu'il fit, à Auxonne, des *Observations sur l'histoire de France* par l'abbé de Mably où tant de passages du livre. Ils s'appliquent si étroitement à sa destinée même qu'ils semblent prophétiques, c'est là l'origine lointaine de ses idées ; mais il rencontra quelqu'un — vraisemblablement Fontanes — pour lui fournir des détails, lui suggérer des analogies et lui procurer des notions, généralement inexactes.

Longtemps avant la présentation que le Sénat fit, à Saint-Cloud, du sénatus-consulte par lequel il appelait le peuple à prononcer son vole sur le gouvernement héréditaire, Napoléon avait réglé dans son esprit la plupart des formes extérieures des litres et des dignités dont il entendait se parer et s'entourer : or, l'influence de Charlemagne n'y est point discutable. Qu'il soit empereur lui-même, cela semble tout simple, est romain, franchit d'un bond la troisième dynastie pour se relier à la deuxième ; Louis XVI a été si souvent déclaré le *dernier* roi des Français par ceux-là même qui offrent une couronne à Napoléon qu'il ne veut point les démentir ; dans la République telle que la maintient le sénatus-consulte et qui, sauf sur les monnaies, ne va point tarder à muer son nom en celui d'Empire, un Imperator n'est point déplacé ; enfin, c'est se mettre à égalité avec les empereurs d'Allemagne et de Russie qui n'eussent point réclamé un tel titre s'ils ne l'eussent jugé supérieur à celui de roi ; cela peut donc n'être pas uniquement carolingien. Ce qu'on croit l'être, et qui est bien plutôt germanique, ce sont les titres attribués aux grands dignitaires qui entourent le trône impérial et auxquels, dès le premier jour de son règne, Napoléon a pensé attribuer des couronnes dans la forme de celles que portaient les Electeurs. Ainsi a-t-il créé un archichancelier d'Empire, comme était l'électeur de Mayence, un archichancelier d'Etat comme était l'électeur de Trèves, un architrsorier comme était l'électeur de Mayence ; il a préféré le titre de connétable, nettement français, au titre d'archimaréchal qui eût pu offusquer les douze pairs du nouveau Charlemagne, créés maréchaux d'Empire ; il a dû emprunter à la vieille France le titre de grand amiral, la dignité étant alors sans raison d'être dans l'empire allemand ; il a négligé l'archi-échanson, l'archi-maître-d'hôtel, l'archi-chambellan, ces titres impliquant un service près de sa personne et les titulaires des Grandes-dignités ne devant remplir, au cas qu'on leur en attribuât, que des fonctions politiques, mais il a retenu le grand électeur, titre inconnu jusque-là en France. Aux grands officiers de la Couronne, il a donné les titres usités dans toutes les cours d'Europe, et même en France, sauf qu'il a substitué celui de grand maréchal, allemand, à celui de grand maître, français. Quant aux grands officiers de l'Empire dont les fonctions étaient purement décoratives, les litres dont il les a revêtus n'auraient pu, pour des raisons historiques, s'acclimater en Allemagne et il a bien dû les prendre en France : mais l'essentiel, comme on voit, a été emprunté d'Allemagne.

Il y a mieux : il fallait des armoiries au nouvel empire : quelles seraient-elles ? Celles que portait Napoléon de Buonaparte lors de son entrée à l'École militaire,

et que Charles décrivait si peu congrûment : *L'écusson fendu par deux barres et deux étoiles avec les lettres B. P. qui signifient Buona-Parte ; le fond des armes rougeâtres, les barres bleues, les ombrements jaunes ?* En vérité, cela n'était point pour éblouir. Seule, Elisa Baciocchi, qui eut plus qu'autre la vertu d'orgueil, imposera à son blason de princesse de Lucques et de Piombino et de grande duchesse de Toscane, le quartier de ces armoiries qui lui servirent de passeport pour Saint-Cyr : mais Napoléon n'y pense point. Cela est d'ailleurs une affaire d'Etat : quel animal héraldique sera élu pour représenter l'Empire ? On le discute au Conseil d'État. Le coq a ses partisans, mais l'éléphant, qui jouissait alors d'une popularité écrasante, ne manque point d'avocats ; le lion, étant le roi des animaux, faillit l'emporter. Sur la minute du projet de décret réglant le grand sceau de l'Empire, le Lion figure en toutes lettres, *un lion au repos, d'or, sur un champ d'azur*. Napoléon raye de sa main, *Lion au repos* et écrit en interligne : *Aigle éployé*. Pourquoi ? N'est-ce pas parce qu'André Favyn dans son *Théâtre d'honneur* et, à sa suite, tous les héraldistes qui se sont plu à créer des armoriaux préhistoriques et apocryphes, ont unanimement affirmé que *Charlemagne prenait pour armes une aigle d'or sur champ d'azur*, même aurait-on pu faire valoir que si, sur l'écu de Charlemagne, l'on n'a que des notions imprécises, Dithmar affirme que, au temps de Louis le Débonnaire, et antérieurement sans doute, *une aigle de métal était placée dans la partie occidentale du palais impérial d'Aix-la-Chapelle et que ce fut toujours l'usage de ceux qui étaient en possession du palais de s'emparer de cette aigle*. Lothaire s'était ainsi désigné comme empereur en mettant l'aigle de son côté : *versa aquilla*.

L'aigle éployée sur l'écusson est carolingienne ; l'aigle au repos sur les enseignes militaires paraît bien plutôt romaine : les soldats de la Grande Armée, héritiers des légionnaires, leur empruntent naturellement leurs signes de ralliement ; ils doivent y porter même culte, les entourer de la même fidélité, y rendre les mêmes honneurs. Ce n'est plus aux drapeaux, dont l'étoffe flottante pâlit sous le soleil et se déchire au vent, que va la religion militaire, c'est aux aigles d'un métal impérissable, qui portent le tonnerre, planent dans le vent des batailles, sur qui les balles impuissantes grôlent sans les blesser.

L'aigle ne suffit point à Napoléon. L'aigle orne dignement le blason de l'Empire qui ne doit point être confondu avec celui de la royauté ; elle affirme la dignité impériale et rappelle Charlemagne : mais, pour la personne même de l'Empereur, ne convient-il pas d'adopter un autre emblème ? On ne peut penser aux fleurs de lys, bien qu'elles soient d'un usage pratique ; semées sans nombre sur les tapis, les tentures, les insignes des rois capétiens, elles y produisaient un effet qu'on ne pouvait attendre des aigles. Et puis elles étaient traditionnelles, et le peuple y était habitué. Restait à découvrir, dans la faune ou la flore héraldique, quelque plaide ou quelque animal qui, stylisé, prit une ressemblance avec les Heurs de lys et qui lut justifiable en France par une tradition historique. À défaut d'en rencontrer qui se recommandassent de Charlemagne, on remonta plus haut et l'on se souvint fort à propos que, à Tournai, dans le tombeau de Chilpéric Ier, on avait trouvé des abeilles de métal qu'on avait jugé s'être détachées de sa robe ou de son manteau royal et dont on s'était empressé de lui composer des armoiries. De l'abeille à la fleur de lys, la différence était médiocre ; n'avait-on point affirmé que celle-ci venait de celle-là plutôt que du crapaud des Salions : lors de l'entrée de Louis XII à Gènes en 1507, ne disait-on point que le roi de France portait une robe sur laquelle étaient semées des abeilles sans nombre. Abeilles ou Heurs de lys ? *On a vu des fleurs de lys si mal faites*

qu'elles semblaient des abeilles. On avait l'autorité de Ghifflet, *Apes ex auro solidæ*, qui ont un roi sans aiguillon ; *rex ipse sine aculeo est*, qui n'est point sévère et qui n'exerce point sa vengeance, selon l'opinion de Sénèque et de Platon. Voilà pour les anciens ; pour les modernes, n'avait-on point retenu que, à la Convention nationale, dans la séance du 3 brumaire an IV, Daubermesnil, parlant au nom du Comité d'Instruction publique, avait proposé que le sceau de l'état fût une ruche entourée d'abeilles et que cet emblème fut placé sur le *frontispice* de tous les édifices nationaux. A quoi, il est vrai, le citoyen Baraillon avait objecté que les abeilles étaient les armoiries de plusieurs rois de France de la première race, tels que Chilbert et Chilpéric. D'ailleurs, avait-il ajouté, les abeilles ne peuvent être l'emblème d'une république : ne sait-on pas qu'elles ont une reine à laquelle toutes font leur cour ? A ce joli mot, la Convention avait souscrit, et elle avait rejeté par la question préalable l'innocent projet de Daubermesnil.

A présent qu'on avait un empereur, la reine des abeilles cessait d'être factieuse : toutefois, de l'adoption de cet emblème, Napoléon ne fit l'objet d'aucun décret, ni d'aucune décision en règle ; il sema pourtant des abeilles à profusion sur son pavillon de commandement ; il en introduisit sur les bordures des drapeaux de l'armée ; il en para le chef de l'écusson des grands-dignitaires et des bonnes villes, il en répandit sur les tapis et les tentures à son usage, mais, de ces abeilles, il ne donna nulle part de raison. De même, de la couleur verte, devenue impériale, affectée à la livrée de la Maison, rendue nationale en Italie, proposée même en 1811 pour tous les drapeaux des armées impériales, adoptée, semble-t-il, un moment pour l'étendard particulier de l'Empereur, peut-être uniquement parce que, en Corse, elle était traditionnelle.

Tout cela écartait de Charlemagne, mais, à dix siècles d'intervalle, il fallait bien innover. Ne pouvait-on revenir à lui pour la cérémonie d'investiture ? Ne pouvait-on convoquer en *Champ de Mai* le peuple et l'armée, devant lesquels l'Empereur, revêtu de ses ornements impériaux, prêterait à la nation le serment constitutionnel dont le Sénat avait réglé les termes ? Pour tenir ce *Champ de Mai*, on avait justement à Paris le Champ de Mars où la Fédération avait été célébrée. On rattacherait ainsi deux traditions et l'on profiterait de l'enthousiasme de 1700. Au premier abord, cela se présentait noblement et prenait un air d'antiquité qui plaisait. A la réflexion, cela perdait. D'abord, le Champ de Mars, s'il avait vu la Fédération, avait vu, un an plus tard, le massacre des pétitionnaires, et ensuite l'échafaud de Bailly. Puis la Révolution avait blasé sur les fêtes de plein air. Si ingénieuses que parussent sur le papier les imaginations de David et de Chénier, traduites en oripeaux, cartonnages et plâtras, elles tournaient, sous la première ondée, au grotesque ou au lugubre, et l'on venait, à l'instant même, d'en faire l'expérience

Lorsque, à Saint-Cloud, le 28 floréal (18 mai) le Premier consul avait reçu du Sénat le sénatus-consulte portant établissement du Gouvernement héréditaire, la scène s'était passée dans une galerie, entre peu de personnes. On avait échangé des paroles qui étaient appropriées, et qui, pour le temps, n'avaient rien de déclamatoire. C'avait été une cérémonie privée, d'un ton excellent, et qui, par sa simplicité même, n'en était que plus imposante. Par contre, le surlendemain, lorsque, à travers Paris, l'on avait vu s'avancer en cortège, précédés des trompettes de la garnison, des dragons de la Garde de Paris, et d'un corps de musique, d'abord les douze maires, puis les deux préfets, puis le chancelier du

Sénat entre le président du Corps Législatif et le président du Tribunal enfin le garde des Archives du Sénat portant à deux mains l'original du sénatus-consulte, à la suite tous les officiers généraux de l'armée de Paris, gouverneur, généraux-sénateurs, généraux en chef, généraux de division, généraux de brigade, adjudants-commandants, avec la Gendarmerie d'élite, un corps de trompettes et de timbaliers et quatre escadrons de cuirassiers fermant la marche ; lorsque, du haut de son cheval, le chancelier du Sénat avait proclamé le nouvel empereur aux stations constitutionnelles : devant le Luxembourg, place du Corps Législatif, place Vendôme, place du Palais-du-Tribunat, place du Carrousel, place de l'Hôtel-de-Ville, place du Palais-de-Justice, c'avait été une risée à laquelle avaient pris part en maugréant certains dos figurants : Fontanes entre autres, tout président du Corps Législatif qu'il fût. [Monté en bas de soie et en culotte courte sur un cheval qu'il appelait fougueux et qui pensa le jeter vingt fois dans la houe, il était furieux de cette mascarade qui, disait-il, ne ressemblait pas mal à celle du Mardi gras.](#) Seul Laplace, le chancelier du Sénat, se déclarait ravi de sa promenade : [Sire, écrivait-il à Napoléon, je viens de proclamer, aux acclamations du peuple, empereur des Français, le héros à qui j'eus l'avantage, il y a vingt ans, d'ouvrir la carrière qu'il a parcourue avec tant de gloire et de bonheur pour la France.](#) Et cela redoublait, [dans cet heureux jour, le plus honorable de sa vie, ses sentiments de fidélité, d'amour, de respect et de dévouement.](#)

Mais tout le monde n'était point Laplace. Les cérémonies de plein air, surtout accompagnées d'exercices équestres, plaisaient médiocrement à l'élément civil, si l'élément militaire y brillait. Dût Charlemagne en souffrir, il fallait scinder la cérémonie. Une partie se passerait à couvert, dans un édifice, le plus possible laïque ; une autre en plein air, dans le Champ de Mars. L'édifice semblait désigné, c'était l'église des Invalides, qualifiée Temple de Mars, et devenue, surtout depuis le Consulat, le théâtre habituel des solennités patriotiques. Là, le 20 pluviôse an VIII (9 février 1800), le général Lannes avait présenté au ministre Carnot les quatre-vingt-seize drapeaux pris par l'Armée d'Orient et Fontanes avait prononcé l'éloge de Washington ; là, le 25 messidor (14 juillet 1800), avait été célébrée la fête commémorative de la prise de la Bastille ; Lucien, ministre de l'Intérieur, avait prononcé un discours et l'on avait entendu le *Chant de triomphe sur la délivrance de l'Italie* du citoyen Fontanes ; là, le 5 complémentaire an VIII (22 septembre), avaient été transférées solennellement les cendres de Turenne, et, le lendemain, on y avait fêté l'anniversaire de la fondation de la République : il y avait donc comme une tradition établie. Aussi le Temple de Mars fut-il désigné : on y rétablit Jésus-Christ en enlevant les inscriptions républicaines et en découvrant les emblèmes catholiques, car il faudrait bien que le clergé parût au couronnement de l'auteur du Concordat. Le 21 messidor an XII (10 juillet 1804), l'Empereur décréta que la prestation de serment et le couronnement, fixés au 18 brumaire an XIII (9 novembre), auraient lieu dans l'église des Invalides, en présence de l'Impératrice, des princes, des princesses, des grands dignitaires et de tous les fonctionnaires publics désignés au sénatus-consulte organique du 28 floréal. [Après la solennité de la prestation de serment et du couronnement, Sa Majesté l'Empereur se rendrait au Champ de Mars.](#)

Comme pour servir de répétition à la cérémonie du Couronnement, la fête anniversaire du 14 juillet — remise du samedi 25 au dimanche 26 messidor — fut célébrée dans l'église des Invalides par la distribution solennelle des étoiles de la Légion d'honneur. Entre deux lignes de troupes bordant la haie depuis les Tuileries, l'Impératrice s'y rend en voiture, avec les princesses, ses dames et ses

officiers : simple cortège de quatre carrosses. L'Empereur part à midi du Carrousel, où il a fait défiler la parade. En tête marchent les Chasseurs de sa garde, puis les colonels-généraux, les maréchaux, le prince connétable, lui alors, sur un beau cheval blanc, en bel habit neuf, chapeau noir, uniforme de colonel de ses gardes, aiguillettes ; derrière, les colonels-généraux de la Garde, les grands-officiers civils de la Couronne, les aides de camp, et, fermant la marche, les Grenadiers à cheval. Il salue beaucoup et sourit, le sourire de théâtre, observe Stendhal, où l'on montre les dents, mais où les yeux ne sourient pas. A l'hôtel des Invalides, où, hors de la grille, le maréchal gouverneur offre les clefs, le cortège pédestre se forme, les éléments civils, venus en voiture, s'intercalant. A la porte de l'Église, eau bénite par le cardinal archevêque de Paris et discours. Sous le dais, l'Empereur est conduit par le clergé à son trône, érigé à gauche de l'autel. Les grands-officiers civils et militaires s'asseyent derrière sur des banquettes ; les grands dignitaires, les ministres, les maréchaux, s'étagent, assis, sur les marches. Derrière l'autel, sur un immense amphithéâtre occupant toute l'étendue du dôme, s'asseyent sept cents militaires invalides et deux cents élèves de l'École polytechnique ; dans la nef, les légionnaires ; dans les tribunes, l'Impératrice, les dames, les ambassadeurs. Le cardinal légat commence la messe ; après l'évangile, Lacépède, grand chancelier de la Légion, lit un discours ; les grands-officiers, appelés, prononcent individuellement le serment. Puis l'Empereur se lève et se couvre : Commandants, officiers, légionnaires, citoyens et soldats, dit-il, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité ; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal ; enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Égalité, bases premières de nos institutions. Vous le jurez ! Une immense acclamation répond à cette voix profonde qui, sonnant dans toutes les parties de l'immense édifice, a retenti dans les cœurs, comme la définitive affirmation de la Révolution victorieuse. Toutes les mains se tendent en un serment solennel où la mort est comprise.

Le légat reprend et termine la messe. Alors, le prince Louis ayant, en sa qualité de connétable, attaché à l'habit de l'Empereur les insignes de l'Ordre, chacun des grands-officiers, des commandants, des officiers, des légionnaires, vient, sur l'appel du grand chancelier, recevoir individuellement sa décoration des mains de Napoléon. C'est lui qui l'a ainsi réglé : dans des conférences tenues le 23 et les jours suivants, chez l'archichancelier, pour organiser la cérémonie, on avait décidé que les insignes seraient distribués par les grands dignitaires auxquels vingt légionnaires les présenteraient. Napoléon a voulu rehausser le prix de cette étoile d'honneur en la donnant lui-même à tous. Chacun par là reçoit de lui, en même temps, une part de sa gloire.

Après la distribution des insignes, *Te Deum*. A trois heures, la cérémonie prend fin et, salué par l'artillerie, l'Empereur regagne les Tuileries.

Nulle solennité plus caractéristique, plus neuve, s'accordant mieux avec l'état des esprits, plus représentative du nouveau régime ; nulle plus émouvante en sa simplicité et qui doive laisser des traces plus profondes. L'armée et le peuple, les citoyens et les soldats, tous les hommes dont l'Etat est fier et qui lui ont rendu d'éminents services, ont communié, ce jour-là, dans le culte de l'Honneur et de la Patrie, sous les auspices de celui qui en est le grand prêtre ; et le jour qu'il a choisi, c'est l'anniversaire du 11 juillet qui symbolise l'écroulement du régime

féodal, l'ouverture de l'ère nouvelle. Sous l'uniforme militaire qui rappelle ses victoires, botté ; éperonné, le petit chapeau en loto, prêta montera cheval pour défendre l'œuvre de la Révolution, Napoléon est un contemporain. Il n'est point chargé d'ornements fastueux et apocryphes par qui il prétendrait se rattacher aux âges passés. L'Age présenta le chef qu'il faut : leste, mince, jeune et simple. La pompe qui l'entoure est militaire ; le théâtre où il paraît est frémissant de sa gloire ; la nation salue en lui l'Élu qu'elle a mis hors du rang ; elle conspuerait un souverain qui se dirait envoyé par Dieu. Ce jour-là, 26 messidor an XII, fut inauguré l'Empire, tel que le peuple et l'armée avaient voulu qu'il fût.

Napoléon ne le comprit point : à ce côté *moderne* qui faisait la grandeur d'une telle cérémonie, son esprit ne correspondait point. Il n'estima point que le costume sous lequel il s'était montré convînt à la prestation du serment ; ni que la pompe fût assez majestueuse ; ni que le théâtre fût assez vaste, assez traditionnel et assez auguste ; ni que le cortège fût assez nombreux et assez imposant ; ni que les formes fussent assez religieuses. Portalis avait beau lui écrire le 27 : *Lorsque Votre Majesté parut, tout le monde, par une sorte d'inspiration se retrouva bon Français ; on ne distingua plus ni amis ni ennemis de la chose publique et votre présence commanda à tous le respect, l'amour et l'admiration*, il ne fut point satisfait. Il fallait, à son gré, bien plus d'oripeaux et de clinquant, bien plus de foule, bien plus de passé, bien plus de romain et de carolingien, bien plus de royauté. Il n'était point saisi par la beauté qui se dégage naturellement du réel ; il était emporté par une imagination qui se nourrissait de prestiges ; être empereur comportait pour lui quelque chose qui ne fût ni moderne, ni contemporain, qui s'exprimât par des formes romaines où l'on mélangerait et ce qu'on pourrait extraire des cérémonies germaniques qui parût remonter à la seconde race, et ce qui pourrait s'adapter des cérémonies françaises usitées au sacre des rois. N'étant point encore assuré d'obtenir à son couronnement l'assistance du grand acteur dont il sollicitait la venue, il laissait dire qu'il y donnerait un caractère presque laïque, mais il indiquait déjà quelles splendeurs il comptait y déployer et de quelles formes il entendait se rapprocher.

Le 29 messidor (18 juillet), trois jours après la cérémonie des Invalides, il règle par un décret l'habillement de l'Empereur, de l'Impératrice, des princes, des grands dignitaires, des ministres, des membres des grands Corps de l'Etat, des maréchaux, des dames, des grands-officiers de la Couronne : à lui-même, il attribue une tunique blanche brodée d'or, un manteau de velours pourpre semé d'abeilles d'or, une couronne d'or ouverte formée de feuilles de laurier, un sceptre d'or, une main de justice d'or, un glaive à poignée d'or enrichie de diamants ; à l'Impératrice un costume analogue : robe de soie blanche et manteau de velours pourpre ; aux princes et aux dignitaires, aussi des tuniques blanches et des manteaux traînants, blancs pour les uns, variés de couleurs pour les autres : c'est d'électeurs d'Allemagne ou tout le moins de pairs de France qu'il entend former son cortège. Au reste, il réfléchira et, trouvant ces habillements trop semblables au sien, il les supprimera.

Le décret fut rendu, non publié. On croirait qu'il veut amuser le tapis, permettre les préparatifs, mais qu'il n'est point fixé sur le but où il marche. Dans son décret, ne dit-il pas à la fin : *Tout ce qui est relatif aux cérémonies et aux fêtes du Couronnement sera ultérieurement réglé ?* En réalité, il attend la réponse que fera le Pape aux insinuations, puis aux propositions qu'il lui a adressées.

C'est là qui sera carolingien ! Pépin n'a-t-il pas été sacré par le pape Étienne III, venu pour implorer sa protection contre les Lombards ? Charlemagne n'a-t-il pas, à Rome, été couronné par Léon III ? A Auxonne, Napoléon a lu, copié, commenté Mably : ce passage ne l'a-t-il pas frappé ? Le Pontife qui sacra aussi les fils de Pépin, ne manqua point de les appeler, ainsi que leur père, les oints du Seigneur. Il confondit toutes les idées et, appliquant les principes du gouvernement tout divin dont les ressorts étaient autant de miracles, au gouvernement des Français que Dieu abandonnait au droit naturel et commun à tous les hommes, Etienne compara la dignité de Pépin à la royauté de David qui était une sorte de sacerdoce et contre laquelle les Juifs ne pouvaient attenter sans sacrilège. Les Français venaient d'élire Pépin librement et sans qu'aucun prophète l'eût ordonné de la part de Dieu : le Pontife leur dit cependant que ce prince ne tenait sa couronne que de Dieu seul, par l'intercession de saint Pierre et de saint Paul et les menaça de la censure de l'Église s'ils se départaient jamais de la fidélité et de l'obéissance qu'ils devaient à Pépin et à sa postérité.

Est-ce donc là la base que Napoléon cherche à substituer à la base démocratique sur qui reposait jusque-là son autorité ? Prétend-il recevoir une institution ou, lotit le moins, une consécration divine ? Pourquoi pas ? S'il n'y a point une foi entière pour lui-même, sans doute s'y fie-t-il pour ses sujets, du moins pour une partie d'entre eux. Sa politique y est intéressée, d'une façon qu'il peut croire essentielle. Il n'admet point que son couronnement s'accomplisse sans des prières et des cérémonies rituelles. Il ne peut utilement requérir l'institution d'un des archevêques qu'il a nommés. La Sainte Ampoule est brisée ; l'archevêque de Reims, dont le siège a été renversé par le Concordat, reste fidèle en exil à ses maîtres proscrits. La tradition capétienne rompue ne peut être renouée au profit de la dynastie nouvelle. Mais que Pie VII vienne en France sacrer Napoléon, comme ont fait Etienne II pour Pépin le Bref, Etienne IV pour Louis le Débonnaire ; que le vicaire de Jésus-Christ affirme ainsi la rupture définitive entre l'Église dont il est le chef et les descendants des rois très chrétiens ; que, comme a fait Zacharie pour Childéric III, il substitue lui-même, aux fils de saint Louis, le chef élu par la nation, ne fournira-t-il pas à Napoléon l'espèce de légitimité que celui-ci a vainement espérée de l'abdication du Prétendant et qu'il ne trouve point dans l'élection populaire ?

A la vérité, Napoléon pourrait se demander si ce qu'il y gagnera serait en proportion de ce qu'y gagnera l'Église romaine : pour sa dynastie, une institution divine ? — Mais sont-ils nombreux en France les catholiques qui attribuent à Dieu une constante intervention dans la politique humaine ? Cette institution, d'ailleurs, est-elle si désirable ? Si le pape donne, le pape ne peut-il reprendre ? S'il dispose des couronnes, de façon qu'en France, dans le pays de la Pragmatique et du Concordat de François Ier, ce soit lui qui préside à l'inauguration de la nouvelle dynastie, n'est-ce pas bien plus fort que la reconnaissance de la bulle *In cœna Domini*, n'est-ce pas l'attribution au pontife de Rome du droit de couronner et de découronner les souverains ? Et quant à ceux qui, en vertu de la liberté des cultes, proclamée par les Constitutions, professent une autre religion ou ne s'attachent à aucune, n'auront-ils pas le droit de s'offenser que le chef de l'État, au lieu de rester neutre, sollicite et reçoive une institution, certainement inconstitutionnelle, d'une religion qu'il rend ainsi dominante. — Pour lui-même, un caractère sacré ? — Mais les poignards ne se sont pas moins levés sur l'oint du Seigneur, qu'il se nomme Henri III, Henri IV ou Louis XV, elle couperet de la guillotine, en tranchant la tête de Louis XVI, n'a-t-il point abattu du même coup la tradition de l'intangibilité royale et la superstition

de la lèse-majesté divine ? — Pour la paix intérieure, l'abolition définitive des dissensions, conséquences du schisme constitutionnel ? — Mais les évêques émigrés qui ont refusé leur démission au Pape lors du Concordat, désarmeront-ils parce que le même pape aura couronné Buonaparte, et les Constitutionnels qui ont accepté de souscrire — si même ils l'ont fait — une formule de rétractation qui sauvegarde les droits de leur conscience, ne seront-ils pas justement offensés, lorsque, pour paraître devant le Pape, on les forcera à renier les paroles et les actes que leur ont inspirés leur foi chrétienne et leur patriotisme français ? Les libertés gallicanes, si hautement revendiquées jadis par le Premier consul et si ébranlées déjà par le Concordat, ne risqueront-elles pas de périr lorsque le chef de l'Église se présentera à la vénération des fidèles et, par sa présence même, agira sur l'imagination de la nouvelle génération sacerdotale ? Et Pie VII rentrera en pontife-roi, en souverain consécuteur, en messenger du Dieu vivant, dans cette France qui a banni, déporté, égorgé ses prêtres, qui a vendu et profané ses temples, qui a proscrit et bafoué la religion catholique, qui, s'emparant de Pie VI comme d'un otage, l'a emprisonné jusqu'à sa mort. Il y rentrera entouré des honneurs impériaux, salué du canon et des cloches, harangué par ceux-là même qui jadis l'accablaient de leurs exécutions, entre deux haies de ces soldats qui, en proclamant au Capitole la République romaine, y ont vengé les mânes de Bassville et de Duphot !

Qui donc y gagnera davantage ? Tandis que Napoléon, imaginatif comme il est, croira frapper, par la venue du Pape, un coup sur l'esprit des peuples et inaugurer ainsi d'une façon brillante sa dynastie nouvelle ; tandis que, sans admettre peut-être qu'il reçoive de cette onction par le grand prêtre catholique une grâce efficace, il ne sera pas, avec son atavisme et son éducation catholiques, trop éloigné de penser qu'il en résultera pour lui quelque bien et point de mal, le principal et l'essentiel, le serment constitutionnel, l'élection nationale, l'avènement du droit populaire passeront pour lui au second plan, deviendront pour la nation même des accessoires dont il semblera avoir honte et dont il ne prendra plus souci. Il tirera de son sacre de paraître à ses propres yeux un roi comme les autres rois, un roi de droit divin, alors qu'il est la négation même du droit divin et que nul des rois de droit divin — si récent que soit ce droit — ne l'acceptera jamais comme tel : il blasphémera la Révolution et il n'en restera pas moins l'homme de la Révolution. L'Église romaine au contraire remportera par là la plus surprenante de ses victoires. Comme aux jours où, triomphatrice des Barbares conquérants de l'Empire aboli, elle leur imposait ses usages, ses règles, ses lois, jusqu'à ses costumes, à l'homme de la Révolution, nouveau Barbare, elle imposera sa discipline et son autorité, et, par lui, elle établira sa domination, au moins pour un siècle, sur cette France jusque-là rebelle aux doctrines ultramontaines — et, pour cela, chrétienne.

Ce fut pourtant pour attendre cette réponse du Pape que Napoléon, créant un prétexte en envoyant Joséphine prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, se prépara à venir lui aussi vénérer le tombeau et les reliques de Charlemagne. Peut-être avait-il pensé que le Pape pourrait le sacrer dans cette ville de la seconde race : il ne paraissait point alors tenir à Paris. **Cette ville, disait-il, a toujours fait le malheur de la France ; ses habitants sont ingrats et légers ; ils ont tenu des propos atroces contre moi.** En tous cas, à Aix, vis-à-vis de Charlemagne, il multiplia les signes extérieurs de sa vénération. Ce fut à l'illustre empereur qu'il sembla demander sa première investiture. Et ce fut en quittant Aix-la-Chapelle,

que, certain que sa requête serait accueillie, il écrivit au pape Pie VII et l'invita à venir à Paris pour le sacrer et le couronner.

III. — LA NÉGOCIATION DU SACRE.

A Rome, les choses n'ont point été si vite que Napoléon, sur de premiers indices, avait cru qu'elles iraient. Certes, en ce qui le touchait personnellement, Pie VII était animé des meilleures intentions, au point qu'il excédait même, à des moments, la mesure de la déférence. Ainsi traitait-il avec d'extraordinaires égards l'épouse même du Premier consul, accréditant, près d'elle, par un bref particulier, le 22 janvier 1803, l'ablégat chargé de porter le chapeau aux cardinaux français ; — malgré cela, peu renseigné sur la personnalité de Joséphine, qu'il appelait Victoire : *Dilectæ in Christo Filiæ Victoriæ Bonaparte*. Joséphine n'avait eu garde de se montrer insensible à de tels honneurs et, le 22 nivôse an XII (13 janvier 1804), elle y répondait en adressant ses lettres à Sa Sainteté par son cousin Tascher. Le Premier consul menait l'affaire de loin avec ses finesses de Corse : la lettre de Joséphine était l'essentiel ; il la traitait sans importance. Fesch présenterait Tascher. *Il est chargé, écrivait Bonaparte, d'une lettre de moi pour Sa Sainteté. Je crois même qu'il lui en remettra une de ma femme en réponse à une qu'elle a reçue l'année passée, ainsi qu'un rochet qu'elle lui a fait faire.* C'était lui qui payait le rochet fourni, pour 7.111 fr. 11 par les citoyens Vauderbocht, Keith et Cie, lui qui donnait 12.000 francs à Tascher pour son voyage. De Rome, Tascher rapportait quantité de chapelets et de reliques pour ses parents de la Martinique, une Flore choisie par Canova pour lui-même, mais surtout, pour Joséphine-Victoire, une lettre de remerciement. Les rapports étaient établis entre elle et Pie VII, tels que Bonaparte les souhaitait pour ses projets d'avenir.

Sans doute, la politique donnait des déboires : Des nuages s'élevaient entre le Vatican et les Tuileries ; le cardinal Fesch, le plus déplorable ministre que la France eût trouvé, n'avait point par ses maladresses médiocrement contribué à les former, mais le Premier consul les épaississait par ses exigences : surtout lorsque, las de voir Rome l'asile de ses ennemis, il avait requis du Pape l'arrestation et l'extradition d'émigrés français affidés au comte de Provence, mais décorés de la cocarde russe et d'un vague titre diplomatique. Le secrétaire d'État, Consalvi, avait refusé ; Fesch, vivement poussé, avait insisté ; c'était devenu une grosse affaire. Le Pape à la fin avait cédé, mais Consalvi en gardait rancune. De plus, certaines lois réglementaires du Concordat italien atteignaient au vif le Sacré collège et l'extension au Milanais de quelques-unes des libertés gallicanes paraissait aux Romains une usurpation insoutenable.

Telle était la situation lorsque commença à se formuler à Paris la question depuis si longtemps débattue de l'hérédité et qu'on se mit à y parler d'Empire. Le légat Caprara, qui rêvait une entente cordiale entre sa cour et le nouvel empereur, écrivit à Rome, dès le 6 mai (6 floréal), deux jours après que le Tribunal avait adopté la motion de Curée sur le gouvernement héréditaire, pour demander qu'on lui adressât le plus tôt possible ses lettres de créance ; c'était une politesse qui coûtait peu. Le 9 (19 floréal), spontanément, résulte-t-il des dates, il s'enhardit à proposer que le Pape vint à Paris pour couronner Napoléon. *Je souhaite, écrivit-il, que celle affaire s'accomplisse en vue du grand bien qui devra en résulter pour la religion, pour l'Église et pour l'État.* Et, comme pressentant quel cheval de bataille allaient enfourcher les émigrés — et à leur suite les ennemis de la France — il réfutait par avance les arguments qu'ils ne manqueraient point de fournir au Sacré collège sur la jalousie que prendraient les

autres puissances du couronnement de Bonaparte et sur leur refus probable de reconnaître le nouvel empire. Et puis quantité d'exemples tirés de l'histoire.

Si l'initiative vint du légat, au même moment, Bonaparte songeait à s'avancer. Le 19 floréal au soir, après avoir expédié son courrier, le cardinal se rendit à Saint-Cloud, pour la réception de Madame Bonaparte. Le Premier consul le prit à part et lui dit : *Toutes les autorités constituées me font sentir combien il serait glorieux que mon sacre et mon couronnement fussent faits par les mains du Pape et quel bien il en résulterait en même temps pour la religion. Il n'est pas vraisemblable qu'aucune puissance y trouve à redire, ni en droit, ni en fait. Je n'adresse pas, dès à présent, une prière formelle au Pape, je ne veux pas m'exposer à un refus. Faites donc l'ouverture, et lorsque vous m'aurez transmis la réponse, je ferai directement auprès du Pape, comme je le dois, les démarches nécessaires.*

Dès le lendemain, Caprara s'empressa de rendre compte de cette conversation ; il insista pour obtenir du Pape une accession immédiate, empressée et qui attestât la bonne volonté ; il n'eut garde de ne point témoigner à Consalvi combien sa présence auprès de Pie VII serait nécessaire à Paris ; bref, il arrangea tout de son mieux et se crut être entendu à mi-mot.

Mais Consalvi ne voulait point entendre : il n'avait eu garde d'envoyer à Caprara ses lettres de créance au titre impérial dès qu'il avait reçu la dépêche du 6 mai ; il a convenu, avait-il dit, d'attendre que *le vœu de la nation fut réalisé*. Le 29 mai (9 prairial), lorsque lui parvint la notification officielle, il répondit à Fesch d'une manière médiocrement chaude, et, le 4 juin (15 prairial) seulement, il fit expédier les nouvelles lettres. Depuis le mois de janvier 1803, la chancellerie pontificale, le secrétaire d'Etat ni le Pape n'avaient pris garde de s'instruire du nom véritable de la nouvelle impératrice. On lui écrivit donc encore : *Carissimæ in Christo Filiæ nostræ VICTORIÆ, Gallorum imperatrici*. Le texte, il est vrai, singulièrement flatteur, rachetait la fausse adresse. Le Pape n'hésitait pas à demander *majorum in modum* à l'impératrice Victoire d'influer sur son époux pour augmenter chaque jour, parmi les Français, protéger et conserver la religion catholique ; et il lui impartissait *amantissime* sa bénédiction apostolique.

Dès le 1er juin (12 prairial), les cardinaux avaient été consultés sur le voyage que proposait Caprara. Le 5, ils donnèrent leur réponse. La plupart cherchaient à éluder, présentaient des objections que leur inspirait leur haine contre la France révolutionnaire et que leur avait soufflées le cardinal Maury, représentant à Rome du Prétendant. Celui-ci, *du sein de la Baltique*, venait d'élever contre l'Empire une protestation qui, sans Napoléon, n'aurait eu en France aucune publicité, mais que l'Empereur jugea si peu propre à servir les desseins de celui qui l'avait rédigée, qu'il en ordonna l'insertion par extrait au Moniteur. Dans cet article de politique déclamatoire, certains paragraphes visaient directement le Pape ; ainsi : *Jugez si la nation française peut longtemps rougir sous le joug de ces Corses fastueux dont, au mépris de la religion, le chef commande l'adulation aux ministres des autels* ; et le manifeste qui contenait cette phrase et bien d'autres, daté par le Prétendant *de l'an de grâce mil huit cent quatre et de son règne le dixième*, était émis sous le contreseing de A.-A. Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims. Pour les cardinaux, alliés et parents de tous les oligarques d'Europe, oligarques eux-mêmes, cela pesait.

Encore ce document paraissait-il d'un ton mesuré près des correspondances privées et des conversations de société : Il en faut juger par ce qu'écrivait à son chef le chevalier Rossi, M. Joseph de Maistre, ministre de Sardaigne à Saint-

Pétersbourg. D'abord, le 22 octobre/3 novembre : Je n'ai point de termes pour vous peindre le chagrin que me cause la démarche que va faire le Pape : je lui souhaite de tout mon cœur la mort, de la même manière que je la souhaiterais aujourd'hui à mon père s'il devait se déshonorer demain ; et le 14/26 décembre : les forfaits d'un Alexandre VI sont moins révoltants que cette apostasie de son faible successeur ; et le 2/14 février 1805 : Quand une fois un homme de son rang et de son caractère oublie à ce point l'un et l'autre, ce qu'on doit souhaiter ensuite, c'est qu'il achève de se déshonorer jusqu'à n'être plus qu'un polichinelle sans importance. Polichinelle sans importance, cette épigraphe manque à la première page du livre : Du Pape, par M. le comte Joseph de Maistre.

Un tel soulèvement chez les oligarques impressionnait les cardinaux plus que les protestations des évêques émigrés, lesquels, ayant refusé d'adhérer au Concordat et s'étant insurgés contre le Pape, se fussent trouvés schismatiques et eussent encouru l'excommunication majeure, s'ils n'eussent été d'aussi bonnes maisons ; mais ce n'étaient point là des motifs qu'on pût faire valoir à Bonaparte, pas plus qu'on n'osait aborder directement avec lui la question qui eût tout simplifié : lui proposer, troc pour troc, le sacre contre la restitution des légations ; certains n'y eussent point manqué, tout étant dans la manière, et en eussent tiré bénéfice, tout comme jadis on regagnait Avignon et le Comtat, moyennant qu'on cédât quelque prétention ou quelque congrégation ; mais, ici, Consalvi paraissait déterminé à ne se prévaloir, ostensiblement, que d'arguments spirituels pour refuser la grâce spirituelle qu'on sollicitait du Pape ; car s'il se trouvait dans le Sacré collège beaucoup de cardinaux de son parti, il n'en manquait point, à Paris, en la personne de Caprara, et à Rome même, qui, envisageant d'abord le parti que l'Église romaine tirerait de cette solennelle reconnaissance de son droit à faire des souverains, se souciaient peu de ce qu'écrivait le comte de Lille et poussaient de toutes leurs forces au voyage.

Le sénatus-consulte rendu le 28 floréal (18 mai) étant parvenu à Rome presque en même temps que la notification, Consalvi y trouva l'argument qui lui manquait. Par le serment constitutionnel qui y était prescrit, l'Empereur devait jurer de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes. Cela n'était point tolérable. Ce serment, écrit Consalvi à Caprara, a profondément affligé le cœur de Sa Sainteté. Elle voit là un obstacle qui, si l'on ne parvient pas à l'écarter, l'empêchera de mettre à exécution la disposition où elle était d'aller faire elle-même le sacre et le couronnement de Sa Majesté Impériale.

Consalvi se sentait d'autant plus fort qu'il était mieux appuyé. Le Pape à présent mettait à son consentement diverses conditions, outre celles de la suppression du serment. Il entendait que son voyage apportât un bien réel aux affaires religieuses pendantes avec le gouvernement : Ainsi, suppression ou atténuation des lois organiques, rappel au devoir des évêques ci-devant constitutionnels, abolition des lois complémentaires du Concordat italien ; sa réception en France serait digne de son caractère ; enfin, à la cérémonie du sacre, il serait fait usage du Pontifical romain, non pas du cérémonial *Pro Imperatore coronando* qui ne s'appliquait qu'au roi des Romains couronné à Rome, mais du cérémonial *pro Rege coronando*, en substituant le mot *Imperator* au mot *Rex*. Si Napoléon préférait les formes en usage au couronnement du roi en France, libre à lui, mais, si le Pape faisait la cérémonie, le seul serment qu'il admît que l'Empereur prêterait entre ses mains serait celui prévu par le Pontifical ou celui des rois de France.

Puis des vétilles : que le voyage fût remis après l'été et que la cérémonie eût lieu le jour de Noël, en commémoration du couronnement de Charlemagne. Pour le temporel, rien. Ce n'était point que le Pape n'y pensât et qu'on n'y pensât pour lui. Ainsi avait-il désigné une congrégation chargée de rechercher quelles provinces avaient été détachées des États de l'Église, dont on pouvait essayer d'obtenir la restitution. Cette congrégation ne manquait pas d'ambition : le cardinal Borgia y réclamait Avignon et le Comtat, la Romagne, le Polonais, le Ferrarais, le duché de Parme et de Plaisance [dévolu au Saint-Siège depuis la mort du duc Antoine, dernier de la ligue masculine Farnèse](#), les fiefs de la suprême domination du Saint-Siège, pour qui le duc de Savoie et de Piémont, en qualité de vicaire pontifical, déclaré tel par Benoît XIV en 1711, payait un cens de 2000 piastres : plus, quelques autres fiefs du Milanais. Moyennant que Napoléon restaurât dans leur intégrité les États de l'Église, Borgia consentirait à le tenir pour un second Charlemagne.

Sans pousser si avant leurs prétentions, la plupart des cardinaux se berçaient de l'idée que, en échange du sacre, auquel il paraissait tenir, Napoléon se montrerait généreux : Si le général Bonaparte avait épargné le Saint-Siège, alors qu'il était devenu l'arbitre de son existence temporelle et qu'il n'avait rien à attendre du pape, que ne ferait point pour le Saint-Siège l'empereur Napoléon alors qu'il sollicitait du vicaire de Jésus-Christ l'institution de sa dynastie ? Qu'il donnât seulement les Légations, et le Sacré collège n'aurait plus peur de mécontenter les grandes puissances ; il oublierait sa répulsion contre l'assassin du duc d'Enghien — querelle entre Barbares dont, au fond, se souciaient peu les Romains ; il ne prendrait plus garde aux propos de la société aristocratique qui se pressait à Rome ; même il gratifierait Bonaparte, cet homme de rien, de vocables pompeux. Mais pas de Légations, pas de pape ! Encore eût-il fallu le dire nettement, et l'on ne formulait rien ; on ne proposait point le marché ; on eût voulu être deviné et que la honte de la simonie se déguisât en reconnaissance. Si l'on avait eu à Rome un homme capable d'entendre à mi-mot, tel qu'était Cacault, on se fut compris, mais avec Fesch, ce balourd helvétique à stylet corse, tout était danger.

Consalvi, prudent, ne se livrait donc point sur le temporel et se tenait au spirituel. Il introduisait une procédure qui, en opposant une suite de conditions peu acceptables, permettait d'espérer que l'Empereur romprait, ou, au pis aller, qu'il accorderait tous les avantages que le Pape prétendait tirer de son voyage : Outre les demandes antérieurement formulées et particulièrement la suppression du serment constitutionnel, il insistait sur les termes de la lettre d'invitation que l'Empereur adresserait à Sa Sainteté : il exprimerait d'abord le désir d'être sacré et couronné par elle ; il exposerait ensuite les circonstances qui l'empêchaient de venir à Rome recevoir la couronne ; il ajouterait qu'il eût différé pourtant son couronnement jusqu'à ce qu'il put faire le voyage, si le Pape, en venant en France, ne devait y trouver l'occasion de procurer une heureuse issue aux affaires pendantes au sujet desquelles il avait fait des représentations. Et cette lettre serait apportée à Rome par deux évêques français.

Cela eût été au gré de Consalvi sans Fesch : mais Fesch était impatient que cette négociation se traitât hors de lui ; là, comme ailleurs, il prétendait primer et dominer. S'adressant à l'Empereur, il lui déclara que lui seul parviendrait à obtenir une solution désirable et prompte : [Je n'aurais pas donné lieu, écrit-il en son style, à des délais qui engendrent des incertitudes qui s'affermissent par des incidents qui auraient pu inquiéter, mais qu'on aurait été intéressé à décliner par la parole donnée et à en écouter plus favorablement la solution.](#) S'emparant donc

de l'affaire, sans, paraît-il, la connaître, il proteste qu'elle est en bon train et quo, pourvu que l'Empereur adhère aux conditions posées par le Pape, on peut même la tenir pour résolue. Qu'est-ce que ces conditions ? La lettre de l'Empereur au Pape telle que Consalvi en a indiqué la substance ? l'assurance donnée par l'Empereur à Fesch et reposée par Fesch au Pape d'[écouter favorablement Sa Sainteté lorsqu'elle lui prouvera invinciblement qu'il y a quelques articles des lois organiques qui outrepassent les libertés de l'Eglise gallicane et les prétentions de l'ancien gouvernement](#) ? la rentrée dans l'ordre des évoques rebelles à l'autorité du Saint-Siège ou, par quelque moyen que ce soit, leur éviction de leurs sièges ? finalement, la mise à exécution du Concordat italien par l'abrogation des lois organiques de la consulte de Milan et la révocation des arrêtés de Moreau de Saint-Méry à Parme ? Rien de cela, au compte de Fesch, ne mérite de faire question. Sur la réception en France, Fesch annonce que le Pape s'en remet entièrement à l'Empereur ; mais Sa Sainteté exige la stricte observance du Pontifical, sauf pour le serment où l'on changera ce qui pourrait ne plus s'adapter aux circonstances actuelles. Puis, des broutilles sans importance : réserves au sujet de la réception par le Pape de certains évoques ; précaution prise contre la visite de Mme Talleyrand ; désir que le voyage soit différé au commencement de l'automne. — C'est tout. Fesch pousse si loin le goût de réussir en cette négociation dont il n'a point été chargé et où il s'ingère, que non content d'atténuer jusqu'à les rendre indifférentes les exigences de Consalvi, il supprime de son chef la question majeure, celle du serment constitutionnel prescrit par le sénatus-consulte, toute différente de celle du serment religieux prescrit par le Pontifical.

Sur la réception de cette dépêche de Fesch, on se tient assuré dans les entours de l'Empereur que tout est gagné : le 20 juin (9 prairial), Joséphine, à Saint-Cloud, accueille Caprara par ces mots : [Eh bien ! nous aurons donc le Saint-Père à Paris pour sacrer l'Empereur, mon mari !](#) Le même jour, Talleyrand s'écrie, en voyant entrer Caprara dans son cabinet : [Ah ! enfin ! les choses sont arrangées, le Pape viendra couronner l'Empereur !](#) Et Caprara, qui a reçu tout à l'heure les ordres de Consalvi, s'excuse vainement et se défend, Il se hâte de présenter une note où il expose les motifs qui pourraient empêcher le voyage du Pape et les observations présentées par la congrégation des cardinaux : d'abord les Lois organiques, que le Pape, par sa présence, semblerait avoir tolérées, les papes étant dans l'usage [de ne couronner que les empereurs qui éloignent de leurs Etats tout ce qui peut tourner au détriment de l'Eglise](#) ; puis, le serment constitutionnel avec les mots : *Lois du Concordat* et *liberté des cultes* ; puis, la jalousie des autres souverains, les affaires majeures pendantes à Rome, la position gênante à Paris et quantité d'autres objections qu'a suggérées au Sacré collège l'intention d'empêcher le voyage à moins qu'on n'entrât en composition pour les Légations. Caprara, à la vérité, écarte tout ce fatras et pose les conditions préalables qui — sauf celle du serment — sont bien à peu près les mêmes que celles indiquées par Fesch, mais d'un ton plus haut et où le serment prend la place qu'il faut.

Conscient de la victoire qu'il procure à l'Église, Caprara, en rendant compte de ses démarches au secrétaire d'Etat, se porte fort que le Pape sera satisfait dans presque toutes ses demandes, mais il insiste sur une réponse affirmative et immédiate et il ne dissimule pas qu'un refus aurait des conséquences funestes. Il dit que l'idée du couronnement à Paris, par les mains du Pape, appartenant uniquement à l'Empereur, ce sera à lui personnellement qu'on fera échec. L'opinion est loin d'être unanime. Au Conseil d'Etat, on n'a point hésité à critiquer

ce projet avec une extrême vigueur : Ne sera-ce pas, a-t-on dit, soumettre au chef de l'Eglise romaine l'élection du souverain ; relever toutes les prétentions du clergé, proclamer une religion dominante ? Les protestants sont indignés ; ils déclarent qu'un tel acte serait illégal, inconstitutionnel, préjudiciable aux divers cultes mis par les lois au même rang que le culte catholique. Les philosophes, plus ardents encore, proclament qu'un sacre est inadmissible dans un siècle de lumières et ne manquent pas de faire ressortir tous les dangers qui en résulteraient pour le pouvoir civil.

Le cardinal légat est bien informé : L'opposition dans les sphères gouvernementales est si active et si violente que l'Empereur, au Conseil d'Etat, a dû donner de sa personne et présenter lui-même l'apologie du projet qui lui tient tant au cœur. Il a dit les avantages que procurerait, dans une telle solennité, la présence du Pape, la force qu'elle apporterait à la Révolution ; le désastre qu'elle infligerait à l'ancien régime ; il s'est moqué des périls dont on le menaçait. Qu'était-ce que le sacre, a-t-il dit ? *Une invocation de la puissance céleste en faveur d'une dynastie nouvelle, invocation faite dans les formes ordinaires du culte le plus ancien, le plus général, le plus populaire en France.* Sans pompe religieuse, a-t-il ajouté, il n'y a pas de véritable pompe, surtout dans les Etats catholiques, et, tant qu'à faire figurer des prêtres au couronnement, mieux vaut y appeler les plus grands, les plus qualifiés, leur chef à tous, le Pape même. Enfin, pour enlever le vote : *Messieurs, a-t-il dit, vous délibérez à Paris, aux Tuileries. Supposez que vous délibérez à Londres dans le cabinet britannique, que vous soyez les ministres du roi d'Angleterre et que l'on vous apprenne que le Pape passe en ce moment les Alpes pour sacrer l'Empereur des Français, regarderiez-vous cela comme une victoire pour l'Angleterre ou pour la France ?*

Argument de séance qui éblouit au premier jet, s'effondre dès qu'on l'inspecte. Il ne peut convaincre personne et toutes les objections subsistent. Il faut des actes pour démontrer qu'en échange du sacre, on ne cède rien, que l'on garde vis-à-vis de la religion catholique la même attitude prudente, que l'on maintient aux autres cultes la même protection efficace, que les craintes sont vaines et les dangers illusoire. Du même coup, on fera réfléchir à Rome sur l'avantage que l'on peut trouver à être agréable à l'Empereur des Français. Il y aura donc, de ces jours, une suite de décrets : réduction des succursales *de manière que leur nombre n'excède point les besoins des fidèles* ; dissolution de l'agrégation ou association connue sous les noms de Pères de la Foi, d'Adorateurs de Jésus ou de Pacanaristes ; obligation à toute agrégation ou association religieuse d'hommes ou de femmes — exception faite pour les Sœurs de la Charité, les Sœurs hospitalières, les Sœurs de Saint-Thomas, des Sœurs de Saint-Charles et les Sœurs Vatelottes — de solliciter, avant de se former, l'autorisation impériale et de présenter leurs statuts ou règlements ; création d'un ministère spécial pour la partie des Cultes et nomination à ce ministère de Portalis, dont le nom doit rassurer en même temps les hommes religieux et les philosophes ; affirmation solennelle qu'aucun des droits réclamés par les articles organiques n'est abandonné, lors de l'enregistrement en Conseil d'Etat, le 21 messidor (13 juillet), de la huile d'institution d'un évêque *sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'elle renferme et qui sont ou pourraient être contraires aux lois de l'Empire, aux franchises, libertés et maximes de l'Eglise gallicane.*

Mais en même temps qu'il avertit les Romains, Napoléon leur montre ses bonnes intentions ; il les rassure et les tente. Les journaux attaquent-ils le Pape ? Insinuent-ils que le gouvernement a des projets sur les États de l'Église ? Le *Publiciste* annonce-t-il que le Pape est décidé à résigner le trône pontifical ?

Aussitôt, avant même que le légat ne s'émeuve, lettre impérative au grand-juge : Le préfet de police interrogera le rédacteur du *Publiciste* en le sommant de représenter le papier public ou privé dans lequel il a trouvé la nouvelle qu'il a imprimée ; le jour même, article fulminant dans le *Moniteur*, article dont il est oiseux de chercher l'auteur : Le *Publiciste*, dans un de ses derniers numéros, annonce à l'Europe que de grands changements vont avoir lieu dans l'Italie inférieure, que les États du Pape vont être démembrés et que le cardinal Fesch doit prendre une grande part à ces événements.

Si la France devait intervenir dans de pareils changements, il est peu vraisemblable que ce fut pour démembrer le territoire du Pape.

Mais qui a fait confidence au *Publiciste* de ces grands plans ? Un journaliste d'Augsbourg. Et de qui ce journaliste a-t-il reçu des informations ? D'un agent payé par l'Angleterre. Et quel est le but de l'Angleterre ? D'alarmer le continent, d'effrayer le Saint-Père, de faire croire à l'Europe qu'elle est sur un volcan et que la France veut tout bouleverser pour tout envahir : Le journaliste d'Augsbourg gagne son argent, mais comment se fait-il que le *Publiciste*... Et alors des menaces en forme, une sommation qui retentit.

Six jours plus tard, en journaliste qui sait son métier, l'Empereur, dans le *Moniteur*, revient à son sujet. Cette fois, il passe en revue les bruits qui courent et il accroche cette déclaration : Nous avons dit et nous répétons que, si la France devait influencer sur les changements relatifs au Souverain Pontife, ce serait plutôt pour influencer d'autant plus sur le bonheur du Saint-Père et pour accroître la considération du Saint-Siège et de ses domaines au lieu de les diminuer. A peine si la promesse est atténuée par une phrase sur l'invraisemblance que l'Empereur méconnaisse en même temps les devoirs attachés aux pouvoirs qu'il tient des comices de Lyon et de la gloire personnelle qu'il a acquise en rendant deux fois à l'indépendance des États qu'il avait conquis deux fois. Mais, s'il a ouvert cette porte de sortie, il espère bien que les cardinaux ne le verront pas.

Il se croit sûr du légat, il n'a point tort, mais, vis-à-vis de lui, il redouble d'attentions. Ce n'est pas assez qu'à la cérémonie des Invalides, il ait lui-même attaché sur la mozette de Caprara la grande étoile de la Légion, il fait insérer au *Moniteur* la lettre que le grand chancelier a adressée au cardinal en même temps que son brevet. Vous êtes le premier étranger, monsieur le cardinal, auquel Sa Majesté ait donné la décoration de la Légion d'honneur. Cette distinction était bien due au représentant du Souverain pontife, au prélat illustre, à l'homme d'État habile, au ministre conciliant que la France chérit et que l'Europe admire.

Enfin, c'est au Pape directement qu'il s'adresse : de Pont-de-Briques, le 3 août (15 thermidor), il lui écrit deux lettres. Par l'une, il le rassure sur les conséquences qu'aurait pu avoir l'extradition des émigrés franco-russes et il clôt celle affaire par l'annonce de la mise en liberté des extradés ; par la seconde, il lui donne des assurances au sujet des lois organiques du Concordat italien : Nous avons ordonné que le vice-président nous présentât dans le plus court délai le plan d'exécution du Concordat. Notre intention est de soumettre tout ce qu'il nous proposera à l'examen le plus scrupuleux et d'empêcher qu'il soit portée aucune atteinte à ce qui a été convenu entre nous.

Ainsi, dans cette politique de bascule qui lui est familière, fait-il pencher la balance vers le Pape, au moins s'en donne-t-il l'apparence. Ce ne sont que des promesses, mais telles qu'elles lui aillent le mieux au cœur. Il peut bien croire qu'à la fin il aura raison de ses scrupules, d'autant que, en même temps,

Talleyrand, ayant pris pour secrétaire l'évêque Bernier, la cheville ouvrière du Concordat, adresse à Caprara, le 18 juillet (29 messidor) une note détaillée où sont abordées toutes les objections des cardinaux, et d'un ton qui ne laisse point douter de l'irritation qu'un refus causerait à l'Empereur. Sa Majesté, écrit Talleyrand, me charge de vous annoncer qu'elle a vu avec une extrême surprise que la proposition confidentielle faite à Sa Sainteté de venir à Paris pour la cérémonie de son sacre et de son couronnement a pu éprouver des difficultés. Et, après avoir énuméré les avantages que l'Eglise tirera de ce voyage si utile à la religion, après avoir insinué que les Articles organiques seraient un motif de plus pour Sa Sainteté de paraître au milieu des Français, le ministre insiste sur les titres sacrés à la reconnaissance de l'Eglise que l'Empereur offre au Saint-Siège et à l'Europe entière : Les temples rouverts, les autels relevés, le culte rétabli, le ministère organisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés, vingt millions destinés au paiement des desservants, la possession des Etats de l'Eglise assurée, Pesaro, le fort Saint-Léon, le duché d'Urbin rendus à Sa Sainteté, le Concordat italique conclu et sanctionné, les négociations pour le Concordat germanique fortement appuyées, les missions étrangères rétablies, les catholiques d'Orient arrachés à la persécution et fortement protégés auprès du Divan, tels sont les bienfaits de l'Empereur envers l'Eglise romaine. Quel monarque pourrait en offrir d'aussi grands et d'aussi nombreux dans l'espace de deux ou trois ans ? De l'apologie, Talleyrand passe aux objections : La principale est le serment constitutionnel ; mais quel rapport de ce serment au voyage de Sa Sainteté ? Il fera l'objet d'une cérémonie particulière faite en présence du peuple et des membres des autorités constituées appelées à cet effet, en vertu du sénatus-consulte, par le gouvernement. D'ailleurs, pourquoi donner à ce serment une interprétation qu'il ne comporte pas. *Lois du Concordat* ? C'est Concordat. *Liberté des Cultes*, ce n'est point approbation des Cultes. Puis les promesses : Sa Majesté proteste qu'elle entendra les réclamations sur les Articles organiques, avec les sentiments d'impartialité et de déférence qui la caractérisent. Les évêques ci-devant constitutionnels seront rappelés aux sentiments qu'ils doivent professer. Aucune demande, aucune représentation compatible avec les droits du monarque, avec sa gloire et le bien des Français ne sera rejetée. Sa Majesté n'invite pas Sa Sainteté à venir consacrer, au nom du ciel, les premiers moments de son empire, pour ne pas reconnaître d'une façon éclatante et digne d'elle le mérite et le prix de cette démarche. Le reste va de soi : la lettre d'invitation portée par deux évoques, s'il est possible de les enlever sans inconvénient au soin de leurs vastes diocèses dans une saison qu'ils consacrent ordinairement à les visiter ; l'adoption du Pontifical romain : Sa Majesté sait combien les usages de l'Eglise sont saints et respectables et la demande qu'elle fait en ce moment est une nouvelle preuve de sa vénération pour eux. Tout, jusqu'au cérémonial, sera réglé d'un commun accord à Paris, mais que le Pape fasse effort pour y être rendu le 18 brumaire, jour fixé, à moins que des circonstances imprévues ne l'obligent à retarder de quelques jours.

Et Bernier insiste par des lettres particulières ; Fesch s'agite et promet des merveilles ; Talleyrand redouble ses arguments ; Caprara supplie, prêche les avantages d'une réponse affirmative et prompte, les dangers d'un refus, les inconvénients d'un retard ; mais il est imprudent et, en voulant trop bien faire, il offre à Consalvi l'occasion de nouvelles objections ; a-t-il mal compris ce que lui a dit Talleyrand ? Talleyrand s'est-il mal expliqué ou a-t-il glissé à dessein cette formule qui peut indiquer une satisfaction que l'Empereur cherche à donner aux opposants ? Quoi qu'il en soit, Caprara a écrit que Sa Sainteté viendra à Paris

pour faire uniquement la consécration de l'Empereur, attendu que le couronnement, regardé comme un objet purement civil, se fera séparément à l'église des Invalides d'où on passera au Champ dit de Mars.

Sur quoi, Consalvi, qui, dans sa dépêche du 1er août (13 thermidor), a repris vivement Caprara de s'être trop avancé, d'avoir dit que le Pape était décidé à venir alors que rien n'était encore résolu, d'avoir mis ainsi le Saint-Père dans une situation critique au cas où les réponses du gouvernement français ne seraient pas satisfaisantes et où, par suite, le voyage n'aurait pas lieu ; Consalvi soulève la question *très essentielle* qui peut fournir un dernier moyen de décliner cette fâcheuse invitation. *Sa Sainteté a lu avec une extrême surprise que le Saint-Père fera uniquement le sacre de l'Empereur.* Le même jour, il écrit à Fesch, qui a enfin obtenu d'être en pied dans la négociation : *On avait demandé au Saint-Père d'aller à Paris pour faire la cérémonie du couronnement et du sacre. Il ne peut consentir, s'il se décide à faire ce voyage, à ce que la cérémonie soit scindée. Cola est d'ailleurs diamétralement opposé à la première invitation qui lui a été faite.* Le secrétaire d'Etat rappelle littéralement les termes de cette invitation ; il insiste sur la nécessité que le couronnement soit partie intégrante de la cérémonie. *Il suffit, dit-il, de parcourir le cérémonial sacré pour connaître l'importance que les empereurs ont mise à recevoir des papes, outre la consécration, le couronnement, considérant, dans leur piété et religion, que recevoir la couronne des mains du vicaire du Christ leur procurait de plus grands aides de grâce pour régir et gouverner avec prudence et justice les peuples leurs sujets.*

Fesch, sans avoir pris de nouvelles instructions, s'empresse de répondre, le jour même, qu'il n'est nullement question de séparer le couronnement du sacre. *Avant ou après la cérémonie du sacre, il y aura peut-être, écrit-il, une cérémonie purement civile dans laquelle on couronnera l'Empereur, cérémonie qui servirait ensuite de modèle et de type pour les occasions semblables ; mais cela n'empêcherait pas que l'Empereur fût couronné par Sa Sainteté dans la cérémonie du sacre,* Consalvi ne se tient pas satisfait : par une inspiration que lui a suggérée sa finesse diplomatique, il a éventé le piège, avant que Fesch et Caprara eussent pensé qu'il pût être tendu ; avant même, vraisemblablement, que Napoléon eût songé à le tendre. Sur ce mot de Caprara, par une suite de déductions logiques, il a été amené à concevoir que, à quelque moment, par quelque moyen, Napoléon se refuserait à recevoir la couronne des mains du Pape, ce qu'il considérerait comme un signe de vasselage. Consalvi, voyant lui échapper les moyens d'empocher le voyage, tient au moins, si le voyage a lieu, qu'il porte ses conséquences, qu'il ménage à l'Église romaine cette victoire décisive d'abaisser et d'agenouiller la Révolution devant elle. Il veut donc être confirmé dans les assurances que Fesch lui a données ; ce *peut-être* l'inquiète ; il insiste pour recevoir, de Paris, en forme solennelle et sans aucune restriction, la garantie que le Pape fera le sacre et le couronnement. Fesch a beau répondre qu'il est seul chargé de la négociation et qu'il peut prendre tous les engagements, Consalvi, le 16 août (28 thermidor) renouvelle encore ses observations.

Il répond en même temps à la note de Talleyrand : et cette réponse, c'est le Pape qui la fait, après avoir consulté le Sacré collège. C'est donc là l'expression terminale de la négociation : le Pape se déclare satisfait au sujet de l'article du Serment constitutionnel relatif aux lois du Concordat, à la condition qu'on entende par là le Concordat seul et non les Lois organiques que le gouvernement même déclare susceptibles de changement et d'améliorations. Pour la déclaration

au sujet de la liberté des cultes, il n'en est point content ; il demande qu'on déclare que la liberté des cultes dont il est fait mention dans le serment ne regarde que la tolérance civile des mêmes cultes et la garantie des individus qui les professent. Sur le cérémonial, il accepte l'assurance donnée par Sa Majesté que le cérémonial qu'on observera pour la cérémonie du couronnement n'éprouvera aucun changement et qu'on ne s'éloignera pas de ce qui a été pratiqué dans les autres occasions, mais que l'on conservera, sans les altérer, les rites sacrés proscrits par le Pontifical romain pour les occasions où un souverain catholique est couronné et sacré par le vicaire du Christ sur la terre. Le Pape accepte l'assurance que le serment prescrit par le sénatus-consulte sera l'objet d'une cérémonie particulière qui n'aura rien de commun avec celle du sacre et du couronnement qui doit être faite par Sa Sainteté. Le serment que Sa Majesté doit prêter en cette circonstance ne peut être autre que celui du Pontifical, romain, en substituant toujours au mot roi le mot empereur. La cérémonie du sacre et du couronnement est indivisible : cela est bien précisé. Le couronnement est partie intégrante et substantielle de la cérémonie. Enfin, dans la lettre d'invitation, il sera fait mention d'abord des affaires religieuses, des avantages que le voyage du Pape procurera à la Religion, pour son entier rétablissement en France et pour la destruction des abus. Cette note du 16 août dont l'acceptation constituera, de la part du ministre de France, un acquiescement formel à toutes les stipulations qu'elle contient, fait l'objet, entre Consalvi et Fesch, de conférences où Fesch s'irrite, s'exaspère, prétend imposer ses volontés, montre à nu la violence de son caractère, puis revient, s'excuse, finit, après des atténuations de forme, par accepter en entier les conditions posées par le Pape. A cette note, discutée pendant douze jours, et devenue alors telle qu'on vient d'en lire la substance, les deux négociateurs donnent, d'un commun accord, la date du 28 août (10 fructidor). Le lendemain, Fesch en accepte officiellement les conditions : il insiste, de lui-même, sur l'indivisibilité de la cérémonie. Le 30 (12), contrenote d'acceptation de Consalvi. Toutefois, le secrétaire d'État soulève encore une objection : Le Pape ne croit convenable d'aucune manière à sa dignité qu'étant invité à se transporter expressément à Paris pour placer, de sa main, la couronne impériale sur la tête auguste de Sa Majesté, cette cérémonie puisse être exécutée par une autre main, pendant le séjour de Sa Sainteté à Paris, quel que soit le titre de la personne qui en soit chargée ; la dignité du Saint-Père en souffrirait trop si, dans le cas où cette cérémonie serait faite par une autre main, la chose n'avait pas lieu avant que Sa Sainteté arrivât pour exécuter ce à quoi elle est invitée. Il s'agit ici uniquement de la cérémonie civile, tout ce qui concerne la cérémonie religieuse étant réglé : Fesch répond qu'il ne voit pas en quoi la dignité du Souverain Pontife se trouverait lésée si, durant le séjour du Pape à Paris, on procédait à une cérémonie purement civile. Comment pourrait-il assurer le Saint-Père que le couronnement civil sera fait avant l'arrivée du Pape lorsqu'il regarde comme impraticable de séparer les deux cérémonies ? Au surplus, il propose de renvoyer ces détails au légat qui les traitera sur place. Consalvi y consent et, le 2 septembre (15 fructidor), il annonce en forme officielle que le Pape est déterminé au voyage. Le 4 (17) Fesch en fait part à Talleyrand, en lui notifiant que l'on peut envoyer la lettre d'invitation et que les questions qui restent en litige seront réglées à Paris.

Ainsi, l'on a été en droit de dire que le Pape a consenti à se rendre en France sans avoir reçu aucune promesse positive, ni pour la restitution des Légations, ni pour l'abolition des Articles organiques, ni pour les avantages à faire, en France, à la religion catholique : il s'est contenté d'assurances vagues et de paroles

imprécises ; par contre, des engagements formels ont été pris vis-à-vis de lui, tant par Fesch que par le ministre des Relations extérieures, au sujet : 1° des termes de la lettre d'invitation et de la manière dont elle serait apportée ; 2° de l'interprétation du serment constitutionnel ; 3° de la stricte observance du Pontifical romain, de l'indivisibilité de la cérémonie du sacre et du couronnement et de l'imposition de la couronne par le Pape ; 1° de la disjonction de la cérémonie civile et de la cérémonie religieuse. A chaque étape de la négociation, depuis le mois de mai où elle s'ouvre jusqu'au mois de septembre où elle se clôt, la cour de Rome n'a point varié en ses exigences, la cour de Paris en ses acceptations. Consalvi a le droit de penser que les termes de l'accord sont établis de façon incommutable et, s'il continue à refuser obstinément d'accompagner le Pape à Paris, du moins peut-il se rendre ce témoignage qu'il a pris île telles précautions que ce voyage, malgré qu'il le désapprouve, ne desservira pas le Souverain Pontife.

L'Empereur, soit qu'il veuille marquer son mécontentement des longs retards qu'il a subis, soit que, dès le premier pas, il entende se libérer des engagements qu'on a pris en son nom, ne tient aucun compte des termes qui ont été proposés et acceptés pour la lettre d'invitation. Aussitôt qu'il a reçu la nouvelle que le Pape consent avenir, de Cologne, le 15 septembre (28 fructidor), il lui écrit : *Très Saint-Père, l'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la religion chrétienne me porte à prier Votre Sainteté de nie donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée et à celle de cette grande nation dans une des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par Sa Sainteté elle-même. Elle attirera, sur nous et nos peuples, les bénédictions de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles. Votre Sainteté connaît les sentiments que je lui porte depuis longtemps, et, parla, elle doit juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves.*

Nullement protocolaire en sa forme, dépourvue des salutations que les princes chrétiens sont en usage de donner au chef de l'Église, cette lettre ne renfermait aucune des promesses, aucune des excuses que la cour de Rome avait si formellement réclamées : pas un mot des intérêts de la Religion, pas un du règlement tête à tête des difficultés pendantes, aucune promesse, si vague soit-elle, aucune garantie, si évasive qu'elle paraisse : une sommation impérative, dont le ton familier ne déguise point la sécheresse ; nul indice même que l'Empereur se déclare dans la communion de l'Église et réclame l'onction et le couronnement en tant que catholique. Il s'agit simplement de la cérémonie qui en recevra plus de prestige et deviendra plus imposante.

Et, pour porter cette lettre, au lieu des deux évoques français, c'est un général, aide de camp de l'Empereur, — même qualifié ; pour cette seule occasion, premier aide de camp, — *officier distingué, pour qui j'ai de l'affection*, écrit Napoléon à Fesch ; à la vérité, frère de l'évêque de Saint-Brieuc, mais cela ne le rond point évoque. Et cet officier, Caffarelli, est chargé de requérir que le Pape soit arrivé le 18 brumaire (9 novembre). *N'arriverait-il que le 15 ou 16, dit l'Empereur, cela est égal, parce que nous renverrons ensuite la fête à dix ou*

quinze jours à volonté ; et enfin, pourvu qu'il soit en deçà des Alpes avant le 12 brumaire, je serai satisfait. Le 12 brumaire, ce sera le 3 novembre ; on est au 29 fructidor (16 septembre) lorsque Caffarelli part de Cologne. Il ne sera pas à Rome avant la fin du mois : c'est trente-trois jours que Napoléon distribue au Pape pour préparer et accomplir un tel voyage. Pour qui se souvient des lenteurs calculées d'un déplacement pontifical, tel que celui de Pie VI à Vienne, c'est la plus étonnante des prétentions.

Caffarelli arrive à Rome le 29 septembre (7 vendémiaire an XIII) ; Fesch s'empresse de demander une audience, et, le 30, présente le général qui remet la lettre dont il est chargé. Le Pape est profondément mortifié, irrité même. Il pense à retirer sa promesse puisque c'est ainsi que, dès le premier jour, l'Empereur tient parole. Le 2 octobre (10 vendémiaire), Consalvi passe une note à Fesch : le Pape demande que l'Empereur expédie une nouvelle lettre où il exprimera **que les intérêts de la Religion seront le but principal du voyage et que les résultats n'en pourront être qu'infiniment utiles au bien de la Religion**. Le lendemain, Fesch répond que ces motifs sont suffisamment exposés dans la note que le ministre des Relations extérieures a adressée au légat le 18 juillet ; il s'étend sur la douleur que lui cause la demande d'une nouvelle lettre : la députation qui doit recevoir le Pape aux frontières est nommée, elle est en marche, les ordres sont donnés aux préfets et aux généraux ; les voitures sont parties ; le peuple vit dans l'attente, le clergé dans l'espérance. Expédier un courrier, attendre une seconde lettre, c'est tromper la confiance d'un gouvernement qui ne s'attend pas à voir renaître des difficultés à l'exécution d'un projet qu'il a si pompeusement annoncé à la France entière. Et Fesch supplie, il menace, il s'indigne. On ose suspecter la bonne foi de l'Empereur, alors que, de sa part, il n'y a qu'un manque de mémoire fort naturel au milieu de toutes ses grandes affaires ! Le Pape, redoutant de prendre un parti décisif, renvoie la question aux cardinaux qui, la plupart, considèrent que ce serait aller à une rupture. On se remet à l'avis du cardinal della Somaglia : **Il convient au bien de l'Eglise que Votre Béatitude parle en France**. Le 6 (14 vendémiaire) Consalvi annonce à Fesch que le Pape est déterminé à ne pas attendre une nouvelle lettre : il va en villégiature à Castel-Gandolfo et partira le 3 novembre. Fesch est loin de compte, lui qui avait résolu que le Pape serait à Lyon pour la Toussaint. Il insiste donc pour qu'on se halo. L'Empereur lui-même invite le légat à représenter au Pape que les députations de l'armée, des villes, des flottes sont en marche pour se rendre à Paris le 18 brumaire ; qu'il sera donc bien difficile qu'on puisse retarder la cérémonie de beaucoup de jours ; qu'au lieu de venir en trente-cinq jours, le Pape peut venir en vingt et être arrivé le 18 brumaire ; qu'il est convenable que la cérémonie ait lieu le dimanche suivant... Là-dessus on ne gagne rien. Le Pape doit pourvoir au gouvernement de l'Église en son absence, liquider les affaires urgentes, préparer les demandes qu'il compte présenter à l'Empereur, rédiger l'allocution qu'il prononcera en consistoire secret pour affirmer, au moins devant le Sacré collège, les motifs que Napoléon a refusé d'insérer dans sa lettre : **Cette demande faite dans de tels sentiments, dira-t-il, n'est pas seulement en elle-même un témoignage authentique de la piété de l'Empereur et de sa piété filiale pour le Saint-Siège, mais elle se trouve appuyée de déclarations positives que sa volonté ferme est de protéger de plus en plus la foi sainte dont il a jusqu'ici travaillé à relever les ruines par tant de généreux efforts**.

A la fin, tout est prêt pour un tel voyage, si nouveau pour le grand écuyer, les écuries, et la famille pontificale. La suite se compose des cardinaux Antonelli,

Borgia, Di Pietro, Caselli, Braschi, Basan, de quatre archevêques in partibus, de six prélats, des deux commandants des gardes nobles, du grand écuyer, de deux maîtres des cérémonies, de cinq abbés ayant des fonctions diverses, d'un chirurgien, de deux intendants de chambre ; compris les serviteurs particuliers, les cochers, palefreniers et ouvriers, c'est cent huit personnes, qu'on répartit en quatre convois ; le premier — un carrosse à quatre chevaux, deux carrosses à six, trois fourgons à six — se met en marche le 31 octobre (4 brumaire) ; le deuxième — deux carrosses, deux fourgons — le 1er novembre ; le morne jour, le troisième où est Fesch auquel il faut vingt-huit chevaux ; enfin, le 27, le quatrième où est le pape avec le gros de la suite en dix carrosses, exigeant soixante-quatorze chevaux. Pie VII a célébré d'abord la messe à Saint-Pierre à l'autel de la Confession ; et tous les cardinaux qui restent à Rome l'accompagnent, ainsi que les nobles romains, jusqu'à la première poste.

IV. — LES APPRÊTS DU SACRE.

Durant les cinq mois qu'a duré cette longue incertitude, Napoléon a passé par des impressions très diverses et fort explicables. D'après l'état d'esprit qu'il avait connu à Caprara, il n'avait pas douté un instant qu'on s'empresserait à Rome d'accueillir sa demande ; il avait rencontré, au contraire, des résistances qu'il n'attendait pas, et des exigences qui le contrariaient. A un acquiescement immédiat, il eût répondu sans doute par des largesses dont il eût pu se repentir ; devant des marchandages qui déguisaient mal l'hostilité, il se resserre, et s'indispose. Il s'est mis dans cette étrange posture d'être obligé d'attendre l'issue, par moments douteuse, d'une négociation qu'il est obligé de tenir secrète et qui transpire partout, pour fixer le moment et les formes où il prendra possession de la dignité impériale — ce qui ne peut s'accomplir que par la prestation du Serment constitutionnel. Certes, il exerce dans sa plénitude la puissance impériale depuis le jour — 28 floréal-18 mai — où le Sénat a remis entre ses mains le sénatus-consulte portant proposition au peuple français d'agréer l'hérédité du gouvernement dans la famille du Premier consul ; mais ce n'est point le sénatus-consulte, c'est le suffrage populaire qui doit le rendre empereur. La votation est accomplie et l'on eut pu penser qu'il se fût empressé d'en proclamer le résultat, pour peu que ce résultat ratifiât le vœu du Sénat. Point du tout ; il attend et celle attente durera sept mois.

Certes, le procédé adopté pour l'émission des votes comporte des délais avant qu'on ait authentiquement recensé les suffrages émis sur des registres aussi multipliés et aussi dispersés ; mais ces délais sont expirés depuis longtemps et Napoléon n'en garde pas moins le secret de la consultation nationale. En multipliant les formalités, il gagne du temps ; c'est qu'après avoir publié le plébiscite, il n'aurait plus de prétexte pour ajourner le serment constitutionnel, et l'Empire conserverait intacte son origine démocratique ; tandis qu'en réservant la proclamation du vote, en n'en divulguant le résultat qu'à la veille de la cérémonie religieuse, en noyant le serment constitutionnel dans les pompes du couronnement pontifical, il laissera à discuter si l'Empire est de droit divin ou de droit populaire.

Des la fin d'août (6 fructidor-24 août), Napoléon a écrit à Portalis, ministre de l'Intérieur par intérim : **Vous devez avoir aujourd'hui le montant des votes pour l'hérédité. Joignez-y ceux des armées et de la marine et faites-moi connaître le résultat total. Il doit être de plus de trois millions de votes.** Cela a l'air d'un ordre. Portalis n'est en mesure de l'exécuter que le 27 vendémiaire (18 octobre). **Ils présentent, écrit-il, 2.962.458 votes, savoir : En faveur de l'hérédité : 2.959.891, pour l'avis contraire : 2.567.** L'armée de terre offre, en faveur de l'hérédité, par une multitude d'adresses, un nombre de voles de 120.302, l'armée de mer : 16.321, les agences commerciales, pour l'hérédité : 1.764, pour l'avis contraire : 11. Soit que les chiffres attribués aux armées révèlent leur contingent, soit qu'ils permettent inopportunément de jauger leur enthousiasme, ils déplaisent à Napoléon qui raye 120.302 et, de sa main, écrit 400.000, raye 16.224, et écrit 50.000, puis refait l'addition et pose pour total 3.100.000. Le Sénat conservera la plupart de ces chiffres, lorsque l'Empereur, certain à la fois de la prochaine arrivée du Pape et ne pouvant point reculer devant la date fatidique du 18 brumaire, se décidera, le 3 brumaire (20 octobre), à faire présenter au Sénat le sénatus-consulte constatant le résultat du recensement

des voles par la Commission sénatoriale : Depuis le 27 vendémiaire, les votes affirmatifs y auront cru à 3.574.898, les négatifs y seront demeurés à 2.567. Le sénatus-consulte adopté le 15 brumaire (6 novembre) sera encore gardé secret : il sera seulement publié dans le *Moniteur* le 6 frimaire (27 novembre), et le 10 (1er décembre), la veille du couronnement, le Sénat en corps sera admis à présenter à l'Empereur le résultat du vote national. De ces faits, ne doit-on pas conclure à un dessein prémédité ? N'y trouve-t-on pas un indice des sentiments de Napoléon ? N'a-t-il pas cherché à confondre l'élection nationale avec l'élection divine et, par là, ses inquiétudes et ses irritations, au cas qu'il n'eût pu réaliser le projet tel qu'il l'a conçu, ne deviennent-elles point compréhensibles ?

A ces moments, où dans l'attente de la réponse de Home, il ne voulait ni avouer son secret, ni commencer des préparatifs qui le divulgassent, ni en commander d'autres qui le démentissent, il se trouva cruellement embarrassé : ne rien faire était impossible puisqu'il avait fixé la date du 18 brumaire et que cette date approchait ; dire qu'il espérait le Pape était ridicule, si le Pape ne venait pas ; les Invalides, qui convenaient à une cérémonie presque uniquement civile, cessaient de convenir à une cérémonie presque uniquement religieuse. Et, d'autre part, quel que fut le lieu choisi, il fallait bien des jours pour l'approprier, en dégager les abords, en déterminer l'ornementation, pour former les programmes, décider les rangs, régler le cérémonial.

Au moment où Napoléon partit pour Boulogne, le 29 messidor (18 juillet), rien encore n'était arrêté. Le grand maître des Cérémonies, le conseiller d'Etat Ségur, sur qui devait rouler tout le détail, se prêtait, avec une activité, une grâce, une science infinies, mais non sans une pointe de malice, à donner des airs de splendeur monarchique au gouvernement dont il était devenu le metteur en scène ; il déployait à toute occasion une fertilité de ressources, une ingéniosité et un goût singulièrement précieux pour le nouveau régime ; il avait retenu de France, d'Allemagne, d'Italie, de Russie, de toutes les cours où il avait vécu ou passé, des précédents qu'il adaptait merveilleusement aux circonstances ; mais si, pour les fêtes qui devaient suivre le Couronnement, il s'était déjà entendu soit avec le bureau du Sénat, soit avec le préfet de la Seine, pour le Couronnement même, faute d'une matière sur laquelle il pût travailler, il demeurait impuissant à tracer un programme et à prévoir des cortèges. Avec tous les ménagements adroits que lui inspirait sa longue carrière de courtisan, il s'essaya, à la fin, le 6 thermidor (20 juillet) à tirer de l'Empereur quelque chose de précis : *Je voudrais bien, écrivit-il, qu'il fût possible à Votre Majesté que rien ne fatigue, qui passe si rapidement des plus grandes pensées aux plus petits détails, et qui se délasse d'un travail par un autre travail ; je voudrais, dis-je, qu'elle pût corriger et arrêter ce projet afin qu'on pût le-mettre à exécution sans retard.* Moyennant ces précautions, il pose des questions et présente des critiques. *Voici, dit-il, les points principaux sur lesquels je désire avoir une décision de Votre Majesté Impériale : Le Pape viendra-t-il ? Son absence ou son arrivée changera la marche du cortège et le cérémonial dans l'église. L'onction aura-t-elle lieu ou n'y aura-t-il que le couronnement ? Dans le premier cas, il faudra régler les formes, de l'onction, supprimer celles qui étaient humiliantes pour le trône et régler toutes les cérémonies qui doivent se faire à l'autel.* Et, après cette profession de foi où pointent les vieilles rancunes de l'ambassadeur refusé jadis par Pie VI, Ségur émet bien d'autres critiques : *il ne veut point d'abeilles sur les tapis de velours ni sur les décorations du trône ; tous les artistes sont d'accord pour dire qu'on ne peut point imiter les abeilles, que le dessin en offre un aspect ridicule*

de loin et que les détails en sont trop petits pour produire de l'effet. Quant au théâtre de la cérémonie, point de doute : c'est, comme il est dit au décret, l'église des Invalides. L'architecte Trepsat, qui s'est adjoint Fontaine et Percier, va remettre, sous peu de jours, le plan de l'église avec la disposition des places et le dessin du trône. Les costumes sont en train et Ségur pense qu'il n'y manquera rien. L'important, c'est le Pape.

L'Empereur, sur cet article, ne répond rien, pas plus que sur l'onction et le couronnement. Il n'a pas besoin de dire où en est la négociation, ni qu'on a accepté en son nom, de bout en bout, le Pontifical romain, avec les cérémonies qui étaient humiliantes pour le trône. Mais où il se lâche, c'est sur l'église des Invalides. La cérémonie y éprouverait de grandes difficultés ; les évêques et les prêtres y seraient mal placés puisqu'il n'y a pas de chœur ; les personnes actuellement destinées à s'y réunir ne pourraient point toutes y entrer, même si les députations militaires n'étaient pas présentes, ce qui serait tout à fait contraire aux convenances ; puis, où établir les trônes pour l'Empereur et pour l'Impératrice ? On croit, au contraire, dicte l'Empereur, que vingt mille hommes seront facilement placés dans l'église Notre-Dame, que le trône établi dans le chœur y trouvera toute l'étendue nécessaire et que, s'il y a quelque cérémonie religieuse, elle ne sera vue dans ses détails que par les prêtres ou par des hommes qui, par la supériorité de leur raison, ont autant de foi que dans le VIII^e siècle.

Il conclut que tout paraît devoir déterminer à donner la préférence à la Métropole ; néanmoins, Ségur devra faire une inspection définitive des Invalides pour s'assurer qu'il est impossible d'y prendre les dispositions nécessaires. L'Empereur fait observer, par surcroît, que la dépense à la Métropole peut être permanente et durable, tandis que les frais aux Invalides seraient perdus.

Quant à la marche du cortège, réduit à une trentaine de voitures, l'Empereur pense qu'elle ne prendra pas une heure ; parlant des Tuileries à huit heures du matin, il sera à neuf à Notre-Dame ; une heure pour la cérémonie, et il débouchera à onze heures au Champ de Mars.

Sans doute, pour accéder à Notre-Dame, faudra-t-il abattre quelques maisons, mais cette dépense ne serait point perdue puisqu'elle concourrait à débarrasser un grand centre de mouvement et de cérémonie. Si, après cela la commission, composée de l'archichancelier, de l'intendant général, du ministre des Cultes et du grand maître des Cérémonies ne comprend pas qu'il n'y a rien à faire aux Invalides, c'est qu'elle voudra contrarier Sa Majesté. Elle n'a garde.

On met donc tout aussitôt en train les démolitions autour de Notre-Dame ; cela n'est pas peu de chose : il faut abattre la chapelle de l'ancien chapitre avec toutes les maisons qui y sont adossées, dégager la place du Parvis jusqu'au nouveau péristyle de l'Hôtel-Dieu, démolir encore nombre de maisons derrière l'église ; jeter bas la maison des enfants de chœur près le pont de la Cité, élargir les entrées de l'Archevêché ; arranger les façades des bâtiments découverts par les démolitions. Encore, Fontaine, chargé en chef des travaux, regrette-t-il que le temps lui manque pour démolir toutes les maisons appartenant aux hospices, à droite de la rue du Parvis, en arrivant à l'église. Nulle opposition à craindre des hospices ou de l'église, mais il ne va pas de même avec les propriétaires. L'expropriation pour cause d'utilité publique n'étant pas encore prévue par la loi, on traite à l'amiable, on nomme des experts et il arrive que le ministre n'agrée point le prix qu'ils ont fixé. Il en impose un autre ; le propriétaire regimbe, mais il n'a point raison. Certainement, écrit sur un tel cas Portalis à l'Empereur,

l'opposition de ce propriétaire ne pouvait pas arrêter l'autorité dans un moment où il y a nécessité d'aller en avant. Cependant, comme, dans une occasion où il s'agit du couronnement de Votre Majesté, il importe que tous les citoyens n'aient qu'à bénir tout ce qui tient à cette auguste cérémonie, j'ai invité le propriétaire réclamant à se rendre chez moi ; je lui ai fait sentir combien sa résistance était intempestive et que j'espérais tenir de sa raison et de son zèle ce que je regretterais d'opérer par la force. Il a été très content de la remontrance et il m'a protesté qu'il allait concourir à l'exécution de mes ordres. Il appartenait au juriste Portalis d'inaugurer l'expropriation par persuasion ministérielle.

On travailla jour et nuit — la nuit à la lueur des torches. L'Empereur voulait qu'en outre, la rue de Rivoli, la place du Carrousel et le quai Bonaparte fussent entièrement nivelés et pavés ; ce qui n'était point un médiocre travail. Enfin, Fontaine faisait subir à Notre-Dame une transformation totale ; il enlevait à l'intérieur la grande grille du chœur et les deux autels à droite et à gauche, dressait le plan des estrades et des tribunes qui devaient permettre aux députations de la France entière d'assister au Couronnement, sinon d'en voir quelque chose. À l'extérieur, il imaginait d'emboîter l'admirable église dans un cartonnage pseudo-gothique, qui fournirait un portique et un immense vestibule d'accès montant jusqu'à la base des tours, et qui rejoindrait une vaste galerie suivant toute l'église à droite, du côté de la Seine, et aboutissant à l'Archevêché. C'était Napoléon qui avait demandé ce couloir et Fontaine profite de l'occasion pour utiliser la tente faite en prairial an IX, quand le roi d'Etrurie était venu à Malmaison et qui, non employée, était restée, sans être payée, aux mains du menuisier.

Sauf les démolitions autour de Notre-Dame qui pouvaient passer pour une amélioration, bien que certains monuments précieux dussent y périr, les motifs allégués par Napoléon pour désertier les Invalides — celui entre autres que les dépenses faites pour la décoration de Notre-Dame subsisteraient après la cérémonie — manquaient de sérieux ; mais, dût-il en coûter plus de 700.000 francs, Napoléon ne croyait point surpayer le théâtre religieux où il ne doutait pas que le Pape ne vînt le sacrer.

Déjà même il préparait les palais où il entendait le recevoir ; sur ses ordres, on mettait le Pavillon de Flore en état d'être habité et on terminait les travaux de la Grande galerie pour rendre praticable le passage du Musée au Pavillon de Flore. L'Empereur allait reconnaître lequel des châteaux de Compiègne et de Fontainebleau serait plus convenable à une première rencontre. A Compiègne, tout était à faire ; à Fontainebleau, moyennant quelques menus travaux exécutés en hâte, moyennant des meubles apportés de Paris, loués ou empruntés sur place, on put coucher. **L'Empereur fut reçu comme dans une maison de quartier à l'armée** ; mais les murs et les toitures étaient solides et l'on pourrait abriter le Pape et les deux cours.

Tel était l'état des choses lorsque, le 8 fructidor (26 août), Napoléon partit de Boulogne pour la Belgique et les départements rhénans. Si le Couronnement tenait pour le 18 brumaire (9 novembre), on avait à peine deux mois et demi devant soi. Pour tout ce qui n'avait point de rapport direct avec le consécrateur éventuel, on poussait en lutte les préparatifs. Les costumes, tels que le décret les avait réglés, étaient confectionnés sous la surveillance d'Isabey, la direction de Ségur, l'inspection de Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély). Ce personnage était inattendu et, à certains, sa compétence semblait douteuse. **Lorsque Votre Majesté nomme un conseiller d'Etat**, écrivait Denon à l'Empereur, elle en l'ait

sans doute un homme considérable, mais en faire un homme de goût, c'est là que failli sa toute-puissance. Et Denon, qui avait déjà donné le sceau de l'Etat et les cachets, trouvant fort mauvais qu'on ne l'eût point mis du Sacre, se proposait à l'Empereur pour lui porter un costume aussi majestueux que magnifique. Mais il ne réussissait pas à évincer Regnaud qui, retenu par sa grandeur au trottoir de son hôtel, envoyait chez le brodeur, la couturière, le tailleur et le cordonnier des messagers vraisemblablement peu écoulés, car il écrivait : Ces ouvriers ont une grande idée de leur importance, surtout dans ce moment, et sont peu disposés à faire ce qu'ils doivent et à se mettre à leur place. Cela valait presque les déclarations de Portalis au propriétaire de la place du Parvis : la morgue avait poussé vite dans la nouvelle aristocratie d'Empire.

Brodeur, couturier, tailleur ne savaient en réalité à qui entendre, car, outre Isabey, Regnaud, Ségur et Denon, M. le premier chambellan Rémusat, à titre de maître de la garde-robe, se mêlait de donner des ordres ; c'était même lui qui, de son chef, arrêtait les détails des broderies avec les dessinateurs et brodeurs. Néanmoins, on marchait et on avait chance d'être prêt. Dans le service du grand écuyer, on allait mieux encore : Caulaincourt avait compté qu'il lui fallait cent quarante chevaux neufs, dont huit au moins de même robe isabelle pour le carrosse de l'Empereur, et huit, gris pommelé, pour le carrosse de l'Impératrice — ce qui seulement est d'un souverain. Il les trouvait. Il préparait ses livrées, poussait les carrossiers, car il lui faudrait trente à quarante voitures. Pour la voiture de l'Empereur, commandée à Getting sur les dessins de Percier et de Fontaine, il déclarait les devis trop élevés et, par économie, retranchait beaucoup à la richesse et à la magnificence, de façon à réduire le marché à 114.000 francs. Le grand chambellan, en homme d'église qu'il avait été, se tenait pour certain du voyage et disposait tout connue si le Pape allait arriver. Le grand maréchal, habitué à l'imprévu, sachant se faire servir comme nul chef ne l'était, ne s'étonnait de rien et paraît à tout. Mais, pour le grand maître des Cérémonies, l'incertitude continuait à être cruelle, car tous les arrangements à Notre-Dame dépendaient de la venue du Pape. Ce ne fut que vers le 20 septembre (3e complémentaire) qu'il fut fixé : il avait quarante-huit jours pour tout mettre au point. Les trous, dont un occupait tout le fond de la nef et avait accès par un redoutable escalier presque à pic ; les draperies pour tous les murs, brodées — ou peintes — des armoiries et des insignes de l'Empire ; les tapis de velours bleu, sur qui, malgré Denon et Ségur, l'on semait des abeilles d'or sans nombre ; les tentures fermant le chœur, courant le long des tribunes, se drapant en immenses rideaux, et cachant les pilastres, de façon que le glorieux vaisseau de pierre fût tout entier habillé d'oripeaux et de fanfreluches ; puis, les accessoires pour le culte, dont l'abbé d'Astros, chanoine de Notre-Dame, faisait monter la note, car, pour le sacre des rois, l'usage, disait-il, était d'acheter tout à neuf, et il ne réclamait pas seulement un soleil, deux croix, deux encensoirs, deux garnitures de livres, une navette, un calice, un ciboire, un bénitier, un plat d'offrande, deux paix, deux paires de burettes, une cuvette de burettes, mais seize chappes en drap d'or, avec huit tuniques, deux chasubles, une étole, deux manipules, un épistolier, une étole pastorale, mais pour 2.420 francs de linge d'église et l'habillement complet des gens de Notre-Dame : quatre huissiers, douze enfants de chœur et deux suisses, ceux-ci aux habits de 1.100 francs, aux hallebardes dorées et ciselées de 254, aux baudriers de 900 francs. Encore d'Astros laissait-il échapper l'admirable dais qui avait servi aux funambulesques processions du marquis de Brunoy : on en demandait 12.000 francs, sans les réparations qui s'ensuivaient. Il en commanda un que Fontaine déclara

mesquin, auquel on rajouta quantité de plumets et qui finit par coûter 8.239 francs.

Outre les meubles d'église d'usage courant en France, il en fallait à présent de particuliers pour le Pape. Le légat a remis à l'intendant général des dessins représentant la chaire pontificale, les flabelli et le faldistoire, et Fleurieu tout d'abord a estimé qu'il s'en tirerait à bon compte : la chaire est d'une forme particulière, mais très simple, et il suffira de quelques aunes de velours cramoisi et de galons. **Si on trouvait, écrit-il, la chaire trop simple en regard du trône impérial, nous pourrions dire que nous avons cru qu'il nous était impossible de faire mieux que d'asseoir le pape à Paris comme il l'est à Rome : les bons esprits conviendront même que c'est là une attention recherchée.** Pour les flabelli, cela va tout seul et, quant au faldistoire, n'a-t-on pas Jacob Délimiter, le plus illustre des ébénistes ! Mais Fleurieu s'est trop pressé de crier victoire. Le 20 brumaire (20 novembre), douze jours avant le Sacre, le légat rappellera point par point tous les objets qu'il faut quand le Pape officie : le trône pour Sa Sainteté ; quatre scabelli pour les cardinaux-diacres assistants, le diacre et le sous-diacre de la messe ; un grand faldistoire pour Sa Sainteté avec des coussins d'étoile de soie brochée ; un faldistoire plus petit, en fer, avec un coussin garni d'une draperie de soie argent fond blanc brodé en or ; un autre faldistoire sans draperie ; des tapis pour les marches de l'autel, le pavé et les marches du sanctuaire ; une nappe, d'une forme spéciale, sur l'autel et sept chandeliers dont le septième placé derrière la croix ; sept autres chandeliers pour les acolythes ; huit autres à l'entrée du chœur ; et puis des crédences, des banquettes à dossier sur deux marches, d'autres sur une marche, d'autres sans marche, d'autres sans dossier, et, sur ces banquettes, des étoiles de couleurs et de dimensions réglées ; et puis, des pupitres, des tables, d'autres tables. A celle fois, c'était de quoi perdre l'esprit. Il fallut faire des prodiges, on les fit.

A Aix-la-Chapelle, Napoléon n'a pu manquer de concevoir pour son sacre quelque idée qu'il a crue carolingienne ou qu'on lui a présentée comme telle. Peut-être avait-il pensé en rapporter les ornements dits de Charlemagne qui servaient au couronnement des empereurs allemands, mais la plupart étaient conservés à Nuremberg, Lorsque le roi des Romains devait être couronné, l'électeur de Mayence en donnait avis aux magistrats d'Aix et de Nuremberg. Ceux-ci envoyaient par leurs députés la couronne d'or, pesant quatorze livres, Panneau, le sceptre, le globe,, les souliers, l'épée qu'un ange avait apportée du ciel, une longue aube, une étole, une chappe avec une ceinture ; ceux-là une chasse couverte de diamants où l'on conservait du sang de saint Étienne, l'épée ordinaire de Charlemagne, avec le baudrier, et un évangélaire écrit en lettres d'or dont il se servait.

Faute de disposer du trésor de Nuremberg, Napoléon ne fit envoyer à Paris que l'épée ordinaire : c'était médiocre. Mais, si Charlemagne avait des ornements allemands, il en avait aussi de français. A la vérité, les employer, c'était rentrer dans le cérémonial de la troisième race et imiter assez platement les Capétiens. Ceux-ci, bien qu'usurpateurs, n'en affectaient pas moins de se recommander de l'illustre empereur, en se parant, le jour de leur sacre, d'insignes qu'on prétendait lui avoir appartenus ; de même qu'ensuite ils envoyaient, de Reims, un de leurs intendants-contrôleurs-généraux de l'Argenterie, convenablement escorté, porter à Aix, dans l'église collégiale, sur le tombeau de Charlemagne, un

poêle de velours noir, croisé de moire d'argent, bordé d'hermine et brodé aux armes de France.

Ces ornements français de Charlemagne étaient conservés à l'abbaye de Saint-Denis, d'où, sur un ordre du roi, transmis par le maître des Cérémonies, deux religieux les apportaient en pompe à Reims. C'étaient essentiellement, a dit Dom Millet : *La Couronne de l'empereur et roy de France, saint Charlemagne, qui est d'or massif, clause à l'impériale et enrichie de pierres précieuses du plus grand prix ; le sceptre d'or de saint Charlemagne, roy de France et empereur, au linteau duquel est l'image dudict saint assis dans une chaire garnie de deux lions et de deux aigles, ayant la couronne impériale sur la tête, le sceptre en une main et le globe en l'autre : tout ce que dessus d'or pur, posé sur une fleur de lys d'or entaillée de blanc et cette fleur de lys sur une pomme d'or enrichie de pierres précieuses. Et puis encore la main de justice de licorne posée sur une hante d'or et l'épée royale de saint Charlemagne, roy de France et empereur, dont la lame est très belle et de bonne trempe ; le pommeau, la poignée et les branches d'icelle d'or massif, enrichies de pierres précieuses. Enfin les deux éperons d'or semés de fleurs de lys en champ d'azur et garnis d'un velours velouté broché d'or.*

A la vérité, dès lors, certains antiquaires avaient des doutes ; Montfaucon ne se gênait point pour dire de l'épée que, si le pommeau et la garde en étaient anciens, la poignée et le reste étaient de temps très bas ; du sceptre, on s'accordait à penser qu'il avait été exécuté par les orfèvres du roi Charles V, lequel reconnaissait Charlemagne pour son patron ; les autres objets n'étaient guère plus authentiques, mais, en telle matière, la tradition couvre et la foi sauve.

Seulement, la Révolution n'avait point épargné le trésor de Saint-Denis : si l'on retrouvait à Paris, au Cabinet des Antiques, le sceptre, les éperons et la main de justice, la couronne et l'épée avaient disparu. La couronne, les citoyens Monge, Garnier et Leblond, commissaires délégués par le Directoire du département de Paris pour enlever le trésor, n'eussent eu garde de risquer leur renom de patriotisme en disputant à la fonte cet insigne de la tyrannie. Puisque l'Empereur voulait la couronne de Charlemagne, on la lui ferait, et non pas telle qu'on en retrouvait la forme dans les gravures de Dom Félibien, mais bien mieux et telle que la décrivaient de bons auteurs. Pour l'épée, on allait se contenter de celle d'Aix-la-Chapelle, lorsque Ségur reçut une lettre d'un M. Léorier, demeurant 219, rue Montmartre, vis-à-vis celle des Vieux-Augustins. Ce Léorier l'avisait qu'il était en possession de l'épée, jadis déposée au trésor de Saint-Denis, enlevée en 1792 par les commissaires du Directoire de Paris, vendue le 25 vendémiaire an VI avec quantité d'autres objets provenant du Garde-Meuble ou des divers dépôts, reconnue authentique par les antiquaires de la Bibliothèque, par un gardien du trésor de Saint-Denis et par M. Auguste qui, au sacre de Louis XVI, la remit aux mains de M. de Clermont-Tonnerre faisant fonctions de connétable. Voilà tout le palais en émoi : Ségur envoie la lettre à Duroc, lequel la communique à Talleyrand et l'on tombe d'accord qu'il faut avoir cette épée qu'on montrera à Sa Majesté dès son retour à Paris. Mais, à ce moment, apparaît une nouvelle épée de Charlemagne, aussi authentique que celles d'Aix, de Nuremberg et de Saint-Denis, plus même, car il n'en reste que la lame. On assure qu'elle fut conservée longtemps dans le trésor de Saint-Denis, et qu'elle a aussi été vendue, en l'an VI, avec les effets du Garde-Meuble. Fleurieu, fort embarrassé, consulte le préfet de la Seine et Lenoir, le conservateur du musée des Petits-Augustins, et conclut que, *par suite des recherches faites, il reste à prononcer entre une lame privée*

de sa poignée qui offre bien quelques caractères d'antiquité et plusieurs traits du dessin et du goût de ces temps barbares et une épée entière, avec sa poignée en or, offrant tous les mêmes caractères et les preuves de la même origine, épée que M. Denon assure être celle qui servait au sacre de nos rois. Il faut s'en tenir à celle-ci et il est inutile désormais d'acquérir ou de réunir toutes les lames d'épée qui ont pu appartenir à Charlemagne.

L'on convient de donner à la poignée une autre l'usée, celle-ci étant enveloppée d'un revêtement d'or losangé, avec une fleur de lys dans chaque losange, travail d'orfèvrerie relativement moderne : on habilla le fourreau de velours vert semé d'abeilles d'or ; mais, sauf ces changements dynastiques, l'épée reste intacte : c'est bien celle qu'on voit au côté de Louis XIV dans son portrait par Rigaud, celle que Gaignères, Montfaucon et Félibien ont dessinée ou gravée. Si elle n'est point l'épée de Charlemagne, au moins a-t-elle une possession d'état qui remonte à sept ou huit siècles. On néglige les éperons, à cause des Heurs de lys trop visibles. On refait une hampe à la main de justice qui semble bien celle qu'on voit sur le sceau de Hugues Capet et dont la tradition est établie en usage depuis le sacre de Philippe-Auguste ; mais, comme on la trouve un peu simple, on décore le sommet de la hampe d'un bijou d'or, orné de pierres fines et de perles, œuvre d'un orfèvre du Xe siècle, et de trois pierres gravées, améthyste, topaze et algues marines, l'une antique, les deux autres travail du VIIIe siècle. Le sceptre avec sa légende gravée à jour sur la marche du trône où est assise la figure de Charlemagne :

SANCTUS, KAROLUS MAGNUS, ITALIA, ROMA, GERMANIA

avec le lys épanoui d'où s'élançait ce trône, avec la fleur de lys au sommet du sceptre et la fleur de lys sur le fermail du manteau, a été exécuté dans la seconde partie du XIVe siècle, mais c'est tout de même quatre cent cinquante ans. On s'en servira donc. Jusqu'au sacre de Louis XIV, ce sceptre était de même longueur que la main de justice, pas plus d'une coudée. On l'a remonté alors sur une hampe d'or de six pieds de haut, sans ornements. Celle hampe a péri et, pour la remplacer, on cherche dans les débris du trésor de Saint-Denis un halon qui ait un caractère d'ancienneté. On en trouve un : **Le baston de chantre, d'argent doré, enrichi de pierreries** dont parle dom Millet, et qui, selon de m Félibien, fut donné à l'abbaye par Guillaume de Roquemont, chantre de Saint-Denis. Aussi bien cela y est-il écrit tout de long :

D'argent fist faire ce baston
L'an MCCC quatre vingt
Quatorze ne plus ne moins.
Ceux qui le tiendront en leurs mains
Veillent prier après la vie
Que son âme soit ès cieux ravie.
 Qu'il fut gardé
Et en grandes festes regardé.
Car pour loyauté maintenir
Le doibt chantre en la main tenir.

On ne regarda point d'abord à ces vers ; on s'en aperçut ensuite, et on les cacha sous des velours.

Le caractère certain d'inauthenticité que présentaient, malgré leurs certificats qui tous n'étaient pas de complaisance, ces ornements qui n'avaient de prix réel que pour les Capétiens, détermina Napoléon à ne point s'en revêtir lui-même et il

s'épargna ainsi de [tenir en la main](#) le baston du chantre. Les *Honneurs* de Charlemagne furent admis à figurer dans le cortège, non sur sa personne. Aussi bien se heurtait-il à une opinion dont il avait l'habitude de tenir compte ; Rœderer, qui était allé voir ces objets nettoyés et réparés, écrivait au prince Joseph : Je ne sens pas l'intérêt qu'on peut mettre à ces reliques... Si Charlemagne s'était servi de l'épée de Clovis, nous ne parlerions pas aujourd'hui de l'épée de Charlemagne, et Napoléon, consacrant aujourd'hui les reliques de Charlemagne, renonce à laisser les siennes à ses arrière-neveux. Je crois qu'il lui importerait de paraître aux yeux de la postérité avec l'épée d'Aréole et de Marengo. Sans doute, et il était préférable peut-être que, après la bénédiction du Pape, Napoléon ne mît point *Joyeuse* à son côté. Cela eût choqué. Mais il ne pouvait point davantage ceindre son sabre de Lodi ou des Pyramides. Il eût fallu pour l'accompagner l'habit uniforme du général, du consul, du colonel des grenadiers : avec le costume que Napoléon avait décidé de porter, il fallait un glaive de théâtre. L'épée que, Premier consul, il avait fait ciseler et au pommeau de laquelle il avait enchâssé le Régent, ne convenait déjà plus, et des pierres, on orna ce glaive du Sacre, qui tout à l'heure déplaira à son tour et devra prendre une forme nouvelle. Le glaive des fûtes a disparu ; l'épée des victoires est restée ; c'est elle qui a besogné et qui mérite les honneurs.

Ce n'est pas seulement l'épée, ce sont tous les ornements de sa dignité impériale que Napoléon se détermine à faire ouvrir à neuf. Sans doute trouve-t-il médiocrement imposant de se parer, pour une telle cérémonie, qui veut de la tradition et du mystère, d'insignes sortant de chez l'orfèvre et marqués à l'enseigne du *Singe violet* ; il y a là un contraste qui blesse l'esprit ; mais, du moins, la situation est nette : la dynastie neuve n'a point voulu d'ornements d'occasion, ou pour dire mieux, l'Empereur, mis en présence de ce bric-à-brac monarchique, a renoncé à s'en servir.

Au surplus, il éprouve, dans ses accès de dévotion pour le passé, des rémittences et des recrudescences. La cure d'Aix, si fort qu'elle ait réussi à Joséphine, aura eu sur Napoléon de plus rares effets : elle l'aura presque guéri de Charlemagne, qui y perd sa colonne et ses statues. Pourquoi ? Cela vaudrait d'être cherché et peut indiquer un nouveau courant de son esprit.

Autre courant : jusque-là, sans contester, ni protester, il a accepté qu'à la cérémonie de son sacre et de son couronnement, il fût fait usage du Pontifical romain. En son nom, Fesch, dûment autorisé, a acquiescé en forme solennelle à la demande présentée par le Saint-Siège. Mais quoi, qu'est-ce que lui a écrit Ségur de [l'humiliation du trône](#) ? Qu'est-ce que ce Pontifical ? En route, de Mons le 14 fructidor (1er septembre), il a écrit à Fouché qu'on lui envoyât à Aix l'abbé de Pradt, un de ses aumôniers, qu'il compte nommer maître des cérémonies du clergé. Puis, il écrit à Portalis pour qu'il arrange toutes choses et règle tout le cérémonial — cela sans l'avertir qu'il y a engagement pris et combien de fois ! Aussi Portalis répond : [Cet objet ne sera pas de difficile négociation. On retranchera les cérémonies qui ne vont pas à nos mœurs. On ne fera que celles qui sont aussi dignes d'un grand prince que de la religion même ; en prenant, en partie, dans le Pontifical romain et, en partie, dans l'ancien cérémonial français, tout ce qu'il y a dans l'un et dans l'autre de majestueux et de raisonnable, on peut avec avantage remplir l'objet auguste qu'on se propose.](#) Et Napoléon acquiesce ; il adresse à Cambacérès la traduction qu'il s'est fait faire du Pontifical en ce qui concerne le sacre des rois. [Je désire, écrit-il, que vous me le renvoyiez avec des modifications plus adaptées à nos mœurs et qui blessent le moins possible la cour de Rome.](#) Ainsi, Cambacérès est préposé avec Portalis à réviser

les rites de l'Eglise catholique. Au moins Napoléon impose le secret à l'un comme à l'autre, **parce que cela ne ferait qu'un vain bavardage.**

Donc, au lendemain du jour où il a obtenu le consentement à ce point désiré du Pape, il manque sur quantité de points essentiels aux engagements qu'on a pris en son nom : c'est le texte de sa lettre au Pape ; c'est cette lettre portée par un général au lieu de deux évêques ; c'est la révision du Pontifical. Peut-être était-ce une nécessité : avant d'accepter, il devait s'instruire. Que dirait-il au Pape pour justifier cette proposition d'adultérer, de modifier et de moderniser le rituel ?

À ces difficultés qu'il a comme à dessein soulevées — car, en vérité, dans les deux premiers cas au moins il a mis bien de la fantaisie, — il en a ajouté une nouvelle, et celle-ci insoluble, lorsque, par reconnaissance envers sa femme, par contradiction envers ses frères et ses sœurs, par une manifestation de sa nature bien plus impulsive et bien moins calculatrice qu'on ne l'imagine, il a décidé et annoncé que, en même temps que lui, Joséphine serait sacrée et couronnée. A cela, point d'exemple depuis deux siècles ; point de reine, depuis Marie de Médicis, qui ait été l'objet d'une telle cérémonie ; point de reine, depuis des siècles et des siècles, qui ait été couronnée et sacrée en même temps que son époux-roi. Encore, au couronnement de Marie de Médicis se trouvait-il une raison ou un prétexte : l'âge du roi régnant, son premier mariage, la perspective d'une régence possible. Ici rien : ce n'est point sur Joséphine que repose l'espoir de la dynastie ; ce n'est point d'elle que la dynastie peut procéder ; ce n'est point à elle que, l'Empereur défaillant, la régence est dévolue ; ce n'est point même à elle qu'est attribuée, par la Constitution, la garde de l'Empereur mineur adopté par Napoléon. Sacrer et couronner Joséphine, c'est du sentiment ; cela n'a rien à voir avec la politique, ni avec la raison.

Et il veut qu'elle soit, comme lui-même, sacrée et couronnée par le Souverain Pontife des catholiques... A-t-il donc oublié qu'il n'a jamais demandé à l'Église de bénir l'union qu'il a formée avec cette femme ? A-t-il donc perdu de vue que pour l'Église, pour le Pape, pour l'universalité des fidèles catholiques, cette femme qu'il a appelée à partager son trône, cette impératrice pour laquelle il requiert la triple onction sacrée, cette Victoire à laquelle le Pape, en l'innocence de son cœur, adresse des brefs touchants et flatteurs, n'est qu'une concubine dont la présence, l'assistance, la participation au sacre, paraîtront, s'il arrive que sa véritable situation soit révélée, le plus abominable des sacrilèges, et, de sa part à lui, la moins excusable des fourberies ?

V. — LA VEILLE DU SACRE.

Sur sa route, le Pape a été pressé, poussé, harcelé par Napoléon. Il ne pouvait, au calcul de Talleyrand, arriver à Paris que le 11 frimaire (2 décembre), et l'Empereur, qui avait retardé la cérémonie du 18 brumaire (9 novembre) au 11 frimaire (29 novembre), se voyait obligé de démentir la date fixée authentiquement par les *Lettres closes* que, selon les précédents monarchiques, il avait adressées à tous les personnages et à tous les corps désignés par le sénatus-consulte pour assister à la prestation du serment constitutionnel. A la vérité il n'y était point question du Pape et l'on eût pu procéder sans lui : L'Empereur disait : *La divine Providence et les Constitutions de l'Empire ayant placé la dignité impériale héréditaire dans notre famille, nous avons désigné le cinquième jour du mois de frimaire prochain pour la cérémonie de notre sacre et de notre couronnement. Nous aurions voulu pouvoir, dans cette auguste circonstance, rassembler, sur un seul point, l'universalité des citoyens qui composent la nation française. Toutefois, et dans l'impossibilité de réaliser une chose qui aurait eu tant de prix pour notre cœur, désirant que ces solennités reçoivent leur éclat de la réunion des citoyens les plus distingués, et devant prêter en leur présence serinent au Peuple français conformément à l'article LII de l'acte des Constitutions en date du 28 floréal au XII, nous vous faisons cette lettre pour que vous ayez à vous trouver à Paris avant le 1er du mois de frimaire prochain et à y faire connaître voire arrivée à noire grand maître des Cérémonies. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.*

Arrêtées en leur forme le 7 vendémiaire (29 septembre), expédiées le 4 brumaire (27 octobre), ces lettres s'adressaient aux individus revêtus de charges ou de mandats, non aux députations qui s'étaient mises en marche militairement pour être à Paris le 13 brumaire et qui devaient y arriver du 11 au 13. On avait dû arrêter les 5.636 hommes de l'armée de terre et les 561 hommes de l'armée de mer à Melun, Versailles, Saint-Germain, Pontoise et Meaux et les loger chez l'habitant. De plus, il y avait des députations des gardes nationales, celles-ci arrivées vers le 15 à Paris, où chaque garde national avait droit par jour à cinq francs, acquittés moitié sur les fonds départementaux et moitié sur le Trésor public. Il y avait les députations civiles dont les membres, ne touchant point d'indemnités, se trouvaient cruellement embarrassés, car les logis, la nourriture, les vêtements, tout avait renchéri dans une incroyable proportion. La pire mansarde coûtait quinze francs et un repas trois francs. Les camps sans chefs, les troupes sans officiers, les administrations sans directeurs, les prétoires sans magistrats ; la vie nationale arrêtée et, chaque jour, les frais croissant : aussi, par chaque courrier, Napoléon insistait pour que le Pape accélérât son voyage. *Il sera beaucoup moins fatigué, écrivait-il, en en abrégeant la durée.* Il consentait à différer jusqu'au 11 frimaire, pour tout délai, mais *si, à cette époque, le Pape n'était pas arrivé, le couronnement aurait lieu et l'on serait forcé de remettre le sacre.* Encore fallait-il, pour régler les derniers arrangements qu'on eût cinq ou six jours devant soi, donc que le Pape fût à Paris le 5 ou le 6.

Outre que Pie VII avait souffert de cette précipitation qu'on lui imposait, qu'il trouvait incompatible à sa dignité, contraire aux usages, [et, en partie, destructrice des effets qu'il attendait de son passage en Italie et en France, il avait été péniblement impressionné par l'attaque qu'avait subie, entre Plaisance et Alexandrie, un convoi de sa suite. *Trois brigands de la bande de Gênes,*

poursuivie depuis longtemps, avaient arrêté un fourgon qui n'était pas escorté et y avaient volé quantité d'objets précieux, entre autres, un bâton d'argent doré pour les cérémonies pontificales et des chapelets en or avec médailles d'or pur. La police d'Abdallah Menou prétendait que le tout ne montait pas à deux cents écus ; les maîtres de chambre portaient la perte bien plus haut ; mais le Pape voyait surtout la négligence qui était un manque d'égards. A Lyon, il était obligé d'abandonner le cardinal Borgia, qui s'était trouvé brusquement incommodé et qui mourait quatre jours plus tard. Au défaut de Consalvi resté à Rome. Borgia, préfet de la Propagande, était celui des cardinaux dont les avis eussent été le plus nécessaires.

Sans doute, on le traitait avec convenance. A l'extrême frontière, l'Empereur avait envoyé, pour le saluer et pour prendre la direction du voyage, le cardinal Cambacérès, le sénateur Aboville et le maître des Cérémonies Salmatoris. Les voitures mises à ses ordres étaient belles ; les gîtes préparés étaient décents ; les routes avaient exprès été mises en état — ainsi la route du mont Cenis jalonnée et aplanie, et pourvue de barrières à tous les précipices et la route de la Praz poussée avec tant d'activité qu'elle devenait praticable ; les honneurs militaires étaient, dans chaque place, tels que pour l'Empereur ; les autorités civiles se montraient empressées, le clergé n'était que trop ardent dans les démonstrations de son zèle, et les peuples accueillaient le vicaire de Jésus-Christ comme un messenger de Dieu ; mais, était-ce de la part des organisateurs du voyage manque d'en tente, défaut d'esprit ou excès d'empressement ? il n'y avait plus, dès Saint-Jean de Maurienne, aucun ordre dans le cortège ; chacun voyageait isolément, je dirais presque à la débâchée, écrit un prélat de la suite ; chacun s'empressait et courait, sur le bruit que Melzi, vice-président de la République italienne, allait passer les Alpes et qu'on manquerait de chevaux.

Et l'Empereur, jusque dans les lettres de protocole qu'il adressait à Sa Sainteté pour lui souhaiter la bienvenue dans ses Etats, la pressait et lui marquait d'es fermes. Je me flatte, lui écrivait-il le 20 novembre (29 brumaire), que j'aurai le bonheur de la voir dans la semaine et de lui exprimer les sentiments que j'ai pour elle. Du moins, à Paris, lui avait-on rappelé qu'il était des formules dont se servaient les princes chrétiens, qu'ils se disaient les dévots fils de Sa Sainteté et qu'ils terminaient leurs lettres par la salutation : Sur ce, je prie Dieu qu'il vous conserve, Très Saint-Père, longues années au régime et gouvernement de Notre Mère la Sainte Eglise. Il s'y était conformé. Près de la lettre écrite de Cologne, c'est de la déférence.

Pour les actes, il en prend plus à l'aise : il n'ira point au-devant du Pape, mais ayant, par hasard, à courir quelques cerfs, il se trouvera le rencontrer : Me rendant à mon palais de Fontainebleau, qui est sur la route, je me trouverai par cette circonstance en jouir un jour plus tôt. C'est qu'en France les précédents sont rares ; on tenait peu de cérémoniaux au temps de Pépin le Bref et de Louis le Débonnaire. On s'est donc modelé, semble-t-il, sur ce qui s'est passé en Autriche lors du voyage de Pie VI : Joseph II est allé recevoir le Pape à cinq milles de Neustadt et il ne convient point que l'Empereur des Français aille plus loin de sa capitale.

À Fontainebleau, l'appartement dit. du Connétable, qu'on a destiné à Pie VII, a été meublé comme par enchantement : on y a prodigué les glaces les plus belles, les tapis d'Aubusson, de la Savonnerie et de Tournay. Denon y a pendu des tableaux qu'il a crus religieux et qui, il faut l'espérer, ne viennent pas de Rome : dans le salon, les filles de Béthulie marchant au-devant de David, par Roselli, un

Repos de la Sainte Famille, par Valerio Castelli, et le *Martyre d'une sainte* par Burini ; dans la chambre à coucher, une copie, par Mignard, de la *Sainte Famille* de Raphaël et un *Christ en croix* par Rubens. Rien d'ailleurs ne sera plus indifférent à Pie VII, **ce pape**, comme écrivait Cacault, **qui ne dépense rien pour lui, qui n'a que deux habits et deux chaussures** et qui hait toute magnificence pour ce qui le louche. Au moins, a-t-on pensé qu'il désirerait dire ou entendre la messe ; mais on n'a point l'ail les frais d'ornements : on en a emprunté à Notre-Dame.

Arrivé à Fontainebleau le 1er frimaire (22 novembre), l'Empereur est averti le 4 (25) que le Pape approche : à midi, il sort du palais à cheval, en habit de chasse, et se dirige sur la route de Nemours. A la sortie de la ville, à l'obélisque, il s'arrête et pose des questions ; devant le polygone, il reçoit le salut du canon tiré par les élèves de l'Ecole militaire ; à la croix de Saint-Herem, il écoute le rapport du grand veneur, car la comédie de la chasse et de la rencontre fortuite doit durer jusqu'au bout. On aperçoit les voitures du Pape : l'Empereur descend de cheval, le Pape descend de voiture ; **les deux moitiés de Dieu** se rejoignent et s'embrassent. Les voitures de l'Empereur s'approchent : Napoléon y monte le premier, — ce qu'on appelle et qui est en effet la politesse italienne, — pour laisser la droite à son hôte. Retour au palais, troupes bordant la haie, canons tonnant, cloches sonnante, les grands-officiers, dont Talleyrand, au bas du perron. Puis, les doux souverains gravissent ensemble l'Escalier doré jusqu'à la pièce qui sépare leurs appartements : repos ; visite du Pape à l'Empereur, à l'Impératrice, présentation des grands officiers ; visite de l'Empereur au Pape, visite du prince Louis. Il y avait un archiduc à Vienne avec Joseph II ; il faut un prince à Fontainebleau. Point de précédents pour le dîner auquel, le 5 frimaire, l'Empereur **fait inviter Sa Sainteté par le grand maréchal**, et auquel prennent part, outre l'Empereur et l'Impératrice, Fesch, Eugène, Borghèse, le prince Joseph, la princesse Julie et l'archichancelier de l'Empire germanique ; ni pour le concert dans les appartements de l'Impératrice, auquel le Pape refuse d'assister, se retirant au moment où il commence.

Ce n'est pas pourtant qu'il se formalise de cet accueil où tout doit l'étonner ; où, s'il y a des honneurs pour le souverain temporel, on paraît avoir totalement oublié qu'il est le souverain pontife et le chef de l'Eglise catholique, où tous les attentats contre l'étiquette pontificale sont accumulés comme à dessein ; mais Joséphine vient de lui révéler qu'elle n'est point mariée, et, de toutes les surprises, celle-là est la plus forte. Le Pape voit le piège où il allait être pris et il ne peut accuser que Napoléon seul de l'avoir tendu.

Qu'on lui eût présenté comme épouse légitime la concubine de Napoléon, vivant avec lui hors des lois de l'Eglise, en état de péché mortel ; qu'on lui eût fait adresser à cette femme des brefs louangeurs où il l'avouait pour l'impératrice des Français, pour sa chère fille en Jésus-Christ, et où il recommandait à sa protection l'Eglise catholique, c'était beaucoup ; mais que ce fût à cette femme qu'on l'invitât à imposer le plus redoutable des sacrements, la triple onction donnée avec le chrême réservé aux évêques, fait d'huile et de baume, ***quia per oleum infusio gratiæ, per balsamum odor bonæ famæ designatur***, cela passait les bornes. Et c'est un aveu fait par la principale intéressée qui seul l'a mis en garde. Il n'a pas à rechercher pour quels motifs cet aveu lui a été fait, quels intérêts il va servir, quelles combinaisons il va déjouer : le fait est constant, et c'est assez. Napoléon est averti que le Pape ne participera pas à la cérémonie du Couronnement, si on ne lui rapporte la preuve que le sacrement de mariage a été administré au couple impérial.

Que fera Napoléon ? Tout rompre et, le Pape étant à Paris, procéder hors de sa présence au couronnement civil ? — C'est donner à rire à l'Europe entière, se mettre en posture grotesque, reconnaître qu'il a tenté d'abuser le Souverain Pontife et qu'il y a échoué : c'est scandaliser tous les prêtres et tous les catholiques en leur apprenant que l'auteur du Concordat partage son lit et son trône avec une femme qu'il n'a point épousée. Les motifs qui ont déterminé Napoléon à ne pas faire bénir son union par l'Église ne sont point à alléguer : ils tiennent à toutes sortes de combinaisons que son cerveau agitait en même temps que son cœur les repoussait et que l'incertitude de ses moyens physiques les lui rendait suspectes. En révéler le secret est impossible. A présent, il est acculé à ce mariage religieux qu'il a constamment repoussé, par respect, sinon par croyance à une religion qu'il refusait de profaner. A Mombello, général en chef de l'armée d'Italie, il a exigé, à tout risque pour lui-même, que ses sœurs, Élixa et Paulette, fussent unies religieusement à Baciocchi et à Leclerc ; il s'est exposé, au cas que la nouvelle s'ébruitât, à être l'appelé, destitué, peut-être pis. A Paris, consul, il a voulu que son frère Louis et sa sœur Caroline fussent mis religieusement à Hortense et à Murat ; donc, il croit à la vertu, à l'efficacité du sacrement de mariage ; il croit que, seul, le mariage religieux compte et vaut. Or, à ces quatre mariages, Joséphine a assisté h côté de lui. Pas un instant, il n'a paru avoir la pensée de réclamer [tour lui et pour Joséphine, le ministère du prêtre qui venait de bénir l'union de ses sœurs et de son frère. 11 ne se décidait point à rompre, mais il se réservait de rompre : il entendait laisser flottants ces liens qu'il pourrait dénouer. La vie l'avait entraîné ; la destinée l'avait grandi : cette femme était près de lui ; il l'aimait, il la croyait utile ; il continuait à la trouver désirable ; il lui était reconnaissant de ce qu'elle lui avait appris du monde, du milieu où elle l'avait introduit, de sa gloire commencée avec elle et pur elle, et puis il était lâche devant les larmes. Sans y penser, dans cette ascension sans exemple, il l'avait emportée vers ces sommets qu'il atteignait à présent ; il voulait bien partager avec elle sa couronne et son trône, mais il refusait de lui livrer l'avenir. Et c'était cet avenir que le Pape exigeait pour elle — non à cause d'elle, mais à cause des lois imprescriptibles de l'Église. Là, point de négociation à tenter, point de coup de force à risquer. Rien ne prévaudrait contre le *non possumus* ; il le comprit, et, rentré à Paris, le 7 frimaire, avec In Pape, le 9, hors de tout témoin, il reçut de Fesch, muni des dispenses pontificales, le sacrement de mariage. Fesch l'attesta au Pape et en délivra le certificat à Joséphine.

Battu sur ce point qui lui tenait si fort à cœur, contraint à ce mariage qui ne lui répugnait point uniquement peut-être parce qu'il liait son avenir, mais parce qu'il offensait sa conscience — car, de l'épouse véritable, de l'épouse devant Dieu, il était porté à exiger une pudeur, une virginité d'âme et de corps, une fidélité, une intégrité de vie qu'il ne pouvait reconnaître à Joséphine — Napoléon avait dû céder. Avec le Pape, sur d'autres points, la lutte allait se renouveler, du 7 au 11 frimaire, dans des conditions qui expliquent et justifient les rancunes que le vaincu devait garder contre le vainqueur.

Il s'agit du cérémonial qu'on adoptera pour le Sacre. On a vu dans quelles conditions le *philosophe chrétien*, Portalis, agissant en sa qualité de ministre des Cultes, s'était proposé pour réformer le Pontifical et le mettre d'accord avec les lumières du siècle, comme il avait trouvé simple et judicieux de composer, au moyeu des cérémonies prescrites à Rome et de celles en usage à Reims, un rituel nouveau qui fût majestueux, imposant et moderne. Il fallait au moins une congrégation pour un tel travail : Cambacérès — non le cardinal de Rouen, mais

l'archichancelier ; Ségur, grand maître des cérémonies, ambassadeur ci-devant refusé à Rome, pouvaient paraître médiocrement désignés pour en faire partie, mais on y adjoignit l'abbé de Pradt et sans doute M. de Talleyrand dont la compétence n'était point douteuse. Malgré de tels auxiliaires — et bien d'autres sans doute — le travail n'était point aussi aisé que l'avait estimé Portalis et, pour ce qui concernait le cérémonial français, dès qu'on avait eu en mains les renseignements demandés par le chapitre de Notre-Dame au clergé de l'église Saint-Remi, l'on avait dû se convaincre qu'on ne pouvait en faire l'application au fondateur de la quatrième dynastie : chacun des détails de la cérémonie traditionnelle évoquait les souverains de la troisième race, attestait les formes de leur gouvernement, les institutions qu'ils avaient créées ou acceptées, les lois qu'ils avaient rendues ; remplies hors de Reims, par un personnage qui ne tenait en rien à Hugues Capet, ces fondions ne pouvaient être qu'une parodie, même à l'égard des représentants légitimes de la race capétienne, la tradition, si elle était interrompue, serait impossible à renouveler, il est des actes qui ne sont dignes de respect que parce qu'ils ont été constamment accomplis, depuis des Tiges très anciens, au même lieu, par des hommes de la même famille ; l'on s'attend à les voir, l'on serait surpris et choqué s'ils ne se produisaient pas. Que, pour une cause ou l'autre, une génération s'écoule sans qu'ils aient pu s'accomplir, c'est assez pour que leur prestige soit prescrit, que l'atmosphère favorable soit dissipée et qu'au lieu de la vénération passée ils ne rencontrent que des risées.

Même en abrogeant tout ce qui précédait le Sacre : l'entrée en ville, les prières à la cathédrale, la présentation par le roi du présent qu'il offrait à l'Eglise, le jeûne général dans le diocèse, les vêpres auxquelles le roi assistait, comment songer à rétablir ce qui était l'essentiel même de la cérémonie : les évoques de Laon et de Beauvais arrivant processionnellement à l'appartement du roi ; les questions et les réponses des évoques et du grand chambellan, le lever du roi et le costume qu'il revêtait : la longue chemise de toile de Hollande, la camisole de satin cramois en forme de tunique, garnie de galons d'or, la robe longue de toile d'argent, la toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamants, d'un bouquet de plumes et d'une double aigrette blanche. Et puis, la marche entre les deux évoques vers l'église, le long d'une grande galerie, du palais archiépiscopal au portail de la cathédrale ; la présentation, par les deux évoques, à l'archevêque officiant, du roi agenouillé ; l'eau bénite, l'aspersion, les prières. Et alors était apportée en procession la Sainte Ampoule ; et c'était un étonnant cortège où les habitants du Chesne le-Populeux marchaient armés, tambour ballant et enseigne déployée, où les Minimes, les chanoines et habitués de l'église de Saint-Timothée, les religieux de Saint-Remi, précédaient, sous leurs croix et leurs bannières, le grand prieur chevauchant, en chape, de drap d'or, la Sainte Ampoule pendue à son col, sous le dais donné par le roi que portaient, à cheval, les quatre chevaliers de la Sainte Ampoule, chacun ayant devant soi son écuyer avec son guidon timbré d'une face aux armes de France, de l'autre aux armes de sa maison. L'archevêque recevait la Sainte Ampoule et promettait de la rendre après le Sacre. L'on chantait Sexte ; le roi prêtait à l'archevêque un premier serment : celui de conserver et défendre toutes les églises de son royaume ; après quoi les évoques de Laon et de Beauvais le soulevaient de son siège, et demandaient au peuple s'ils l'acceptaient pour leur roi. Puis, le roi prêtait les serments : serinent de bien gouverner le royaume, serment de maintenir l'ordre du Saint-Esprit, serment de maintenir l'ordre de Saint-Louis, serinent d'exécuter les édits contre les duels. Et alors le déshabillé du roi, qui, vêtu seulement de sa camisole de satin, chaussé par le grand chambellan, éperonné par le duc de

Bourgogne, était ceint de l'épée de Charlemagne par l'archevêque, mais cette épée était au fourreau. L'archevêque la reprenait, la tirait, la mettait, nue aux mains du roi, faisait des prières ; le roi baisait l'épée, la plaçait sur l'autel, l'offrait à Dieu ; l'archevêque la reprenait encore, la donnait au roi qui la recevait à genoux et la confiait au connétable. Et puis la préparation des onctions, le roi prosterné devant l'autel ; les litanies, les bénédictions qui sont triples, les neuf onctions : sur le sommet de la tête, sur la poitrine, entre les épaules, sur chaque épaule, au pli et à la jointure de chaque bras, le roi toujours agenouillé devant l'archevêque ; puis, l'habillement du roi d'une tunique, d'une dalmatique, d'un manteau royal en forme de chasuble, terminé en pointe sur le devant — et ces vêtements représentaient les trois ordres : sous-diacre, diacre et prêtre, afin d'établir que le pouvoir religieux et le civil procédaient de la même source divine et de conférer au roi les droits d'évêque du dehors. L'archevêque fait alors les dernières onctions sur la paume de chaque main ; il bénit les gants et les met aux mains, il bénit l'anneau et le passe au quatrième doigt de la main droite ; il transmet le sceptre et la main de justice. Ensuite, le chancelier de France monte à l'autel et appelle les pairs de France ; ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, comtes de Toulouse, de Flandres et de Champagne, archevêque de Reims, évêques de Laon, de Langres, de Béarnais, de Châlons et de Noyon. Les princes qui représentent les anciens pairs et les prélats qui occupent les évêchés-pairies se présentent à l'énoncé de leur nom. L'archevêque de Reims prend à deux mains, sur l'autel, la couronne, de Charlemagne et la tient au-dessus de la tête du roi : aussitôt, les onze pairs y portent la main pour la soutenir ; après des prières et des bénédictions, l'archevêque couronne le roi, puis il le conduit au jubé et cela fait un grand cortège ; il le mène au trône, l'assied, puis le baise sur la joue et dit : *Vivat rex in æternum* ; les autres pairs en l'ont autant et se vont asseoir à leurs places. Alors, les portes de l'église sont ouvertes à deux battants ; le peuple se précipite ; les trompettes sonnent en fanfare, les gardes au dehors font une triple décharge ; les cloches dans toute la ville s'ébranlent ; le canon tonne ; le chancelier, le grand chambellan, les hérauts d'armes jettent à poignées des pièces d'or et d'argent ; du haut du jubé, les oiseliers lâchent des encagées de petits oiseaux. L'archevêque, retourné à l'autel, entonne le *Te Deum*, soutenu par toute la musique du roi.

La grand'messe commence au grand-autel, dite par l'archevêque, tandis qu'à un petit autel, devant le jubé, un des aumôniers dit une messe basse que le roi entend. Seulement, ces deux messes s'entrecroisent : c'est pour l'Évangile de la grand'messe qu'on ôte la couronne du roi, et c'est du maître-autel que l'archevêque envoie au roi le livre des Évangiles. A l'offertoire, le roi, en grand cortège, descend du jubé et, précédé des quatre seigneurs porteurs des offrandes, vient se mettre à genoux devant l'archevêque, lui baise la main et fait les offrandes, puis il regagne son trône. A l'élévation, le duc de Bourgogne ôte au roi sa couronne. Puis, c'est le baiser de paix porté au roi par le grand aumônier et reçu du roi par les pairs. Enfin la messe finie, le roi, dépouillé des insignes royaux, entre dans son oratoire où son confesseur l'attend en surplis pour le réconcilier ; il revient se mettre à genoux devant le maître-autel et l'archevêque lui donne la communion sous les deux espèces, lui présentant, dans le calice d'or de saint Rémi, une part réservée du vin consacré. C'est la fin : Le roi échange la couronne de Charlemagne pour une couronne plus légère, reprend le sceptre et la main de justice et, précédé et suivi du collègue réformé, retourne au palais archiépiscopal. Et, après que le premier aumônier a brûlé les gants et la chemise du roi qui ont louché aux saintes onctions, le souverain a droit de se reposer

quelques minutes. Voilà le sacre : encore le festin royal en était l'essentielle et chevaleresque conclusion ; ensuite venait la cavalcade à Saint-Remi, le chapitre où le roi était reçu chef et souverain grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, enfin la cérémonie du toucher des écrouelles, laquelle ci-devant se faisait à Corbeny, dans le diocèse de Laon, après que le roi avait fait ses dévotions devant la chasse de Saint-Marcoul, et qui, depuis le sacre de Louis XIII se faisait à l'abbaye de Saint-Remi où la châsse était transportée.

Ces cérémonies étaient, à coup sûr, pleines d'enseignements et on ne pouvait en méconnaître la haute portée traditionnelle et symbolique. Elles exprimaient et commentaient toute la France ancienne, mais c'était la France capétienne. Qu'elles signifiassent, comme l'a dit Bonald, que, **dans les premiers âges de la royauté, le sacerdoce était toujours réuni à la royauté**, et qu'elles affirmassent le caractère religieux de celle-ci ; que, par le serment aux évêques, où il promettait de conserver à chacun d'eux il aux églises qui leur étaient confiées, les privilèges canoniques, les droits et la juridiction dont ils jouissaient, le roi reconnu de quel secours avait été à ses prédécesseurs l'active collaboration des évoques ; de même, que, dans le serment pour le royaume, il promît de faire conserver en tout temps à l'Eglise de Dieu la paix par le peuple chrétien ; qu'il jurât ensuite **de s'appliquer sincèrement et de tout son pouvoir à exterminer, de toutes les terres soumises à sa juridiction, tous les hérétiques condamnés par l'Église** ; qu'à tous les instants de la cérémonie, il parût prosterné, agenouillé devant le consécrateur et baisant sa main, cela pouvait convenir au descendant de saint Louis, cela s'expliquait dans une monarchie ayant grandi avec l'Eglise et par l'Eglise, ayant reçu d'elle la consécration de son droit divinisé, ayant conçu le gouvernement absolu inséparable d'une religion d'État, mais comment détourner ces gestes et ces paroles de la Royauté à l'Empire ? Quel sens leur donner dans une monarchie démocratique où le clergé, loin d'être le premier des ordres de l'État, n'y formait plus qu'une classe de fonctionnaires dont les chefs, s'ils étaient archevêques, passaient après les présidents des cours impériales, évoques après les généraux commandant les départements ? Gomment les accommoder surtout avec la liberté et l'égalité des cultes, droits primordiaux inscrits à la tête de la Constitution ?

Revenir au cérémonial de Reims, même mitigé et éclairé des lumières du siècle, comme l'avait proposé Portalis, était donc singulièrement difficile, mais s'en tenir au Pontifical romain, que Fesch avait accepté sans discussion et que Napoléon s'était formellement engagé à suivre, était tout aussi périlleux ? Sans doute le Pontifical avait l'avantage d'être plus simple que le cérémonial français ; il était dépouillé de tout ce que l'autre présentait d'historique, de traditionnel et de local, de tout ce qui convenait uniquement au roi de France et à un roi capétien ; mais, s'appliquant à quiconque, dans la chrétienté, recevrait du Souverain Pontife le sacre et la couronne, il était, en toutes ses parties, combiné pour affirmer la suprématie du Saint-Siège et de l'Église catholique sur le souverain et sur les nations, le droit que s'attribuait le pape de disposer à son gré des États et des peuples.

En voici l'essentiel : Dans la semaine qui précède le sacre, celui qui est désigné pour souverain, fait, par dévotion, un jeûne de trois jours pour le moins et reçoit la communion. Dans l'église métropolitaine où le sacre doit être célébré, sont posés sur l'autel le glaive, la couronne et le sceptre. La hauteur des estrades supportant le trône et le lit du roi est réglée de façon qu'en aucun cas elle ne se trouve primer le trône du pape et le maître-autel.

Le souverain élu se présente en armure au portail de l'église, où sont venus à sa rencontre deux évêques, mitre en tête, qui le conduisent, découvert, au métropolitain — le pape en l'espèce — assis sur son faldistoire lequel est disposé devant le milieu de l'autel. Le souverain élu, inclinant la tête, fait une humble révérence — *humilem reverentium exhibet* — au métropolitain auquel un des évêques adresse ces paroles : L'Eglise catholique demande que tu élèves à la dignité royale le glorieux soldat ici présent. — Savez-vous, répond le métropolitain, s'il est digne de cette fonction et s'il y est apte ? — Nous savons et nous croyons, répond l'évêque, qu'il est digne et utile à l'Eglise de Dieu et pour le gouvernement de ce royaume. Le métropolitain alors adresse au souverain une admonition sur ses devoirs, et, ces devoirs, en premier lieu, sont de conserver sa piété, de servir le Seigneur, son dieu, de tout son esprit et d'un cœur pur ; de garder inviolée jusqu'à la mort la religion chrétienne et la foi catholique ; de les défendre de toutes ses forces contre tous les adversaires qu'elle pourra rencontrer ; de montrer une déférence particulière pour les prélats et les autres prêtres ; de respecter la liberté ecclésiastique. Le reste du discours concerne les sujets. A quoi le souverain, placé debout et découvert devant le métropolitain, répond par un serment qui reprend chacun des termes de l'admonition. Ensuite, il baise avec respect la main du consécrateur.

Première oraison prononcée par le métropolitain, puis récitation des litanies, le roi étant prosterné. Ensuite bénédiction, puis oraison. Le souverain élu s'agenouille alors devant le métropolitain qui enduit le pouce de sa main droite avec l'huile des catéchumènes et fait les onctions, en forme de croix, sur le bras droit du roi, à la jointure de la main, à la jointure du coude et entre les épaules. Oraisons. Après les onctions, le métropolitain descend devant l'autel et fait la confession : la messe commence. Le souverain, qui a été revêtu de ses vêtements royaux, l'entend de son trône jusqu'à l'Alleluia. Il est alors ramené devant l'autel et se met à genoux. Le métropolitain lui fait la tradition de l'épée nue — prière — puis le ceint de l'épée mise au fourreau. Le roi la tire, la brandit, l'essuie sur son bras gauche et la rengaine. Il s'agenouille de nouveau ; tradition de la couronne et oraison qui donne tout le caractère à la cérémonie : Reçois la couronne du royaume qui est mise sur ta tête par les mains, quoique indignes, des évêques, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; laquelle couronne tu dois comprendre qu'elle signifie la gloire de la sainteté et l'honneur, et l'œuvre de vaillance, et que par elle tu n'ignores pas que lu os rendu participant de notre ministère, afin que, de même que nous sommes reconnus pasteurs et recteurs des âmes pour le for intérieur, ainsi toi, dans les choses extérieures, adorateur de Dieu, véritable, tu assistes comme défenseur l'Eglise du Christ contre toutes les adversités et que tu te montres toujours un utile exécuteur et un directeur habile au gouvernement du royaume qui t'est donné par Dieu et qui l'est confié par le fait de notre bénédiction comme représentant des apôtres et de tous les saints, afin qu'orné des gemmes des vertus et couronné du prix de la félicité éternelle, au milieu des glorieux athlètes, avec noire rédempteur et sauveur Jésus-Christ dont lu seras cru porter le nom et tenir la place, tu sois glorifié sans fin.

Ensuite, la tradition du sceptre, puis l'intronisation qu'accompagne une oraison analogue à celle du couronnement. La messe continue. A l'offertoire, le roi, tête nue, vient devant le métropolitain assis, s'agenouille, lui remet l'offrande et lui baise la main. A la communion de même.

Voilà ce que Fesch et l'Empereur ont accepté. Les textes des bénédictions et des oraisons — dont il a fallu traduire littéralement quelques-unes — sont autrement

impérieux et nets que dans le cérémonial de Reims : et pourtant, déjà, lors du sacre de Louis XVI, si l'on avait laissé subsister dans son intégrité le texte latin, avait-on, dans la traduction française, qu'on pensait devoir être la seule lue, étrangement atténué les termes qui attestaient la subordination du roi à l'Église. Ici, point de subterfuge possible. Si le rituel romain subsiste, c'est du Pape seul et de l'Église catholique que l'Empereur reçoit sa couronne ; il reçoit l'épée pour être le défenseur de l'Église et le sceptre pour condamner les ennemis de l'Église. Comment s'y soustraire ? On présente alors au Pape l'ouvrage auquel Portalis, Cambacérès et, vraisemblablement, quelques canonistes plus distingués ont collaboré.

C'est un composé du Cérémonial français, du Pontifical romain, de prières nouvelles, de cérémonies inusitées à Rome comme à Reims, le tout mis en ordre, traduit en latin, et présenté sous la forme impérative d'*Extrait du Cérémonial relatif au Sacre et au Couronnement de Leurs Majestés Impériales — Section IV. Des cérémonies du Sacre et du Couronnement* (Imprimerie Impériale. Frimaire an XIII)¹. Il comporte cinquante-six articles. Sur chacun ou presque, l'Empereur a présenté des explications ou des justifications afin de se soustraire aux obligations du Pontifical ou d'introduire des nouveautés. Le Pape accepte ou refuse — ce qui résulte des suppressions, des changements et des adjonctions faites à l'édition définitive de cet *Extrait du Cérémonial*. Cette discussion, la plus instructive qui soit, explique seule et éclaire les changements faits au Pontifical, après que Fesch en avait, au nom de l'Empereur, garanti au Pape la stricte observation. En même temps, elle seule fait comprendre l'inusité des cérémonies, et, on justifiant les craintes de Consalvi, en attestant les défaillances de Pie VII et les exigences de Napoléon, donne sur le caractère de celui-ci des notions nouvelles. Voici donc le projet tel que Ségur le présente.

Le Pape partira des Tuileries avant l'Empereur ; il arrivera à l'Archevêché, où il trouvera le clergé réuni et où il revêtira ses ornements. Il en sortira en cortège, précédé des évêques, la mitre en tête, marchant sur deux lignes, suivant l'ordre de leur institution canonique. Ceci fait question : l'Empereur voudrait que les évêques se rangeassent selon l'ordre de consécration, non selon l'ordre d'institution. L'ordre de consécration, dit-il, a été constamment suivi en France ; si l'on adoptait celui d'institution, il arriverait que plusieurs anciens évêques ne prendraient rang qu'après les nouveaux. La consécration suit la nomination qui est du souverain temporel, l'institution est du pape ; de plus, certains constitutionnels sont sacrés, non institués. Le Pape voit le piège qui est double. Il a un intérêt essentiel à maintenir l'ordre d'institution qui fait uniquement dériver de sa puissance spirituelle l'existence des évêques et donne à leur ministère le Concordat pour point de départ. L'Empereur cède.

Le cortège sera fermé par le Pape : mais le Pape, comment se présentera-t-il aux fidèles ? Sera-ce, comme c'est d'étiquette romaine, sur la *Sedia gestatoria* portée par les douze palefreniers vêtus de damas rouge à ses armes, entre les deux flabelli de plumes d'autruche ocellées de plumes de paon, sous le dais flottant de soie blanche brodée d'or dont les hampes sont tenues par huit prélats

¹ Il existe à ma connaissance quatre différentes éditions de cet *Extrait*, toutes de même date et toutes sorties de l'Imprimerie impériale. Par la comparaison de ces textes, j'étais donc arrivé à la certitude qu'une négociation avait été entamée avec Rome et que tous les détails de la cérémonie avaient été réglés d'un commun accord. La publication, par le R. P. Renieri, (*Napoleone et Pie VII*, I, App. Doc. VII) du document essentiel est venue confirmer cette déduction.

référendaires ? — L'Empereur désire que Sa Sainteté ne se fasse pas porter, pour trois motifs particuliers : le premier résulte du rétrécissement de la galerie par où il faut passer ; le second de ce que cet usage est insolite en France ; le troisième de ce que cet honneur a été déferé à un des hommes les plus odieux de la Révolution (Marat qui se fit ainsi porter à Notre-Dame). On soumet ces réflexions au jugement de Sa Sainteté qui les pèsera dans sa sagesse et qui sera également vénérée des Français sous le dais et avec le cortège qui l'accompagnera. L'allégation relative à Marat dérouta : Marat, après son acquittement, a été porté en triomphe du Palais de Justice à la Convention ; mais que serait-il venu faire à Notre-Dame ? — Mlle Maillard, qui y lit, dit-on, la Raison, est plus vraisemblable et c'est de la consonance que, sans doute, est née cette bourde étrange. Il y a, au désir exprimé par Napoléon, une quatrième raison qu'il ne dit point : c'est que, là où lui-même n'est point porté, nul ne doit l'être ; c'est que l'entrée du Pape à Notre-Dame, dans les splendeurs de la pompe romaine, ferait manquer son entrée à lui. Chez tout homme qui *représente*, il y a un fond de cabotinage. Quoi qu'il en soit, sur l'article de la *Sedia*, le Pape ne s'obstine pas ; il ira à pied, et, après diverses prières préparatoires, il se placera sur son trône, où, en attendant Leurs Majestés, il dira Tierces.

L'Empereur partira des Tuileries, arrivera à l'Archevêché, y revêtira les habits et les ornements impériaux et marchera en cortège de l'Archevêché au portail de la Cathédrale.

Cette marche pouvait être une réminiscence du sacre de Reims, mais ni le Pontifical, ni le Cérémonial n'admettaient que le souverain élu se présentât à la cathédrale revêtu des habits et des ornements dont le consécrateur devait justement lui faire la tradition, Selon le Cérémonial royal, il se présentait en tunique ; selon le Pontifical, en armure. Napoléon ne se considère donc ni comme appelé, ni comme élu, mais comme investi. Alors pourquoi le sacre ? Si grave que soit l'échec, le Pape ne proteste point.

A leur entrée dans l'église, l'Empereur et l'Impératrice seront reçus par le cardinal Cambacérès et par le cardinal de Belloy : mais ces deux cardinaux-évêques complimenteront les souverains ; ils leur présenteront l'eau bénite ; ils les conduiront processionnellement, sous les dais portés par les chanoines, aux places qu'ils doivent occuper dans le chœur ; ils n'accompliront aucun des rites exigés par le Pontifical, aucun de ceux indiqués dans le Cérémonial : Ils n'amèneront plus le souverain élu au consécrateur ; ils ne le lui présenteront plus ; ils ne répondront plus à ses questions ; plus d'admonition du consécrateur sur les devoirs du souverain envers l'Eglise ; tout cela aboli, remplacé par le chant du *Veni Creator*. **L'Empereur a désiré que ces quatre articles** (présentation, question, réponse, admonition) **fussent supprimés comme n'ayant jamais été usités en France et ne pouvant servir aux circonstances actuelles**. Pour l'usage suivi en France, l'Empereur le connaît mal, car la cérémonie de la présentation, où intervenaient l'évêque de Laon et l'évoque de Beauvais, était obligatoire et bien plus compliquée que dans le Pontifical ; à la vérité, l'admonition était remplacée par une oraison que le roi entendait à genoux devant l'autel.

L'Empereur se mettra à genoux pour faire sa prière, mais ce sera sur un prie-Dieu, avec un troue derrière lui et un dais au-dessus de sa tête. Durant cette prière, qui d'ailleurs sera courte et d'une ferveur intermittente, il remettra la main de justice, le sceptre, la couronne, le collier, le manteau et l'épée, aux grands-officiers qui devront les déposer, avec l'anneau, sur l'autel ; à

l'Impératrice de même on enlèvera sa couronne et son manteau, qui seront portés, avec son anneau, sur l'autel.

C'est le moment du serment. Dans la négociation entre Fesch et Consalvi, deux points ont été nettement établis au nom du Pape, acceptés au nom de l'Empereur : réserves au sujet du serment constitutionnel à la prestation duquel le Pape a refusé d'assister, obligation pour l'Empereur de prêter, tel qu'il est formulé par le Pontifical, le serment religieux. Ce serment est ainsi conçu : Je promets et jure devant Dieu et ses anges de faire et conserver la loi, la justice et la paix à l'Eglise de Dieu et au peuple qui m'est soumis, de témoigner un respect religieux et canonique aux pontifes des Eglises de Dieu ; de maintenir inviolablement les privilèges qui ont été, par les empereurs et les rois, conférés et rendus aux Eglises ; de prêter un congruent honneur aux abbés, aux comtes et aux vassaux. L'Empereur n'accepte pas cette seconde partie : On en retranchera donc tout ce qui tenait à la promesse de maintenir les églises dans la possession des biens qu'elles n'avaient plus et à la féodalité. De plus, l'Empereur ne prononcera pas le serment ; il y acquiescera seulement et le ratifiera par le mot *Profiteor*. Au lieu de baiser, comme il doit, la main du consécrateur, il touchera de ses deux mains le livre des Evangiles que lui présentera le grand aumônier. C'est une grande concession et on la fait valoir : On a cru gagner beaucoup en obtenant que Sa Majesté s'astreignît à un autre serment que celui que prescrivaient les Constitutions de l'Empire. Alors, que valent les engagements pris par Fesch, dont jamais il n'est fait étal et sur lesquels on revient à chaque article ? Ici encore le Pape ne présente pas d'objection.

Après le serment, l'oraison que prononce le Pape sera tirée du Pontifical ; mais les termes essentiels en seront modifiés. Le Pontifical porte : *Eligimus* (que nous avons choisi ou élu) ; on y substitue *In Imperatorem consecraturi sumus* (que nous allons consacrer comme empereur). Ici, de plus, Joséphine apparaît pour la première fois : le Pontifical n'ayant pas prévu un double sacre de souverain et de souveraine, on a innové. A chaque fois, ou presque, que se présente le nom de l'Empereur, on ajoute : *Et consortem ejus* (et sa femme). Cette femme est anonyme. On sait pourtant à Paris qu'elle se nomme Joséphine, non Victoire.

Après l'oraison, les litanies. D'après le Pontifical, le roi se prosternait. Le Pape et les cardinaux s'agenouillent pour les réciter : l'Empereur et l'Impératrice resteront assis. Ils ne s'agenouilleront que pour recevoir la bénédiction. Mais cette bénédiction, double dans le Pontifical — *Bene + dicere et conse + crare* — l'Empereur la veut triple comme on la donnait à Reims — *Bene + dicere, subli + mare et conse + crare*. Il tient à *sublimare*. Ce mot est en usage en France depuis le commencement de la monarchie. De même tient-il, durant les bénédiction, à un motet tiré du Cérémonial français qui, dit-il, convient à la cérémonie. En effet, il est ainsi : Le grand prêtre Sadoch et le prophète Nathan oignirent Salomon roi dans Sion et s'approchant joyeux dirent : Vive le roi pour l'éternité. Seulement, pour les onctions, il est modeste : On faisait neuf onctions à l'empereur — au roi pourrait-il dire — dans le Cérémonial français : Ce nombre était trop grand et trop incommode. Le Pontifical n'en admet que deux, l'une à la main droite et l'autre sur le cou. Cette dernière est gênante. On y substitue l'onction sur la tête, c'est-à-dire sur le front et aux deux mains. Les oraisons sont tirées du Pontifical. Ayant ainsi décrété où seraient faites les onctions, uniquement parce qu'en un cas elles sont incommodes et en l'autre gênantes, et ayant déterminé qu'elles seront telles qu'aux évoques, *in capite et manibus* (sur la tête et les mains), Napoléon eût pu régler encore avec quoi les onctions seraient faites. Il eût revendiqué ainsi certains privilèges qu'on disait inséparables de la

Couronne de France. L'onction que recevaient les autres rois était faite avec l'huile des catéchumènes : celle que recevaient les évêques avec le saint chrême, *ut ostendatur*, a dit le pape Innocent III, *quanta sit differentia inter auctoritatum pontificis et principis potestatem* (afin que soit montrée combien grande est la différence de l'autorité du pontife au pouvoir du prince) ; mais, selon les auteurs français, *seuls les rois de France sont oints du chrême épiscopal*. Au sacre du roi, l'archevêque de Reims plaçait, sur le milieu de l'autel, la patène d'or du calice de Saint-Remi ; le grand prieur de Saint-Remi, ayant ouvert la Sainte Ampoule, la présentait à l'archevêque, lequel, avec une aiguille d'or, en lirait la valeur d'un grain de froment de l'huile qui y était enfermée ; il la mettait sur la patène, prenait, avec la même aiguille, du saint chrême *autant qu'il faut pour sacrer un évêque* et le mêlait avec l'huile. De la Sainte Ampoule, il ne saurait être question, et le général Beauharnais, le premier mari de celle-là qui va être sacrée impératrice, n'y fut point indifférent, lui qui prit l'initiative de demander à la Convention que la Sainte Ampoule fût apportée à Paris pour qu'on y brûlât solennellement, sur l'autel de la Patrie, l'huile qu'elle renfermait ; mais de chrême on ne manque point. Quoique les procès-verbaux ne le relatent point, ce fut l'onction épiscopale qui fut donnée, avec le chrême, à l'Empereur et à l'Impératrice.

Les onctions de l'Empereur seront essuyées sur le petit trône par le grand chambellan qui remettra au grand aumônier le linge dont il se sera servi : la dame d'honneur, qui essuiera les onctions de l'Impératrice, remettra de même au premier aumônier de Sa Majesté le linge qui aura essuyé cette onction. Le Pape qui a admis le nombre et la forme des onctions, proteste ici. Ce ne sont pas seulement des mains laïques qui rempliraient cette fonction, mais des mains sacrilèges : celles de Talleyrand, grand chambellan. L'Empereur cède : ce seront le grand aumônier et le premier aumônier de l'Impératrice qui essuieront les onctions.

La messe commence. Selon le Pontifical, elle comporte une oraison spéciale. L'Empereur désire que, à Notre-Dame, la messe soit *la messe solennelle votive de la Sainte Vierge pendant l'Avent, comme patronne de l'église métropolitaine et protectrice de la France*.

Comme au Pontifical, après discussion, le Pape continuera la grand'messe jusqu'à l'Alleluia du Graduel. L'orchestre exécutera le chant du Graduel, durant lequel les évêques réciteront avec le Pape les prières jusqu'à l'Introït exclusivement. On passera ensuite à la bénédiction des insignes : l'épée, les manteaux, les anneaux, les couronnes. L'Empereur désire qu'on adopte cet ordre. Le Pontifical n'a prévu aucune bénédiction. Le Cérémonial français contenait la bénédiction de l'épée, la bénédiction des gants dont il n'est plus question et la bénédiction de l'anneau : rien pour les manteaux ni les couronnes. On composera donc des oraisons pour ce dessein et on extraira du Cérémonial français celles qui sont applicables : *On prie Sa Sainteté de les agréer*.

La tradition des insignes se fera dans le même ordre que les bénédictions, sauf que la tradition de l'anneau précédera celle de l'épée. Pour l'anneau point de formule dans le Pontifical, on prendra celle du Cérémonial. Pour l'épée, l'Empereur veut une modification au Pontifical : Le consécrateur disait : *Accipe gladium de altari sumptum... tibi regaliter concessum* (à toi concédé comme roi), le Pape devra dire *tibi oblatum* (à toi offert). De plus, au motet qu'on chante (psaume 44), on ajoutera : *Et regna* (Et règne) *Ce mot est tiré du Cérémonial français et adapté à la circonstance*. On prendra dans le Cérémonial français les formules

pour la tradition de la main de justice et du sceptre ; on en composera une pour la tradition des manteaux attendu qu'il n'en existe dans aucun cérémonial. Les formules des anneaux et des manteaux, mises au pluriel, seront communes à l'Empereur et à l'Impératrice : *Accipite hos annulos* — (Recevez ces anneaux)... *Induat vos Dominus fortitudine sua* (Que le Seigneur vous revête de sa force).

Restent les couronnes. D'après le Pontifical comme d'après le Cérémonial français, l'officiant met la couronne sur la tête du souverain. En France, les douze pairs la soutiennent, mais c'est l'archevêque de Reims qui la pose. Dans la négociation, Consalvi a déclaré que le Pape ne se rendrait pas à Paris si la cérémonie du sacre était séparée de celle du couronnement ; si, durant le séjour du Pape, l'Empereur devait être couronné, même dans une cérémonie civile, par tout autre que par lui ; il a exigé l'assurance qu'il ne serait rien innové dans la circonstance présente contrairement à la dignité du Souverain Pontife et à l'usage constamment suivi que les empereurs de France et d'Allemagne,, sacrés par les papes, fussent en même temps couronnés par eux. L'engagement a été pris, sur ce point comme sur les autres, par Fesch représentant l'Empereur.

Napoléon sent la difficulté d'y revenir : dans le premier projet de cérémonial qui est imprimé, la tradition de la couronne lui est faite par le Pape comme celle des autres ornements ; seulement, l'Impératrice recevra à genoux la couronne que l'Empereur placera sur sa tête. Cela, peu importe au Pape. On lui présente ce texte, il l'accepte. Mais ensuite, l'Empereur fait savoir qu'il désire prendre la couronne pour éviter toute discussion entre les grands dignitaires de l'Empire qui prétendraient la lui donner au nom du peuple. Il pense que Sa Sainteté, bénissant la couronne et prononçant une prière pendant que l'Empereur la met sur sa tête, est ainsi censée remplir l'ancien Cérémonial. Est-ce par un tel argument si peu digne de lui qu'il parvient à le convaincre ? Fait-il valoir, comme le prétendent certains évoques français, le précédent de Louis le Débonnaire ? Que Charlemagne a dit en sortant de l'église de Saint-Pierre — où le pape Léon III venait de lui imposer la couronne — qu'il n'y serait point entré s'il avait su que le pape avait le projet de le couronner, ne voulant pas paraître redevable au Saint-Siège d'une couronne qu'il ne tenait que de son épée, et que, de là, est venu, pour les empereurs carolingiens, l'usage de se couronner eux-mêmes ? Il n'allègue point des textes et il fait bien ; il donne cette raison et il a tort ; mieux vaudrait n'en fournir aucune.

Pour la prière, le Pape prononcera celle que, dans le Cérémonial français, prononçait l'archevêque de Reims en plaçant la couronne sur la tête du roi ; seulement, en substituant çà et là le pluriel au singulier, on la rendra commune à l'Empereur et à l'Impératrice.

Pie VII ne paraît point avoir protesté. En tout cas, les choses sont ainsi réglées, de l'agrément du Pape : L'Empereur, ceint de l'épée, révolu du manteau, portant d'une main le sceptre, de l'autre la main de justice, se tiendra en prière debout devant l'autel, durant que le Pape fera à l'Impératrice la tradition de l'anneau et dû manteau. Puis, l'Empereur remettra la main de justice à l'archichancelier, le sceptre à l'architrésorier, montera à l'autel, prendra la couronne, la placera sur sa tête, prendra dans ses mains celle de l'Impératrice et la couronnera. L'Impératrice recevra à genoux la couronne. Le Pape fera les prières du couronnement.

Tout a donc été convenu, et par là s'écroulent les légendes complaisamment adoptées par certains historiens pour dramatiser leurs récits¹.

Après le couronnement, le Pape doit conduire l'Empereur et l'Impératrice au grand trône pour les introniser. La formule du Pontifical est ainsi : *Assieds-toi et retiens la place qui t'est marquée par Dieu, par l'autorité de Dieu tout-puissant et par notre présente tradition, à savoir de tous les évêques et des autres serviteurs de Dieu, et plus tu vois le clerc proche des saints autels, plus tu dois te souvenir de lui accorder l'honneur dans les lieux congrus, afin que le Médiateur de Dieu et des hommes te fasse rester longtemps le médiateur de Dieu et du peuple.* A cette formule, l'Empereur demande qu'on substitue celle du Cérémonial français par qui l'indépendance du trône est affirmée, mais ce n'est point de cet argument qu'il se sert : *Vu, dit-il, l'ancien usage sanctionné par les pontifes romains qui se sont eux-mêmes servis de cette formule dans le sacre de nos rois.* Ce précédent historique serait malaisé à fournir, mais le Pape accepte.

Où il oppose une résistance décidée, il a gain de cause. Ainsi, après l'intronisation, le Pape, a-t-il été dit au projet de cérémonial, *baisera l'Empereur sur la joue et dira *Vivat Imperator in æternum*.* Puis il sera reconduit à l'autel et il continuera la messe. Sur l'insistance du Pape, l'on a changé le dernier membre de phrase pour celui-ci : *Le Pape, arrivé à l'autel, entonnera le *Te Deum*.* C'est là qu'on bataille. L'Empereur désire que le *Te Deum* ne soit chanté qu'à la fin de la messe pour terminer dignement cette auguste cérémonie. Ainsi, Sa Sainteté sera priée de continuer la messe en commençant par l'*Alléluia*. Cela n'a l'air de rien : mais, si le Pape chante le *Te Deum* à la fin de la cérémonie, ce sera après le serment constitutionnel auquel il ne veut pas assister ; puisque, par sa présence, il donnerait à la promesse d'observer les lois du Concordat et la liberté des cultes, l'espèce d'adhésion qu'il refuse. Aussi n'accepte-t-il, ni que le serment soit prêté après l'Évangile, comme on l'a suggéré d'abord, ni après la messe et avant le *Te Deum* comme l'Empereur le demande. Napoléon cherche en vain une solution. Il a cédé sur la prestation après l'Évangile, mais, pour la maintenir après la messe, il imagine ceci : *Sa Sainteté, pendant cette prestation, pourra faire ce qu'elle jugera convenable.* Elle sera seulement suppliée d'entonner, après cette prestation qui lui est étrangère, le *Te Deum* et de réciter ensuite les oraisons qui l'accompagnent dans le Pontifical. Cette permission accordée au Pape de *faire ce qu'il jugera convenable* pendant le serment, peut paraître dérisoire, mais Napoléon ne la voit point ainsi : ce qu'il cherche, c'est le moyen d'intercaler la cérémonie civile dans la religieuse et de contraindre le Pape à y assister. Pie VII, après avoir vainement allégué la longueur de l'office et le jeûne qu'il aura observé, renonce à donner des prétextes et déclare nettement qu'il ne

¹ A dater de M. Thiers qui paraît le premier l'avoir adoptée, une légende s'est établie selon laquelle Napoléon, sans prévenir le Pape, se serait emparé de la couronne et se serait couronné. L'un des derniers historiens qui aient traité de ce sujet, écrit : *Mais à la fin, quand le moment arriva pour le Pape de prendre la couronne et de la poser sur la tête de l'Empereur comme il était convenu, on vit tout à coup Napoléon s'en saisir prestement, comme un escamoteur, et la placer fièrement sur son front, après quoi, il couronna aussi lui-même l'Impératrice agenouillée devant lui.* Ainsi, le Pape ne pourrait pas se vanter de lui avoir donné l'investiture politique de l'Empire. Le malheureux Pie VII assista tout interdit à cet audacieux manquement aux paroles données. Protester dans l'église même eût été un scandale inutile, etc. Comme on le voit, tout est d'imagination dans ce récit de M. Debidour ; à la vérité, des écrivains impartiaux et renseignés étaient ci-devant tombés dans la même erreur, dont eût suffi à les préserver la lecture des prières prononcées par le Pape à l'instant du couronnement.

veut point s'immiscer dans un acte qu'il considère comme purement constitutionnel et national. Cette fois, Napoléon est forcé de céder : le *Te Deum* sera chanté après l'intronisation ; puis la messe continuera. La messe finie, Sa Sainteté s'étant transportée dans la chapelle du Trésor y déposera ses ornements sacerdotaux. Le serment constitutionnel sera alors prêté, et lorsque, ensuite, Leurs Majestés, ayant quitté l'église, seront rendues à l'Archevêché, le Pape rentrera dans l'église et, de la chapelle du Trésor, sera conduit, sous le dais, par le clergé, au palais archiépiscopal, la musique impériale répétant l'antienne Tu es Petrus, à grand chœur et symphonie.

La question du serment constitutionnel ainsi réglée, reste une question, la plus embarrassante peut être qui se soit posée : — Napoléon communiera-t-il ou non ? Le Pontifical et le Cérémonial français : stipulent également que le souverain communiera deux fois : communion préparatoire la veille ou le matin du sacre, communion d'actions de grâces à la messe qui suit le sacre : même, à Reims, le roi de France communiait sous les deux espèces et cela donnait lieu à une cérémonie intéressante. L'Empereur, au début, a consenti à se conformer au Pontifical. Un premier *Extrait du Cérémonial* a été imprimé, portant aux articles XLVI et XLVII : Au moment de la communion, le grand électeur et la dame d'honneur ôteront les couronnes de Leurs Majestés. Leurs Majestés se lèveront du petit trône et iront seules communier. Après la communion, Leurs Majestés retourneront au grand trône dans l'ordre qui aura été suivi pour aller à l'offrande. Pourtant, s'il n'a point d'abord fait d'observations, l'Empereur a des scrupules : Je sais, dit-il à ses familiers, que je dois l'exemple du respect pour la religion et ses ministres ; aussi me voyez-vous bien traiter les prêtres, assister à la messe avec une attitude grave et recueillie. Mais on me connaît et, pour moi comme pour les autres, si j'allais plus loin... qu'en pensez-vous ? Ne serait-ce pas à la fois donner l'exemple de l'hypocrisie et commettre un sacrilège ? Pour s'ouvrir une porte de sortie, pour réserver la décision et poser une pierre d'attente, il fait établir une nouvelle édition de l'*Extrait du Cérémonial* où, en tête de l'article XLVI, on a glissé cette phrase : Si Leurs Majestés communient... C'est sur ce texte qu'on a négocié avec le Pape. La question y est explicitement résolue, et dans le sens affirmatif. En effet, il a fallu prévoir chacune des marches que feront dans l'église l'Empereur et l'Impératrice, chaque fois qu'elles iront du petit trône au grand trône ou à l'autel, puisqu'un immense cortège les précède et les suit et que, à chaque fois, un temps appréciable est dépensé. Or, après l'offrande, Leurs Majestés devaient retourner au grand trône d'où elles seraient revenues à l'autel pour la communion. On propose au Pape de supprimer cette marche : Leurs Majestés resteront au petit trône depuis l'offertoire jusqu'à la communion. Leurs Majestés communieront à la messe et retourneront ensuite au grand trône. Le Pape accepte : l'important, c'est la communion. Mais, au dernier moment, sans doute la veille de la solennité, Napoléon, jusque-là indécis, demande qu'on lui épargne la communion et il insiste si vivement que le Pape, ne sachant point refuser, aurait, dit-on, réuni les cardinaux en congrégation. Si l'Empereur, aurait-il dit, n'accomplit cet acte que comme on se soumet au programme d'une cérémonie, ce sera un sacrilège, je ne peux le vouloir ; ma conscience s'y refuse. Napoléon n'y est peut-être pas disposé. Un temps viendra sans doute où sa conscience le lui conseillera. En attendant, n'en chargeons pas sa conscience et la nôtre. Qu'il ait ou non ainsi parlé, il accorde la dispense, ce qui résulte, d'une part, de la suppression pure et simple des articles XLVI et XLVII sur la troisième et avant-dernière édition de l'*Extrait du Cérémonial*, d'autre part de l'annotation que le Pape a faite de sa main, postérieurement, sur le document original

contenant à mi-marge l'exposé du cérémonial et les diverses propositions de l'Empereur. *Non communicarono* (ils ne communiquèrent pas).

On peut s'étonner que Napoléon, ayant requis du vicaire de Jésus-Christ le sacre et le couronnement, les ayant requis, sinon parce qu'il en attendait une grâce efficace, au moins parce qu'il en espérait un bénéfice aux yeux de ses sujets catholiques et parce que lui-même faisait profession extérieure de la religion catholique, ait refusé d'accomplir l'acte essentiel par qui il se fût fait reconnaître comme catholique et que, du même coup, il ait vicié l'autre sacrement qu'il avait aspiré à recevoir. Car l'onction royale est un sacrement : *Sacramentum quintum est inunctio régis*, a dit saint Pierre Damien ; pour le recevoir l'Empereur doit être en état de grâce ; il refuse de s'y mettre. Il refuse de participer à la communion, alors qu'il réclame la consécration que l'Eglise n'accorde qu'aux évêques. Sans doute n'a-t-il point réfléchi. Gomment concevait-il le sacre, on ne saurait trop le dire. Probablement, comme un complément, une affirmation de sa dignité impériale ; une cérémonie imposante faite pour frapper l'imagination et déployer de beaux cortèges, — puis exceptionnelle. S'il avait conscience de recevoir par les trois onctions un sacrement, — ce qui semble douteux — ce sacrement, que seul avec Joséphine il se trouvait pratiquer, ne lui apparaissait point tel que la communion, sacrement que pratique tout catholique fidèle, qui rentre dans les habitudes générales. Il ne craignait point, pour le sacre, les brocards de ses anciens compagnons : il en éprouvait trop d'orgueil. Pour la communion, outre qu'on pouvait tourner cette *bigoterie* en ridicule, n'est-ce pas qu'il cédait à un scrupule de conscience ? Cela, c'était vraiment le sacrement, le sacrement tel qu'il l'avait connu, tel qu'il y avait cru, tel qu'il avait pu en être pénétré lors de sa première communion. On ne saurait dire qu'il fût un croyant, mais il n'était pas formellement un incroyant. Il n'avait point aboli le catholicisme dans son esprit : il l'y gardait au fond, sous le spiritualisme et le fatalisme : et ceux-ci ne le contredisaient pas ? Que lui eût importé de communier, s'il n'eût pensé que la communion était un acte sacré ? Alors seulement il y avait sacrilège. Autrement, une cérémonie aussi indifférente que les autres. Par là, pourtant, il invalide le sacre. Aux yeux des catholiques, que peut valoir, sur un non-croyant, sur un prince se refusant à faire acte de catholique et n'étant pas en état de grâce, l'onction, même épiscopale, donnée par le Souverain Pontife des catholiques ?

La question de la communion est majeure ; il en est une minime que Napoléon soulève après que tout paraît réglé avec le Pape : celle du globe impérial. Cet insigne a d'abord été traité comme un accessoire sans importance. Ainsi que le collier et l'anneau, il devait être porté, au-devant de l'Empereur, par un grand-officier : ensuite on ne savait trop qu'en faire. Les rois de France n'avaient point de globe ; à Reims, on ne s'était jamais occupé de globe. Mais on a révélé à Napoléon que les empereurs du Saint-Empire Romain-Germanique avaient un globe à leur couronnement : il lui faut un globe qu'on placera sur l'autel, que le Pape bénira, dont le Pape fera la tradition. Il n'y a point de prières, on en composera. A la vérité, ayant d'une main le sceptre -cl de l'autre la main de justice, il ne portera point ce globe, mais il l'aura eu. Le Pape y consent.

N'est-ce pas le caractère entier de Napoléon avec les qualités d'ordre, de classification, de formalisme qui le distinguent, et les petits côtés aussi de jalousie, de susceptibilité, même d'enfantillage. Dans le Cérémonial français, il a trouvé la bénédiction de l'épée, des gants et de l'anneau, mais la bénédiction de l'épée précède la consécration, la bénédiction des gants et de l'anneau la suit et en est la conséquence. Dans le Pontifical, point de bénédiction. Il n'importe :

quitte à allonger la cérémonie, le Pape devra bénir les insignes impériaux, non pas ceux-là seulement que bénissait l'archevêque à Reims, mais tous : épée, manteaux, anneaux, globe et couronne. De même, pour l'amour de la régularité et de l'ordre, le Pape fera la tradition de tous les ornements, ceux que prévoit le Pontifical, ceux que comporte le Cérémonial et ceux qui, ne figurant ni dans l'un, ni dans l'autre, ont pu, quelque jour, avoir paru au couronnement de quelque empereur ou de quelque roi dans un pays quelconque de la chrétienté : tant Napoléon paraît craindre que, s'il manque à son costume d'empereur quelque ornement qu'un empereur ait porté, on ne le tienne plus pour un empereur véritable.

Et puis, c'est la folie des cérémonies : mises à pari les questions religieuses, les préséances, les prières, les formes où le Pape intervient, on suit, dans les quatre éditions successives de *l'Extrait du Cérémonial*, comme il raffine, comme il ajoute, comme il exige plus de pompe encore, plus de cortèges, plus de figurants. Pour placer les personnages, leur donner des rangs, former des distinctions entre eux, il s'ingénie, manœuvrant ses courtisans, comme il fait d'un bataillon de sa garde. Aussi bien, entre ceux qui portent les Honneurs de Charlemagne, ceux qui portent les Honneurs de l'Impératrice, ceux qui portent les Honneurs de l'Empereur, ceux qui précèdent, qui accompagnent, qui suivent le Pape, l'Impératrice et l'Empereur, les mouvements, pour ne point dégénérer en une mêlée ridicule, doivent être combinés avec une précision mathématique, s'emboîter, se dérouler, se rejoindre comme les figures d'un ballet. Surtout, que les marches et les contremarches, d'abord du portail aux petits trônes, puis des petits trônes au grand trône pour l'intronisation, puis du grand trône à l'autel pour l'offertoire, sans compter les va-et-vient du Pape, du grand aumônier, des grands dignitaires, sont compliquées par la relative étroitesse du passage, par la médiocre étendue du chœur où deux cents personnes pour le moins s'agiteront en même temps, par l'élévation de l'estrade sur laquelle est juché le grand trône, sur vingt-quatre marches presque à pic couvertes d'un tapis. Et, pour figurants, des êtres tout neufs aux étiquettes, dont une dizaine au plus — Ségur, Talleyrand, d'Harville, d'Arberg, Berthier, Lauriston, Caulaincourt, Rohan, Mme d'Arberg, peut-être Mme de la Rochefoucauld — ont paru dans une cour, en ont connu les exigences, les habitudes et les cortèges. Et tous, pour leurs débuts, auront à remplir, sous les regards attentifs et sans doute ironiques de la France révolutionnaire et de l'Europe monarchique, les évolutions les plus compliquées qu'on ait jamais imposées à des courtisans, nés, élevés, grandis pour le service des rois, dont c'eût été l'unique affaire, la carrière et la vie !

VI. — LE JOUR DU SACRE.

Pourtant tout se passe au mieux. Dans les cérémonies préparatoires, l'Empereur fait même figurer la proclamation officielle du plébiscite. Cela, comme pendu et noyé, fait seulement l'objet d'un article au *Moniteur*. Le 6 frimaire (27 novembre), insertion du sénatus-consulte en date du 10 brumaire (7 novembre) où sont consignés les résultats du vote : le Peuple français, par 3.574.898 voix contre 2.569, a accepté la proposition du Sénat : **La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par l'Acte des Constitutions de l'Empire en date du 28 floréal an XII.**

Le 10 frimaire (1er décembre), veille du sacre, le Sénat en corps se transporte aux Tuileries ; il est introduit dans la Salle du Trône et présenté à l'Empereur par le grand électeur. C'est pour faire part du résultat du plébiscite et pourrait s'exprimer en peu de mots puisque, depuis six mois, le gouvernement impérial fonctionne. Mais François (de Neufchâteau) qui préside, tient à prononcer le discours d'inauguration. Cela est oiseux, quoique certaines de ses paroles, à présent surannées, soient un rappel nécessaire des principes constitutionnels. Ainsi, attester que **le droit de suffrage, appliqué spécialement aux lois fondamentales est le premier attribut du pouvoir souverain du peuple** ; ainsi, affirmer que c'est uniquement du peuple souverain que l'Empereur tiendra son pouvoir ; proclamer que la République subsiste, que l'objet du plébiscite a été d'introduire dans le gouvernement d'un seul les principes conservateurs des intérêts de tous et de fonder dans la République la force de la monarchie ; ainsi, revendiquer, pour les républicains dont le patriotisme a été le plus fervent et le plus ombrageux, **le droit d'être les plus fermes appuis du trône** ; ainsi, énoncer, préciser, commenter le serment constitutionnel, dont chacun des termes exprime une des conditions essentielles du pacte entre l'Empereur et le peuple, c'eût été moyennant qu'on y mît moins de rhétorique, un avertissement nécessaire, et un salutaire enseignement ; mais il est trop tard. Par la réponse que fait l'Empereur, on mesure le chemin qu'il a parcouru depuis six mois ; on constate les suggestions du sacre pontifical, la transformation en son esprit du droit démocratique qui Ta investi en un droit providentiel qui touche de bien près au droit divin. Il dit : **Je monte au trône où m'ont appelé (sic) le vœu unanime du Sénat, du Peuple et de l'Armée, le cœur plein des grandes destinées de ce peuple que, du milieu des camps, j'ai le premier salué du nom de Grand. Depuis, mon adolescence, mes pensées tout entières lui sont dévolues et, je dois le dire ici, mes pensées et mes peines ne se composent plus aujourd'hui que du bonheur ou du malheur de mon peuple. Mes descendants conserveront longtemps ce trône. Dans les camps, ils seront les premiers soldats de l'armée, sacrifiant leur vie pour la défense de leur pays. Magistrats, ils ne perdront jamais de vue que le mépris des lois et l'ébranlement de l'ordre social ne sont que le résultat de la faiblesse et de l'incertitude des princes...**

Ainsi, pas un mot des devoirs envers la nation, envers la Révolution ; pas un, des devoirs que la démocratie impose au chef qu'il lui plaît d'élire et dont le peuple demeure le souverain. Souverain, le peuple ? — C'est **mon peuple**. Et puis, une allusion à Louis XVI qui ne peut manquer d'être saisie, qui rattache la dynastie nouvelle à la dynastie tombée et les met de pair. Ce n'est plus la

République, ayant à sa tête un Imperator ou un César, c'est une monarchie dont les héritiers, moyennant qu'ils se gardent des fautes de leurs devanciers, les rois Bourbons, conserveront longtemps le trône...

A présent c'est par la *Grâce de Dieu* que Napoléon est empereur des Français, ce n'est pas seulement une formule qui a changé, c'est l'esprit même¹.

Le 10 frimaire, de six heures du soir à minuit, des salves d'artillerie, tirées d'heure en heure, annoncent la solennité du lendemain : à chaque salve, des flammes de Bengale s'allument sur tous les lieux élevés de Paris : les théâtres jouent gratis ; des corps de musiques parcourent les rues en sonnant des fanfares.

Pendant la nuit, on s'ingénie à sabler la cour du palais, et la terrasse qui longe le château. On répand sur les fondrières cinquante-sept voies de sable de rivière. À cause de la rareté des ouvriers, on a été obligé de les prendre à tel prix qu'ils ont demandé, et c'est trois francs vingt-cinq le jour, quatre francs la nuit, ce qui est sans exemple. Il neige, mais sans qu'il dégèle. À huit heures, la neige cesse de tomber. Le froid reprend.

Avant qu'il fasse jour, les députations désignées par le sénatus-consulte pour assister à la prestation du serment, se sont réunies au Palais de Justice dont les salles sont éclairées par 429 fortes terrines à lampions de six pouces de diamètre. À sept heures, ces députations, sous des escortes de la garde de Paris, parlent à pied pour Notre-Dame. A la même heure, se forment, place Dauphine, les députations des armées de terre et de mer et des gardes nationales ; celles-ci de deux espèces : les députations officielles, environ 5.000 hommes, mises aux ordres du colonel Curto, chargé de leur police, discipline et organisation ; et les députations volontaires des gardes d'honneur créées lors des divers voyages du Premier consul et de l'Empereur dans divers départements : deux cent trente-trois hommes, presque tous gardes à cheval, venus à Paris par dévouement et à leurs frais, embrigadés sous le colonel Beaumont, aide de camp du gouverneur de Paris, et formés en deux sections commandées l'une par le colonel Cazin-Caumartin, de Boulogne-sur-Mer, l'autre par le colonel de Marmol, de Bruxelles, Partie seulement de ces députations, auxquelles se sont réunies celles de corps spéciaux volontaires, tels que les Vétérans gardes d'honneur du Sénat — les survivants de Royal-Piuite — entreront à l'église ; le reste bordera la haie.

A huit heures, les grands Corps de l'état partent de leurs palais respectifs. Le Sénat, le Conseil d'Etat, le Corps Législatif, le Tribunal, dans des voilures, chaque corps sous une escorte de cent cavaliers ; la Cour de cassation à pied, avec une escorte de quatre-vingts fantassins.

¹ La formule promulgatoire des lois et la formule exécutoire des jugements, telles qu'elles sont réglées par les articles 140 et 141 du titre XV du sénatus-consulte du 28 floréal an XII portent : *Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions de la République*, etc. Cette formule sera maintenue jusqu'au mois de septembre 1807. Le décret impérial rendu au camp impérial de Tilsit, le 1er juillet 1807, la porte encore ; Les lois du 3 septembre 1807 ne portent plus que : *Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français*. A la même date, le mot *République* disparaît du revers des monnaies. J'ai dit ailleurs (*Napoléon et son fils*) les conclusions que j'en tirais.

Autour de Notre-Dame et à l'intérieur de l'église, la bousculade est effroyable. Les piquets des six bataillons de Grenadiers et de Chasseurs de la Garde ont relevé, dès cinq heures, les postes de l'Archevêché et de la cathédrale, mais les officiers ne veulent rien savoir des civils, ou plutôt de l'unique civil qui se soit trouvé à leur arrivée : l'architecte Fontaine ; car nul maître des Cérémonies ne s'est dérangé, même nul des vingt-neuf commissaires payés un louis chacun. Lorsque, dès six heures, on a ouvert les portes, un grand nombre d'invités qu'une impatiente curiosité a amenés avant le jour, se sont précipités et ont franchi les portes, moyennant qu'ils aient remis leurs billets aux quatre-vingt-douze contrôleurs à neuf francs. Une fois entrés, ils ont circulé dans tous les rangs, dérangé les ouvriers qui besognent encore et, pendant plus d'une heure et demie, le plus grand désordre a régné dans l'église. C'a été avec une peine infinie que Fontaine est parvenu à obtenir des autorités militaires qu'elles suppléassent les Cérémonies tard levées et qu'elles établissent de l'ordre dans les entrées.

Mais, au dehors, point de Fontaine. Le préfet de Police a interdit la place du Parvis aux voitures autres que celles des trois cortèges du Pape, de l'Empereur et de l'archichancelier Dalberg ; les rues aboutissant à la place du Parvis sont obstruées par la foule ; les invités arrivés après le jour levé ne savent comment parvenir à l'église. Quantité de femmes, et des premières du régime, ont dû, malgré la légèreté de leurs toilettes, largement décolletées, mettre pied à terre près du Palais de Justice, à l'entrée de la rue de la Barillerie et, perdues au milieu du populaire médiocrement respectueux, dans ces ruelles tortueuses qui, il y a soixante ans encore, se fauilaient entre les vieilles maisons de la Cité, elles s'effraient à bon droit, lorsqu'apparut, au milieu de son escorte, la Cour de Cassation. Ce fut pour ces vénérables magistrats un regain inespéré de séduction, ils ouvrirent leurs rangs aux belles éperdues qui, sous le couvert des loges couleur de feu, pénétrèrent dans la cathédrale.

L'ordre de préséance pour le placement des corps constitués ne partait point du chœur, mais du bas de l'église, des marches du grand trône du haut duquel l'Empereur prononcerait le serment constitutionnel. Les premiers, les sénateurs, assis moitié à droite, moitié à gauche ; les conseillers d'Etat, des deux côtés du trône, sur des gradins ; puis, en avançant vers le chœur, les législateurs, les tribuns, les membres de la Cour de cassation, les grands-officiers de la Légion, les commissaires de la Comptabilité, les généraux de division, les vice-amiraux, les présidents et procureurs généraux de Cours impériales, les présidents des Collèges électoraux de départements, les préfets maritimes, les préfets, les présidents et procureurs généraux de Cours criminelles, les généraux de brigade, les présidents des Conseils généraux de département, les sous-préfets, les maires des Donnes Villes, les présidents d'Assemblées de canton, les présidents d'Assemblées de consistoire, les présidents des Chambres de commerce, les inspecteurs en chef aux Revues, les commissaires ordonnateurs des Guerres, les membres du Conseil général de Commerce, les membres du conseil général de la Seine, les présidents des classes de l'Institut, le président de la Société d'agriculture, les membres des députations coloniales. C'est la France officielle, classée, étiquetée, costumée, une France où chaque organe administratif, judiciaire, militaire, a sa place, son rang, son uniforme, se distingue au premier coup d'œil et ne saurait être confondu ; la France telle que l'a faite Napoléon, nouvelle comme lui, portant si profondément son empreinte, résultant si exactement de son esprit organisateur, hiérarchique et formaliste, qu'elle ne

saurait appartenir à nul autre, qu'elle est son œuvre — et l'œuvre de quatre années.

Dans les tribunes, à droite du trône et à sa hauteur, les dames et les officiers des princes ; à gauche, le corps diplomatique ; puis, les familles des grands dignitaires, des ministres, des grands-officiers et des officiers de la Maison ou des membres des corps de l'Etat ; puis, les bureaux de l'Institut, l'état-major de Paris, les préfectures de Paris, les administrations ; dans des tribunes pratiquées au rez-de-chaussée, les officiers de la Garde. Dans les deux rangs des galeries au-dessus de la nef et autour du chœur, sur des gradins, les députations des armées et des gardes nationales ; cela fait une superposition d'êtres à l'infini ; du pavé aux voûtes, des têtes qui s'agitent et des yeux qui regardent.

A neuf heures, c'est le dernier départ : le Corps diplomatique, qui s'est réuni chez son doyen, en part sous une escorte de cent cavaliers : plus de petites puissances que de grandes, mais cela fournit et puis il y a un Turc. Ensuite, les princes étrangers, médiocres princes — et beaucoup ne seront point payés de leur empressement : margrave de Bade, prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, princes de Hesse-Hombourg, de Solm-Lich, de Nassau-Weilbourg, d'Isenbourg, de Löwenstein, de Löwenstein-Wertheim : quelle hécatombe avant deux ans ! A présent on les comble : on leur offre une escorte, et on leur adjoint le propre beau-frère de Sa Majesté, le prince Borghèse. Quant à l'archichancelier de l'Empire germanique, électeur prince-évêque de Ratisbonne, il est comble d'honneurs : il a son cortège à part de trois voitures impériales, et une garde pour lui seul. Cela n'est point sans portée d'avenir et doit être remarqué. A ce couronnement n'aura pas manqué son Dalberg.

Un peu avant neuf heures, les diacres assistants de Sa Sainteté, le cardinal Braschi-Honesti, et le cardinal de Havane, chacun dans une voiture de la Cour, partent des Tuileries, de façon à précéder le Pape à l'Archevêché.

A neuf heures battant, le cortège du Pape quitte le Carrousel. En tête, un escadron de dragons, puis la voiture, des officiers de l'Empereur détachés près du Pape : Viry, Brigode et Salmatoris ; ensuite, sur un mulet qu'on n'a point eu l'idée d'acheter et qu'on a loué pour 67 francs, le porte-croix du Pape : Monsignor Speroni. Dès que Speroni débouche sur son étrange monture, raide, tout d'une pièce, portant haut et droit son crucifix, c'est dans la foule, nullement recueillie, une risée qui court, s'accroît, monte presque en huée : **Voilà la mule du pape, c'est elle qu'on baise !** Speroni passe impassible ; on prétend qu'il est ravi. Il aura les honneurs de l'imagerie populaire ; la gloire du baromètre, haussant et baissant sa croix selon que la relâche ou la resserre la corde à boyau. Comme il a de l'esprit à la romaine, il fera collection de ces images et dira seulement qu'il connaissait le caractère français.

Après Speroni, un carrosse à six chevaux pour les grands-officiers de la cour pontificale : le duc Braschi, le prince Altieri, le prince Ruspoli, le marquis Sacchetti ; ensuite, le carrossé du Pape ; il est attelé de huit chevaux, gris pommelés d'une merveilleuse beauté dont la tête est empanachée, la crinière et la queue tressée, et que mène à grandes guides un cocher, en grande livrée jaune, galonnée d'or sur toutes les tailles ; à la tête des chevaux, garçons d'attelage et piqueurs en pareille livrée ; à l'intérieur, tendu de velours blanc brodé d'or, le Pape en blanc, très simplement vêtu et, sur la banquette, les cardinaux Antonelli et di Pietro. On le voit à clair par les huit glaces portées sur la caisse dorée et peinte, sous l'impériale où, soutenue par quatre colombes dorées se dresse la tiare pontificale. Aux sièges, devant et derrière, six pages et quatre

valets de pied en jaune et or ; à la portière de droite, le colonel Durosnel, écuyer de l'Empereur. Rien de plus : après, six voitures pour le majordome et le maître de chambre, pour le vice-gérant de Rome, l'aumônier, le secrétaire des brefs et le sacriste ; pour les camériers secrets ; pour les aumôniers et caudataires des cardinaux ; pour les aumôniers secrets et les valets de chambre secrets. — Et puis un escadron de dragons.

Entre une triple haie de soldats en grande tenue — la Garde a été toute habillée à neuf pour le 18 brumaire — le cortège s'avance ; par la rue Saint-Nicaise, il débouche dans la rue Saint-Honoré, qu'il suit jusqu'à la rue du Roule où il tourne ; puis la rue de la Monnaie, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, l'étroite rue Saint-Louis, la rue du Marché-Neuf, la rue du Parvis. On a choisi pour l'itinéraire les rues les plus larges, mais on n'a pu éviter cette rue Saint-Louis, pressée, du quai des Orfèvres à la rue de la Barillerie, entre les hautes maisons construites sur le Petit-bras et celles adossées aux bâtiments qui entourent la Sainte-Chapelle.

Sauf à la place du Tribunat et à la pointe de la Cité où des estrades ont été disposées, la foule n'a pu s'accumuler. Les têtes se découvrent — pas toutes. Nul signe de vénération. Personne qui se prosterne ou s'agenouille. Les bénédictions tombent dans le vide. La foule qui gouaille Speroni, n'a pas le temps de reprendre ses rires. D'ailleurs, beaucoup de gens sont hostiles. Le bruit court que la religion catholique va être déclarée religion de l'Etat, que chaque régiment aura son aumônier, que les mariages et les baptêmes célébrés par les Constitutionnels devront être renouvelés ou réhabilités ; et c'est à Paris où, depuis dix ans, sont nées et mortes quatre religions pour le moins !

Sous cette tente, trouville de Fontaine, que, dans la nuit du 6 au 7, un coup de vent a enlevée, brisant les poteaux et les chevrons du comble, qu'il a fallu rétablir en quatre jours, et à laquelle on donne les derniers coups de marteau, le Pape descend de son carrosse — qui est le carrosse, paré pour la circonstance, de Joséphine. Au vestibule de l'Archevêché, il est reçu par le cardinal de Belloy, gravit le grand escalier, et trouve, dans la grand'salle les cardinaux, les archevêques et les évêques français, les curés et les desservants des paroisses de Paris. Quatre tables sont dressées : sur une grande, les ornements pontificaux, sur deux autres, les ornements du diacre et du sous-diacre latins, du diacre et du sous-diacre grecs ; sur la quatrième, les chandeliers des acolythes. Le Pape se revêt de ses ornements, pendant que le cardinal de Paris regagne l'église au portail de laquelle il doit le recevoir.

Le cortège se met en marche : en tête l'abbé de Salamon porte la croix. Et quelle revanche pour le prêtre qui fut, dans le Paris révolutionnaire, le mystérieux internonce de Pie VI, pour l'échappé des massacres de septembre, pour le confesseur de la foi qui vit la religion catholique, décrétée de mort avec ses prêtres, de rentrer, la croix pontificale eu main, dans l'église épiscopale de Gobel, dans le Temple de la Raison, dans le Temple de l'Etre Suprême ! Il n'est que l'histoire pour de telles ironies. A ses côtés, les chapelains secrets portant les deux mitres de Sa Sainteté, le thuriféraire avec l'encensoir et la navette, les huit acolythes avec les sept chandeliers ; derrière, le diacre latin entre le diacre et le sous-diacre grecs ; puis, la double file des évêques, des archevêques et des cardinaux français, ceux-là portant le rochet seul, ceux-ci l'amict, le rochet et la chasuble. Et, après les cardinaux évêques assistants et les officiers de la Maison impériale, le Pape, tiare en tête, entre deux cardinaux qui soutiennent les bords de sa chape ; derrière, les officiers et la foule du clergé, et une garde d'honneur l'entoure, et les Grenadiers en haie présentent les armes, et, à son entrée dans

l'église, recevant l'aspersion des mains du cardinal de Paris, le Pape bénit les prêtres ; d'un geste large, il bénit l'assistance, sénateurs et conseillers d'Etat, législateurs et tribuns, généraux et juges... Combien de ceux-là peuvent lever les mains et montrer qu'elles sont pures du sang des Justes !

Et on l'encense, et sous le dais que portent les chanoines, il s'avance vers l'autel, durant que le bourdon mis en branle par seize hommes, sonne en volée et que, des deux croisées du centre, le double orchestre, que dirige Lesueur, l'orchestre de quatre cent soixante musiciens où fusionnent la Chapelle impériale, l'Opéra, Feydeau, Louvois, le Conservatoire, les Grenadiers et les Chasseurs de la Garde, attaque le *Tu es Petrus*.

Le Pape fait sa prière devant l'autel, puis il est conduit à son trône, du côté de l'Evangile. Les cardinaux se rangent : les évêques viennent sur deux files, à droite et à gauche, baiser l'étole pontificale ; lorsque tout le monde a pris place, le Pape assis sur son trône, récite Tierces. Il est à peine dix heures et demie. L'on attend. Pie VII reste sur son trône, immobile, les yeux fermés, priant, ne sentant ni le froid, ni la lenteur de l'attente.

Pourtant, à dix heures, les salves d'artillerie ont annoncé que l'Empereur parlait des Tuileries, mais des à-coups se sont produits dans la marche ; on a mal calculé les embarras que produirait l'immensité du cortège, serré entre les haies de fantassins, attardé par l'empressement des peuples, accroché par de médiocres accidents.

En tête, après les trompettes et les timbaliers des Carabiniers, marche le maréchal Murat, gouverneur de Paris, suivi de son état-major, puis quatre escadrons de Carabiniers, quatre de Cuirassiers, le régiment des Chasseurs à cheval de la Garde et l'escadron des Mameluks. Les hérauts d'armes alors, à cheval, le bâton brodé d'abeilles en main, la cotte d'armes de velours violet brodée d'aigles au corps, sur la tête la loque de velours aux plumes blanches qui s'effarent au vent. Puis, les voilures à six chevaux, toutes d'or glacé de vert et de rose ; la voiture des maîtres des Cérémonies, les quatre voitures de grands-officiers de l'Empire, les trois voitures des ministres, la voiture des grands-officiers de la Couronne, la voiture des grands dignitaires, la voiture des princesses — un temps : l'Empereur.

Son carrosse, c'est un monde qui roule : le corps de la voiture, tout doré, est décoré de frises à médaillons représentant les départements de l'Empire que lie un chaînon de palmettes ; sur les portières, les grandes armoiries. Quatre figures allégoriques soutiennent le ciel, qui est tendu de velours vert brodé de branches d'olivier et de laurier, et cerné par une guirlande de lauriers en bronze doré arrêtée par des aigles d'or : au milieu s'élève, entre quatre aigles, sur un autel d'or, une couronne [modelée sur celle de Charlemagne](#). L'intérieur est tendu de velours blanc brodé en or ; sur le plafond, foudre ailé, entouré d'une double couronne d'oliviers et de lauriers ; au fond et devant, bandes de lauriers autour d'une N couronnée ; au bas des portières, sous les glaces, guirlande de chêne, enfermant une couronne de seize étoiles, avec, au centre, l'étoile de la Légion timbrée de la lettre N. Partout lauriers et semis d'abeilles. Sur la housse et la garniture, semis d'abeilles, et les grandes armoiries ciselées et dorées au mat. Les huit chevaux isabelle, empanachés de blanc, nattés, pomponnés, cocardes de rouge et d'or, harnachés en maroquin rouge, avec les bronzes ciselés et dorés au mal, sont menés à grandes guides par un cocher, — et c'est César, le cocher du 3 nivôse — plantureux, étoile, galonné d'or sur toutes les tailles de son long habit vert ; un piqueur est monté sur un des chevaux de volée ; un garçon

d'attelage est à la tête de chaque paire. Derrière le siège du cocher et derrière la voiture, des grappes de pages, autant qu'il en a pu monter. À la hauteur des chevaux, les aides de camp caracolant ; aux portières, les colonels-généraux de la Garde ; aux roues de derrière, les écuyers ; derrière, l'inspecteur général de la Gendarmerie.

À l'intérieur, à droite, l'Empereur, en petit costume à l'espagnole, de velours pourpre brodé d'or, étincelant de pierreries ; à gauche, l'Impératrice, toute gracieuse, souriante, rajeunie, la figure si bien faite qu'elle paraît vingt-cinq ans ; robe et manteau de satin blanc, brodé d'or et d'argent mélangé, diamants au diadème, au col, aux oreilles, à la ceinture. Sur la banquette devant, les princes Joseph et Louis — on ne dit point princes du sang — encore des costumes à l'espagnole, mais blancs. Cela détonne au milieu des uniformes, paraît efféminé, sentie travesti ; c'est une invention de peintre, d'un peintre pour institution de demoiselles : par les formes, un rappel du travestissement décerné aux Directeurs lors de la Constitution de l'an III ; par la richesse des broderies, par les bas de soie, les souliers blancs à bouffettes d'or, un rappel de la vieille cour ; rien de traditionnel qui le justifie, rien d'actuel ni de contemporain qui l'ennoblisse : Ah ! l'uniforme des Grenadiers !

Après le carrosse impérial, centre du cortège, recommence le défilé des voitures à six chevaux, le cocher menant à grandes guides, un postillon monté sur un des chevaux de volée, trois valets de pied grimpés derrière ; voiture pour les grands-officiers de la Couronne, quatre voilures pour les dames et les officiers de l'Impératrice, deux pour les officiers de l'Empereur, quatre pour les officiers et les dames des princes et princesses, une pour les officiers des grands dignitaires ; puis les Grenadiers à cheval, les Canonniers à cheval, la Gendarmerie d'élite.

Ainsi, vingt-cinq voitures traînées par cent cinquante-deux chevaux, six régiments de cavalerie, un immense état-major, c'est ce qui doit, au travers des rues étroites, marcher, évoluer, tourner : que de raisons de retard ! De l'enthousiasme sur le parcours ? On ne sait trop : **Les acclamations ne manquèrent pas**, dit une figurante, et des spectateurs : **Il y avait peu de foule et un grand calme**. Sous la bise glacée, on attendait depuis deux, trois, quatre heures. Le Parisien, désheuré, ne crie pas le ventre creux. Et puis, trop de soldats : 80.000 hommes, a-t-on dit, une triple haie qui empêche de voir, Pour ses quinze sous, on escalade des tonneaux, des bancs, des tables qui branlent ; on ne crie pas quand on a peur de choir. Et puis, est-ce là l'Empereur ? Est-ce là Bonaparte ? Est-ce là, tout velours, plumes, or, diamants, en héros d'opéra, le Soldat, le Général, le Consul ?...

Il est onze heures quand l'Empereur descend de son carrosse, sous la tente dressée en lace du pont de la Cité, auprès du palais de l'Archevêché. Au bas de l'escalier, réception parle cardinal de Belloy : puis, conduite aux appartements, et là, les grands costumes. Il faut du temps à Napoléon pour se dévêtir, pour passer les bas de soie brodés d'or, chausser les brodequins de satin blanc, et, sur la culotte de soie blanche, revêtir la tunique de soie blanche, nouer la ceinture qui doit porter l'épée, coiffer la couronne de lauriers, ajuster l'immense manteau de velours pourpre, chargé de broderies et doublé d'hermine. Et à Joséphine, si minutieuse en sa coquetterie, si experte, mais si longue à donner les plis qu'il faut aux vêtements qu'elle porte, cette fois obligée à un raidissement de tout le corps, à un effort de sa volonté, pour traîner ce manteau de velours de vingt aunes, chargé de 1.600 francs de broderies, et de 10.300 francs de peaux d'hermine, ce manteau qui ne tient pas aux deux épaules, mais

qui, pour laisser la poitrine découverte et la taille libre, n'est attaché que sur l'épaule gauche et soutenu que par une agrafe à la ceinture ! A la fin, l'Empereur, de ses mains gantées d'or, a saisi le sceptre et la main de justice ; il descend des appartements et, dans la galerie couverte, décorée de tapisseries des Gobelins, qui longe l'église, le cortège se forme. Il est midi moins le quart. D'abord, les huissiers, tout noir et vert, masse d'or en main, puis les hérauts d'armes violet et or ; les pages vert et or, les aides et les maîtres des Cérémonies que suit le grand maître, violet et argent ; et ce sont les Honneurs de l'Impératrice, entre deux officiers de la Maison, bleu clair, écarlate ou vert, portés par les maréchaux, bleu de France et or : Sérurier avec le coussin de l'anneau, Moncey avec la corbeille du manteau, Murat avec la couronne : l'Impératrice à présent, entre son premier chambellan et son premier écuyer : son manteau est porté — non, soutenu— par les princesses, ses belles-sœurs : la princesse Joseph, la princesse Louis — et c'est sa fille — la princesse Élixa, la princesse Caroline, la princesse Pauline. Quels cris on entendit à Saint-Cloud et de quelles colères ce manteau fut cause ! Il a fallu que l'Empereur se fâchât, et non pas une fois ; qu'il imposât le manteau ou l'exil. Les princesses donc *soutiennent* le manteau — le moins possible, mais, en échange de leur soumission, elles ont chacune un porte-queue, officier de leur maison. Après, viennent les clames de l'Impératrice, l'escadron volant que mène la boscotte La Rochefoucauld, bouquet de femme si radieusement belles, ou jolies, ou rares, que, dans cette église où elles entrent, elles éveillent un frisson de joie, de volupté et de désir.

Et après, entre des officiers, écarlate, bleu clair, vert et bleu foncé, c'est les Honneurs de Charlemagne : Kellermann avec la couronne, Pérignon avec le sceptre, Lefebvre avec l'épée — maréchaux honoraires chargés de la gloire passée. Puis les Honneurs de l'Empereur : Bernadotte, en maréchal d'Empire, porte le collier, Eugène Beauharnais, en colonel-général des Chasseurs, l'anneau, Berthier, en grand veneur, le globe, Talleyrand, en grand chambellan, la corbeille du manteau, — et celui-là, pour l'accompagner, a deux *figures* dignes de la sienne, Remuant et Lauriston.

L'Empereur s'avance, tenant le sceptre et la main de justice, et son manteau est porté par les deux princes et les deux grands dignitaires en leur costume à l'espagnole, contrastant fâcheusement avec sa robe à l'antique et sa couronne de César romain. Derrière, les grands-officiers de la Couronne, les colonels-généraux de la Garde, les ministres, les maréchaux, les grands officiers de l'Empire. Le canon tonne sur le bas quai, le bourdon résonne sous le ballant tout neuf, don de l'Empereur ; l'eau bénite est offerte par le cardinal de Belloy et le cardinal Cambacérés. L'archevêque commence un discours, qui menace d'être long et que Duroc fait signe d'abrégé ; au même moment, l'Empereur coupe et pousse, les deux orchestres attaquent une marche guerrière. On commence enfin !

Selon l'étiquette adoptée, si longuement discutée, la cérémonie se déroule ; aucun recueillement ; on a froid, on a faim, quoiqu'il se soit glissé dans l'église des marchands avec des petits pains et de la charcuterie ; sauf des tribunes, dans le chœur, encore celles du rez-de-chaussée et du premier étage, on ne voit rien de la cérémonie qui s'accomplit dans le chœur. Heureusement a-t-on la musique, la messe et le *Te Deum* à double dessin, composés tout exprès par Paësiclo, où Lesueur a intercalé des morceaux de sa façon : l'*Unxerunt Salomonem*, l'*Accingere Gladio*, le *Judicabit*, le *Veni Sancte Spiritus* et l'abbé

Rose son *Vivat* déjà fameux. Que de musique ! Pour les parties d'orchestre, on a copié et on exécute 17.738 pages de musique !

Ainsi que l'a voulu Napoléon, la première partie de la cérémonie n'est vue dans ses détails que *par des prêtres ou par des hommes qui, par la supériorité de leur raison, ont autant de foi que dans le VIIIe siècle*. Ainsi, le serment, les onctions, la bénédiction et la tradition des ornements passent inaperçus. A peine si l'on a distingué l'Empereur, lorsque montant à l'autel et se tournant vers l'assistance, il s'est couronné lui-même ; il a disparu lorsque, descendant les degrés, il est venu couronner l'Impératrice. La marche vers le grand trône pour l'intronisation produit de l'effet : l'Impératrice gravit les cinq premiers degrés, et, alors, le poids du manteau qui n'est plus soutenu par les princesses, restées en bas des marches, la fait chanceler, manque l'entraîner et la précipiter en arrière. Elle doit pour se redresser et continuer l'ascension faire appel à tous ses nerfs. Les porteuses de queue ont-elles médité celle vengeance ? on l'a cru ; ce qui les innocente, c'est. que pareille aventure arrive à l'Empereur ; il chancelle, lui aussi, on le voit faire un léger mouvement en arrière ; mais, par un élan vigoureux, il se reprend et lestement gravit les degrés.

Lorsque, après l'intronisation, le Pape, baisant l'Empereur sur la joue, prononce le *Vivat Imperator in æternum*, on comprend peu et l'on ne crie guère ; d'ailleurs, les deux orchestres attaquent le *Vivat* dont on dit merveille. Il y a la distraction des allées et venues du grand aumônier portant et rapportant, du grand trône à l'autel, le livre des Évangiles et la Paix ; il y a surtout des offrandes, le joli spectacle des plus belles entre les dames du Palais, marchant après le grand maître et portant, d'un geste étudié, décent et pieux, les deux cierges incrustés de treize napoléons d'or, le pain d'argent, le pain d'or et le vase. Cela réjouit davantage les yeux qu'à Reims, jadis, les quatre seigneurs des offrandes, portant le vase de vermeil, le pain d'or, le pain d'argent et la bourse de velours rouge en broderie d'or où étaient treize pièces d'or du poids de cinq pistoles chacune.

Enfin, la messe est terminée ; le Pape, ses assistants, les cardinaux et les prêtres de sa suite se retirent dans la sacristie du Trésor. Le grand aumônier va chercher à l'autel le livre des Évangiles, le porte au grand trône et, debout à la gauche de l'Empereur, le tient ouvert. Les présidents du Sénat, du Corps Législatif, du Tribunal, du Conseil d'Etat, présentés par le grand électeur, déploient devant l'Empereur la formule du serment. La main sur les Évangiles, Napoléon le prononce d'une voix qui retentit aux extrémités de l'église : *Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la Liberté des Cultes ; de respecter et de faire respecter l'Egalité des Droits, la Liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des Biens nationaux, de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la Loi ; de maintenir l'institution de la Légion d'Honneur ; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du Peuple français*. Et alors, tandis qu'un héraut d'armes redit les formules désuètes des Capétiens et proclame : *Le très glorieux et très auguste empereur Napoléon, empereur des Français, sacré et intronisé*, les hommes de la Révolution, témoins et garants de ce serment qui affirme et stabilise leur œuvre, qui rend définitives les conquêtes emportées par treize années de luttes, acclament celui en qui, alors seulement, ils reconnaissent leur chef élu, le représentant couronné de la Révolution triomphante.

Cependant, le clergé de la cathédrale s'est réuni au pied du trône pour reconduire l'Empereur ; le cortège se reforme une dernière fois par une manœuvre compliquée et se met en marche vers l'Archevêché.

Tout s'est bien passé, sérieusement, noblement, froidement. Pas un accroc, pas une faute des acteurs. Despréaux, le mari de la Guimard, répétiteur des Cérémonies, a bien gagné les 2.100 francs de gratification qu'il recevra. Les Jacobins d'hier, Murat et Bernadotte, ont porté avec recueillement les coussins, chargés ou non des insignes jadis détestés de la tyrannie ; les dames ont figuré comme en un ballet, avec autant de grâce et plus de dignité ; l'Impératrice a paru adorable, et même jeune ; la moue des princesses a été traversée de sourires, certaines n'ayant pas résisté à être jolies ; l'Empereur s'est montré imposant et majestueux ; la couronne des Césars seyait à sa tête romaine qu'illuminaient le génie et l'orgueil. Il a bâillé, a-t-on dit. Il était homme et pouvait avoir des tiraillements d'estomac. Au retour, vers l'Archevêché, ayant à parler à Fesch qui marchait devant lui, il lui a donné dans le dos du bout de son sceptre pour le faire retourner ; mais seul, un fidèle l'a vu. On a pu trouver la cérémonie longue et fastidieuse ; nul ne l'a trouvée ridicule. Les philosophes en sont pour leurs menaces.

Il est trois heures. Le jour tombe sous le ciel gris et neigeux, et l'itinéraire que l'Empereur doit suivre au retour est bien plus long. Par la rue du Parvis et la rue du Marché-Neuf, on gagnera la rue de la Barillerie qui passe devant le Palais de Justice et qui, par son prolongement, la rue Saint-Barthélemy, aboutit au Pont-au-Change ; de là, par la place du Châtelet, on abordera la rue Saint-Denis et on s'enfoncera dans ces quartiers les plus commerçants et les plus populeux ; au boulevard, on tournera à gauche, et, suivant de bout en bout jusqu'à la rue Impériale et la place de la Concorde, on rentrera aux Tuileries par le Pont-Tournant et le jardin.

Les rues, la rue Saint-Denis en particulier, se sont parées et faites belles. On ne pavaisait point alors ; on tendait, comme en certains pays encore au passage des processions. Cela fait une bigarrure qui étonne mais qui plaît. Les riches ont loué des tapisseries, pendu des tapis à chaque fenêtre ; les moins aisés ont sorti les toiles des Indes qu'on a toujours en quelque coin, les jus d'herbe et les toiles de Gènes. Les pauvres ont vidé leur armoire à linge, étalé leurs draps de lit en y piquant des branchettes de sapin ; la rue tout entière a pris un aspect de fête ; aux étages, les lampions s'allument ; aux mansardes, vacillent les lueurs de chandelles des six coupées en quatre. Les cavaliers d'escorte, les pages, les valets de pied portent les cinq cents torches qu'on vient de distribuer. Paris a dîné : il est cinq heures. A mesure que cette langue de feu s'insinue au cœur de la ville, un tonnerre continu d'acclamations l'accueille. L'Empereur et l'Impératrice souriants, saluent avec un air de connaissance et d'affection.

Un témoin — à la fois partisan des Bourbons et des anarchistes, en qui ont fusionné, comme en beaucoup, les oppositions blanche et rouge — voulant s'expliquer le brouhaha et les trépignements qui se sont manifestés devant lui à l'aspect de la voiture sacrée se refuse à y voir les marques de l'allégresse et les témoignages de l'amour, rien que le mouvement et le langage d'une excessive curiosité qui aperçoit enfin son objet et qui, loin d'être déçue dans son attente la voit surpassée. Ce témoin est précieux, car il critique : trop peu de torches ; on dirait un enterrement ou une exécution nocturne ; le froid fait grimacer les figures ; surtout, pas de musique ! Mais il avoue les cris qui percent les oreilles et le mouvement fluctueux. Même, quand, suivant le cortège, il arrive au

boulevard, il est vaincu par la beauté du spectacle : tout y est illuminé, sur deux rangs, d'ifs, d'étoiles et d'orangers, places à dix pas de distance et reliés d'un côté à l'autre de la chaussée par des guirlandes de feux de couleur ; la voie triomphale est comme plafonnée en diamants, topazes et rubis. A la porte Saint-Denis, énorme étoile où brille une N couronnée ; à la place de la Concorde, un obélisque de feu supportant une étoile à cinq rayons, de vingt-cinq pieds de diamètre ; le Garde-Meuble, éclairé par des lustres entre les colonnes ; la perspective des illuminations sur la Seine, des Invalides à la Préfecture de Police ; les Tuileries dont des lignes de feu dessinent l'architecture ; dans les jardins, des colonnes, des arcs de triomphe, des ifs, des caisses d'oranger, lampions, verres de couleur, terrines. Il en a coûté 13.118 francs de maçonnerie, 3.283 francs de terrasse, 1.188 francs de manœuvres, 25.840 francs de charpente, 6.000 francs de serrurerie, 17.729 francs de vitrerie, 49.000 francs de lampions, 1.170 francs de peinture, 9.000 francs de pavage, jardinage et inspection — et toutes ces flammes officielles ne valent point, pour la gloire de Napoléon, un bout de cette chandelle des six qu'un tâcheron de la rue Saint-Denis a posée toute allumée au-devant île sa mansarde et qui tremble et s'éteint au vent du soir.

VII. — LE LENDEMAIN DU SACRE.

Napoléon est rentré aux Tuileries. Il a dîné gaiment tête à tête avec Joséphine et, par un enfantillage d'amant heureux, il a voulu qu'elle gardât sa couronne, qui lui allait si bien. Il est ravi de sa journée ; il fait des compliments aux femmes de la Cour. C'est à moi, Mesdames, que vous devez d'être aussi charmantes. Pas d'émotion qui l'ait pénétré et dont il témoigne ; pas de terreur en évoquant le mystère de la souveraineté ; pas de méfiance vis-à-vis de l'avenir ; la satisfaction un peu plate que la pompe ait été si brillante et que chacun y ait bien tenu son rôle. Il n'est pas fatigué ; il n'est pas las de cérémonies — au contraire ; il en veut encore et encore. Demain, ce sera la fête populaire, où il ne paraîtra point : salves à six heures du matin, chars de musiciens depuis onze heures, grand concert à midi devant les Tuileries avec ascension de ballons dorés et détonnants, danses sur la place de la Concorde et sur les boulevards, spectacles forains, mais de cocagne, jeux de bague, illuminations, feu d'artifice, rien qui soit particulier, hormis les hérauts d'armes parcourant la ville et jetant à la volée des médailles du Couronnement : d'un côté la tête laurée de Napoléon, de l'autre l'Empereur élevé sur le pavois par le peuple et l'armée. L'Empereur, avait-on dit, sera couronné aux Invalides, élevé sur le pavois au Champ de Mars, sacré à Notre-Dame ; c'est tout ce qui reste du pavois. De ces médailles de quatorze millimètres, on jette 75.000 en argent, à 10 centimes la pièce, mélangées de quelques-unes en or, à 8 francs. De ces petites en or, on distribue 12.000 à la Garde impériale. L'Empereur a pensé un instant à donner à chaque militaire de l'armée une médaille en bronze grand module et, à cet effet, il en aurait voulu 100.000, mais il s'est arrêté. La dépense totale, prévue pour 100.000 francs, montait déjà à 229.642 fr. 40 centimes.

L'effet produit à Paris par cette promenade des hérauts d'arme est médiocre : À Reims, les hérauts ne jetaient les pièces d'or et d'argent que dans la nef et le chœur de l'église. Cela a amené de graves désordres : une femme fort bien vêtue, ayant reçu une vingtaine de médailles sur son fichu, fut en un instant agrippée, décoiffée, presque dévolue. Était-ce la traiter le peuple en souverain ?

D'abord, l'Empereur avait voulu revenir de Notre-Dame au Champ de Mars ; puis, il s'est décidé à remettre au lendemain du Sacre pour distribuer les Aigles aux députations de l'armée et des gardes nationales. Ce jour-là, le temps, quoique froid, était passable, mais l'Impératrice était fatiguée, si souffrante qu'on dut attendre le 14 (5). Aussi bien, les préparatifs n'étaient pas terminés. Au-devant de l'École militaire, on devait dresser des tentes et des amphithéâtres, les tentes pour l'Empereur et sa cour, le Sénat, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, les officiers et les dames du Palais et le Corps diplomatique ; les gradins découverts pour les députations de tous genres. Cela pouvait être décoratif, mais, en décembre, c'était peu prudent. Dans la soirée du 13 frimaire, vers les dix heures du soir, commence à tomber une pluie mêlée de neige. Elle tombe toute la nuit, toute la matinée, sans une éclaircie. A dix heures, cependant, éclate le coup de canon annonçant que l'Empereur part des Tuileries. On attend ; on espère que le temps va se lever ; il ne se lève pas. Tout le monde, sauf l'Empereur, est à son poste. Il faut partir. Nouveaux coups de canon et, celle fois, mise en roule du cortège sous la terrible pluie : Chasseurs à cheval et Mameluks en tête, Grenadiers et Gendarmes d'élite en queue, les voitures dans le même ordre que le jour du Couronnement, l'Empereur dans son petit

costume, l'Impératrice, les princesses, les dames, en robe de cour, poitrine nue, tous les dignitaires, les grands-officiers et les officiers, empanachés, dorés et reluisants ; et, quand il ne pleut pas, il neige — souvent les deux ensemble. On traverse le jardin, la place de la Concorde, le pont, la rue de Bourgogne, la rue de Grenelle ; devant les Invalides, salut par la batterie triomphale ; puis, par les boulevards neufs, non encore baptisés, on gagne l'École militaire. Là, salve de toute l'artillerie. Napoléon Bonaparte rentre en souverain dans cette maison qu'il a quittée, dix-neuf années plus tôt, le 28 octobre 1780, sous-lieutenant d'artillerie, pour s'en aller à Valence monter ses gardes au régiment de la Fère !

Dans le pavillon central, où étaient le salon du roi et les appartements du gouverneur, il recevra les hommages du Corps diplomatique. Cela était bien délabré, mais en deux mois on a fait le nécessaire et le Garde-Meuble a disposé des tapisseries et des sièges. L'Empereur et l'Impératrice revêtent les ornements impériaux et se présentent sous leur lente. Hélas ! [les toiles peintes, couvertes de neige fondue, ont fait eau de toutes parts](#) ; il a fallu des précautions infinies pour garantir les trônes de la pluie. Les autres sièges sont trempés, et la pluie redouble.

Au moment où l'Empereur prend place, un jeune homme, s'échappant de la foule, s'élance criant : La liberté ou la mort ! Quelques cuirassiers courent sur lui, l'enlèvent : c'est un nommé Faure, interne à l'hôpital Saint-Louis ; [un jeune homme dont l'imagination est ardente, dira le soir même Fouché. Il faudra lui infliger une courte détention et le renvoyer ensuite dans sa famille.](#) Ce que l'on fait : comme on veut le silence, on ne recherche pas si, comme Faure l'a prétendu plus tard, il n'est pas seul dans ce projet, s'il a pour complices des officiers, des soldats, des [hommes de mérite](#).

Cet incident a passé inaperçu. Le canon a tonné ; la cérémonie commence. Toutes les troupes sont rangées en ligne, face au trône ; les députations de l'armée sur la droite et sur la gauche en colonnes serrées, celles des gardes nationales dans l'intervalle du centre de la ligne ; au bas du trône, les colonels de tous les régiments, les présidents des collèges électoraux des cent huit départements, debout, tenant les aigles ; à la tête de la première ligne, les tambours et les musiques.

Au signal donné par le maréchal gouverneur de Paris les colonnes s'ébranlent vers le trône. L'Empereur se lève : [Soldats, voici vos drapeaux. Ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement, ils seront partout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre et les maintenir constamment par votre courage, sur le chemin de la victoire.](#) Les colonels répètent le serment en brandissant les hampes et faisant flotter les drapeaux ; les soldats qui ont présenté les armes, [mettent leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes](#), et col enthousiasme, réglé par le Cérémonial, dure jusqu'à ce que les drapeaux aient rejoint leurs corps. Ensuite, défilé. Mais [les assistants transis de froid, mouillés de l'eau qui pénètre les toiles, ont quitté leurs rangs et sont allés en désordre chercher des places où ils espèrent trouver des abris.](#) L'Impératrice et les princesses se sont retirées : seule la princesse Caroline est restée, [s'accoutumant, a-t-elle dit, à supporter les contraintes inséparables du trône.](#) L'armée, couverte de boue et trempée de la pluie la plus froide, défile au milieu d'un lac de boue, devant des banquettes. Fontaine est désespéré.

L'Empereur a été bien inspiré lorsqu'il a repoussé le couronnement au Champ de Mars qu'on lui proposait en réminiscence de la Fédération. [Se représente-t-on, a-](#)

t-il dit, l'effet que produiraient l'Empereur et sa famille, exposés, dans leurs habits impériaux, à l'injure du temps, à la boue, à la poussière ou à la pluie ? Quel sujet de plaisanterie pour les Parisiens qui aiment à tourner tout en ridicule et qui sont accoutumés à voir Chéron à l'Opéra et Talma au Théâtre-Français faire l'Empereur beaucoup mieux que je ne saurais le faire. Cette fois, le bon sens l'a sauvé ; mais il n'en est pas plus content de sa journée. Sous la pluie, passé cinq heures, il rentre aux Tuileries. Il y a encore un grand dîner, un immense dîner — *dîner*, non *souper*, entendez-vous monsieur de Talleyrand !

A six heures, on est réuni dans la Salle du trône. Le grand maréchal annonce que Leurs Majestés sont servies. Avec le Pape, l'Empereur et l'Impératrice passent dans la galerie de Diane ; les invités suivent. Il y a cinq tables¹ : au milieu de la galerie, sur une estrade, sous un dais, la table impériale. L'Impératrice s'assoit au milieu, l'Empereur à sa droite, le Pape à sa gauche, l'électeur de Ratisbonne en retour. Les grands-officiers se tiennent debout derrière l'Empereur, à droite et à gauche ; les pages servent. Des deux côtés de la table impériale, table des princes et des princesses, table des membres du Corps diplomatique, table des ministres et des grands-officiers de l'Empire, table des officiers et des dames de cour. Pendant le repas, musique ; après, dans la grande salle, qui sera la Salle des maréchaux, concert ; puis, étrange spectacle à offrira un pape, ballet. Au moment où le ballet commence, Pie VII se retire ; l'Empereur le reconduit jusqu'à la galerie de Diane. Puis il reprend sa place pour regarder Mmes Gardel, Vestris et Duport, exécutant, avec sept danseuses et deux danseurs, un divertissement pastoral, accompagné de galoubet, tambourin et triangle. Même en est-il à ce point satisfait qu'il octroie une gratification de 3.000 francs à chacun des coryphées.

Et les fêtes vont ainsi presque chaque jour : Le 22 (13 décembre), fête offerte au populaire par le Sénat dans les jardins du Luxembourg : musiques militaires, danses, illuminations, feu d'artifice ; le 24, dîner offert par les maires de Paris aux maires des trente-six lionnes Villes, dans la salle de la Société olympique ; le 25 (10), fête offerte à l'Empereur, à l'Hôtel de Ville, par la Ville de Paris, fête monstre sur laquelle il se faut arrêter, car elle a pour objet encore de renouveler les coutumes de l'ancien régime en les noyant dans la magnificence du nouveau et de perpétuer les souvenirs du passé en les *imprécisant*.

Depuis le début de vendémiaire, le préfet, Frochot, se prépare pour cette fête : il a annoncé alors au Conseil général municipal de la Ville de Paris la disposition où était Sa Majesté Impériale d'accepter à l'époque de son couronnement, l'invitation qui lui a été faite, au nom de la Ville, de se rendre à la Maison commune. Il s'agit de surpasser toutes les fêtes qui furent données aux rois Bourbons, de raffiner par la magnificence, le goût, la recherche, et surtout la multiplicité, sur ce qu'imagine le grand chambellan de l'Empereur et ce que règle le grand maître des Cérémonies.

Il y a les divertissements à l'usage du populaire : loterie de 13.000 volailles, fontaines de vin, orchestres, chansons par les chanteurs du gouvernement,

¹ Au festin royal, à Reims il y avait de même cinq tables : celle du roi devant la cheminée, sur une estrade élevée de quatre marches et sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or ; les tables des pairs ecclésiastiques et laïques à droite et à gauche et, plus loin, les tables des ambassadeurs et celles des honneurs (grand chambellan, premier gentilhomme de la chambre et les quatre chevaliers du Saint-Esprit ayant porté les offrandes). Nulle part de femmes.

illuminations et le reste, mais ce n'est rien près des plaisirs réservés aux invités de l'Hôtel de Ville. Au fait, invités par qui ? Jadis c'étaient le prévôt des marchands et le corps de ville ; à présent ce seraient le préfet et le Conseil général : mais les maires et adjoints, prétendant qu'ils constituent le Corps municipal, protestent que la fête doit se donner en leur nom. Il est un moyen que l'Empereur emploie pour mettre tout le monde d'accord : ce sera le maréchal gouverneur de Paris qui fera les honneurs. Cela est contraire à tous les précédents, et l'on s'étonne, mais ce gouverneur c'est Murat !

Toutefois, c'est au préfet Frochot que revient l'invention et elle n'est point banale : tous les invités qui ne sont point de la Cour, se réunissent de onze heures à midi, à l'Hôtel de Ville, dans la Salle du Trône. Ils passent, à une heure un quart, dans trois galeries où cinq tables sont servies en ambigu. Six cents dames y prennent place. Les hommes mangent debout, à des buffets préparés dans d'autres salons. Lorsqu'on dessert, vers les deux heures et demie, arrive le maréchal gouverneur de Paris, qui est reçu, au bas du grand escalier, par le Corps municipal. A trois heures, une salve d'artillerie annonce que Leurs Majestés partent des Tuileries. même cortège que le jour du Sacre, même itinéraire jusqu'au Pont Neuf : Là attendent, Murat à la tête, toutes les autorités et, non pas seulement les deux préfets avec leurs secrétaires généraux, les conseillers de préfecture, les maires et les adjoints, les membres du conseil municipal, mais tout ce qui tient une part d'administration, finances, hôpitaux, mont-de-piété, contributions, chambre de commerce, octroi, instruction publique, tout ce qui est employé, tout ce qui émarge au budget, tout ce qui prête même ses services gratuits.

L'Empereur salue de la tête, et les représentants de la Ville reprennent le chemin de la *Maison commune*, où la Garde impériale a relevé tous les postes. Au perron, réception, puis, dans la Salle du Trône, discours du préfet, réponse de l'Empereur : *Je veux que vous sachiez que, dans les batailles, dans les plus grands périls, sur les mers, au milieu des déserts même, j'ai toujours eu en vue l'opinion de cette grande capitale de l'Europe, après toutefois le suffrage tout-puissant sur mon cœur, de la postérité.* Murat présente à l'Empereur des exemplaires en or des médailles que la Ville a fait frapper pour commémorer ce jour solennel : Frochot n'a pas manqué d'y employer son compatriote et protégé le peintre Prudhon, qui fut souvent mieux inspiré. Puis, Leurs Majestés sont conduites dans leurs appartements où les présentations ont lieu : nouveaux discours, grâces, nominations : le doyen des maires de Paris sénateur, trois fonctionnaires de la Ville légionnaires. Le préfet présente à l'Empereur et à l'Impératrice les neufs faisant partie du grand service en vermeil que la Ville a reçu la permission de leur offrir¹. Quant à la toilette en vermeil et en or, don de la Ville à l'Impératrice, elle est exposée dans un cabinet voisin.

Le préfet annonce que Leurs Majestés sont servies et elles passent dans une salle qu'on a baptisée Salle des Victoires et dont les murs sont couverts, entre des trophées de drapeaux et des figures allégoriques, d'inscriptions latines composées par un employé de la Ville, Petit-Radel ; ce sont les *Fastes napoléoniens* : tous les combats auxquels Bonaparte assista y sont énumérés ; quant au 18 brumaire, il figure sous cet euphémisme : *Fata Galliarum vertit* (Il change les destins des Gaules).

¹ J'ai parlé assez longuement de cette argenterie et de son usage dans *Joséphine impératrice et reine*, p. 256.

Trois tables : pour Leurs Majestés, pour les princes et les princesses ; pour les grands-officiers de l'Empire ; les officiers de l'Empereur, de l'Impératrice et des princes mangent dans deux autres salles.

Bien que placée sur une estrade, sous un dais, entourée de grands-officiers de la Couronne, servie par les pages, la table impériale, même avec les nefs placées aux deux bouts, ne représente qu'à demi le grand couvert des rois. L'étiquette y est à la fois plus stricte, puisque Napoléon et Joséphine y figurent seuls, moins patriarcale, puisque le Corps de Ville ne les sert point, plus humaine, puisque, à d'autres tables, on mange en même temps. Pourtant ce qui rappelle le grand couvert, c'est le défilé des personnes invitées. Durant le repas, musique et chants : paroles de M. de Propiac, archiviste du département de la Seine. Après, on rentre dans la salle de réception : café. L'Empereur s'avance sur une sorte de balcon qu'on a préparé au-dessus de la place. On y chante des couplets — encore façon de Propiac. Puis, il met le feu au dragon qui, traversant sur un fil de fer la place de Grève va, de l'autre côté de la rivière, allumer le feu d'artifice : c'est le *Passage du mont Saint-Bernard* qu'on a voulu représenter et, dans le bouquet, apparaît au sommet la figure équestre du Consul, tandis que, sur la rivière, s'illumine un navire symbolisant la Ville de Paris, et que, du Parvis Notre-Dame, s'élève un ballon portant la couronne impériale toute en feu, un ballon que Garnerin a fourni pour 9.000 francs et qui, quarante-six heures après, tombe sur le lac Bracciano près de Rome. — L'Empereur écrira au Pape, de Milan, le 4 prairial (24 mai) [Le ballon si heureusement arrivé à Rome et qui avait été lancé à Paris le jour du Sacre me semble devoir être conservé précieusement en mémoire de cet événement extraordinaire. Je désirerais que Votre Sainteté voulût le faire mettre dans un endroit particulier où les étrangers pussent le voir et qu'une inscription constatât que, en tant d'heures, il est arrivé à Rome.](#)

Après le feu d'artifice, Leurs Majestés tiennent cercle. Puis, on passe dans la galerie du Saint-Esprit où il y a concert : le principal morceau est une cantate scénique, *Trasibule*, paroles de M. Beaunier, chef de division au ministère de l'Intérieur, musique de Berton. *Trasibule*, c'est l'Empereur. Puis, bal ouvert par les princes et princesses, dansant avec des dames et des jeunes gens de la ville ; puis, jeu : on ne joue point à la vérité, mais, sur les sables préparées pour Leurs Majestés, sont des bourses de jetons frappés pour commémorer la fête ; puis, buffet et, à neuf heures, départ en grand cortège. Il en coûte à la Ville 1.748.646 francs, mais peut-on payer assez cher la présence du souverain !

Et puis, il y a la fête offerte par les généraux dans la salle du Cirque olympique, pour laquelle chaque divisionnaire est taxé à 3.000 francs, chaque brigadier à 1.500, où le repas seul, servi par Véry, revient à 60.000 francs ; il y a la fête offerte par les maréchaux d'Empire, dans la salle de l'Opéra, décorée de gaze d'argent et de guirlandes de fleurs, fête délicieuse, dit-on, et qui coûte la misère de 180.000 francs ; il y a la fête offerte à l'Impératrice par le Corps Législatif, avec l'inauguration de la statue de Napoléon ; depuis, tous les jours, audience sur le trône, avec l'appareil de la Cour entière en grand costume : audience aux archevêques et évoques ; audience aux présidents des Collèges électoraux et des Collèges d'arrondissement et aux préfets ; audience aux présidents de Conseils de département, aux sous-préfets, aux maires des Bonnes Villes, aux présidents de canton ; audience aux députations de l'armée ; audience à la Consulte d'Italie ; audience à l'Institut impérial... L'Empereur ne se rassasie point de cérémonies, et c'est chasse impériale, avec les princes étrangers, les jours où il ne donne pas de grandes audiences, où il ne reçoit pas de fêtes, et cela se termine en apothéose par la séance solennelle du Sénat où l'Empereur accepte la Couronne

d'Italie et confère autour de lui des principautés, par la fête mémorable à Saint-Cloud où, au milieu des raffinements de l'étiquette monarchique, le deuxième fils de Louis et d'Hortense est baptisé par le Pape : mais c'est alors le 3 germinal (24 mars 1808).

VIII. — LA RANÇON DU SACRE.

Voici près de quatre mois que le Pape est à Paris et, dans le brouhaha de fêtes où il ne paraît guère et où il n'a que faire, il visite les églises, il donne des audiences aux fidèles et même aux curieux ; il est familier, un peu bonhomme ; il est en voyageur et visite les curiosités : le bois de Boulogne, les Invalides, la Manufacture de Sèvres, la Monnaie des médailles, les Gobelins, l'Hôtel-Dieu, la manufacture de Vernis sur métaux, la Bibliothèque impériale, l'École des Mines, l'Imprimerie impériale, l'Hôtel des monnaies, le Conservatoire des Arts et Métiers, les Sourds-Muets, les Quinze-Vingts et, à chaque fois, discours, bénédiction, exercices, impression de livres tels que l'*Oraison dominicale en CL langues*, frappe de médailles, démonstration de procédés, expériences et le reste. Cela peut l'intéresser, l'instruire, l'amuser, mais est-ce là ce qu'il est venu faire ? Est-ce pour cela qu'il s'attarde ? On a dit que l'Empereur s'employait de tous les moyens pour le retenir, qu'il prétendait lui inspirer l'idée de se fixer à Paris, au moins de partager sa vie entre Paris et Rome : Certes, la pensée a pu, dès lors, en venir à Napoléon ; il a pu, par quelque insinuation d'un de ses confidents à un familier du Pape, taler le terrain ; que ce fût là une de ses préoccupations d'avenir, il n'y a pas à le contredire ; que, par la suite, un tel projet se soit précisé dans son esprit, à proportion que sa fortune toujours grandissante l'entraînait vers les sommets et lui faisait perdre le sens du réel, on ne saurait le discuter ; mais, à ce moment, si, très prudemment, l'ouverture fut faite, devant l'échec subi, il n'insista point. En fait, il n'eût pas mieux demandé que de voir partir le Pape. Outre, que c'était une occupation de chaque jour d'assurer les visites, d'organiser les courses, de régler les audiences, de corriger les discours, de fabriquer au Pape des mots heureux ; outre que ce séjour encombrant coûtait cher — en loyers d'hôtels garnis pour la suite du Pape, en meubles, en blanchissage, éclairage, chauffage et nourriture, un million au moins. — Napoléon était partagé entre la crainte qu'on ne fît pas assez et que les honneurs ne fussent pas à la hauteur delà dignité pontificale, et la crainte qu'on ne fît trop et qu'il ne résultait du voyage du Pape un essor de l'ultramontanisme, que Pie VII ne se rendît trop populaire et que, par là, lui, l'Empereur, se trouvât offusqué. Il était arrivé à ne point même garder pour le Pape les égards qu'il devait à son hôte. Il l'avait mis à la troisième place au banquet du II frimaire ; il prit le pas sur lui dans toutes les occasions ; il l'*abreuva d'humiliations*, dit Consalvi, que sa haine porte à tout grossir. N'était-ce point pour que Pie VII se décidât à regagner Rome ? Son départ arrangerait tout, car, à présent qu'il était venu, qu'il avait, pour la cérémonie, cédé presque sur tous les points, qu'il avait officié, béni, sacré, intronisé, il fallait le payer — et c'est pourquoi l'Empereur eût souhaité qu'il partît, et c'est pourquoi le Pape ne partait point.

Sans doute, lui préparait-on des présents somptueux et paraissait-on s'ingénier à satisfaire ses désirs. Il avait semblé souhaiter un lapis de la Savonnerie pour son salon ; on lui en offrirait deux, un de vingt-cinq pieds, un autre de douze et cela coûterait 30.000 francs. Il avait vanté les tapisseries des Gobelins ; on lui en choisirait huit avec des sujets du Nouveau Testament : prix 80.000 francs. L'Impératrice devait lui offrir un rochet, mais elle en avait déjà envoyé un par Tascher : on le remplacerait par deux candélabres qu'il avait remarqués à Sèvres : 24.000 francs, et on y joindrait des vases, un cabaret et un service de 12.000. On avait de bien autres desseins pour une chapelle qui serait le présent

d'importance avec une tiare : L'autel serait à fond de lapis-lazuli semé d'abeilles d'argent doré : au milieu, serait encastré un bas-relief d'argent surdoré, de neuf pieds de long sur trois de haut, représentant la Nativité et comportant dix-huit figures très saillantes, dessinées par Lebrun et modelées par Coustou. C'était là une excellente occasion que proposait M. Auguste, orfèvre, allié de la famille Coustou : il avait racheté, lors de la vente, ce bas-relief donné par Louis XIV à la maison professe des Jésuites. On y ajouterait des apôtres modelés par Cartelier et un Christ, œuvre de Roland. Quant au calice, à la patène, aux burettes et au plateau d'or ciselé du style le plus moderne, on les ornerait de vingt-quatre camées du XVe siècle où étaient gravées les scènes de la Passion et d'une camée plus récente, une tête de Jésus-Christ. Il n'en coûterait pas, en tout, 240.000 francs, et le bas-relief et les camées, s'il eût fallu les faire exécuter, eussent valu plus cher que la chapelle entière.

Fleurieu, l'intendant général, est ravi. [Aucun monument comparable à la chapelle ne se voit, écrit-il, ni en Italie ni ailleurs.](#) Le public a été admis à examiner les modèles exposés au musée Napoléon, qui ont été hautement approuvés par Talleyrand, Visconti et d'Hauterive. Survient Fesch, qui déclare que c'est très laid, tout à fait manqué et le dit à l'Empereur. Napoléon s'inquiète, veut se rendre compte et, au début de germinal arrive voir la chapelle. Il consulte Denon, qui déjà est en lutte avec Fleurieu sur quantité d'autres points et qu'on eut bien soin d'écarter, et Denon répond : [Un présent de la nature de celui que Votre Majesté fait au Pape et d'une dépense aussi considérable, destiné pour un pays où l'on sait apprécier ce genre de choses et où il sera montré, vu avec intérêt et curiosité, devient une espèce de monument auquel votre nom, Sire, sera encore attaché dans mille ans.](#) Je suis loin de chercher à critiquer ce que d'autres vous proposent, mais je crois de mon devoir, Sire, par la place que vous m'avez donnée, par la confiance que Votre Majesté a eu la bonté de m'accorder, de lui dire que l'ensemble de ce présent est composé de parties incohérentes, que le devant d'autel, fort bien en lui-même, n'est point d'accord avec le style des chandeliers qui sont maigres et lourds, que le calice et les burettes sont encore d'un troisième style et que rien de tout cela ne porte le caractère de la grandeur et du bon goût. L'oracle ayant parlé, l'Empereur doute fort à présent de sa chapelle : au moins pense-t-il se rattraper sur la tiare ; le devis, présenté par Auguste, est monté à 179.800 francs. Sur un fond de velours blanc, s'étagèrent les trois couronnes d'or, composées chacune d'un large bandeau, surmonté de fleurons à feuilles de refend et enrichies de rubis, d'émeraudes et de saphirs entourés de brillants, sur un champ de perles toutes égales et assorties. Le milieu du bandeau de chaque couronne sera occupé par un bas-relief ciselé en or, représentant : *Le Rétablissement du Culte, le Concordat, le Sacre*. On y emploiera 3.345 pierres précieuses et 2.990 perles. Mais on a la fâcheuse idée, pour terminer le chef-d'œuvre, de placer au sommet l'émeraude que Pie VI dut enlever de sa tiare et remettre aux Français pour payer les contributions de Tolentino. Cette émeraude a été depuis lors, conservée au Muséum d'histoire naturelle et on l'en sort à ce dessein.

L'Empereur encore, a assigné sur la grande cassette, des pensions aux Chiaramonti : 15.000 francs au comte Grégoire, 15.000 à Don Hyacinthe archidiacre à Césène, 15.000 à la comtesse Octavie ; 15.000 à la veuve du comte Thomas. Les brevets seront expédiés sur mi ordre donné à l'intendant général le 13 prairial (2 juin) ; mais c'est en quelque sorte contre le gré du Pape et, lorsque Napoléon veut passer aux nièces, [Sa Sainteté exprime le désir qu'on ne leur donnât point de pension, seulement un *regallo*.](#)

Pour la suite, on ne devait pas être moins généreux : boîte à portrait de 30.000 francs et rochet de 10000 à chacun des cinq cardinaux ; diamants de 10.000 à 8.000 à chacun des dix grands-officiers, de 6.000 à 4.000 aux huit autres, 26.000 francs en or à la domesticité, c'est ce qu'a proposé Fleurieu. Mais on rogne les rochets, on rogne près de 8.000 francs aux domestiques, on fait des économies sur tout, des économies vilaines, offensantes même pour le Pape, car, après avoir annoncé et publié qu'on le comblera, on retire les présents qu'on lui avait destinés, qu'on avait même exposés sous cette désignation : ainsi, la chapelle que l'Empereur voulut d'abord offrir à Notre-Dame et qu'il se décida plus tard, en la payant 181.300 fr. 38 au lieu des 240.000 demandés, à donner à Saint-Denis ; ainsi deux carrosses dont le roulement faisait grand bruit et brusquement s'éteignit ; ainsi les tapisseries des Gobelins qui ne furent point de première fraîcheur, les porcelaines de Sèvres qui se réduisirent à deux candélabres et à un service pour une personne ; surtout la tiare dont la fameuse émeraude parut à Consalvi une insulte pour les vaincus. Aussi bien celui-ci s'employa-t-il, et de toutes ses forces, à rabaisser tout ce qui venait de France, à montrer de la lésinerie où l'Empereur avait cru déployer de la magnificence, et surtout à mettre au jour les fautes de tact dont les inférieurs étaient coupables et dont l'Empereur se trouva répondre.

En admettant qu'il eut là une part de vérité, — par l'exemple de la chapelle, par celui de l'émeraude de Pie VI, on ne peut dissimuler qu'elle ne s'y trouvât, — faut-il penser que l'Empereur aurait pris cette façon discourtoise de prouver son mécontentement ? Était-ce hostilité des subalternes ou simplement sottise et ladroterie ? En tous cas, on perdait sa peine. Ces choses étaient trop mesquines pour loucher Pie VII. Des promesses lui avaient été faites sur des questions de discipline, des espérances lui avaient été données pour l'amélioration du sort du clergé ; Fesch avait sans doute été bien plus loin en conversation, mais, sauf sur l'affaire des Constitutionnels, des engagements n'avaient été pris que sur le cérémonial du Couronnement. Comme la plupart avaient été attaqués, remis en discussion et finalement annulés, le Pape devait craindre que, sur les articles où il n'avait que des assurances de bonne volonté, il fut encore plus mal traité. Décidé qu'il était à ne rentrer à Rome qu'avec quelque butin, il ne partait point ; on pouvait penser qu'il ne partirait jamais.

Pour les évêques ci-devant constitutionnels, l'Empereur leur avait donné entière satisfaction. Sur les douze constitutionnels nommés évêques au moment du Concordat, six s'étaient refusés, depuis lors, à signer une formule de rétractation que leur conscience repoussait. Les abbés de Pancemont et Dernier ayant reçu des pouvoirs pour les réconcilier, Bernier qui s'en chargea seul, annonça qu'ils s'étaient soumis ; ils furent nommés évêques, mais eux protestèrent qu'ils n'avaient renoncé à aucune de leurs convictions. Le Pape suspendit alors l'expédition de leurs bulles ; et cela durait ainsi depuis le Concordat. Leur soumission ou leur démission avait été un des objets principaux de la négociation entre Consalvi et Fesch. Après avoir agité toute sorte de plans comminatoires, on se restreignit à ce que leur réconciliation eût lieu de vive voix avec le Pape, en présence de l'abbé de Pancemont. Toutefois, dans une conférence préalable chez Portalis où assistaient, outre Pancemont, Fesch et de Pradt, on voulut les contraindre à signer un écrit où se trouvaient ces mots : **Je proteste soumission aux jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France**. La plupart signèrent : seul, Lecoq, archevêque de Besançon, refusa et ne se rendit qu'après que Fesch, dans une seconde conférence, lui eût annoncé que l'Empereur exigeait sa signature. Encore Lecoq protesta-t-il par lettre que, **dans**

les jugements du Saint-Siège auxquels on lui demandait son adhésion, il ne pouvait comprendre les brefs et rescrits du pape Pie VII, lesquels contestent à la nation ses droits, menacent d'excommunication une grande partie de la France, déclarent sacrilège la vente des biens nationaux et tendent à consacrer parmi nous des maximes que nos pères ont constamment et justement repoussées.

Napoléon s'était engagé ; il traita légèrement la question dont il ignorait ou se dissimulait la gravité. Il ne voulut point entendre cette voix de désespérance qui poussait le suprême appel aux libertés gallicanes. Avec le Pape, Lecoq fut moins net. Il raconte ainsi de son entrevue : *Il me demanda avec un air de bonté et d'embarras qui annonçait la crainte de me mortifier, si j'étais soumis aux décisions de l'Église ? Ma réponse fut prompte, énergique et sentimentale : Très Saint-Père, mon vrai patrimoine, c'est la religion catholique, apostolique et romaine. J'ai eu le bonheur d'y naître, je n'ai cessé d'y vivre et j'espère, par la grâce de mon Dieu, que j'y mourrai. Pour moi, les décisions de l'Église sont sacrées ; je les ai proclamées dans mon cachot, sous la hache des tyrans, et je suis toujours prêt à donner pour elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang.* Le Saint-Père, ajoute Lecoq, me presse dans ses bras, me baigne de ses larmes d'attendrissement et se trouve lui-même inondé des miennes.

Après de telles effusions, on pouvait croire qu'on s'était compris : à la vérité il n'en était rien, Lecoq n'entendant point l'Église de la même façon que Pie VII. Mais Pie VII n'en tenait pas moins qu'il avait vaincu : d'une façon apparente, les derniers constitutionnels avaient capitulé et, avec eux, — avec les prélats aussi de la Petite-Église — l'Église gallicane était condamnée à disparaître.

Dans les entours du Pape, on ne voulut même pas accorder à l'Empereur qu'il eût rempli cette promesse : ce n'était pas à lui que les évêques avaient cédé ; ils avaient été subjugués *par les vertus, l'affection, les douces paroles* du Pape.

Restaient les grosses questions pendantes : Dans des entretiens préliminaires, Pie VII avait mis en avant certaines prétentions jugées inadmissibles, auxquelles il renonça, semble-t-il, de lui-même. Il se réduisit alors à des demandes qu'il considérait sans doute comme un minimum et qui furent présentées dans trois mémoires. Par le premier, rédigé par le cardinal Antonelli, il demandait que le crédit destiné à l'entretien des desservants fût porté de treize à quarante millions et que les séminaires fussent dotés ; par le deuxième, rédigé par le prélat Bertozzoli, il demandait l'abolition des Articles organiques et des quatre articles de la Déclaration de l'Assemblée du clergé de France de 1682 ; la réformation de la loi sur le divorce ; la remise aux évêques de la répression des délits commis par les ecclésiastiques ; rétablissement de séminaires ; la dispense du service militaire pour les élèves ecclésiastiques ; l'augmentation des traitements des ministres du culte et des pensions des religieux et des religieuses ; la célébration légale du dimanche et l'interdiction des œuvres serviles les dimanches et les jours de fête ; la défense aux prêtres mariés d'enseigner dans les écoles ; l'organisation de l'instruction religieuse dans les lycées et les écoles ; l'assurance de la soumission des évêques constitutionnels ; la restitution de l'église de Sainte-Geneviève au culte ; la célébration quotidienne de l'office dans les cathédrales ; le rétablissement des congrégations et des missions ; la proclamation comme dominante de la Religion catholique. Enfin par un troisième mémoire, qu'il avait dit-on, rédigé lui-même, le Pape, après avoir énuméré les charges de l'Église et les pertes que le Saint-Siège avait subies, rappelait la donation de Charlemagne et disait : *Qu'il plaise donc à Votre Majesté, afin de rendre parfait le parallèle, de joindre ici l'imitation de cet acte spontané et si*

célèbre par lequel Charlemagne rendit à saint Pierre tout ce qu'il avait recouvré par ses armes glorieuses du don que lui avait fait jadis Pépin, son père, et qu'avaient envahi les Lombards qu'il vainquit ; je veux dire de l'Exarchat et de la Pentapole, avec l'addition d'autres domaines et particulièrement des duchés de Spolète et de Rénovent.

Ces demandes de restitution avaient d'abord été présentées verbalement par Pie VII lors d'une visite qu'il fit à Malmaison. Napoléon avait donné des espérances ; ensuite, Sa Sainteté avait pu se convaincre qu'il n'y avait rien à obtenir, au moins pour le moment, même pour la Romagne. Cependant, dans la réponse écrite qu'il fit, l'Empereur ne se prononça point d'une manière résolument négative : Si Dieu accorde à l'Empereur, dit-il, la durée de la vie commune des hommes, il espère trouver des circonstances où il lui sera donné de pouvoir améliorer et étendre le domaine du Saint-Père. En toute occasion, il lui prêtera assistance et appui. Il est disposé à seconder les efforts que le Saint-Père fera pour sortir du chaos et des embarras de tout genre où le Saint-Siège a été entraîné par les crises de la guerre passée.

A la veille de ceindre la couronne d'Italie. Napoléon ne pouvait faire mieux : Détacher du royaume des provinces qui pouvaient compter entre les plus riches et les plus fidèles pour les replacer sous le gouvernement du Pape eût été octroyer à ses peuples un étrange don de joyeux avènement ; mais telle circonstance 'pouvait se rencontrer où, moyennant que le Saint-Siège fût sorti du chaos et qu'il eût amélioré son administration, moyennant encore que les États de l'Eglise entrassent dans la politique napoléonienne, le Pape obtînt un accroissement de territoire.

L'on est enclin à penser que Napoléon est ici de bonne foi : sans doute, par rapport à d'autres projets, postérieurement développés, il semble se contredire, mais ces variations tiennent aux circonstances, elles n'impliquent point de sa part un dessein de fourberie ; à ce moment, il était encore disposé à penser que l'indépendance temporelle du Pape était utile à son indépendance spirituelle — pourvu que le Pape fit ce qu'il lui demanderait dans l'intérêt du repos général. Mais il n'en doutait pas : Avec les armées françaises et des égards, disait-il, j'en serai toujours suffisamment le maître.

Sur les demandes qu'avait formées le Pape en faveur de l'église de France, l'Empereur s'en était remis au ministre des Cultes et avait accepté, en leur esprit et leur teneur, les réponses que Portalis avait préparées. Ces réponses prouvaient à la fois la volonté de ne rien céder qui fût politique et l'intention très sincère d'améliorer le sort du clergé, et, en cela du moins, de remplir les engagements pris par le cardinal Fesch. Sur la suppression des Articles organiques et de la Déclaration de 1682, le Pape a fait retraite. Aujourd'hui, écrit Portalis, on abandonne tout ce qui est outré, on se réduit à ce qui est utile. Il ne s'y attarde donc pas. Sur la réformation de la loi du divorce, il répond que le divorce est un acte civil, que les prêtres sont libres de refuser aux divorcés la bénédiction nuptiale, qu'un tel refus ne saurait fonder un recours au Conseil d'État, mais que la loi civile ne peut proscrire le divorce dans un pays où l'on tolère des cultes qui l'admettent. En ce qui touche la juridiction des évêques sur les clercs, elle est entière, lorsqu'il s'agit de délits qui n'intéressent que la discipline et qui sont uniquement susceptibles de peines portées par les canons ; mais, s'il s'agit des lois de l'État, le prêtre, qui n'a point cessé d'être citoyen, reste soumis aux autorités chargées de les appliquer ; sur l'augmentation de la dotation ecclésiastique, il répond : Les cardinaux français, quoique non visés

parle Concordat, ont été dotés, et trois d'entre eux siègent au Sénat ; des traitements ont été assignés aux chanoines et aux vicaires généraux ; 24.000 succursales ont été créées avec une allocation de 500 francs ; les autres succursales sont mises régulièrement à la charge des communes ; les biens non aliénés des anciennes fabriques ont été rendus aux églises ; les Conseils généraux de département sont autorisés à voter des centimes additionnels pour réparation et entretien de bâtiments et supplément de frais de culte ; dix séminaires métropolitains sont mis à la charge du Trésor ; sur la demande des évêques, des maisons nationales sont journellement affectées aux séminaires diocésains ; les séminaires peuvent recevoir toutes donations et tous legs, même en terres ; l'Empereur s'occupera de donner des aumôniers aux troupes de terre et de mer ; déjà, il a autorisé la création d'aumôniers pour les hospices civils ; le travail des pensions pour les religieux sera continué sans interruption ; la plupart des religieux valides et de bonnes mœurs sont employés déjà au ministère ecclésiastique ; les religieuses sont autorisées à vivre en commun ; celles qui s'étaient vouées à l'instruction publique ont été autorisées à remplir l'objet de leur institution. Sur l'article de la conscription, l'Empereur promet de donner tous ses soins pour concilier les intérêts majeurs de l'État avec les besoins pressants de l'Eglise. Refus de prohiber le travail les dimanches et fêtes ; mais l'État prêchera d'exemple ; tout travail extérieur et public est interdit aux fonctionnaires de tous les rangs et de toutes les classes. Aucun prêtre, aucun religieux marié ne sera employé dans l'éducation publique. L'éducation de la jeunesse ne sera jamais confiée à des prêtres qui ne seront pas en communion avec leur évêque. L'instruction religieuse sera donnée dans les lycées, aux conseils desquels siégeront les évêques. Les constitutionnels évêques se sont soumis ; il n'y a point à y revenir. Le Temple de Sainte-Geneviève sera rendu au culte. Les évêques seront invités à faire célébrer l'office quotidien dans leurs cathédrales. Les congrégations d'hommes ne seront pas, pour le moment, autorisées ; mais les corporations des sœurs hospitalières ont été rétablies et placées par l'Empereur sous la protection de sa mère ; l'existence des séminaires irlandais a été assurée par leur réunion ; les Lazaristes ont été rétablis ; ils ont reçu une maison et une dotation de 15.000 francs ; le séminaire des Missions étrangères vient d'être rétabli ; il est autorisé à recevoir des dons et legs et à rentrer dans ses maisons, biens et revenus que les tiers acquéreurs n'avaient acquis que pour les lui conserver. Le séminaire du Saint-Esprit est rétabli de même, autorisé à recevoir des dons et legs, réintégré dans sa maison près d'Orléans. L'Empereur remplacera par un revenu équivalent la rente payée jadis au chapitre de Saint-Jean de Latran, sous la condition qu'il y jouira des droits, prérogatives et honneurs dont jouissaient les anciens rois de France, Enfin, l'Empereur refuse formellement de déclarer la religion catholique *religion dominante* : la Constitution l'interdit et son serment le prohibe.

Telles sont les promesses de l'Empereur : la suite de ses décrets et des avis rendus en Conseil d'État, depuis le 3 nivôse an XIII (24 décembre 1804) jusqu'au 30 septembre 1807, prouve assez qu'il les a tenues, qu'il a donné à ses mesures en faveur de l'Église catholique une extension, une solidité légale, un enchaînement attestant la continuité du dessein et la maturité de la réflexion. Les décrets alternent avec les avis du Conseil d'État qui ont la même efficacité : 3 nivôse an XIII, avis sur l'exception accordée aux propriétés communales (églises et presbytères) de la réunion au domaine national ; 6 pluviôse, avis sur l'abandon aux communes des églises et presbytères ; 15 ventôse, décret sur la restitution des biens non aliénés provenant des métropoles, collégiales et

cathédrales ; 7 germinal, décret sur l'attribution aux évêques de l'*Imprimatur* pour les livres d'Église, d'Heures et de prières ; 29 messidor, décret sur l'attribution aux églises des biens et rentes des confréries ; 13 thermidor, décret sur la formation d'un fond de secours pour les prêtres infirmes ; 22 fructidor, décret sur l'administration des biens rendus aux fabriques ; 14 janvier 1806, lettre ministérielle interdisant de recevoir l'acte de mariage d'un prêtre ; 20 février, décret instituant le Chapitre impérial de Saint-Denis et restituant au culte catholique l'église de Sainte-Geneviève ; 18 mai, décret sur les services funèbres dans les églises et sur les convois, attribution aux fabriques de l'organisation et du produit des pompes funèbres ; 30 mai, décret réunissant aux biens des fabriques les églises et presbytères supprimés ; 19 juin, décret enjoignant aux hospices et bureaux de bienfaisance de payer les services religieux fondés sur les biens dont ils ont été mis en possession ; 30 septembre 1807, décret créant 2.400 bourses aux frais de l'État dans les séminaires ; décret portant à trente mille le nombre des succursales : décret organisant le chapitre des Sœurs hospitalières ; décret réglant la situation des séminaires de Missions : telle est, pour ne prendre que les actes plus importants et les plus caractéristiques, l'œuvre tic sa sollicitude ; telle est la suite qu'il a donnée à ses engagements. C'est pourquoi le cardinal Consalvi a écrit que *Pie VII n'avait rencontré que des refus pour certaines choses et de très faibles assurances pour d'autres qui, du reste, ne se réalisèrent pas davantage*. La mauvaise foi et l'injustice sont ici tellement évidentes qu'elles montrent à nu l'esprit du Sacré-Collège. N'ayant obtenu ni la restitution des Légations, ni l'abolition des Articles organiques, ni la proclamation de la religion dominante, il considérait tout ce qui était fait pour la religion et pour ses ministres comme nul. Où l'ultramontanisme n'est point tout-puissant, y a-t-il des catholiques ?

Pie VII, alors séparé qu'il était des meneurs du Sacré-Collège, ne pensait pas ainsi. En quittant Paris le 5 avril (26 germinal), accompagné par M. de Brigode, chambellan et par le colonel Durosnel, écuyer de l'Empereur, il paraissait content de son voyage, bien qu'on l'eût, h cause des chevaux, fait partir après l'Empereur qui allait se faire couronner en Italie, et qu'on lui eût fait éprouver sur la route des retards et des échecs qui eussent pu lui être sensibles. Il témoignait sa satisfaction lorsque, à Turin, le 26 avril (6 floréal), il se séparait de l'Empereur ; il la témoignait le 2 mai (12 floréal) par un bref en date de Parme où il ajoutait de sa main : *Nous prions Votre Majesté de nous conserver son attachement et de présenter nos saluts à son auguste épouse* ; il la témoignait le 18 mai (27 floréal) par un bref en date de Rome où pourtant, à propos du Concordat germanique, il faisait allusion à de premières difficultés ; il la témoignait enfin le 26 juin (7 messidor) lorsque, dans l'allocution qu'il prononçait en consistoire secret, il racontait son voyage, énumérait les bienfaits que l'Empereur avait accordés à l'Eglise. *Nous ne pouvons, disait-il, nous rappeler sans un sentiment particulier de gratitude, l'ouverture, la politesse, l'aménité et la prévoyance affectueuse avec lesquels il écoutait les désirs que nous lui exprimions dans les termes de la liberté apostolique et accueillait les demandes que nous lui faisons pour le bien de la Religion catholique, la gloire de l'Eglise gallicane, l'autorité et la dignité de l'Eglise*. Sans doute, en nombre de cas, il n'a obtenu que des promesses, mais plusieurs choses ont été faites qui sont comme le gage et les arrhes de ce qui doit se faire encore. A d'autres points de vue, il s'applaudissait d'être venu en France. *Le Dieu miséricordieux, disait-il, a daigné combler de tant de bénédictions notre voyage que les évêques n'ont pas craint de nous affirmer qu'il avait contribué au delà de ce qu'on pourrait penser au bien spirituel des peuples*.

Tels étaient alors les sentiments qu'exprimait le Pape : Si l'on admet, avec Consalvi, que la mémoire et la plume se refusent à narrer les humiliations dont Pie VII fut abreuvé pendant tout le temps de ce douloureux séjour ; et si l'on se demande, avec lui, ce qu'il fallut au Pape de vertu, de modération et de honte pour suivre les magnifiques exemples d'abaissement que révéla et que prodigua le Dieu dont Pie VII était le vicaire ici-bas, il faut avouer que sa charité envers l'Empereur eût été vraiment apostolique ; mais Pie VII en France, et même au sortir de France, était fort différent de Pie VII à Rome et sous la main des cardinaux.

Dès que l'occasion se présente, Consalvi s'empresse de brouiller les cartes. A Milan, l'Empereur, ainsi qu'il l'avait promis, a rétabli le Concordat italien dans sa pleine vigueur. Par un décret royal en date du 8 juin, il a pourvu d'une façon somptueuse à l'organisation financière du clergé ; il a rendu leurs biens aux ordres religieux voués à l'instruction, aux soins des malades et aux missions ; il a pensionné les prêtres infirmes ; il a réuni en diverses maisons les membres des ordres contemplatifs et mendiants et il a assuré leur subsistance ; il a restitué les biens des évêchés, doté ceux qui n'avaient point de revenus, les chapitres, les séminaires, les fabriques ; il a assigné aux fabriques qui avaient été dépouillées des revenus de quatre à neuf mille francs. C'est empiéter sur le spirituel : le Pape proteste par une lettre aigre que rédige Consalvi. *Mon intention a été de faire tout pour le mieux ; me serais-je trompé ?* répond l'Empereur ; et il expose avec ingénuité ce qu'il a voulu. *Je prie Votre Sainteté, écrit-il, de croire au désir que j'ai de la voir heureuse et contente et à l'intention bien formelle où je suis de ne lui donner aucun sujet de chagrin, ni de mécontentement.* Et à Fesch : *Je ne veux avoir aucune discussion avec le Saint-Siège : je ne veux pas lui donner des sujets de plainte.* Mais les cardinaux cherchent la querelle. S'ils renoncent sur le décret du 8 juin, c'est le statut constitutionnel du royaume qu'ils attaquent ; c'est l'introduction en Italie du Code Napoléon qu'ils niellent en cause. Ne reculant à donner à l'Empereur aucune mortification, ils font refuser par le Pape la dispense du mariage que le jeune frère de Napoléon, Jérôme Bonaparte, mineur, a dans des conditions de clandestinité qui le rendraient en tout autre temps radicalement nul, contracté à Baltimore, contre le vœu de sa mère, avec une Américaine protestante. Ils font de Rome un lieu d'asile pour tous les ennemis de l'Empereur ; la guerre engagée entre la France et l'Autriche, ils dévoilent leurs desseins, appellent une descente d'Anglais ou de Russes, et lorsque, pour assurer la sûreté des troupes employées dans le royaume de Naples, l'Empereur se trouve obligé d'occuper aucune, ils lui font, sur le bruit d'un échec des armées françaises, écrire par Pie VII une lettre comminatoire.

De question religieuse, il n'y en a point ; mais, à chaque instant, les questions politiques s'enveniment ; elles deviennent aiguës lorsque l'Empereur entreprend la conquête du royaume de Naples ; lorsque, engagé dans cette lutte avec l'Angleterre où il combat la dominatrice des mers par la domination du continent, où il répond par la fermeture de tous les ports à la fermeture de toutes les mers, Napoléon veut tirer à clair si, à Rome, le souverain temporel est avec lui ou contre lui. Sans doute, en même temps, il n'est pas éloigné de penser que, ayant virtuellement rétabli l'Empire d'Occident, il a le droit d'exercer la même puissance que les empereurs de jadis ; sans doute, est-il de sang gibelin et la tradition gibeline qui sommeillait en lui s'est-elle éveillée ; sans doute a-t-il cru, au retour d'Austerlitz, que le Pape s'empresserait de lui offrir, à Saint-Pierre, la couronne de cet empire qu'il vient de rétablir et qu'ainsi, comme les empereurs du Saint-Empire Romain-Germanique, il joindrait au sacre de Paris et à celui de

Monza, le troisième sacre, celui de Rome, qui assurerait à son empire occidental la suprême investiture ; mais toutes ces contrariétés qu'il a éprouvées n'eussent point laissé de traces s'il avait pu conférer tête à tête avec Pie VII ; si le Sacré-Collège dont le Pape était le prisonnier, ne s'était employé à rendre la rupture irrémédiable, à empêcher tout rapprochement du personnel et toute entente directe. Sans le voyage du Pape à Paris, sans le sacre catholique, rien de cela n'eût été. L'Empereur n'eût pas pris cette confiance en son influence sur Pie VII dont il s'était figuré fort à tort le pouvoir absolu comme était le sien. Il fût resté dans l'admirable position que lui avait assurée le Concordat ; il n'eût point été l'obligé de l'Eglise romaine, mais son bienfaiteur ; il eût pu tout exiger d'elle sur les questions temporelles sans que, à aucun moment, le Pape n'eût pu lui reprocher d'avoir donné de vaines promesses ; n'ayant point fait acte de catholique, il n'eût pu être touché par une bulle d'excommunication. En trois années, d'incident en incident, on arrive à la guerre ouverte. Or, ce voyage du Pape à travers la France a produit un mouvement considérable, moins en faveur de la Religion que du Saint-Siège. Le Pape, jusque-là inconnu en France et, peut-on dire, presque ignoré, tout catholique s'en rapportant à son curé ou au plus à son évêque, y a apparu comme le chef vivant et actif de l'Eglise. Il a cessé d'être une entité lointaine et confuse, pour devenir une réalité tangible et distincte. Il a provoqué l'enthousiasme, il a laissé des souvenirs : sa milice ultramontaine, officiellement dissoute, effectivement agissante, et plus vivace que jamais, s'est chargée de les développer, d'en tirer une doctrine, de la répandre chez les fidèles, de l'enseigner dans les séminaires ; déjà profondément atteinte par les deux schismes, celui de l'Eglise Constitutionnelle et celui de la Petite-Eglise, blessée mortellement par le Concordat, la doctrine gallicane va s'effacer et disparaître. Les derniers qui combattent pour elle, ce sont ces prêtres émigrés qui, au sujet du Couronnement, élèvent contre le Pape leur protestation impuissante : l'abbé Coulon qui publie son *Discours contre le Couronnement de Bonaparte, dédié à tous les amis de la justice et de l'honneur* ; l'abbé Blanchard, curé de Saint-Hippolyte, qui imprime *l'État politique et religieux delà France devenu plus déplorable encore par l'effet du voyage de Pie VII*, l'abbé de Saint-Martin avec son *Avis fraternel*, quelques autres peut-être. Combien ?

Une opinion se forme que dirigent les prêtres ultramontains : ceux-là même que l'Empereur estime les plus dévoués à sa personne, en sont, sauf quelques rares exceptions, les propagateurs les plus ardents. Tout ce que Napoléon a attendu du Sacre tourne contre lui et ceux-là même que, par le Sacre, il croyait séduire et conquérir, dont il croyait ainsi s'assurer la fidélité, deviennent ses pires ennemis, dès que Rome a parlé, dès que le Pape, mettant ses armes spirituelles au service de ses intérêts temporels a lancé ses censures contre celui-là même qui l'a requis de l'oindre du saint chrême et de l'introniser. Et, il apparaît à certains que, Napoléon faisant preuve d'une monstrueuse ingratitude, le Pape, qui a donné, a le droit de reprendre, et si la puissance impériale n'est point atteinte en apparence par les foudres du Vatican, en réalité se crée-t-il autour d'elle une atmosphère de désaffection, une propension à la combattre, une conspiration sourde pour la détruire, dont profiteront également tous les ennemis de la Révolution, Français ou étrangers.

IX. — LES PROFITS DU SACRE.

Tel est le plus clair bénéfice que l'Empereur a tiré du Sacre. Par ailleurs qu'y a-t-il gagné ? La prodigieuse dépense qu'il a faite et qu'il a provoquée a-t-elle attaché au régime les Parisiens qui ont été les premiers à en profiter ? On chercherait vainement à évaluer le mouvement effectif d'argent : ce que le Sacre, a coûté aux collectivités, telles que le Sénat¹, le Corps législatif, la Ville de Paris, les cent huit départements et les trente-six Bonnes Villes, et aux individus, maréchaux, généraux, grands-officiers, sénateurs, législateurs, tribuns, maires, présidents de canton : il se faut restreindre à ce qui est sorti du Trésor de la Couronne et du Trésor de l'Etat. Sachant qu'on clabaudait, l'Empereur fit insérer cette note dans le *Moniteur* du 13 pluviôse an XIII : *On a prétendu que le Couronnement a coûté cinquante à soixante, millions : Il en a coûté quatre et demi, trois au Trésor de la Couronne, un et demi à l'état, et voici les chiffres : ministère de l'Intérieur 700.000, de la Justice 300000, des Cultes 100.000, de la Guerre 400.000.* Or, d'un résumé officiel formé en 1813 lorsqu'on songea au couronnement de l'Impératrice et du Roi de Rome, il résulte qu'il est sorti, du Trésor de la Couronne, non pas trois millions, mais — sur crédits spéciaux montant à 5.151.576 fr. 52 — 4.967.608 fr. 87, représentant les dépenses directement engagées pour l'objet précis du Sacre, non pas l'augmentation des dépenses faites, par tous les services, à cette occasion, et imputées sur les crédits généraux du budget. Il est sorti, du Trésor de l'État, non pas un million et demi, mais 3.370.307 francs, ainsi répartis : Intérieur 1.1820.964 fr. 67 ; Cultes 213.598 fr. 20 ; Relations extérieures 207.931 fr. 13 ; Justice 242.418 fr. ; Guerre 273.461 fr. 93 ; Administration de la Guerre environ 700.000fr. ; Marine 260.000 fr. C'est au moins le double de ce qu'a annoncé l'Empereur, et l'on ne saurait évaluer au-dessous d'une vingtaine de millions l'argent que le Couronnement a versé dans Paris.

Les Parisiens sont-ils satisfaits ? Tandis que les brodeurs se plaignent d'avoir eu tant d'ouvrage et si peu de temps qu'ils ont dû recourir h la province ; que les entrepreneurs s'indignent des intermédiaires qui ont eu pari à leurs bénéfices ; les bourgeois se passent de main en main des épigrammes qui les ravissent ; il en est de grasses, il en est d'obscènes ; il en est de sottes :

Le zèle du préfet mérite qu'on le loue
Mais il a beau sabler, balayer nuit et jour,
Partout où passera la Cour
Partout ou verra de la boue.

On se plaît aux anagrammes. Exemple :

NAPOLÉON EMPEREUR DES FRANÇAIS
CE FOL EMPIRE NE DURERA PAS SON AN

On affiche au Carrousel :

Les Comédiens Impériaux donneront aujourd'hui
LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION

¹ Un costume de sénateur coûte deux mille quatre cent francs, un costume de législateur rien qu'en broderie seize à dix-huit cent.

DE
L'EMPEREUR MALGRÉ TOUT LE MONDE
SUIVI DE
LE CONSENTEMENT FORCÉ

Ce spectacle est donné au profit d'une famille indigente.

Puis les calembredaines et calembours :

Pendant la cérémonie, Bonaparte se tenait sur son trône, couvert, debout et sans glands. — Pourquoi a-t-on mis tant d'étoiles dans les décorations de Notre-Dame ? — Parce que le héros de la fête tombait des nues. Les limonadiers qui vendaient leurs rafraîchissements dans l'église criaient à tue-tête : Orgeat, limonade, marrons glacés, pistache. Ce *Pie se tache* a si bien plu qu'on a mis le calembour en image ; aussi bien, le nom de Pie VII prêtant à toute sorte de joyeusetés ordurières, l'esprit gaulois ne chôme pas.

Pour mesurer à distance la faveur populaire, il est quatre éléments, la chanson, l'image, les pièces de théâtre, les brochures et les vers de circonstance. Ici, la chanson, en général de commande, est misérable et pauvre. On en a voulu de populaires, certaines sont si sottes qu'elles sont peut-être malicieuses : comme celle-ci sur l'air du *Bastringue* :

Vive, vive Napoléon
 Qui nous baille
 De la volaille
Du pain et du vin à foison
Vive, vive Napoléon !

Et celle-ci sur l'air : *V'la c'que c'est d'aller au bois* :

Napoléon est empereur
V'la c'que c'est d'avoir du cœur !
C'est le fils aîné d' la valeur ;
 Il est l'espérance
 Et l'appui d'la France.
Il lui rendra, tout'sa splendeur ;
V'la c'que c'est d'avoir du cœur.

Second couplet :

Il brûlait d'être au champ d'honneur
V'la c'que c'est d'avoir du cœur !
Le canon ne lui fait pas peur.
 Par des faits de marque
 Bientôt on le r'marque,
Il obtient un grade supérieur ;
V'la c'que c'est d'avoir du cœur.

Sauf dans un vaudeville *chanté sur les différents théâtres de Paris* où un couplet est consacré au pontife suprême :

Te couronnant au nom du Roi des Rois

nulle mention du Pape : même dans le *Récit véritable du couronnement de l'Empereur par un jeune homme de Falaise*, en vingt-doux couplets, sur l'air :

Aimez-vous Mamzell Suzon. Il y a un mot d'ordre, soit qu'on craigne les balourdises des [chanteurs du gouvernement](#), soit plutôt qu'on ne se soucie point d'accroître une popularité jugée redoutable.

Cette popularité s'atteste par l'image : certes, il est de nombreuses représentations de l'Empereur et l'Impératrice en leur grand costume, l'Empereur agenouillé couronné par le Pape, l'Empereur couronnant Joséphine, mais il s'en faut qu'elles aient le même accent, la même abondance, la même curiosité qu'au moment du Concordat ou de la paix générale. A qui va la popularité iconographique, c'est au Pape et, alors par des milliers de portraits de tous les prix, de tous les formats, de tous les procédés, depuis les estampes en couleurs qui coûtent cher et qu'on encadre, jusqu'aux images de sainteté que les dévotes insèrent dans leur livre de messe : toutes les formules, tous les aspects, toutes les dimensions, mais surtout les médiocres qui conviennent aux petites gens. Ici comme en beaucoup de cas, l'iconographie est révélatrice. Elle atteste que, h Paris, non pour la populace qui regardait passer le cortège, mais pour le petit monde bourgeois et commerçant, le succès du Pape effaça celui de Napoléon. Cela se témoigne encore par quantité de papiers volants, prières, notices, brochures, vendus ou distribués, tandis que, malgré la police, malgré Fouché dont l'Empereur a trouvé très bonne [l'idée de faire quelques brochures sur le Couronnement](#), rien ne subsiste qui marque la curiosité ou l'empressement du peuple et la grande circulation de certains écrits, même est-on réduit à fort peu de chose et ne trouve-t-on rien où une doctrine soit même esquissée.

Le théâtre est d'une incroyable pauvreté : point de pièces de circonstance, point même de pièces à allusion pour les spectacles gratuits donnés le 10 frimaire, la veille du Sacre : à l'Académie impériale de musique, *Le Connétable al Psyché* ; aux Français, *le Festin de Pierre et Sganarelle* ; au Vaudeville, *Le Mur mitoyen, Duguay-Trouin, René Lesage* ; au Marais, *Gabrielle de Vergy et Le Tambour nocturne* ; à la Porte Saint-Martin, *L'Hermite de Saverne* ; à l'Ambigu, *Georges et Pauline* ; à la Gaité, *Les Pointus* ; aux Jeunes artistes, *Les Faux Mendiants* ; aux Jeunes Élèves, *Encore un mannequin* ; à Louvois, à la Cité, chez Montansier, chez Mareux, gratis avec la pièce en vogue. Seul, l'Opéra-Comique fait payer ; c'est pour *Zémire et Azor*.

Les jours suivants, rien, hormis, aux Français, la tragédie de *Cyrus*. L'auteur en est célèbre, décrié et détesté : c'est Marie-Joseph Chénier. — Marie-Joseph, l'auteur de *Charles IX*, le régicide, le terroriste, l'ami de Mme de Staël et l'amant de Mme de la Bouchardie, Marie-Joseph qui, voici deux ans à peine, fut éliminé du Tribunal ? — Lui-même. Et bien que le titre officiel de la tragédie soit *Cyrus*, pour tout le monde, c'est le *Couronnement de Cyrus*. Quel prétexte à allusions ! Coite conversion étonne et l'on se demande qui l'a produite. A la vérité, l'atour de la Promenade vient de s'essayer à de profitables réconciliations par le Chant maritime, mais on préfère s'en tenir à la légende. On chuchote donc que Chénier s'est vendu : [Il sera sénateur si la pièce réussit](#). Des deux côtés, on prépare des cabales. [Les tracassiers d'athénées et de coulisses](#) disposent leurs commérages ; de l'autre côté, [on a envoyé des billots de spectacle aux chefs des différents lycées pour remplir la salle de leurs élèves](#). Le théâtre a fait de grands frais : l'élite de la troupe va donner ; Mlle Duchosnois, Talma, Lafon, Monvel ; il y aura une mise en scène exceptionnelle, une magnificence digne du sujet, des costumes d'une exactitude sévère et de la plus grande beauté, une décoration parfaitement adaptée au sujet et habilement disposée sur les dessins de M. Peyre neveu, architecte du Théâtre-Français. Mais il y a la pièce : l'intrigue qui ne laisse pas d'être compliquée, est étrangement enfantine. Astyage, roi des

Mèdes, est le père de Mandane, épouse de Cambyse, roi des Perses, et mère de Gyrus. Cambyse a été tué dans une guerre contre les Scythes, et Astyage, averti par un songe que Cyrus lui enlèvera son trône, a chargé Harpage, un de ses généraux, de le faire périr ; mais Harpage, bon homme, a élevé Cyrus sous le nom d'Eléonor ; cet Eléonor est devenu un illustre guerrier, le chef des armées d'Astyage — qui ne le connaît point et ne l'a jamais vu — et, après une suite de batailles mémorables, il va rentrer dans Ecbatane, où le grand mage Memnon, confiant dans les oracles, attend, pour le sacrer, Cyrus, le héros promis par les dieux éternels. Reconnaissances, contradictions, c'est lui, ce n'est pas lui ! Eléonor est le meurtrier de Cambyse, peut-être même de Cyrus. — Non ! c'est Cyrus mémo, et le grand prêtre, la mère, le grand-père même, le reconnaissent et on le fait roi et on le couronne. Cela est sans importance : la pièce n'a été écrite que pour amener des tirades et provoquer les allusions. On peut bien penser qu'elles abondent. Ainsi Harpage dit à Memnon, à la fin du premier acte :

Vous, Memnon, remplissant un auguste devoir,
Allez vous réunir à la tribu des mages :
Réservez a Cyrus d'unanimes hommages :
Puisqu'il lui fut donné de régner à son tour,
Qu'il montre aux nations l'équité de retour ;
Favori des destins, qu'il soit digne de l'être ;
Des Modes, des Persans, le père et non le maître.
Qu'en s'appuya ni du peuple il lui serve d'appui :
Qu'il règne par la loi, qu'elle règne par lui !

Il y a mieux : Voici ce que dit Memnon devant l'autel du Soleil où est allumé le feu sacré :

J'abaisserai le front de tes fiers ennemis,
A dit le Dieu vivant ; pour toi, ma main guerrière
Rompt des portes d'airain l'impuissante barrière ;
Les rois a ton nom seul ont reculé d'effroi ;
Mon souffle t'accompagne et marche devant toi.
Tes lois dans Israël font cesser l'esclavage ;
Tyr abaisse à tes pieds l'orgueil de son rivage ;
Tu brises son trident qu'accusait l'Univers,
Et tes vaisseaux vengeurs délivrent les deux mers.
Aucun ne doit on vain dans ton empire immense
Invoquer la justice et même la clémence ;
Mille autres ont vaincu, tu sauras gouverner,
Et pour régner en tout, tu sauras pardonner.
Viens, commande ; i ce prix : ce sont là mes oracles.
J'ai préparé ta voie et de nombreux obstacles
N'auront fait que l'ouvrir un plus large chemin
Puisque le Dieu des Dieux le conduit par la main.

Enfin, Cyrus, couronné par Memnon, prête un serment qui est bien près d'être le serment constitutionnel :

Toi qui lis dans les cœurs et punis le parjure,
Sur ton autel sacré, c'est par loi que je jure
D'obéir à la loi, d'aimer la vérité,
De donner pour limite à mon autorité
Ce qui peut raffermir, la justice éternelle,
Les intérêts, les droits du peuple qui m'appelle ;

D'aller chercher, d'atteindre, en versant des bienfaits,
L'infortune muette et les malheurs secrets ;
Père des citoyens, juge pour les entendre,
Roi pour les gouverner, soldat pour les défendre,
D'illustrer le pouvoir déposé dans mes mains
De respecter les dieux, de chérir les humains ;
De régner par l'amour et jamais par la crainte,
Fidèle sur le trône à la liberté sainte,
Don qui nous vient des cieux, base des justes lois,
Premier besoin du peuple et soutien des bons rois.

Outre que la pièce était en soi fort mauvaise, elle blessait dans le public les trois sortes de spectateurs qui pouvaient remplir la salle : les royalistes, d'abord, qui haïssaient Chénier le régicide, et qui de plus faisaient supporter au grand mage les censures qu'ils n'osaient adresser au Pape ; les républicains qui ne pouvaient être satisfaits que leur Chénier se rendît le chantre du nouvel Empire, et enfin les partisans même de Napoléon. Plusieurs personnes mieux intentionnées que bien instruites, dit un policier, se sont refroidies parce qu'elles n'ont pas trouvé que la personne et la situation de Cyrus eussent assez de rapport avec S. M. l'Empereur. Elles ont plutôt vu dans Cyrus un duc d'Angoulême ou tel autre semblable et trouvaient de l'inconvenance à ce tableau, accusant l'auteur de gaucherie, comme s'il eût promis premièrement de représenter la carrière de Napoléon. Les auteurs dramatiques n'étaient point disposés à tolérer que ce Chénier sortît de sa retraite et vînt partager les droits d'auteur. La manière dont M. Legouvé s'est comporté durant la représentation (ainsi que son épouse) a fait dire de lui, raconte un policier, que, s'il est rival de Chénier, ce n'est pas, du moins un rival même décent. On est obligé d'en parler ici parce que son affectation de bailler, ricaner et hausser les épaules a été remarquée. Enfin il y avait les amateurs : Plusieurs personnes se disposaient à demander Voltaire après la pièce prétendant qu'elle lui appartenait plus qu'à l'auteur.

On tenta vainement de rejeter la chute sur les acteurs qui n'auraient pas joué avec ensemble : Mlle Duchesnois en Mandane, n'a pas été mère et elle a déclamé. On ne siffla point, car on savait l'Empereur dans la coulisse, mais ce fut pis : la chute fut si profonde qu'après la première représentation, *Cyrus* disparut de l'affiche. Quelque temps on inséra à la rubrique des spectacles : *En attendant la 2e de CYRUS*, puis : *Incessamment la 2e de CYRUS*, puis rien. La pièce était si fort officielle que les plus déterminés ennemis de Chénier s'abstinrent de la piétiner : fallait-il que Geoffroy eut peur ! Le *Journal des Débats*, si friand alors des choses de théâtre, ne se sentit point en droit d'en rendre compte. Il s'empara de l'article qui avait paru dans le *Moniteur* et lui lit place dans son feuilleton. Le *Mercur*e prit la chose plus gaîment : Nous voici positivement, dit le rédacteur, dans le même embarras que Sosie. Il devait à l'épouse d'Amphitryon le récit du combat soutenu par son mari. *Mais comment le faire, dit-il, si je ne m'y trouvais pas ?* Comment aussi parlerons-nous d'une tragédie inédite et que nous n'avons pu voir jouer ? Et le *Mercur*e divagua sur Cyrus et ses aventures. Aussi bien ne publia-t-on point ce Cyrus et ceux qui n'avaient point assisté à l'unique représentation durent attendre plus de vingt ans pour en prendre une idée ; mais alors, en l'insérant dans les *Œuvres posthumes* de Marie-Joseph, M. Daunou eut l'audace d'écrire que cette tragédie avait eu pour objet d'adresser des leçons sévères au plus impérieux des despotes, de lui retracer les devoirs de cette puissance suprême qu'il osait envahir et de réclamer solennellement pour la liberté publique les garanties dont il l'avait frustrée, et c'était le tyran qui en

avait interrompu le succès. M. Daunou se reposait sans doute sur la confiance qu'on ne lirait point ce *Cyrus* qu'il publiait — mais l'avait-il lu lui-même ? En vérité c'est tout autre chose qu'il faut dire : que dans un temps où le théâtre était, pour les Parisiens, l'habituel champ-clos de leurs passions politiques, la chute de *Cyrus*, après celle de *Pierre le Grand* l'année précédente, fut le témoignage incontestable de leur opposition.

Et, pas plus qu'en tragédie, on n'est heureux en [odes, morceaux de musique et autres ouvrages](#) ; lorsque l'Empereur donne l'ordre au ministre de l'Intérieur de réunir tout ce qui a paru à l'occasion de son couronnement [parce qu'il est convenable de faire aux auteurs des cadeaux proportionnés à la bonté de leurs ouvrages](#), Arnault, chef de la division des lettres, s'efforce à donner des notes, et c'est toujours : [Excellentes intentions](#) ou, pour varier : [Intentions excellentes](#). Il ne trouve à distinguer que les vers latins de M. Crouzet, proviseur du Prytanée français à Saint-Cyr : [Idée ingénieuse développée avec talent, ouvrage digne d'être remarqué](#), l'ode de M. Danguy des Déserts, suppléant juge à la Cour criminelle du Finistère : [Des idées, du talent](#), et le *Trasibule* de M. Beaunier, cantate exécutée à la fête de la Ville de Paris et les *Fasti* de M. Petit-Radel, autre employé de la Ville. Sur quarante ouvrages imprimés ou manuscrits qu'il a réunis, auxquels on eut encore pu en ajouter une douzaine, — car on a le *Couronnement de l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine*, par M. Labbé, de l'Académie de Lyon, une *Ode* par Joseph Martin, ex-économiste des hôpitaux militaires, une autre par M. Pauvert, greffier du conseil de révision au Châtelet, une troisième par M. Rebullet, aumônier du lycée de Rennes, *l'Hommage d'un père de famille* par M. Laënnec, jurisconsulte à Quimper, *l'Ode saffica* de Mme Marieti Sardi, des vers de M. Villeneuve, professeur à Braunsberg, de M. Th. Mandar, de P. Colau, artisan, de M. Cizos, ex-membre du tribunal criminel de la Gironde, de M. Lacroix, président de la commission administrative de l'hospice civil de Bourgoin, de M. Bouclier à Saint-Quentin, de M. Lemarchant, employé au Conseil de liquidation, de l'abbé Reilles à Toulouse, de Nougaret, ce Nougaret qui, depuis vingt ans, encombre *l'Almanach des Muses*, de l'inévitable Marron, pasteur et poète, et de ces glorieux inconnus : Antoine Caillot, Uzanne fils, Christine Babault, Séguy-Lavaud, Magol, Daurussac, Guéniot, et on en oublie — il arrive à grand'peine à trouver dans dix quelque talent, encore en y joignant des chansons grivoises et des précis en prose de la vie de Bonaparte.

Partout a manqué cet enthousiasme qui s'atteste par des œuvres vigoureuses et durables, où le poète, en communion avec la nation, traduit noblement les idées qui flottent autour de lui. On en trouvera de telles lors de la naissance du Roi de Rome ; si le Couronnement n'en suscite point, c'est qu'il n'a point ébranlé les nerfs et l'âme du peuple.

L'Empereur sent si bien que, sur l'opinion, l'effet n'a point été tel qu'il l'avait attendu, qu'il ordonne le silence. Dans le *Moniteur*, aucun récit de la cérémonie ne parut jamais. Le 12 frimaire, sous la rubrique *Paris*, le rédacteur s'excuse sur [l'émotion profonde qui ne laissait pas à l'esprit la liberté nécessaire pour peindre en si peu de moments ce magnifique spectacle](#), et il ajoute : [Nous nous occupons du travail nécessaire pour satisfaire autant qu'il nous sera possible la juste impatience de nos lecteurs](#). Ce travail était tel qu'il renonça même à l'entreprendre et les abonnés du *Moniteur* gardèrent, sans la contenter jamais, leur [juste impatience](#).

À l'ouverture du Corps Législatif, dans le discours du trône, l'Empereur ne fait pas la moindre allusion à la cérémonie, et dans *l'Exposé de la situation de*

l'Empire, le ministre de l'Intérieur en présente la justification plutôt que l'apologie. Dès ce moment, — la proclamation des votes — Napoléon, dit-il, a été au plus juste des litres empereur des Français ; nul autre acte n'était nécessaire pour constater ses droits et consacrer son autorité. Mais il a voulu rendre à la France ses formes antiques, rappeler parmi nous ces institutions que la Divinité semblait avoir inspirées et imprimer au commencement de son règne le sceau de la Religion même. Pour donner aux Français une preuve de sa tendresse paternelle, le chef de l'Église a voulu prêter son ministère à cette auguste cérémonie. Pour déguiser ainsi la vérité, à quel point fallait-il que Napoléon redoutât qu'elle fût connue !

En effet, le peuple se méfiait. Ce n'étaient ni les fontaines de vin, ni la loterie des 13.000 volailles, ni les illuminations, ni le feu d'artifice qui l'exaltaient ; il se souciait peu des 150.000 francs payés aux meneurs pour mois de nourrice arriérés depuis le 18 brumaire an VIII, des 87.000 francs distribués aux pauvres, non par les membres du Conseil des hospices, mais uniquement par des prêtres ; moins encore des 276.600 francs dépensés par le ministère de l'Intérieur en dots à des filles pauvres et honnêtes, mariées dans chaque arrondissement communal. Tout cela était prévu, réglé selon une étiquette royale dont il se souvenait, et n'était-ce point le recommencement de la royauté ? Déjà, lorsque, en prairial, le nouvel empereur avait décrété une sorte d'amnistie, si restreinte il est vrai, s'appliquant aux individus condamnés correctionnellement qui n'étaient plus détenus que pour le paiement de l'amende et des frais ; aux débiteurs de l'Etat contraints ou poursuivables par corps ; aux sous-officiers et soldats, déserteurs à l'intérieur, qui auraient rejoint au temps fixé, l'impression avait été aussi médiocre que lorsqu'il avait décrété, le 21 fructidor, l'institution de prix décennaux pour les meilleurs ouvrages dans tous les genres — arts, sciences, littérature — à décerner le 18 brumaire an XVIII.

Pendant que Napoléon faisait au peuple la part si médiocre, pendant que les plébéiens condamnés comme complices de Georges Cadoudal étaient exécutés avec lui, en place de Grève, le 6 messidor, les nobles, les amis du comte d'Artois, les instigateurs de la conspiration, étaient graciés ; toutes les princesses de la Famille impériale s'apitoyaient et s'entremettaient, chacune se faisant un point d'honneur de sauver un gentilhomme. Et les nobles rentraient, et, dans les antichambres que leur ouvrait le nouveau César, ils se ruaient, et c'était de nobles que l'on composait les Maisons de l'Empereur, de l'Impératrice, des princes et des princesses ; c'étaient des nobles qui occupaient aujourd'hui toutes les avenues du Palais et qui paradaient autour de Napoléon en des livrées somptueuses. C'étaient eux qui avaient profité du Sacre ; eux et l'ancien régime.

Les Bourbons français, écrit à ce même moment Joseph de Maistre, ne sont certainement inférieurs à aucune race régnante... Mais, quoique je les croie fort capables de *jouir* de la royauté, je ne les crois nullement capables de la *rétablir*. Il n'y a certainement qu'un usurpateur de génie qui ail la main assez ferme et même assez dure pour exécuter cet ouvrage. Ses crimes même y servent infiniment ; il y a des choses qu'une puissance légitime ne peut exécuter. Laissez l'aire Napoléon. Laissez-le frapper les français avec sa verge de fer ; laissez-le emprisonner, fusiller, déporter tout ce qui lui fait ombrage ; laissez-le faire une Majesté et des Altesses impériales, des maréchaux, des sénateurs héréditaires et bientôt, n'en doutez pas, des chevaliers de l'Ordre, laissez-le graver des fleurs de lys sur son écusson vide... rien ne peut être plus utile que l'accession passagère de Bonaparte qui luttera sa propre chute et rétablira toutes les bases de la monarchie sans qu'il en coule la moindre défaveur au prince légitime.

Faut-il penser que tel avait été le but de certains cardinaux lorsque le Sacré-Collège avait permis le voyage de Pie VII : au moins, telle fut la théorie qu'adopta et que soutint l'Eglise romaine. Le père Ventura, officiellement chargé de prononcer l'oraison funèbre de Pie VII, a dit : Buonaparte devait être couronné. Pie VII, éclairé d'une lumière supérieure, vit bien que ce couronnement, éloigné en un sens des maximes d'une justice ordinaire, était réclamé par le ciel en vertu des principes d'une justice plus grande et plus universelle et qu'il tournerait au profit des mêmes personnages dont il semblait d'abord détruire les droits... Pie VII ne consacra pas l'usurpation, il rétablit la souveraineté ; il n'institua point une monarchie nouvelle, il renouvela l'ancienne pour servir d'appui et de fondement à toutes les autres ; il ne couronna point le fils de la Révolution, mais l'instrument et le vicaire de la Légitimité.

Ces vues que de Maistre jetait sur l'avenir, que l'Eglise devait adopter et rendre siennes, même, si dès lors elle n'en avait point le don prophétique et qu'elle se confiât à la Providence, le peuple en avait eu la perception confuse. Il s'était dit qu'on lui volait son empereur, et il n'avait pas tort ; il se disait que le Sacre était un pas vers la Contre-Révolution, et il avait raison. Quant à Napoléon, passés les premiers jours, où il avait éprouvé, lui aussi, la sensation qu'il y avait là un péril, qu'il devait glisser, qu'il allait contre l'opinion nationale, il arrivait vite, dans l'enivrement croissant de son orgueil, dans le concert de flatteries qui l'entourait, dans le recul que prenait la magnificence de ces pompes glorieuses, à se remplir de cette idée que cette cérémonie l'avait beaucoup grandi aux yeux des Français. Il se plaisait à écouter des hommes comme Pasquier lui disant que les fruits qu'il avait recueillis de la consécration pontificale avaient été pour lui d'une valeur infinie... qu'elle avait fait taire toutes les résistances et justifié, en les commandant, toutes les soumissions ; il refusait d'entendre même de Pradt, l'assurant que, dans les diverses parties de la France que ses voyages où ses fonctions l'avaient mis à même d'observer, il n'avait trouvé aucune trace favorable laissées par cet acte, et lui déclarant à lui-même qu'il ne lui avait jamais paru avoir été sacré que par son épée.

On peut croire que, pour son temps, pour la France d'alors, il a tort ; que c'est là une illusion, un véritable enfantillage, comme dit de Pradt. Pour la postérité qu'il avait toujours en vue et qui occupait constamment sa pensée, c'est autre chose. Le Sacre est devenu pour elle un événement mystérieux, presque légendaire, qui s'impose à l'imagination des peuples, qui paraît reculé à l'infini dans les temps et qui grandit par l'éloignement. Si l'on essaie de décomposer les éléments dont s'est formé ce sentiment, il semble bien que les arts y entrent pour une grande part. Trahi par le poète qu'il avait employé pour célébrer son couronnement, Napoléon a été merveilleusement servi par le peintre qu'il a requis pour le représenter ; le régicide David l'a vengé du régicide Chénier.

Dès le mois de vendémiaire an XIII, l'Empereur avait fait choix de David et l'avait désigné pour exécuter le tableau qui représenterait le Couronnement. Sa Majesté, écrit le 30 David au grand maître des Cérémonies, m'a promis en outre, sur mon observation, une place d'où je puisse à l'aise et sans trouble former mes idées, et, fort de cette invitation officielle, il ajoute : Je pense, d'après cet exposé, qu'il conviendrait que nous visitassions ensemble les lieux, qu'en votre présence je déterminasse l'endroit où j'établirai mon point de vue et que, là, vous donnassiez vos ordres de m'y construire une loge. La chose presse et il est indispensable que j'aie dessiné d'avance l'architecture et la disposition du local

pour n'avoir plus ensuite qu'à y poser les figures suivant la vérité des faits historiques. Cette lettre sent le dictateur ; elle est du ton où se plaisaient les citoyens membres du Comité de sûreté générale. David traite Ségur comme jadis Léthière et, dans le délire des grandeurs auquel il est sujet, il semble imaginer que, pour le Couronnement, il est l'homme important. C'est ainsi qu'il faut être. Mais Ségur, qui a toute autre chose en tête, ne construit point de loge exprès ; il se contente d'envoyer deux billets de tribune à M. David. Qu'est cela ? Il lui faut la tribune entière et celle placée derrière le groupe de Coustou, au-dessus du maître-autel. Ségur répond assez sèchement ; David s'emporte, menace de s'adresser à l'Empereur, puis est grossier ; ce qui lui arrive. Philippe de Ségur intervient et le rappelle aux convenances : on faillit aller sur le terrain ; au moins David s'en vanta. Eut-il ou non sa tribune entière, peu importe : on tous cas, il vit et vit bien. Napoléon augurait si favorablement de l'œuvre commandée, que, le 27 frimaire, sans attendre même qu'il en eût vu la moindre esquisse, il nommait David son premier peintre. Gela acheva de tourner une tête qui ne fut jamais solide. A titre de premier peintre, il s'empessa de réclamer les prérogatives de tous les genres qu'avait eues Lebrun à la cour de Louis XIV et une dictature sur les arts plus despotique encore qu'il ne l'avait exercée pendant la Terreur. Par une lettre du 10 messidor, il affirme ses droits sur la haute direction du musée Napoléon, du musée de Versailles, des manufactures des Gobelins, de Sèvres, de la Savonnerie et de Beauvais, sur l'Exposition du Louvre ; sur la surveillance des travaux commandés aux artistes, la proposition des achats, la présentation des projets. C'est la surintendance des Beaux-Arts et, du même coup, la destitution de Denon. L'Empereur, comme on pense, ne s'y arrête point¹. Il savait fort bien qu'il fallait, de David, prendre seulement des œuvres.

Le 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805), l'Empereur avait autorisé la location, aux frais de l'Etat, de l'église de Cluny, place delà Sorbonne, pour servir d'atelier à David ; mais il avait fallu aménager cet atelier, puis faire les machines propres à ces sortes d'ouvrages, si bien que, malgré qu'il eût sollicité et obtenu (le 25 floréal 15 mai), un premier acompte de 25.000 francs, David n'avait commencé son tableau que le 21 décembre. A la vérité, par ses dessins d'une précision et d'une netteté admirables, il avait fixé les traits de tous les personnages qui devaient figurer sur sa toile ; il avait, en les reproduisant, serré de si près la vérité, idéalisée plus tard, que toute la psychologie des êtres apparaît sous son crayon ; il les avait déshabillés, ensuite, les uns après les autres, empereur, pape, dignitaires et princesses ; et les avait dessinés nus, pour mettre de la chair sous leurs vêtements d'apparat, pour trouver des mouvements qui fussent de nature, pour saisir les habitudes de leur corps. Trois albums avaient été remplis par de telles recherches. Puis, le groupement avait entraîné à de longues études, car on sait au moins huit compositions différentes, toutes placées dans des perspectives que Dagotti a mises au point ; et l'on prétend en outre qu'usant du même procédé qu'Isabey, il avait disposé dans une grande caisse des figurines costumées par les mains adroites de Mme Mongey et sur qui il étudiait les dispositions et les effets de lumière. Parallèlement, il avait poussé des études peintes des acteurs principaux, commençant naturellement par le Pape qui allait

¹ Pour atténuer l'audace d'une telle tentative, on a prétendu que David y avait été poussé par M. de Fleurieu, intendant général de la Maison, qui jaloux de Denon, aurait voulu le supprimer. Certes Fleurieu et Denon s'entendaient mal ; mais, entre le mauvais succès de David et le renvoi de Fleurieu, il n'est aucun lien. Ce renvoi fut occasionné par le manque de surveillance sur certaines forêts de la Couronne et les dilapidations d'un inspecteur de Fontainebleau, nommé Noël.

repartir en Italie, non sans que son portrait terminé eût été exposé pendant huit jours dans la galerie du Sénat, à compter du 3 germinal (24 mars). Ç'avaient été ensuite certains des archevêques et des cardinaux ; quelques dames jouant un rôle important, comme la dame d'honneur et la dame d'atours ; au mois de juin 1806, il annonçait que non seulement il avait fort avancé le tableau du *Couronnement*, mais qu'il avait arrêté les autres sujets qu'il se proposait de peindre et qu'il prétendait enchaîner par des idées philosophiques.

Ce n'étaient rien moins que quatre tableaux, pour le moment, peut-être cinq ou six : le premier, le *Sacre*, symbolisait la Religion : l'Empereur, après la tradition des ornements par le Pape, est monté à l'autel ; il prend la couronne, la place de sa main droite sur sa tête, puis, de la gauche, il serre étroitement son épée sur son cœur. Ce grand mouvement, écrit David, rappelle aux spectateurs étonnés cette vérité si généralement reconnue : que celui qui a su la conquérir saura aussi bien la défendre. L'attitude, le geste, les regards de la foule attendrie, tout indique le sentiment d'admiration dont chacun est pénétré. L'Impératrice, à genoux, attend la couronne que son auguste époux va lui placer sur la tête. Madame, mère de l'Empereur, est présente dans une tribune. Les princes, les grands dignitaires, les maréchaux remplissent les fonctions qui leur sont attribuées par le Cérémonial. Ce premier tableau sera achevé dans six mois.

Le deuxième tableau eût été *la République*, le serment civil que David appelait mal à propos *l'Intronisation* : les personnages y eussent été disposés selon qu'ils l'avaient été dans la réalité.

Sur le troisième, la *Distribution des Aigles*, qui eût été *l'Armée*, le peintre ne semblait point avoir fixé ses idées. Jamais sujet de tableau ne fut plus beau, disait-il... La postérité, en regardant ce tableau, s'écriera : *Quels hommes et quel empereur !* Un croquis eût mieux valu.

Le quatrième enfin, *l'Arrivée de l'Empereur à l'Hôtel de Ville* était pour *le Peuple* : C'est le premier acte d'obéissance envers son souverain, c'est le gouverneur de Paris qui remet les clefs de la Ville entre les mains de son empereur.

Chacun de ces tableaux devait mesurer trente pieds de large sur dix-neuf de haut. David comptait les avoir exécutés en six ans, à raison de dix-huit mois par toile. J'en conduis deux de front, disait-il, un est déjà bien avancé, le second est commencé. Restait à fixer le prix. On connaît, écrivait-il, le soin que je mets à mes ouvrages, on sait que je ne me contente pas facilement. Je me propose enfin de répondre à l'attente de l'Europe. Je serai satisfait de la somme de cent mille francs pour chacun.

Cela faisait bien de l'argent : On venait de lui acheter les *Sabines* pour 72.000 francs. Il y avait eu les trois portraits du Pape, exécutés, sans qu'on sût qui les avait commandés et le malencontreux portrait de l'Empereur pour Gênes, qui avait été refusé. Depuis le début de l'an XIV, David recevait, à compte, 5.000 francs par mois, et cette mensualité ayant été continuée jusqu'en juin 1806, il avait touché déjà 65.000 francs pour le tableau seul du *Sacre*. Aucun prix n'avait été fixé au moment de la commande. Denon qui avait quelques revanches à prendre, — car la guerre avait continué — et qui trouvait que tout tableau moderne était assez payé par 40.000 francs, et Daru, nommé récemment intendant général en remplacement de Fleurieu, jugèrent qu'il fallait serrer les freins et arrêterent les acomptes.

David prit patience. Il retournait d'ailleurs en tous sens la figure de l'Empereur dont il n'était pas satisfait. La pose qu'il avait imaginée, peut-être littérairement

séduisante, était picturalement absurde : d'abord, le geste de cette main droite, cherchant la tôle et y posant la couronne, était disgracieux, sinon presque impossible : il y fallait les deux mains ; le geste de la main gauche était emphatique et ne balançait pas celui de la droite. Le groupe du Pape assis devant l'autel ne se liait par rien au groupe de l'Impératrice agenouillée. L'Empereur, ainsi dressé sur les pointes, dans cette attitude, rompait l'équilibre, et la composition n'avait plus ni ordonnance, ni balancement. Ce fut bien pis lorsque le peintre passa des croquis d'imagination à l'élude de la figure costumée : il essaya vingt façons de la présenter, imaginant d'habiller l'Empereur à l'antique pour sauver le mouvement que donnait dans cette pose le manteau impérial : mais il fallait ce manteau, il le fallait tel qu'il était et que faire alors de la demi-manche, que faire de l'engoncement de l'épitoque remontée ? Pourtant il ne trouvait point, et déjà il avait peint en entier sa figure. A ce moment Gérard intervint. Certes il n'était point David, mais il avait le sens critique et la tête fraîche. D'ailleurs, la solution s'imposait à quiconque n'était pas prévenu et n'avait pas, comme le maître, pâli sur l'œuvre depuis des mois : au lieu de donner à Napoléon un geste ascendant, il fallait que la figure de l'Empereur, centre de la composition, reliât les deux groupes et leur apportât un intérêt, une raison d'être et une fin. Dès que le geste s'abaissait, tout devenait simple : cette Joséphine qui attendait la couronne, la recevait de l'Empereur, durant que le Pape lui donnait sa bénédiction. Les personnages jusque-là isolés se rejoignaient : le tableau était fait. Dès que, sur l'avis de Gérard, David eut pris ce parti, il ne tâtonna plus. À peine si l'on connaît une élude peinte de la figure de Napoléon dans ce second mouvement : peut-être même est-elle postérieure. Sur la toile grattée, la figure fut trouvée au premier coup. L'imagination de David qui était de médiocre portée l'avait entraîné à une conception qui eût gâté à jamais son tableau, l'eût rendu emphatique, incohérent et ridicule ; son art où il excellait, l'avait, pour des raisons qui doivent être uniquement de métier et qui, quoi qu'on ait dit, ne sauraient être sentimentales, amené à traduire une idée qui devait faire fortune, se fixer dans tous les yeux, hanter toutes les mémoires, fournir l'impression essentielle que la postérité recevrait du Sacre.

Ce qui force à penser que telle fut la marche réelle de David, qu'il ne reçut d'aucun homme de cour aucun avis, qu'il ne consulta personne ni Denon, ni Daru, ni même, quoi qu'on en ait dit, l'Empereur ; — lequel, d'ailleurs, dans le cours de l'année 1807, passa en tout sept jours à Paris et à peine un mois et demi à Saint-Cloud et dont une visite à l'atelier de la place de la Sorbonne n'eut point passé inaperçue — c'est l'espèce de surprise que témoigna l'Empereur lorsque, le 4 janvier 1808, à son retour d'Italie, il, vint, en grande pompe, précédé d'une imposante escorte, accompagné de l'Impératrice, suivi de toute sa cour, visiter le peintre dans son atelier, *C'est bien, David, dit-il, vous avez deviné toute ma pensée ; vous m'avez fait chevalier français.* Et après avoir, durant cinq quarts d'heure, examiné tous les détails du tableau, promenant devant la toile, regardant tout, se rendant compte de tout, David à sa gauche, l'Impératrice à sa droite, tous les courtisans au fond immobiles et silencieux, il lit deux pas en avant, se plaça en face du peintre, et, levant son chapeau de ce geste lent qu'il affectionnait, puis l'abaissant comme il faisait devant les drapeaux : *David, dit-il, je vous salue !*

Le lendemain, l'intendant général adressait au trésorier de la Couronne une ordonnance de 35.000 francs au nom de David. Le trésorier contesta : cela ferait 100.000 francs pour le tableau et, pour deux ou quatre, on n'avait prévu que 160.000. — On paraissait bien, en effet, avoir dès lors renoncé à l'*Intronisation*

et *l'Arrivée à l'Hôtel de Ville*, — Ces raisons pouvaient être bonnes lorsque l'Empereur n'avait pas été voir le tableau. On paya.

Pour la *Distribution des Aigles* qui, à coup sûr, est loin de valoir le *Sacre*, David n'est point entièrement responsable de la mauvaise composition du tableau, peint d'ailleurs sans enthousiasme ni fièvre, six ans après l'événement, d'après des uniformes et des drapeaux en service en 1810 — les lettres de David au comte de Cessac en feraient foi, s'il était besoin d'une preuve —. C'est assez qu'on mette à son compte l'outrance des gestes des soldats, l'emphatisme du geste de l'Empereur, le figé des altitudes, supposées en plein mouvement et immobilisées pour la pose d'atelier, le quelque chose de *pensum* qu'on y sent et qui le rend terriblement officiel. D'une part, les attitudes des soldats étaient commandées par une Victoire plafonnante dont l'Empereur demanda la suppression et qui seule expliquait l'ardeur des serments ; d'autre part, l'incohérence dans le groupe impérial fut causée par la suppression de la figure de Joséphine, que réclama l'Empereur, lorsque le tableau terminé parut au salon de 1811 et prit place aux Tuileries dans la Salle des Gardes. La *Distribution des Aigles* avait été payée seulement 40.000 francs, prix fixé par l'Empereur, mais Napoléon y ajouta 12.000 francs de gratification.

Le tableau du *Sacre* est l'œuvre essentielle, car on ne saurait citer, que pour curiosité, la grande toile commandée à Serangeli, la *Réception au Louvre des députés de l'Armée*, et l'agréable tableautin de Demarne et Dunouy : *L'Entrevue avec Pie VII dans la forêt de Fontainebleau*. Toutefois, il en est une représentation qui retiendra toujours l'attention des amateurs d'art menu, d'étiquette surannée et de curiosité historique : c'est le Livre du *Sacre* : il est le manuel, le guide, le règlement des Cérémonies et en même temps le plus agréable modèle d'élégance.

Le grand maître, M. de Ségur, qui avait des traditions et de la littérature et qui n'était pas sans aimer les arts, avait médité, à côté des splendeurs picturales où s'employait David, un ouvrage moins ambitieux, mais plus précis, qui fixât les cortèges et les costumes, qui lit règle pour les sacres de la quatrième dynastie et où se trouvassent retracées, dans leur réalité somptueuse, les pompes qui avaient fait son tourment et qui faisaient à présent son orgueil. Il avait eu en vue l'admirable exemple du *Sacre de Louis XV*, dont Dulin et Perrot avaient dessiné les modèles et, sans s'arrêter aux quelques planches, encore plus grandes, du *Sacre de Louis XVI* par Moreau le jeune, sans se laisser tenter par le format plus maniable auquel on avait réduit, en les accommodant à Louis XVI, les scènes et les costumes du *Sacre de Louis XV*, il se proposa de donner un pendant à ce livre merveilleux et incommode qui perpétue les magnificences de l'ancien régime. Il avait sous la main les collaborateurs qu'il lui fallait, les hommes qui l'avaient assisté à tous les moments dans cette lourde entreprise : Isabey, qui, avec sa prodigieuse activité, sa prestigieuse invention, son imagination gracieuse, avait surmonté toutes les difficultés, qui avait figuré devant l'Empereur, avec des poupées qu'il avait taillées et costumées, les évolutions, les cortèges, les allées et les venues, qui s'était ingénié aux habillements, aux accessoires, aux décorations, aux tentures et qui, déjà dessinateur du Cabinet, allait tirer du Couronnement le brevet et les appointements de dessinateur des Cérémonies. A Isabey, il joindrait Percier et Fontaine, les architectes qui avaient dirigé les travaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'église et qui représentaient en leur temps le goût décoratif ; Percier et Fontaine avaient, à la vérité, entrepris de leur chef un autre ouvrage sur le *Sacre*, mais spécial aux décorations architecturales et gravé au trait, qui ne ferait donc pas double emploi. Ne daignant point signer le

texte qu'il eut écrit mieux qu'homme au monde, il en passa la rédaction à l'un de ses aides des Cérémonies, M. Aignan, que, pour cela ou pour ses tragédies, il poussa à la deuxième classe de l'Institut. Enfin, ce serait là pour les plus habiles graveurs, l'occasion de déployer leurs talents, et, par là, Ségur était certain d'obtenir l'agrément de l'Empereur, toujours porté à favoriser des œuvres d'ensemble où les artistes pussent être utilement occupés, surtout à célébrer sa gloire.

Le 10 ventôse (1er mars) les parts de collaboration étaient faites et acceptées : Isabey ferait les scènes et les figures, Percier les vignettes et les ornements ; Fontaine l'architecture et les perspectives. Il restait 8.000 francs sur les fonds du Sacre et ce fut là-dessus qu'on partit. Le 1er germinal (22 mars) le *Livre du Sacre de Leurs Majestés impériales* était annoncé dans le *Moniteur* comme devant paraître vers la fin de l'année prochaine ; mais l'an XIV s'étant interrompu après le 1er trimestre, ne finit point.

De 8.000 francs, on a sauté à 15.000 qui sont versés à MM. Isabey, Percier et Fontaine le 6 germinal (27 mars). Au 25 avril 1800, troisième acompte de 10.000 francs ; mais Fontaine a compté qu'il emploierait, pour le *Livre du Sacre*, tout ce qu'il a économisé sur la décoration de Notre-Dame et de l'École militaire, 81.064 fr. 51, dont il déduit les 25.000 qu'il a touchés, soit 56.064 fr. 51 ; l'Intendant général répond qu'il n'a libéré que 36.601 fr. 77. D'où discussion : Fontaine n'obtient pas de solution immédiate, mais deux nouveaux acomptes de 10.000 francs. Comme, au 7 avril 1807, il a déjà dépensé 73.438 fr. 38, il obtient encore 10.000 francs. On a engagé en effet les meilleurs graveurs de l'époque, Urbain et Jean Massard, Delvaux, Godefroy, Malbeste, Dupréel, Simonel, Ribault, Audouin, Pauquet, Lavalé, Petit, Tardieu, Coisny, et il leur faut des avances. En 1810, Fontaine qui a reçu 100000 francs et en a dépensé 99.295 fr. 22, demande 50.000 francs ; c'est presque la fin, dit-il ; la dépense totale s'élèvera tout juste à 167.422fr. 72. Isabey a reçu pour ses dessins 14.000 francs, Percier 5.000 ; la gravure des scènes sera payée uniformément 8.000 francs ; pour les personnages isolés, les prix varieront : on paiera 6.000 francs à Audouin *l'Impératrice en grand costume*, 5.000 à Tardieu *l'Empereur en grand costume*, 4.000 à Ribault *l'Empereur en petit costume* ; puis on descendra à 2.930, 2.500, 2.050 qui sera le prix habituel, et même, pour le Héraut d'armes à 1.550. Il y a les cuivres, le papier, les lettres, la retouche, les épreuves délai, car, pour juger l'avancement des planches, on tire chaque fois quelques épreuves. Ce fut seulement aux Cent-Jours, le jour même de Waterloo, le 18 juin 1815, que Ségur établit le coût total de l'entreprise : 1914.436 fr. 72.

Le *Livre du Sacre* est achevé, texte et planches, mais c'est à peine si quelques rares exemplaires sont sortis par faveur d'exception, tous ou presque tous uniformément cartonnés à l'Imprimerie impériale où le texte a été composé. La publication n'a point été faite, le public n'a pas été averti : c'est pourquoi l'ouvrage échappe aux iconoclastes royalistes. Les cuivres sont soigneusement emmagasinés par l'ami de Fontaine et de Denon, le bon artiste Morel d'Arleux, conservateur de la Calcographie, et l'on attend des temps meilleurs. Quant aux dessins, ils ont été réunis à un texte manuscrit et à une suite des planches gravées pour former un exemplaire unique, destiné à l'Empereur, que l'Intendance a fait relier par son relieur et doreur, Tissier, aux chiffres de Napoléon et aux grandes armes de l'Empire. Comment, des Cérémonies, ce livre admirable vint-il, après trente-sept ans, prendre place au Musée des Souverains ? Par quelles mains pieuses avait-il passé ? Par quel prodige avait-il échappé à la folie dévastatrice des réacteurs, on ne saurait le dire. Il survit, il remplit à

merveille le but que M. de Ségur s'était proposé : de transmettre à la postérité l'ensemble des cérémonies accomplies et des costumes portés lors du couronnement du fondateur de la dynastie. Il marque une précision qu'on ne saurait exiger des peintres obligés de choisir entre tant de scènes intéressantes, de grouper des personnages que l'étiquette éloignait, d'en introduire même dont l'absence était officielle. Il renseigne, mieux que n'importe quel traité, sur le luxe, sur le goût, sur l'art décoratif en 1804. Il est vraiment contemporain des événements et l'on peut s'y lier, au contraire des tableaux — dont certains, exécutés par ordre, sont, de propos arrêté, notoirement inexacts. Isabey, avec sa prestigieuse habileté, a fixé du pinceau les êtres comme s'il les saisissait avec un objectif ; il n'est point respectueux, il n'est point solennel ; même peut-on dire que, lorsqu'il s'efforce au grandiose, il y échoue totalement. Il lui faut de la gaieté, du mouvement, des chevaux qui piaffent, des pages qui s'élancent, des spectateurs qui se bousculent ; il invente des conversations, il combine des attitudes, il enregistre des infirmités, il intéresse, distrait, amuse ; il est l'homme de la chronique pittoresque et réaliste ; mais qu'il ne s'attaque point à l'histoire, il la rapetisse. Il met Napoléon à sa taille et, comme à Malmaison, le franchit à saute-mouton. Qu'on compare ces deux compositions où Isabey

Qu'on compare ces deux compositions où Isabey et David ont représenté la scène du Couronnement. Isabey n'a point hésité, il a montré l'Empereur se couronnant, comme un instant David avait pensé le faire. Par une adroite tricherie, il a sauvé le geste et le costume, il n'a pu sauver la coupure de la composition. Point d'unité, point de centre, point de balancement, point de lignes. C'est agréable, mais c'est de l'illustration — encore point du premier rang.

Le Couronnement, c'est le tableau de David ; le Couronnement, c'est la scène telle que David a été contraint par les règles de son art de la présenter ; c'est, dans une magnificence recueillie, somptueuse et immobilisée, le geste arrêté et souverain qui consacre le nouvel empire et qui y donne à la fois la grâce et la majesté. Rien là qui amuse l'œil et distraie l'esprit ; dans cette vague qui descend du maître-autel pour mourir au trône pontifical, tout s'accorde pour procurer une impression de calme. Nul mouvement ne s'efforce, nulle attitude ne se contraint. Cela ne fut point ainsi, mais cela est ainsi, et toujours, Napoléon apparaîtra tel que David l'a représenté, imposant la couronne à celle qui, pour la postérité, demeure son unique compagne, sous le geste bénissant des prêtres, sous les yeux attendris de sa mère, à qui il a fait la première place. Même ces costumes des princes et des dignitaires qui, pour si peu, tourneraient au comique, s'ennoblissent sous le pinceau d'un maître qui sait retrouver, sous la déformation de l'homme moderne, la beauté de la race ; qui recule dans le temps les oripeaux contemporains et les met en harmonie avec les ornements sacerdotaux dont la forme depuis dix-neuf siècles est restée pareille et qui semblent taillés pour la suite des âges. C'est, dans un temple presque anonyme, en présence d'une foule qui remplit la toile, mais dont on n'isole que par un effort les silhouettes individuelles, pourtant si précises et si vivantes, un acte qui, depuis qu'il se tient une histoire, n'a pu être rempli que par un seul homme — et c'est celui-ci : Napoléon.

Les âges s'écouleront : mais, cette toile, que les couleurs en polissent ; que le dessin s'en estompe ; que les modernes iconoclastes l'outragent ; qu'avec le Musée où on l'a égarée pour lui ravir son prestige d'histoire, elle brûle et se perde en fumée ; par les millions de reproductions qui la traduisent ou la

travestissent, mais la répandent chez toutes les nations, elle éternise le Couronnement, elle en fixe la légende, elle symbolise Napoléon. David n'a point eu si grand tort d'écrire : Je me glisserai à la postérité à l'ombre de mon héros.

FIN DE L'OUVRAGE